00143564

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016

143564

NOUVEL ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Histoire, depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XIV, les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Usages, &c.

1153

NOUVELLE ÉDITION, revue, corrigée & augmentée.

Henau

Indocti discant, & ament meminisse periti.

PREMIERE PARTIE.

Vol I

A PARIS,

Chez
PRAULT pere, Quai de Gêvres, au Paradis.
PRAULT fils aîné, Quai des Augustins.
DESAINT, rue du Foin.
SAILLANT, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DURAND, rue Galande.

M. DCC. LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

1788

143564

00143564

A
LA REINE.

MADAME,

L'honneur que j'ai d'être attaché à VOTRE MAJESTÉ, *m'enhardit enfin à lui présenter cet Ouvrage ; mais en même tems l'obéissance particuliere que je lui dois, me force à taire ce qu'Elle seule se plaît à ignorer, & ce qui fait l'admiration & l'amour de ses sujets. Cependant,* VOTRE MAJESTÉ *voudroit en vain nous condamner au silence ; que peut-Elle espérer de cette contrainte ? La modestie n'est*

pas comme les autres vertus : elle a cela de particulier, que sa récompense est de n'obtenir jamais ce qu'elle demande ; plus elle veut se cacher, plus elle se découvre.

Qu'il me soit du moins permis, MADAME, de dire, pour l'honneur de cet Ouvrage, qu'au milieu des lectures infinies de tous les genres, dont VOTRE MAJESTÉ remplit ses journées, & dont j'ai quelquefois l'honneur d'être le témoin, Elle a trouvé le tems de jetter les yeux sur cet Abrégé ; & comment ne pas ajouter qu'Elle a même daigné me donner des conseils dont j'ai profité ?

Je suis, avec un très-profond respect,

MADAME,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble & très-obéissant serviteur & sujet, HÉNAULT.

PRÉFACE.

LE titre de cet ouvrage n'annonce que des faits & des dates; cependant il est vrai que ç'a eté le prétexte d'un plus grand dessein, que je bornois alors à mon usage. Je voulois connoître nos loix, nos mœurs, & tout ce qui est l'ame de l'histoire, ou plutôt l'histoire même; mais la juste méfiance de ne pouvoir remplir une si vaste entreprise, & l'impatience d'en jouir pour moi-même, fit que je crus devoir me réduire au simple projet d'un abrégé chronologique : je pris la liberté de m'en ouvrir à M. le chancelier Daguesseau, qui l'approuva. Ce fut dans cette vue qu'en suivant les dates des années & le cours des siecles, je versai dans les intervalles tout ce que la lecture de quarante ans, des réflexions, & sur-tout des conférences particulieres m'avoient fait recueillir. Je gardai long-tems mon secret, & je me contentois de faire part de mon ouvrage à quelques amis, toutes les fois que l'occasion se présentoit de les instruire de quelque fait, ou de leur donner quelque éclaircissement sur des questions de droit public.

Telle est l'histoire naïve de cet ouvrage : on le trouva utile, on me conseilla de le publier; & j'avouerai, si l'on veut, que l'on n'eut pas de peine à me persuader.

Cependant, quand il en fallut venir à l'exécution, le grand jour me fit peur ; je n'osai me montrer tout entier, & je crus devoir commencer à essayer le goût du public, en me réduisant au pur nécessaire : il m'accorda quelque faveur ; & cet encouragement m'enhardit à me dépouiller peu à peu d'une grande partie de tout ce que j'avois acquis : c'est le terme où je suis parvenu par les différentes éditions dont celle-ci sera la derniere.

Ainsi cet ouvrage s'est accru successivement de plus des deux tiers depuis qu'il a paru pour la premiere fois en 1744 ; mais on s'appercevra que ces augmentations n'en changent ni la forme, ni le caractere ; & qu'elles sont dirigées suivant la même intention. Si ces augmentations sont nécessaires, le public pardonnera aisément la multiplicité des éditions, & sentira que dans une si grande carriere on a toujours à réparer des fautes, à éclaircir des faits, & à suppléer des choses essentielles ; en un mot, c'est l'utilité qui doit en être l'excuse.

Mais qu'il me soit permis de m'interrompre pour dire un mot en général des conférences, à l'occasion de celles dont je viens de parler. Que d'avantages elles procurent, & combien j'invite les magistrats à ne les point négliger ! C'est-là que s'entretient le goût des bonnes lettres, & le desir de savoir : c'est-là que l'esprit se remplit & s'éclaire par des richesses mutuelles, & par les discussions ; & que l'on ne croie pas qu'elles ne soient faites que pour la jeunesse, plus on est instruit, & plus elles sont utiles. Voyez les hommes illustres du siecle

passé, ces lumieres du tribunal & du barreau, les Talon, les de Thou, les Seguier, les Molé, les Bignon, les Harlai, les Lamoignon, &c. les conférences étoient le délassement & la réparation de leurs travaux; ils y venoient reprendre de nouvelles forces, & c'étoit un profit égal pour les mœurs & pour la science.

C'est d'après de pareilles conférences, où présidoient des hommes vraiment habiles, & où se traitoient les questions les plus importantes de notre droit public, que j'ai recueilli les principes qui font l'objet de cet abrégé chronologique; aussi y trouvera-t-on tout ce qu'il y a de plus essentiel dans chacune de ces matieres. Ce qui regarde les fiefs, les pairies, les successions, les régences, la loi salique, les apanages, le domaine, les offices, tant de judicature que de guerre & de finance, les réunions, les renonciations, la régale, les affranchissemens, les communes, les annoblissemens, les maximes de nos libertés, les élections, les conciles, le concordat, le pouvoir de nos rois dans les matieres ecclésiastiques, les héréfies, la ligue, les loix, les ordonnances, les réglemens, les usages, la police, les établissemens, les fondations, &c. tout y est dit bien sommairement; aussi faut-il y apporter quelques connoissances: & tel mot qui échappera peut-être aux lecteurs moins attentifs ou moins versés dans la connoissance de notre histoire, sera apperçu avec fruit par ceux qui en ont déja fait une étude particuliere: j'y ai joint des réflexions, lorsque je les ai crues utiles pour

éclaircir les questions. J'ai tâché de faire connoître quelques hommes célebres ou principaux, soit princes, soit particuliers, pour que l'on jugeât mieux de leurs actions & de leurs influences dans leurs affaires; enfin j'ai parcouru notre histoire, & j'y ai mêlé des histoires étrangeres, lorsqu'elles nous étoient relatives, ou qu'elles étoient dignes par elles-mêmes de notre attention. Je n'avois garde d'omettre les traits les plus éclatans du regne présent; & comme cela n'étoit pas de mon sujet, j'ai profité des occasions qui pouvoient les amener le plus naturellement.

J'ai profité d'ailleurs des avis qu'on a bien voulu me donner; & d'un, entr'autres, des Bénédictins, à l'année 1100, en corrigeant les méprises inséparables d'un aussi grand travail: mais je me suis bien gardé de répondre à des critiques auxquelles le public a déja répondu pour moi.

La table est bien augmentée; on ne s'est pas contenté de mettre un chiffre à chaque mot, on a désigné, on a spécifié les matieres pour faciliter les recherches: ce qui est un travail pénible, mais un travail nécessaire, sans quoi le livre ne seroit presque pas d'usage.

ABRÉGÉ

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIERE RACE.

ON met Pharamond, Clodion, Mérovée & Childéric son fils à la tête des rois de la premiere race ; mais nous connoissons si peu d'événemens de leurs regnes, que nous commencerons cette suite chronologique par Clovis, qui peut être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie.

PRINCES contemporains.	
Pape.	
Felix III.	492
Empereur d'Orient.	
Zenon.	491
Roi d'Italie.	
Odoacre.	493
Rois des Gots établis en Espagne depuis 414.	
Evaric.	484
Alaric.	507

CLOVIS.

481. 2. 3. 4. 5.

CLOVIS, fils de Childéric, & petit-fils de Mérovée, roi des François, affermit leur domination dans les Gaules. Ce peuple y avoit eu

CLOVIS.

dès l'an 287. un établissement qui lui fut confirmé en 358. par l'empereur Julien, & qui devint fixe sous Clodion, vers 438. après l'expédition qui assura à ce prince la possession de Cambrai & du pays voisin jusqu'à la Somme.

Il ne se passe rien de remarquable dans les cinq premieres années.

486. 87. &c.

Bataille de Soissons gagnée contre Siagrius, général des Romains, que Clovis fit décapiter.

Siege de la monarchie établi à Soissons.

492.

Conquête de la cité de Tongres.

493. &c.

Clovis épouse Clotilde, fille de Chilperic, roi des Bourguignons.

Conquête des provinces situées entre la Somme, la Seine & l'Aisne; les peuples de la cité de Reims se donnent à Clovis par l'entremise de S. Remi.

Royaume des Gots en Italie sous Théodoric vainqueur d'Odoacre.

496.

Bataille de Tolbiac, près Cologne, gagnée contre les Allemans. Clovis se fait chrétien, suivant le vœu qu'il en avoit fait s'il demeuroit vainqueur : il est baptisé. Il étoit alors le seul roi catholique qu'il y eût dans l'empire, tant

PRINCES contemporains, &c.

Papes.
Félix III. 492
Gélase I. 496
Anastase II. 498

Empereurs d'Orient.
Zénon. 491
Anastase I. 518

Rois d'Italie.
Odoacre. 493
Théodoric. 526

Roi des Gots en Espagne.
Alaric. 507

CLOVIS.

d'Orient que d'Occident. Il étend ses conquêtes par-delà le Wahal & le Rhin.

497.

Les Armoriques qui s'étoient soustraits à l'empire Romain, se donnent à Clovis, ainsi que les Romains qui gardoient les bords de la Loire.

La Bretagne portoit dans les premiers tems le nom d'Armorique, qui étoit commun à tous les pays contenus entre les embouchures de la Seine & de la Loire : mais lorsque les Bretons, peuple Celte d'origine, furent obligés de sortir de l'isle d'Albion (l'Angleterre) & de se refugier dans une partie de l'Armorique vers l'an 458. Ils communiquerent insensiblement leur nom aux habitans du pays & au pays même.

500. &c.

Clovis fait cette année deux traités d'alliance offensive contre Gondebaud, roi de Bourgogne; le premier avec Théodoric, roi des Ostrogots, qui avoit épousé sa sœur Audeflede. L'intérêt de Théodoric, dans le projet de partage que Clovis & lui firent de leurs conquêtes, étoit de se conserver la partie de la Bourgogne qui lui donnoit passage en Italie. Le deuxieme traité que fit Clovis, étoit avec Godégisile, frere de Gondebaud, mécontent du partage qu'il avoit dans la Bourgogne. Gondebaud fut défait par Clovis; mais s'étant raccommodé incontinent, Godégisile en resta la victime, & perdit la vie

PRINCES contemporains.

Papes.
Anastase II. 498
Symmaque. 514

Empereur d'Orient.
Anastase I. 518

Roi d'Italie.
Théodoric. 526

Roi des Gots en Espagne.
Alaric. 507

CLOVIS.	PRINCES contemporains.
dans un combat aux portes de Vienne. Théodoric profita seul de cette guerre. C'est d'après l'abbé du Bos que je place sous l'an 500. un traité d'alliance offensive entre Clovis & Théodoric contre Gondebaud. *Hist. crit. de la Mon. Fr. T. II. de la sec. Edit. p. 126.* Le savant Muratori (*Anal. Ital. Tom. III.*) a depuis attaqué cette opinion, & ne m'a pas paru l'avoir détruite.	*Pape.* Symmaque. 514 *Empereur d'Orient.* Anastase I. 518 *Roi d'Italie.* Théodoric. 526 *Rois des Gots en Espagne.* Alaric. 507 Gésalric. 511

Fameuse conférence tenue à Lyon entre les Catholiques & les Ariens.

506.

Concile d'Agde, dont le quatrieme canon défend à toutes sortes de personnes, soit ecclésiastiques, soit laïques, d'exercer l'art de deviner & de prédire l'avenir par l'inspection de la sainte écriture : cet abus, introduit par la superstition des peuples, s'étoit fortifié par l'ignorance des évêques, puisqu'il y avoit des oraisons qui se disoient dans l'église à cette intention : c'est ce qui se voit dans un recueil de canons fait par Mrs. Pithou, qui contient des formules sous le titre de *sort des Apôtres*, que M. Pithou l'aîné trouva à la fin des canons des Apôtres, dans l'abbaye de Marmoustier.

507.

Bataille de Vouglé, près Poitiers, gagnée contre Alaric, qui y fut tué par Clovis ; ce prince soumit tout le pays, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape. Symmaque. 514

Empereur d'Orient. Anastase I. 518

Roi d'Italie. Théodoric. 526

Roi des Gots en Espagne. Gésalric. 511

508. 509.

Clovis prend Angoulême, mais Théodoric bat son armée devant Arles. Paix conclue entre les Francs, les Visigots & les Bourguignons. Les Visigots étoient établis depuis environ cent ans., tant en Espagne, que dans cette partie des Gaules, que l'on appelle *Septimanie*, & avoient un roi qui faisoit sa résidence à Toulouse, comme les Ostrogots en avoient un en Italie. Clovis reçoit d'Anastase, empereur d'Orient, le titre & les ornemens de patrice, de consul, même d'Auguste. Paris devient la capitale du royaume. Paris étoit dès-lors une ville commerçante : les *Nautæ Parisiaci* étoient un corps de commerçans : on y venoit de tout l'Orient ; les Syriens sur-tout, qui donnerent, suivant Mr. de Launoy, leur nom à la rue des Arcis.

510.

Cruautés exercées par Clovis, contre tous les princes ses parens, entr'autres, contre Sigebert, qui regnoit à Cologne, & son fils Clodoric ; contre Cararic, roi des Morins ; contre Ranacaire qui regnoit à Cambrai, & Renomer, roi du Mans : il s'empare de ces petits royaumes.

511.

Concile d'Orléans, où se trouvent les vrais principes du *droit de régale.* On sait quels ont été les différens systêmes sur la religion de la régale ; les uns attribuent ce droit à la qualité que nos rois ont de fondateurs des bénéfices qui

CLOVIS.

y sont sujets, les autres à celle de patrons, les autres à la nature du droit féodal, les autres au droit de garde & de protection ; les autres au droit de dépouille, &c. mais on ne prend pas garde que tous ces principes vont à rendre le droit de régale commun à tous les rois, ce qui est faux, puisque les rois de France seuls en jouissent, & à diminuer la noble ancienneté de son origine, puisqu'on ne la feroit remonter tout au plus qu'à la fin de la seconde race, en y appliquant la loi des fiefs ; au lieu que ce droit ayant été reconnu solemnellement dans un concile par les évêques, justes contradicteurs de ce droit, & dans la suite par les conciles & par les papes, cette reconnoissance n'en borne plus l'origine, & fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'évêché dans la main du roi, par un droit acquis de tous les tems à la dignité de son trône.

Rédaction de la loi salique par Clovis.

Mort de sainte Genevieve, enterrée dans l'église de S. Pierre & S. Paul, qui depuis a pris son nom.

Clovis meurt âgé de quarante-cinq ans ; il en avoit regné trente : il fut enterré à Paris dans l'église de Ste. Genevieve, qui étoit alors sous l'invocation de S. Pierre & de S. Paul : il laisse cinq enfans, THIERI, fils d'une concubine, CLODOMIR, CHILDEBERT, CLOTAIRE & CLOTILDE, tous enfans de Clotilde : Audigier, dans son livre de *l'Origine des François*, prétend que Thieri fut fils d'une femme légitime.

PRINCES contemporains.

Pape. Symmaque. 514

Empereur d'Orient. Anastase I. 518

Roi d'Italie. Théodoric. 526

Roi des Gots en Espagne. Gésalric. 511

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape. Symmaque. 514

Empereur d'Orient. Anastase I. 518

Roi d'Italie. Théodoric. 526

Roi des Gots en Espagne. Gésalric. 511

On lui donne aussi une fille nommée Théodechilde, & un aîné nommé Ingomer, qui ne vécut que huit jours.

Les évêques, en haine de l'arianisme, avoient favorisé Clovis dans ses conquêtes; & la reconnoissance de ce prince à leur égard, fut la source de l'autorité qu'ils ont conservée si longtems en France.

L'infanterie fait la principale force des armées.

Loi Gombette (501.) faite par Gondebaud, roi de Bourgogne: il est fait mention des duels dans la loi barbare de ce prince, qui défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment, (art. XLV.) Cependant si cette loi étoit la même que celle des Lombards, elle étoit moins cruelle qu'elle ne le paroît: car les combats ne se faisoient qu'avec le bâton & le bouclier, *cum fustibus & clypeo*; & depuis nous retrouvons un capitulaire de Charlemagne conforme à la loi Lombarde.

Code Théodosien réformé par le comte Goïaric, que l'on croit avoir été chancelier d'Alaric, & attribué mal à propos par quelques auteurs à Anien, référendaire de ce prince (506.) Ce fut en 529. le 16 avril, qu'on publia le code par ordre de Justinien, environ cent ans après qu'avoit été publié le code Théodosien; le digeste fut publié par ordre du même Justinien le 30. décembre 534. Quelques écrivains ont dit que Justinien étoit si ignorant qu'il ne savoit pas lire, quoiqu'il assure lui-même qu'il a lu & relu son livre des instituts. Il faut rétablir ici la répu-

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape. Symmaque. 514

Empereur d'Orient. Anastase I. 518

Roi d'Italie. Théodoric. 526

Roi des Gots en Espagne. Gésalric. 511

ration de ce grand prince aussi savant que guerrier, & qu'une méprise de copiste a fait confondre avec Justin I. son prédécesseur, fils d'un bouvier, & le plus ignorant de tous les hommes. *Lex mundana*, composée du code Théodosien, pour les Romains, & des codes nationaux des Barbares, suivant lesquels ces derniers étoient jugés : cette loi s'appelle *Mundana*, ou *la loi du monde*, par opposition au droit canonique. Il est bon de remarquer à ce sujet, que le code de Justinien a prévalu sur celui de Théodose, parce que Justinien, qui regna près de cent ans après Théodose, y employa les constitutions faites depuis Auguste jusqu'à Constantin, par les ministres les plus habiles, & les plus grands jurisconsultes ; au lieu que Théodose n'avoit recueilli presque dans le sien, que les constitutions des princes qui avoient regné depuis Constantin jusqu'à lui, & que ces constitutions se ressentoient du déclin des sciences.

N'est-il pas étonnant que l'empire de Rome, qui embrassoit l'univers, que ce peuple si renommé, & qui eut de si grands orateurs, eût subsisté depuis Romulus jusqu'à Théodose II. c'est-à-dire, plus de mille ans, sans avoir eu un corps de loix ? Il est vrai que vers l'an 303 de Rome, les Romains avoient eu la fameuse loi des douze tables, dont dix rassembloient les loix qui avoient été recueillies dans la Grece, & les deux autres étoient composées des coutumes & du petit nombre de loix qu'il y avoit alors dans cette république. Mais qu'est-ce que ces loix, & des loix

CLOVIS.

étrangeres, par proportion aux besoins d'un état? Cependant telle étoit l'indifférence des Romains à cet egard, qu'il s'étoit écoulé 300 ans depuis Romulus jusqu'à cette loi des douze tables, & qu'il s'en écoula près de huit cens depuis la loi des douze tables jusqu'à Théodose II. auteur du premier code; à moins qu'on ne voulût regarder comme un code la rédaction que l'on fit des formules des jurisconsultes l'an 473. de Rome, sous le nom de *droit civil Flavien*, & de *droit Flavien & Ælien*, ce qui laisseroit toujours un vuide de plus de six cens ans.

Usage des vers à soie apporté des Indes.

Le quatrieme siecle, c'est-à-dire, le siecle qui précéda nos premiers rois, a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux sciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie de l'Europe; c'étoit principalement à Tréves, à Bordeaux, à Toulouse & à Autun: la langue latine étoit la langue ordinaire du pays. Les sciences ne firent que décliner depuis jusqu'à Charlemagne. (*Histoire littér. de la France*, *Tom. I.*)

Ce fut vers ce siecle que le papier à écrire venu d'Egypte, & connu pour cet usage, avant Alexandre-le-Grand, commença à être d'un grand commerce en France.

PRINCES contemporains.

Pape. Symmaque. 514

Empereur d'Orient. Anastase I. 518

Roi d'Italie. Théodoric. 526

Roi des Gots en Espagne. Gésalric. 511

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	*Papes.* Symmaque. 514 Hormisdas. 523 Jean I. 526 Felix IV. 530 Boniface II. 531
520. 521. Cette paix ne dura qu'entre les freres, car Thieri ne put défendre contre Théodoric une partie des conquêtes de son pere. Thieri aide Hermanfroi à dépouiller son frere Baldéric de la partie de la Turinge qu'il possédoit. Hermanfroi lui manque de parole, quand il n'a plus besoin de lui.	523. 24. &c. Clodomir fait la guerre à Sigismond, roi de Bourgogne. Il le fait prisonnier, & ensuite le fait mourir. Il est tué lui-même à la bataille de Véseronce qu'il livre à Gondemar, devenu roi de Bourgogne depuis la mort de Sigismond son frere, qui est au nombre des Saints.	523. 24. &c. Childebert se joint à Clodomir & à Clotaire contre Sigismond héritier de Gondebaud, coupable de la mort du pere & de la mere de Clotilde : ils défont Sigismond, & en demeurent là.	523. 24. &c. Clotaire se joint à Childebert & à Clodomir contre Sigismond.	*Empereurs d'Orient.* Anastase I. 511 Justin le Bouvier. 527 Justinien. 564 *Rois d'Italie.* Théodoric. 526 Atalaric 534 *Roi des Gots en Espagne.* Amalaric. 531
531. Thieri s'empare du royaume de Turinge, après avoir défait Hermanfroi, & l'avoir fait		531. Chidebert fait la guerre à Amalaric, roi des Visigots, qui traitoit mal sa femme Clotilde, sœur	531. Clotaire accompagne Thieri à la guerre contre le roi de Turinge, & se sauve heureusement.	

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	PRINCES *contemporains.*
périr ; il est aidé dans cette guerre par Clotaire son frere à qui il dresse des embuches.		de Childebert. Amalaric vaincu, est assassiné par ses gens.	des pieges que lui tend son frere.	*Papes.* Boniface II. 531 Jean II. 535 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565.
534. Il meurt, & laisse de Suavegotte, fille de Sigismond, Théodebert & Théodéchilde. Théodebert son fils lui succede. Ce jeune prince, dès l'an 533 avoit repris sur les Visigots la partie des conquêtes de Clovis, dont ce peuple s'étoit emparé ; le Velai, le Rouergue, le Gévaudan. Il répudie Wisigarde sa femme, pour épouser Deuterie, qui a-	533. Deux enfans de Clodomir massacrés dès 526 à Paris par Childebert & Clotaire, qui avoient déja fait le partage du royaume d'Orléans avec Thieri. Le troisieme, Clodoalde, se sauve, & est rasé : on l'invoque sous le nom de Saint Cloud ; il a donné son nom au village qui se nommoit auparavant Nogent-sur-Seine. Clodomir eut pour femme Gon-	534. Childebert & Clotaire font tout ce qu'ils peuvent pour démembrer le royaume de Thieri, à sa mort. Théodebert les en empêche, & se lie à Childebert. Fin du royaume de Bourgogne, par la défaite & la mort de Gondemar ; Childebert, Clotaire & Théodebert, après l'avoir vaincu, font le partage de ce royaume entre eux. Thieri avoit eu part à cette révolution	534. Clotaire & Childebert font en sorte de profiter de l'absence de Théodebert, qui est amoureux en Auvergne pendant la maladie de Thieri son pere, pour démembrer ses états, à sa mort : Théodebert qui revient, les en empêche. Il y avoit près de cent vingt ans que le royaume de Bourgogne étoit fondé dans les Gaules, quand il fut réuni à l'em-	*Rois d'Italie.* Atalaric. 534 Amalasonte. 534 *Rois des Gots en Espagne.* Theudis. 548

THEODEBERT I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Paris.	CHILDEBERT I. regne, à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	PRINCES contemporains.
voit son mari. Il reprend sa femme, il partage le royaume de Bourgogne, avec ses deux oncles. Il avoit eu une troisieme femme, dont le nom est inconnu. 535. Justinien fait un traité avec Théodebert & ses oncles, pour les engager à se joindre à lui contre Théodat, devenu roi des Ostrogots, par Amalasonte, qui partagea l'empire avec lui, mais qui ne l'épousa pas, (quoiqu'en ayent dit grand nombre d'historiens,) ce qui se prouve par les	diucque, qui se remaria à Clotaire I.	dans son commencement. Childebert épouvanté par un orage qui vient fondre sur soncamp, accorde la paix à Clotaire. Belisaire, général de Justinien, reprend l'Afrique sur les Vandales qui y regnoient depuis l'an 400.	pire de France. C'est dans cette année que l'on place l'établissement du prétendu royaume d'Yvetot.	*Pape.* Jean II. 535 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Rois d'Italie.* Amalasonte. 534 Théodat. 537 *Roi des Gots en Espagne.* Theudis. 548

THÉODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	PRINCES contemporains.
lettres de cette princesse à Justinien. (*Cassiodore.*) 536. 37. 38. Vitigès, successeur de Théodat, gagne Théodebert, & fait aux Francs le délaissement de tout ce que les Ostrogots possédoient dans les Gaules, avec les droits qu'ils y avoient, comme seigneurs de la ville de Rome.				*Papes.* Agapet I. 536 S. Silvere. 540 Vigile. 555 *Empereur d'Orient.* *Justinien.* 565 *Rois d'Italie.* Théodat. 537 Vitigès. 541 Ildibalde. 542 Eraric. 542 Totila. 553 *Roi des Gots en Espagne.* Theudis. 548
539. Justinien regagne Théodebert, en lui faisant les mêmes avantages que Vitigès ; & ce traité est pour les Francs un nouveau titre de propriété dans les Gaules.			539. Clotaire fait une irruption sur les terres de Childebert. Ils font la paix.	
	543. Mort de Clotilde, veuve de Clovis, à Tours : elle a été mise au nombre des	543. Après avoir fait de grands progrès en Espagne, il est battu devant Saragosse, dont il	543. Clotaire accompagne Childebert dans cette guerre.	

THEODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	PRINCES contemporains.
Depuis ce tems, dit Procope, les François furent absolument maîtres de la Provence & de Marseille, colonie des Phocenses, & en possession de cette mer; ce qui prouve que nous avions déjà une marine. Théodebert meurt. (547.) Théodébalde, qu'il avoit eu de son concubinage avec Deutrie, lui succede. On voit une monnoie d'or de Théodébert, où l'image de ce prince est gravée d'un côté avec le titre de *Dominus noster*, qui n'appartenoit qu'aux empereurs : de l'autre, on y voit une victoire avec les arme de l'Empire; ce prince fit	saints; elle est enterrée à sainte Genevieve. Il y a des historiens qui mettent sa mort en 548.	faisoit le siege. **555.** Childebert malade est obligé de faire une cession à Clotaire de ce qui lui revient de la succession de Théodébalde. **556.** Childebert pour se venger de la cession forcée que Clotaire lui avoit fait faire, seconde la révolte de Chramne. **557.** Le pape Pélage envoie sa profession de foi à Childebert. Boniface VIII. fit la même chose sous Philippe-le-Bel en 1294. **558.** Mort de Chil-	**555.** Clotaire se rend maître de toute la succession de Théodebalde. Il défait deux fois les Saxons sur les bords du Vesel. **556.** Chramne son fils naturel, se révolte contre lui. **558.** Par la mort	*Papes.* Vigile. 555 Pélage I. 559 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Roi d'Italie.* Teïas. 553 Ce prince fut le dernier roi des Ostrogots en Italie. *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567

THÉODEBALDE regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
battre cette monnoie pour rabaisser l'orgueil de Justinien, qui avoit pris le titre de *vainqueur des François*. (*Boutteroue.*) Il avoit levé une puissante armée, & s'étant déja emparé d'une partie de l'Italie, il alloit, quand il mourut, attaquer jusques dans Constantinople Justinien avec lequel il s'étoit brouillé. Le premier exploit maritime que nous connoissons depuis l'établissement de nos rois en deçà du Rhin, fut l'expédition de ce prince contre Cochiliac, roi des Danois, l'armée de terre de Cochiliac fut battue, tandis que la flotte françoise, qui arriva en même tems, mettoit en déroute la flotte danoise. Narsès, général de Justinien, bat les François, commandés par Bucelin,		debert, enterré à Paris dans l'église de St. Germain-des-Prez qu'il avoit fait bâtir sous le titre de St. Vincent ; il ne laisse que des filles de sa femme Ultrogote qui fut inhumée dans la même église : premier exemple de la loi fondamentale, qui n'admet que les mâles à la couronne.	de Childebert, Clotaire réunit tout l'empire des François, & envoie en exil Ultrogote avec ses deux filles.	*Papes.* Pélage I. 559 Jean III. 572 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Roi des Gots en Espagne.* Athapagilde. 567 *Angleterre.* L'heptarchie commença en 559, & finit vers l'an 828 en la personne d'Ecbert qui réunit les sept royaumes.

THEODEBALDE regne à Metz.			CLOTAIRE I.	PRINCES contemporains.
sur les bords du Casilin, près Capoue, l'an 553. Théodebalde meurt la même année : ses deux grands oncles lui succedent.				*Pape.* Jean III, 572. *Empereur d'Orient.* Justinien 565. *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567 *Angleterre.* Heptarchie.

CLOTAIRE regne seul.

560.

Son fils Chramne se révolte de nouveau, & se ligue avec Conobre, comte de Bretagne; car les chefs de cette province se nommoient comtes & non rois, suivant ces paroles de Grégoire de Tours : *Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum regis Chlodovechi fuerunt, & comites non reges appellati sunt.* Clotaire donne bataille à son fils, le défait & le brûle avec toute sa famille dans une cabanne où il s'étoit sauvé.

562.

Clotaire meurt à Compiégne dans sa cinquante-unieme année de son regne : il est enterré à S. Médard de Soissons, qu'il avoit fait bâtir; il laisse quatre enfans qui lui succedent. Il avoit eu pour femmes, Ingonde, Arégonde, Chonsene, Radegonde, Gondiucque & Waldrade. Un aventurier, nommé Gondoalde, se disant faussement fils bâtard de Clotaire, est salué roi à Brive-la-Gaillarde, & est massacré.

Ce

CARIBERT roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPÉRIC I. roi de Soissons.	PRINCES *contemporains.*
562. Ce prince eut en partage le royaume de Paris, tel que Childebert son oncle l'avoit d'abord possédé, auquel furent joints par ce partage le Querci, l'Albigeois, & toute la partie de la Provence située entre la Durance & la mer.	562. Ce prince eut l'ancien royaume d'Orléans, tel que Clodomir son oncle l'avoit possédé; & pour rendre le partage égal entre les freres, Gontran eut encore le royaume des Bourguignons, le Vivarès, & les pays situés au-delà du Rhône, entre ce fleuve & la Durance.	563. Pendant que Sigebert faisoit au-delà du Rhin la guerre aux Huns, qu'il défit, Chilpéric, profitant de son absence, lui enleve la ville de Reims, devenue sa capitale. Sigebert revient, il reprend la ville de Reims, & dépouille Chilpéric de ses propres états, qu'il lui rend par l'entremise de ses deux freres.	562. Chilpéric veut avoir Paris pour son partage; ses trois freres s'y opposent: on tire au sort les quatre royaumes, & il est roi de Soissons. Il imposa de grands tributs: chaque arpent de vigne payoit une barrique de vin; & on payoit une certaine somme pour chaque tête d'esclaves. Les sujets rebutés abandonnent leurs possessions.	*Pape.* Jean III. 572 *Empereurs d'Orient.* Justinien. 565 Justin II. 578 *Rois des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567 Liuba. 572 *Angleterre.* Heptarchie.
566. Caribert meurt, & est enterré à Paris: ses freres partagent sa succession; mais comme chacun vouloit avoir la	568. Etablissement du royaume des Lombards en Italie, environ seize ans après l'extinction de	565. Il épouse Brunehaut, fille cadette d'Athanagilde, roi des Visigots, qui d'Arienne qu'elle étoit se fait Catholique.	568. Chilpéric épouse Galsuinde, fille aînée d'Athanagilde, & lui assure pour dot, suivant l'usage d'a-	

CARIBERT, roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPÉRIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
ville de Paris, ils conviennent de la posseder tous trois par indivis, sous la condition qu'aucun des trois n'y enteroit sans le consentement des deux autres. Ce prince a eu pour femmes, Ingoberge, Mirefleur, Theudegilde, & Marcouefe.	celui des Ostrogots, dans la personne de Teïas leur dernier roi. Alboin, roi des Lombards, attiré, à ce qu'on croit, par Narsès, qui étoit mécontent de Justin, arrive en Italie, s'empare de la Ligurie, de Milan, de Pavie, & en moins de quatre ans est maître de l'Italie, excepté de Rome & de Ravennes. Delà, ces barbares se répandent dans la Bourgogne, où d'abord ils ravagent tout; mais le général Mummol les ayant attaqués, les bat à platte couture.		lors, une partie [illegible] maines qu'il avoit hérités de Caribert. Galsuinde est trouvé morte: le soupçon de cette mort qui tomba sur Frédégonde, maîtresse de Chilpéric, se confirma quand Chilpéric l'eut épousée après la mort de Galsuinde. Sa sœur Brunehaut venge sa mort, & fait armer Sigebert son mari & Gontran. Chilpéric perd une partie de ses états, & obtient enfin la paix, en donnant à Brunehaut, pour l'appaiser, les Domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot.	*Pape.* Jean III. 572 *Empereur d'Orient.* Justin II. 578 *Rois des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567 Liuba. 572 *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPÉRIC I. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
Commencement de l'Exarchat de Ravennes, sous le patrice Longin, envoyé par l'Empereur Justin, qui finit en 752. lorsqu'Astolphe, roi des Lombards, prit Ravennes.	570. Sigebert profitant de l'embaras où étoit son frere Gontran, roi de Bourgogne, surprend la ville d'Arles, mais cet avantage ne fut pas long, & les généraux de Gontran l'en punissent en reprenant non-seulement Arles, mais encore Avignon, qui appartenoit à Sigebert, & que Gontran voulut bien lui rendre en faisant la paix.	570. 71. 72. Chilpéric poussé par Frédégonde, profite de la querelle de ses deux freres, & envoie contre Sigebert, son fils Clovis, qui lui enleve Tours & Poitiers; les deux freres s'étant raccommodés, s'unissent contre Chilpéric, & lui reprennent ce qu'il avoit injustement conquis. 573. 74. Sigebert & Gontran s'étant brouillés de nouveau, pour un fait de discipline ecclésiastique, Chilpéric en	*Papes.* Jean III. 572 Benoit I. 577 *Empereur d'Orient.* Justin II. 578 *Rois des Lombards en Italie.* Alboin. 571 Clefis. 573 Autaric. 590 *Rois des Gots en Espagne.* Liuba. 572 Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPÉRIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
		profite à son ordinaire, & envoie son fils aîné Théodebert contre Sigebert; Théodebert a de l'avantage. Sigebert effrayé de ces succès, fait entrer en France des troupes étrangeres; Gontran se joint à Chilpéric contre ces troupes: Sigebert menace Gontran de se jetter sur la Bourgogne; Gontran reste neutre: Chilpéric demande la paix, que Sigebert lui accorde.	*Pape.* Benoît I. [illegible] *Empereur d'Orient.* Justin II. 578 *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590 *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
	575.	575. Chilpéric se lie de nouveau avec Gontran contre Sigebert, & fait marcher son fils Théodebert contre lui. Théodebert est défait & tué dans le combat. Chilpéric épouvanté de ce malheur, se sauve dans Tournai. Brunehaut presse Sigebert son mari, qui y étoit déja assez porté, da-	
	Sigebert meurt assassiné à l'âge de quarante ans; il en avoit regné quatorze: prince accompli. Il est enterré à S. Mé-		

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CHILPÉRIC I. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
	dard de Soissons, auprès du corps de Clotaire son pere. Il laisse un fils nommé CHILDEBERT, & deux filles, dont l'une épousa Erménigilde, fils aîné de Léovigilde roi des Gots. Il a eu pour femme Brunehaut.	chever la défaite de Chilpéric ; en effet, Sigebert s'empare de tous ses états, & va l'assiéger dans Tournai, lorsque deux assassins envoyés par Frédégonde, lui ôterent la vie dans son camp.	*Pape.* Benoît I. 577 *Empereur d'Orient.* Justin II. 577 *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590 *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
	576. Childebert, âgé de cinq ans, que Chilpéric faisoit garder à vue à Paris, s'évade par les soins du duc Gondebaud, & est couronné roi d'Austrasie à Metz le jour de Noël. Brunehaut sa mere est emprisonnée à Rouen par Chilpéric, & ses deux filles le sont à Meaux.	576. Chilpéric profitant de l'assassinat commis en la personne de Sigebert, sort de Tournai, emprisonne Brunehaut, son fils Childebert, & deux filles. Merovée, fils de Chilpéric, amoureux de Brunehaut ; l'épouse à Rouen, & la délivre. Chilpéric s'avance pour les punir ; il leur pardonne, renvoie Brunehaut en Austrasie, & force Merovée de le suivre.	
577. Gontran se joint à Childebert qu'il avoit adopté, & son général Mum	577 Brunehaut engage son fils Childebert à faire la guerre à Chilpéric.	577. Chilpéric s'en prend à son fils Merovée de la défaite de son armée,	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CHILPÉRIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
mol défait Didier, général de Chilpéric. Gontran perd ses deux fils, qui meurent de maladie. Il lui resta deux filles, Clodoberge & Clotilde.		le fait ordonner prêtre, & l'enferme dans le monastere [illegible] d'où il se sauve. ayant été enveloppé de nouveau dans une métairie, près de Térouanne, il se fait donner la mort par Guiléne son ami. Prétexta, évêque de Rouen, est déposé.	*Papes.* Benoit I. 577 Pélage I. 590 *Empereurs d'Orient.* Justin II. 578 Tibere. 586 *Rois des Lombards en Italie.* Antaric. 590 *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
		578. 79. 80. Frédégonde perd ses trois enfans, qui meurent de dysenterie.	
581. 82. 83. Gontran se lie avec Childebert contre Chilpéric; puis après, Childebert s'étant lié avec Chilpéric contre Gontran, il y a une guerre sanglante entre ces princes.	581. Childebert se lie d'abord avec Gontran contre Chilpéric; ensuite il se lie avec Chilpéric contre Gontran; ces princes se font une guerre sanglante.	581. Frédégonde fait assassiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, en l'accusant d'avoir empoisonné ses trois enfans. Il est enterré à S. Germain des prez.	
584.	584.	La paix se fait entre les trois rois. Chilpéric est assassiné à Chelles, revenant de la chasse. Sa femme Frédégonde, & Landri qu'elle ai-	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
		moit, furent soupçonnés d'y avoir eu part. Il laisse un fils âgé de quatre mois, nommé CLOTAIRE, qui lui succede. Il a eu pour femmes, Audouere, Galsuinde & Frédégonde; de la premiere qui fut répudiée, il eut entre autres enfans Merovée.	*Pape.* Pelage II. 590 *Empereur d'Orient.* Tibere. 586 *Roi des Lombards en Italie.* Autaric. 590 *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
Gontran, loin de profiter de la mort de Chilpéric, sert de pere à Clotaire son fils, & défend Frédégonde contre la juste vengeance que Childebert & Brunehaut en auroient pu tirer.	Childebert s'avance vers Paris, mais Gontran y étoit déja entré, & avoit pris le parti de Frédégonde.	Frédégonde, veuve de Chilpéric, persuade à Gontran de la soutenir contre Brunehaut & Childebert.	
585. Gondebaud se disant fils de Clotaire I. est couronné par quelques séditieux à Brive-la-Gaillarde; mais bientôt après, ces mêmes traîtres l'assassinent devant Carcassonne, dont Leudegisile, général de l'armée de Gontran, faisoit le siége. Childebert & Gontran se promettent une sincere amitié.	585. Gondebaud soutenu de Childebert s'empare du Querci, du Périgord, de l'Angoumois, d'une partie de l'Aquitaine, &c.	585. Récarede, roi des Visigots en Espagne, & de Septimanie dans les Gaules, quitte l'Arianisme & se convertit: ce fut un prince digne des plus grands éloges. Frédégonde se retire au Vaudreuil, où elle souffre impatiemment de se voir sans autorité.	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
Gontran compose un conseil pour le jeune Clotaire, & oblige Frédégonde à quitter Paris. 588. 89. Gontran fait la guerre à l'Espagne, pour venger la mort du gendre de Brunehaut, beau frere de Childebert, & pour étendre ses états jusqu'aux Pyrénées. Cette guerre fut sans succès. 591. 92. Gontran fait la guerre contre Waroc, comte de Bretagne, à qui Frédégonde avoit fait prendre les armes. Waroc vient à Guerrande, où il rend hommage à Gontran en ces termes: *Nous savons, comme vous, que les villes armoriquaines*, (Nantes & Rennes) *appartiennent de droit aux fils de Clotaire, & nous reconnoissons que nous devons être leurs sujets.*	587. Childebert d'accord avec l'empereur Maurice, fait la guerre en Italie contre les Lombards: cette guerre n'eut pas de succès.	590. Frédégonde fait assassiner Prétextat, évêque de Rouen, & méprise les menaces de Gontran, qui vouloit prendre connoissance de ce crime. Elle attente plusieurs fois, sans fruit, à la vie de Childebert, & à la liberté de Brunehaut.	*Papes.* Pélage II. 590 Saint Grégoire le Grand. 604 *Empereurs d'Orient.* Tibere. 586 Maurice. 602 *Rois des Lombards en Italie.* Antaric. 590 Agilulf. 616 *Rois des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585 Récarede. 601 *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN roi de Bourgogne.

593.

Gontran meurt âgé de soixante ans sans laisser d'enfans. L'Eglise l'a mis au nombre des saints. Il avoit déclaré son neveu Childebert héritier de ses royaumes d'Orléans & de Bourgogne. Il eut pour femmes, Vénérande, que Grégoire de Tours & *l'auteur* des *Gestes* traitent de concubine; Marcatrude, qu'il répudia sur le soupçon qu'elle avoit fait empoisonner le fils qu'il avoit eu de Vénérande, & enfin Austregilde, dont il [illegible] deux fils mo[illegible] jeunes. Quelqu[illegible] auteurs prétendent que sa fill[illegible] Clotilde lui survéquit. Il tenoit sa cour à Châlons sur Saône. Il est enterré dans l'Eglise de S. Marcel [illegible] Soissons.

• Les Gascons ou Wascons, peuple[illegible] barbares, passen[illegible]

CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.

593.

Childebert réunit à l'Austrasie, suivant la derniere volonté du feu roi Gontran, les royaumes d'Orléans & de Bourgogne, & une partie de Paris.

Nous avons une constitution de ce prince (595) qui ordonne que l'homicide soit puni de mort, au lieu qu'auparavant il en étoit quitte pour une peine pécuniaire.

Il crée Tassillon premier roi de Baviere.

595.

Childebert défait les Varne[illegible] peuple de G[illegible]ma[illegible] [illegible] leur [illegible]yaume.

596.

[illegible]hildebert meurt d[illegible]oison, laissant [illegible] sa femme Faileube deux enfans qui lui succedent, sous la conduite

CLOTAIRE II. roi de Soissons.

593.

Clotaire & Childebert partagent la propriété de la ville de Paris.

Landri, commandant l'armée de Clotaire, défait Childebert près de Soissons. Le lieu où se donna cette bataille, dit alors *Trucciacum*, est le village de *Droissi*, à cinq lieues de Soissons, lequel avec *Busanci*, *Chacrise*, *Nanteuil sur Muret* & *Muret*, renferme une vaste campagne, propre à servir de champ de bataille. (*Le Beuf.*)

594.

Waroc, comte de Bretagne, excité par Frédégonde, livre bataille [illegible] troupes de Childebert, du côté de la Touraine; cette bataille fut sanglante, & la perte égale des deux côtés.

PRINCES contemporains.

Pape.
Saint Grégoire le Grand. 604
Empereur d'Orient.
Maurice. 602
Roi des Lombards en Italie.
Agilulf. 616
Roi des Gots en Espagne.
Récarede. 601
Angleterre.
Heptarchie.

THIERI I. roi de Bourgogne.	THÉODEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
les monts Pyrénées & s'établissent dans la Novempopulanie, province à laquelle ils donnent leur nom. Ils s'étendirent successivement jusqu'aux bords de la Garonne.	de Brunehaut leur grand'mere. THIERI regne en Bourgogne, & l'Austrasie a pour roi THÉODEBERT II.		*Papes.* S. Grégoire le Grand. 6 Sabinien 6 Boniface IV. 614 *Empereurs d'Orient.* Maurice. 60 Phocas. 61 *Roi des Lombards en Italie.* Agilulf. 61 *Rois des Goths en Espagne.* Récarede. 60 Liuba II. 60 Viteric. 61 *Angleterre.* Heptarchie.
	597. Brunehaut affermit la paix de tous côtés, pour assurer sa puissance. Elle contribue à la conversion du royaume de Cantorberi au christianisme.	597. Mort de Frédégonde.	
	598. Les grands d'Austrasie lassés de la domination de Brunehaut, engagent son petit-fils Théodebert à l'exiler.		
599. Brunehaut se sauve chez son petit-fils Thieri, qui lui donne un asyle.			
600. L'armée de Thieri, jointe à celle de Théodebert, attaque Clotaire & le défait.	600. Théodebert joint à Thieri, défait Clotaire.	600. Clotaire est défait par Théodebert & par Thieri.	
601. 602. Thieri joint à Théodebert défait les Gascons. 605. 6. 7. 8. &c. Brunehaut corrompt les mœurs de Thieri, pour le mieux gouverner,	601. 602. Théodebert joint à Thieri défait les Gascons, & leur donne pour duc Génialis, qui prit le premier le titre de duc de Gascogne.	60. Clotaire voyant les deux rois occupés contre les Gascons, avoir fait marcher deux armées, celle que commande Lan-	

THIERI I. roi de Bourgogne.	THÉODEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	PRINCES *contemporains.*
& s'irrite contre son *frere Théodebert jusqu'à* lui persuader que Théodebert n'étoit pas fils de Childebert.	Adaloalde est associé au trône des Lombards. Théodebert lui accorde sa fille en mariage.	dri sous Merovée, fils de Clotaire, est défaite par Thieri; ils y perdirent la vie : Théodebert épargne l'autre armée, par jalousie contre son frere.	*Papes.* S. Grégoire le Grand. 604 Sabinien. 605 Boniface IV. 614 *Empereurs d'Orient.* Phocas. 610 Heraclius 641 *Roi des Lombards en Italie.* Agiluif. 616 *Rois des Gots en Espagne.* Liuba II. 603 Viteric. 610 Gondemar. 612 Sisebut. 621 *Angleterre.* Heptarchie.
	612. Théodebert est défait par Thieri, *pris à* Cologne, & envoyé à Châlons sur Saône à Brunehaut qui le fait assassiner. Il avoit eu pour femme, Bilichilde, qu'il fit étouffer pour épouser Theudichilde.	611. Clotaire promet à Thieri de demeurer neutre dans la guerre qu'*il* va faire à Théodebert son frere, à condition qu'*il* lui fera rendre toute qu'on lui a pris dans la derniere guerre.	
613. Thieri meurt à Metz de dysenterie, allant faire la guerre à Clotaire, qui le sommoit de la parole qu'il lui avoit donnée de lui restituer ce qu'on lui avoit pris, & laisse quatre fils. Brunehaut mise à mort par l'ordre de Clotaire. On voit le tombeau de cette princesse dans l'Eglise de saint Martin d'Autun. (*Voyage*	Le comte Romulphe, seigneur puissant, fut enveloppé dans les malheurs de ce regne, & son fils Romaric, désabusé des grandeurs du monde, dotta de tous ses biens la célebre abbaye de Remiremont, appellé Ro[illegible] c'étoit alors le tems des fondations, & il est étonnant ce qu'il y en avoit déja eu dans le duché de Lorraine, qui étoit compris dans le royaume d'Austrasie, dans l'Alsace, dans les montagnes des Vo-	613. Clotaire fait mourir deux fils de Thieri, dont l'aîné avoit été reconnu roi d'Austrasie sous le nom de SIGEBERT II. & qui regna peu; le troisieme se sauva, [illegible] donna la vie au quatrieme, qu'il fit raser: par là Clotaire réunit dans sa personne toute la Monarchie Françoise.	

		CLOTAIRE II.	PRINCES contemporains.
littér. de Martene.) Cordemoi a entrepris l'apologie de cette princesse dans son histoire de France.	ges, dans le pays des Lucquois, aujourd'hui le diocese de Toul, Luxeuil, Estival, Moyen-Moutier, S. Dié, Senone, Bon-Moutier, &c.		*Papes.* Boniface IV. 614 Dieu-donné. 617 *Empereur d'Orient.* Héraclius. 641 *Rois des Lombards en Italie.* Agilulf. 616 Adelualdd. 626 *Rois des Gots en Espagne.* Sisebut. 621 Récarede II. 621 Suintila & ses freres 631 *Angleterre.* Heptarchie.

CLOTAIRE II. regne seul.

615. 614.

La puissance de Clotaire excite l'envie des grands & le rend plus modéré. Il laisse à l'Austrasie & à la Bourgogne leurs maires, dont l'autorité semblable à celle des vicerois, commençoit déja à se faire sentir dans la France, & qui finirent par se rendre les maîtres du royaume.

615.

Cinquieme concile de Paris, composé d'évêques & de seigneurs; il s'en est tenu souvent de pareils depuis Charlemagne & les rois suivans, où il se fit des ordonnances pour tout le royaume, qui portent le nom de *Capitulaires*, comme celles qui étoient faites dans les assemblées de la nation.

616. 617. &c.

Clotaire tient des especes de parlemens ambulatoires, nommés *Placita*, d'où est venu le mot de *Plaids*.

CLOTAIRE II. seul roi des François.

PRINCES contemporains.
Papes.
Boniface V. 623
Honorius I. 638
Empereur d'Orient.
Héraclius. 641
Rois des Lombards en Italie.
Adeluald. 626
Ariovald. 638
Rois des Goths en Espagne.
Suintila & ses freres. 631
Angleterre.
Heptarchie.

622. &c.

Clotaire donne l'Austrasie & la Neustrie à Dagobert son fils, avec le titre de roi. Commencement de l'Ere des Mahométans, qu'ils appellent *Hégire*; c'est la date de la fuite de Mahomet de la Mecque, qui mourut empoisonné l'an 632 : il vécut 63 ans.

625. 626. &c.

Dagobert, fils de Clotaire, se marie à Clichi; ces deux princes eurent quelque dispute au sujet de l'Austrasie. Les Gascons se révoltent; cette guerre n'a point de suite.

628.

Clotaire II. meurt regretté, parce qu'il aima la justice & la paix; il est enterré à Paris dans l'église de saint-Germain-des-prez; il étoit âgé de quarante-cinq ans. On peut remarquer trois choses sur ce prince: il est le troisieme roi qui ait réuni toute la monarchie Françoise: il est le second du nom; & par une destinée attachée à ce nom, ayant eu pour partage le royaume de Soissons, le moins considérable de tous, il réunit tous les autres, ainsi qu'avoit fait Clotaire I son ayeul. Il avoit eu pour femmes, Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laissa deux enfans, DAGOBERT & CHARIBERT.

DAGOBERT I.
roi de tout le reste de l'empire François.

628. 629.

DAGOBERT laisse corrompre ses mœurs, répudie sa premiere femme, & en a jusqu'à trois dans le même tems, sans compter les concubines.

Ce qu'on raconte de la magnificence d'alors est à peine croyable; Saint Eloi, qui, né en Limousin, ne fut d'abord connu que par l'excellence de ses ouvrages d'orphévrerie, portoit déja des ceintures couvertes de pierreries lorsqu'il vint à la cour de Clotaire: il fit pour lui un siége d'or massif & un trône entier du même métal pour Dagobert; ces richesses venoient du commerce du Levant, que les négotiations avec les empereurs de Constantinople avoient ouvert: elles venoient aussi des dépouilles de l'Italie, d'où les François n'étoient jamais revenus que chargés de butin, même quand ils en avoient été chassés: Saint Eloi fut depuis trésorier de Dagobert, évêque de noyon, & bâtit l'église de saint Paul hors les murs de Paris, vers l'an 640.

CHARIBERT,
roi d'une partie de l'Aquitaine.

628. 629.

CHARIBERT obtient de son frere une partie de l'Aquitaine, plutôt comme une espece d'appanage, dont le nom ne fut connu que long-tems après, que comme un démembrement de la couronne, cependant il prit le titre de roi, & les actes publics furent datés de son regne. Il fait Toulouse sa capitale.

630. 631.

Charibert meurt à Blaye: Childéric, son fils aîné, encore enfant, lui succede, & est reconnu roi: Dagobert son oncle le fait empoisonner; en lui finit le royaume de Toulouse: mais Charibert eut deux autres enfans; Boggis & Bertrand, qui lui survéquirent. Le premier des deux, à qui Dagobert donna l'Aquitaine à titre de duché héréditaire, a été la tige d'une longue suite de princes, dont la postérité s'est perpétuée, jusqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignoles en 1503. (*Vaissette, Hist. de Languedoc.*)

PRINCES contemporains.

Pape.
Honorius I. 638

Empereur d'Orient.
Héraclius. 631

Roi des Lombards en Italie.
Ariovald. 638

Rois des Gots en Espagne.
Suintila & ses freres. 631

Angleterre.
Heptarchie.

DAGOBERT I. seul roi des François.

632. 633.

Guerre contre Samon, marchand, devenu roi des Esclavons : cette guerre ne finit que par le couronnement de Sigebert, fils de Dagobert, que ce prince fait roi d'Austrasie ; ce qui porta les Austrasiens à faire la guerre avec plus de vigueur à ces barbares.

634.

Dagobert aide Sisenand à se faire roi des Gots en Espagne, au préjudice du fils du roi légitime : cette couronne étoit élective.

635.

Guerre contre les Gascons, qui ne dure point. Dagobert tient des assises générale au palais de Gorges près Versailles ; il y fait son testament, par lequel il legue à l'abbaye de saint-Denis huit mille livres de plomb pour en couvrir l'église.

636. 637. 638. &c.

Saint Eloi engage Judicaël, prince des Bretons, à faire au roi satisfaction des courses qu'ils avoient faites sur les frontieres, & à le reconnoître pour son seigneur.

Mort de Dagobert à Epinai ; il fit ériger en évêché l'église de Strasbourg, dont Clovis avoit mis la premiere pierre : ce fut alors qu'elle changea le nom d'*Argentoratum* en celui de Strasbourg, qui se nomme aujourd'hui *Argentina*. Il est enterré à saint Denis qu'il avoit fondé.

PRINCES contemporains.

Papes.
Honorius I. 638
Severin. 640
Jean IV. 641
Théodore. 649
Empereurs d'Orient.
Héraclius. 641
Constans. 668
Rois des Lombards en Italie.
Ariovald. 638
Rotharis. 654
Rois des Gots en Espagne.
Richmer. 631
Sisenand. 636
Chintilla. 640
Tulgos. 642
Angleterre.
Heptarchie.

DAGOBERT I. seul roi des François.

Cette église est devenue depuis la sépulture de nos rois. Saint Denis étoit regardé comme l'apôtre de la France; l'Oriflamme étoit en dépôt dans cette église, & le cri de guerre fut dans la suite *MON JOYE SAINT DENIS, meum gaudium.* Il laisse deux fils, SIGEBERT II. roi d'Austrasie, & CLOVIS II. roi du reste de l'empire François. Il a eu pour femmes, Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wlsigonde, & Berthilde.

L'autorité des maires du palais absorbe la puissance royale.

Il se passoit alors bien loin de nous un triste événement, mais qui appartient à tous les empires du monde, puisqu'il regarde l'empire des Lettres. La bibliotheque d'Alexandrie, cette bibliotheque commencée sous Ptolémée, fils de Lagus, surnommé Soter, successeur d'Alexandre dans l'Egypte, 323 ans avant Jesus-Christ, continuée par son fils Philadelphe, sous qui se fit la traduction des Septante, & parvenue à un tel excès de magnificence sous les rois qui la suivirent, que l'on fait monter le nombre des volumes à sept cens mille. Cette fameuse bibliotheque fut mise en cendres en l'an 642 de Jesus-Christ, par l'ordre du caliphe Omar, qui s'empara cette année de la ville d'Alexandrie. De quelque maniere qu'on explique cette énorme quantité de volumes, quelle destruction pour la mémoire des hommes!

***PRINCES** contemporains.*

Pape.
Théodore 649
Empereur d'Orient.
Rotharis. 634
Rois des Goths en Espagne.
Chintila. 640
Tulgas. 642
Récesuind. 673.
Angleterre.
Heptarchie.

SIGEBERT II. ou III. roi d'Austrasie.

644. &c.

PEPIN, maire du palais sous Dagobert, avoit continué de l'être sous Sigebert, que son pere Dagobert avoit fait roi d'Austrasie dès l'an 632. Pepin étoit mort en 639, & Grimoald son fils lui avoit succédé dans cette charge.

646. &c.

L'autorité royale commence à s'affoiblir. Sigebert qui avoit établi son siege à Metz, sans s'occuper du soin de son état, passe son tems à fonder ou à régler des maisons religieuses : on prétend qu'il promit à Grimoald d'adopter son fils en cas qu'il n'eût point d'enfans.

654. 55. 56. &c.

Sigebert meurt à Metz, laissant de sa femme Imnichilde un fils nommé DAGOBERT, qu'il recommande à Grimoald : celui-ci fait couper les cheveux à Dagobert, & le fait conduire en Irlande ; ensuite, ayant répandu le bruit de sa mort, il fait proclamer son fils roi ; mais Archambaud, maire de Clovis, s'y étant

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neustrie.

644. &c.

CLOVIS regne sous la tutelle de Nautilde sa mere, qui gouverne avec Ega, maire du palais.

646. &c.

Après la mort d'Ega, Erchinoald, nommé aussi Archambaud, est créé maire du palais en Neustrie, & Flaochat en Bourgogne.

651.

Clovis, pour nourrir les pauvres, avoit enlevé de l'église de saint Denis les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de saint Denis & de ses compagnons : ce prince dans une assemblée d'évêque, obtint en dédommagement pour cette abbaye, une exemption de toute jurisdiction, laquelle fut confirmée par Landeric, évêque de Paris.

PRINCES contemporains.

Papes.
Théodore. 649
Martin I. 654
Eugene I. 656
Vitalien. 669

Empereurs d'Orient.
Constans. 668
Constantin Pogonate. 685

Rois des Lombards en Italie.
Rhotharis. 654
Rodoald. 659
Aripert. 661
Gondipert. 662

Roi des Gots en Espagne.
Récesuind. 672

Angleterre.
Heptarchie.

CHILDERIC II. roi d'Austrasie.

opposé, l'usurpateur est détrôné. CHILDERIC, un des fils de Clovis II. succede au royaume d'Austrasie.

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neustrie.

656.

Clovis II. meurt après son frere, & laisse trois enfans, dont le troisieme, nommé THIERI, n'eut alors aucun partage : l'aîné, CLOTAIRE III. succede aux royaumes de son pere, & le second nommé CHILDERIC, avoit succédé au trône d'Austrasie, après la déposition du fils de Grimoald, & sur le faux bruit de la mort de Dagobert, fils de Sigebert. Il a eu pour femme Batilde. Cette Batilde, d'une rare beauté, avoit été achetée de quelques pirates par Erchinoald, maire du palais, qui la donna pour femme à son maître, & de son esclave en fit la femme de son roi : il est vrai que l'histoire lui rend la justice, qu'elle n'oublia point sur le trône son premier état, & que devenue religieuse, après la mort de Clovis, elle ne se souvint jamais qu'elle eût porté la couronne.

PRINCES *contemporains.*

Papes.
Eugene I. 656
Vitalien. 669
Déodat. 676

Empereur d'Orient.
Constantin-Pogonat. 685

Rois des Lombards en Italie.
Rodoald. 659
Aripert. 661
Gondipert. 662

Roi des Gots en Espagne.
Recesuind. 672

Angleterre.
Heptarchie.

CHILDERIC II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE III. roi de Bourgogne & de Neustrie.	*PRINCES contemporains.*
	BATILDE, mere de Clotaire III. qui n'avoit que cinq ans, gouverne son fils avec beaucoup de sagesse. Elle se retire par dévotion dans le monastere de Chelles qu'elle avoit fondé, & laisse le royaume à la merci d'Ebroin, maire du palais, dont elle avoit jusques là réprimé les violences; l'église l'a reconnue pour sainte: elle avoit encore fondé le monastere de Corbie.	*Papes.* Vitalien. 669 Déodat. 676 *Empereur d'Orient.* Constantin Pogonate. 685 *Roi des Lombards en Italie.* Grimoald. 673 *Roi des Gots en Espagne.* Réceluind. 672 *Angleterre.* Heptarchie.
670. CHILDERIC se voit roi de toute la France, par la mort de Clotaire III. & par la retraite forcée de Thieri. Childéric abandonne une partie de l'Austrasie à Dagobert II. fils de Sigebert. Tant que Childéric suivit les conseils de Leger, évêque d'Autun, il se conduisit bien; mais dès qu'il cessa de les suivre, il tomba dans le mépris. Ce prélat, que l'église a canonisé, & qu'elle honore comme martyr, fut assassiné en 678. par les ordres d'Ebroin, dans une forêt en Artois, qui a retenu son nom.	670. Clotaire III. meurt, & est enterré dans le monastere de Chelles; THIERI, son second frere, qui n'avoit point eu de part à la succession, est roi à sa place, par les soins d'Ebroin; mais la haine qu'on avoit pour ce ministre, rejaillit sur le roi même, & Thieri fut enfermé dans l'abbaye de saint Denis.	
	DAGOBERT II. roi d'une partie de l'Austrasie.	
673. Bodillon, seigneur parmi	DAGOBERT II. ce fils de Sigebert qu'on avoit fait conduire en Ir-	

CHILDÉRIC II. roi d'Austrasie.	DAGOBERT II. roi d'Austrasie.	PRINCES contemporains.

les Francs, ayant été traité indignement par Childéric, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive qu'il cherchoit à établir, l'assassine dans la forêt de Livri, & fait le même traitement à la reine Bilihilde sa femme, & à son fils Dagobert. Childéric laissa un fils nommé DANIEL, qui ne lui succéda pas pour lors: ce fut THIERI, qui fut tiré de saint Denis, & qui monta sur le trône. Childéric fut enterré dans l'église de saint-Germain-des-prez.

lande, revient & regne dans l'Austrasie, dont Childéric lui abandonne une partie. Ce Dagobert a été long-tems ignoré: Adrien de Valois & le P. Henschenius se sont disputés l'honneur de l'avoir fait connoître.

Papes.
Domnus I. 678
Agathon. 682
Léon II. 684
Benoit II. 685
Jean V. 686

Empereurs d'Orient.
Constantin Pogonate. 685
Justinien II. 711

Rois des Lombards en Italie.
Grimoald. 673
Garibald. 675
Bertarit. 691

Rois des Gots en Espagne.
Vamba. 680
Ervige. 687
Egica. 701

Angleterre.
Heptarchie.

THIERI III. roi de Bourgogne & de Neustrie.

673. &c.

THIERI avoit déja commcé à regner en 670. Ebroin, lui-même qui avoit été maire du palais sous Clotaire III. contraint, par les armes, Thieri à le recevoir de nouveau pour son maire du palais.

673. 674. &c.

Dagobert qui regnoit déja dans une partie de l'Austrasie, se rend maître du reste de ce royaume, où Ebroin avoit fait reconnoître un faux Clovis, qui se disoit fils de Clotaire III.

678. &c.

Dagobert II. est assassiné; sa mort auroit dû rendre Thieri seul maître de la monarchie, mais l'Austrasie

DAGOBERT II. roi d'Austrasie.

craignant de tomber sous la domination d'Ebroin, maire du palais de ce prince, ne voulut plus reconnoître de rois : Pepin & Martin s'en firent déclarer ducs ou gouverneurs. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. VI.*)

PRINCES *contemporains.*

Papes.
Conon. 687
Serge I. 701
Empereur d'Orient.
Justinien II. 711
Rois des Lombards en Italie.
Pertarit. 691
Cunibert. 703
Rois des Gots en Espagne.
Vamba. 680
Ervige. 687
Egica. 701
Angleterre.
Heptarchie.

THIERI III. regne seul.

Commencement des rois fainéans.

688. &c.

Ebroin est assassiné ; plusieurs maires lui succedent ; Bertaire, dernier maire, fut le témoin & la victime de la révolution arrivée par l'entreprise de Pepin. Le duc de Pepin Heristel étoit petit-fils de Pepin le-vieux ; il fut pere de Charles-Martel & ayeul d'un troisieme Pepin, dit le Bref, chef de la race Carlovingienne : il s'étoit déja emparé de l'Austrasie, lorsque Dagobert, fils de Childéric, fut assassiné ; il en étoit comme souverain, mais toujours sous l'autorité apparente de Thieri. Ceux qui étoient mécontens du gouvernement de Thieri, passoient en Austrasie ; Pepin, qui ne demandoit qu'un prétexte de guerre, les appuya ; Thieri voulut en avoir raison, un combat décida de l'empire.

690. &c.

Thierri fut défait, & Pepin s'empara de toute l'autorité sous le nom de maire du palais.

THIERI III. regne seul.

Pepin soumet tous les voisins de la France, qui s'étoient révoltés pendant la foiblesse des regnes précédens; Thieri meurt, & sa mort ne fait pas plus de bruit que celle d'un particulier; il avoit eu pour femme Clotilde, & laissa deux princes qui lui succéderent. Il est enterré dans l'église de saint Wast d'Arras qu'il avoit fondée.

CLOVIS III.

692.

PEPIN continue à regner sous le nom de Clovis III. fils de Thieri il étend ses conquêtes.

695. &c.

Clovis meurt après cinq ans de regne.

CHILDEBERT III. surnommé le juste.

PEPIN, qui continue de regner sous le nom de Childebert, frere de Clovis III. fait son fils aîné duc de Champagne, & son cadet maire du palais de Childebert; ses deux enfans meurent: il fonde le célebre monastere de Fleuri.

711. &c.

Childebert III. meurt, après avoir regné seize ans; il est enterré à Choisi, sur la riviere d'Aisne; il laisse un fils qui lui succede.

PRINCES *contemporains.*

Papes.
Serge I. 701
Jean VI. 705
Jean VII. 707
Sisinne. 708
Constantin 714

Empereurs d'Orient.
Justinien II. 711
Philippe Bardane. 713
Anastase II. 714

Rois des Lombards en Italie.
[illegible]arit. 691
Cunibert 703
Luitbert. 704
Aripert. 711
Ansprand. 717

Rois des Gots en Espagne.
Egica. 701
Vitisa. 711
Roderic, dernier roi des Gots en Espagne. 712

Angleterre.
Heptarchie.

DAGOBERT III.

714.

CE prince a peu d'autorité. Pepin fait son petits-fils Theudoalde, encore enfant, maire du palais de Dagobert III.

Mort de Pepin; cet homme fut utile à l'état en même tems qu'il anéantit la puissance des rois.

Theudoalde, enfant, est maire du palais sous la tutelle de Pletrude sa grande-mere. Charles, dit depuis Charles-Martel, fils de Pepin & d'une concubine nommée Alpaïde, est arrêté par l'ordre de la grande-mere de Theudoalde.

715. 16. &c.

Un gouvernement si étrange ne subsiste point; les peuples se révoltent; Theudoalde se sauve, & sa charge est donnée à Rainfroi.

Les Gots qui avoient chassé les Romains d'Espagne, en sont chassés à leur tour par les Sarasins, que le comte Julien avoit appellés pour se venger de Roderic, qui avoit déshonoré sa fille. Les chrétiens Espagnols qui se soumirent aux maures, en conservant leur religion, furent appellés *Muzarabes*.

Les ennemis voisins de la France profitent des troubles du royaume; Charles-Martel échappé de sa prison paroît en Austrasie: les Austrasiens le reçoivent comme si ç'avoit été Pepin son pere lui-même, & le reconnoissent pour duc d'Austrasie.

Dagobert III. meurt, & laisse un fils nommé

PRINCES contemporains.

Papes.
Constantin. 714
Grégoire II. 731

Empereurs d'Orient.
Anastase. 714
Théodose III. 716
Léon Isaurique. 741

Rois des Lombards en Italie.
Ansprand. 717
Luitprand. 744

Roi d'Espagne.
Pélage. 737
Ce prince caché dans des rochers de l'Asturie, conserva le nom de roi, & y perpétua en effet la royauté parmi les princes chrétiens, qui rechasserent enfin les Maures sous Ferdinand-le-Catholique, & sous Philippe III. Le titre de prince des Asturies fut donné depuis, en 1388, à l'infant D. Henri, petit-fils du prince de Transtamare, lorsqu'il épousa la fille du duc de Lancastre, & de Constance, fille de Pierre-le-Cruel.

Angleterre.
Heptarchie.

DAGOBERT III.

THIERI, qui ne fut pas roi pour lors; on alla chercher DANIEL, le fils de Childéric II. & on le nomma CHILPERIC.

CHILPERIC II.

CE roi ne doit pas être mis au nombre des fainéans. Rainfroi secondant ses vues, s'oppose à Charles-Martel.

719.

Il arrive sous ce regne ce qui étoit arrivé à Pepin sous Thieri III. Charles-Martel défait Chilpéric dans différens combats; Rainfroi perd sa place; &, chose singuliere, Charles substitue à Chilpéric un autre roi fort ignoré, que l'on a nommé CLOTAIRE IV. Ce Clotaire étant mort, Chilpéric est rappellé de l'Aquitaine, où il s'étoit refugié, par Charles-Martel, qui, réunissant toute l'autorité, voulut bien n'être que son maire du palais.

720. &c.

Chilpéric II. meurt à Noyon; THIERI de Chelles, fils de Dagobert III. lui succede.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire II. 731
Grégoire III. 741
Empereur d'Orient.
Léon Isaurique. 741
Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744
Roi d'Espagne.
Pélage. 737
Angleterre.
Heptarchie.

THIERI IV. dit de Chelles.

725.

CHARLES-MARTEL entteprend de faire la guerre aux peuples voisins de la France.

731.

Eudes, duc d'Aquitaine, ayant rompu la paix faite avec la France, est battu deux fois. Cet Eudes étoit du sang de nos rois, fils de Boggis & petit-fils de Charibert (*Voyez* l'année 630.)

732.

Abdérame, roi des Sarasins, passe la Garonne pour combattre Eudes, duc d'Aquitaine, qui avoit favorisé le soulevement d'une de ses provinces. Eudes appelle Charles-Martel à son secours, & les Sarasins sont défaits dans un combat entre Tours & Poitiers, où l'on a raconté qu'ils perdirent plus de trois cens mille hommes.

733.

Charles-Martel domte les Frisons, les convertit à la foi catholique, & réunit leur pays à la couronne.

734. 35.

Eudes duc d'Aquitaine, étant mort, Charles-Martel accorde à son fils Herald la jouissance du domaine de son pere, à condition de lui en rendre hommage, & à ses enfans, sans faire aucune mention du roi Thieri.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire II. 731
Grégoire III.

Empereur d'Orient.
Léon Isaurique. 741

Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744

Roi d'Espagne.
Pélage. 737

Angleterre.
Heptarchie.

THIERI IV. dit de Chelles.

738.

Les Sarasins fondent sur les états de Herald, duc d'Aquitaine, ravagent le Languedoc, & se rendent maîtres des places que ce prince possédoit dans la Provence.

INTERREGNE.

737.

THIERI meurt; Charles-Martel continue de regner sous le titre de duc des François, sans nommer un nouveau roi.

739.

Les Saxons se révoltent & sont domtés.

Charles-Martel chasse les Sarasins de la Provence, & s'empare des places dont ces Infidéles avoient fait la conquête sous le duc d'Aquitaine.

740.

Charles-Martel jouit en paix de la soumission où le bruit de sa valeur avoit mis toute l'europe.

Troubles de l'Italie à l'occasion de l'hérésie des Iconoclastes, soutenus par l'empereur Léon. Grégoire II. avoit fait ce qu'il avoit pu pour intéresser Charles-Martel à s'opposer aux progrès de cette hérésie; mais Charles différa toujours de lui donner du secours, soit que les offres de Grégoire ne lui parussent pas suffisantes, soit

PRINCES contemporains.

Pape.
Grégoire III. 741

Empereur d'Orient.
Léon Isaurique. 741

Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744

Rois d'Espagne.
Pélage. 737.
Favila. 739
Alphonse I. 757

Angleterre.
Heptarchie.

INTERREGNE.

pour ne pas déplaire au roi des Lombards, qui inquiétoit aussi le pape de son côté. Grégoire III. succéda à Grégoire II. & fit des propositions plus avantageuses à Charles-Martel ; savoir, de se soustraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer consul de Rome : c'est-là la véritable époque de la grandeur temporelle des papes, & le présage que l'empire devoit passer dans la maison de France.

741.

Mort du pape, de l'empereur Léon, & de Charles-Martel, il fut enterré à saint-Denis. Carloman & Pepin, enfans de Charles-Martel, partagent entr'eux le gouvernement du royaume, & sont toujours unis.

742.

Pepin croit qu'il est plus avantageux de faire cesser l'interregne ; il fait proclamer roi CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III. fils de Chilpéric II. est proclamé roi dans la partie de la France que gouvernoit Pépin, c'est-à-dire, dans la Neustrie, la Bourgogne & la Provence ; car l'Austrasie n'eut point d'autre maître que Carloman.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire III. 741
Zacharie. 752
Empereurs d'Orient.
Léon Isaurique. 741
Constantin Copronyme. 775
Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744
Roi d'Espagne.
Alphonse I. 757
Angleterre.
Heptarchie.

CHILDÉRIC III.

PRINCES contenporains.
Pape. Zacharie. 741.
Empereur d'Orient. Constantin Copronyme. 775
Rois des Lombards en Italie. Luitprand. 744 Hildebrand. 744 Rachis. 750 Astolphe. 756
Roi d'Espagne. Alphonse I. 757
Angleterre. Heptarchie.

743.

Concile tenu aux Estines, palais des rois d'Austrasie, dans la préface duquel Carloman parle en souverain ; ce concile est le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'incarnation : cette époque a pour auteur Denis-le-Petit dans son cycle de l'an 526 & Bede l'employa depuis dans son histoire.

Pepin & Carloman défont les Bavarois, les Allemans, les Saxons & les Esclavons.

744. &c.

Pepin défait le duc d'Aquitaine, qui s'étoit encore révolté, & ces princes s'accommodent.

746.

Carloman quitte le gouvernement de l'Austrasie, & se retire à Rome, où il embrasse la vie religieuse ; il laissa un fils nommé Drogon, que Pepin renferme dans un monastere.

747. 48. 49.

Grippon, fils de Charles-Martel, mais d'un autre lit que Pepin, se révolte contre lui, pour avoir raison des droits que son pere lui avoit laissés. Pepin marche contre lui, & le défait à diverses reprises. Grippon se refugie chez le duc d'Aquitaine.

750.

Childéric III. est détrôné, rasé, & enfermé dans le monastere de Sithin, aujourd'hui saint

CHILDERIC III.

Bertin, où il mourut en 754. Il eut un fils nommé Thieri, qui fut envoyé dans le monastere de Fontenelle en Normandie, & élevé dans l'obscurité.

Fin de la Race des MÉROVINGIENS, *après* 270. *ans de regne depuis* CLOVIS I.

PRINCES contemporains.

Pape.
Zacharie I. 752

Empereur d'Orient.
Constantin Copronyme. 775

Rois des Lombards en Italie.
Rachis. 750
Astolphe. 756

Roi d'Espagne.
Alphonse I. 757

Angleterre.
Heptarchie.

REMARQUES PARTICULIERES.

PLUSIEURS auteurs ont écrit différemment sur les commencemens de notre monarchie, Mezerai, Daniel, Boullainvilliers, l'abbé du Bos : nous hasardons notre sentiment sur leurs différens systêmes.

Nous pensons contre M. de Boullainvilliers, que les Francs avoient de véritables rois, que Clovis l'étoit, & non un chef d'aventuriers, comme il l'a prétendu : que ce n'a point été par une irruption subite, & à la maniere des barbares, que les Francs étant venus fondre dans les Gaules, en ont réduit les habitans en servitude ; ainsi nous n'avons garde de rien adopter de cet auteur.

Nous pensons, avec le P. Daniel, que Clovis a conquis les Gaules, mais nous croyons contre lui, que les Francs y étoient établis bien avant Clovis, & que leurs liaisons avec les Romains ont contribué à la facilité de la conquête.

On ne sauroit rien conclure avec Mezerai, parce qu'il a tout entrevu assez confusément, qu'il a tâté tous les systêmes, & que, sans en embrasser aucun, il n'a pas assez fait sentir en quoi ils différoient, ni les points essentiels qui divisoient les historiens.

Nous croyons avec l'abbé du Bos, que Clovis a possédé des charges dans l'empire Romain, qu'il a profité, contre les Romains mêmes, de l'autorité qu'elles lui donnoient ; que les évêques & la religion ont beaucoup contribué à ses succès : mais nous ne croyons pas que les peuples des Gaules, si l'on en excepte les Armoriques, ayent été au-devant de ses loix, & l'ayent appellé pour les gouverner. Nous croyons qu'il s'est servi des circonstances des tems, des dispositions des esprits, des charges qu'il exerçoit, de

REMARQUES PARTICULIERES.

la haine des peuples contre les tyrans, de la crainte qu'ils pouvoient avoir des autres princes leurs voisins; & qu'il a employé tous ces moyens, soit pour les réduire, soit pour les maintenir sous son autorité, quand une fois il les y a eu réduits; qu'ainsi il n'y a aucune portion des terres des Gaules qu'il n'ait conquise, & dont les armes ne l'ayent rendu le maître. En un mot, si j'ose dire ma pensée, je crois Clovis plus conquérant encore que politique, & l'abbé du Bos en fait un politique plus qu'un conquérant.

Clovis aura dit aux Gaulois : les Romains vous accablent & ne vous défendent point ; vos biens se consument en subsides que vous leur payez, & en pillages qu'exercent sur vous les Bourguignons & les Visigots. Laissez-vous conquérir par moi, je vous garantirai des pillages, & vous ne payerez que des subsides légers, les évêques auront fait valoir ces motifs auprès des peuples ; à ses insinuations Clovis aura joint la force de ses armes, les troupes armées pour les Romains se seront défendues, le peuple aura attendu l'événement, le bonheur de Clovis aura fait le reste ; & après avoir réellement conquis un pays qui ne se seroit point donné, il aura pris le titre glorieux de libérateur des Gaules, au lieu du titre odieux de conquérant ; c'est ce qui s'est vu tant de fois dans l'histoire, lorsque des princes voulant conquérir une nation, ont répandu des manifestes parmi leurs ennemis, pour disposer les peuples à reconnoître le sort des armes, en cas qu'il leur fût favorable ; réellement le prince est conquérant, mais il se cache sous l'apparence d'un libérateur, & l'appas d'un gouvernement plus doux gagne les peuples toujours amoureux de la nouveauté : dira-t-on pour cela que le vainqueur n'aura pas conquis la nation qu'il aura soumise ? Ce seroit une illusion, mais il ne l'a pas mise sous

REMARQUES PARTICULIERES.

le joug, ce ſera un nouveau maître, & non un tyran; les peuples renfermés dans ſes états, ſauront qu'ils ont changé de roi, ſans avoir changé de fortune, ni de ſituation, le conquérant tiendra les engagemens de ſon prédéceſſeur, il maintiendra les loix qu'il aura trouvé établies: enfin le nouveau roi aura acquis des ſujets par la force, & les conſervera par la douceur & la modération; voilà l'hiſtoire qui eſt arrivée à Clovis. Voilà ce que M. l'abbé du Bos a fort bien démêlé: comme il eſt le premier qui a apperçu clairement cette vérité, il lui a fallu, peut-être, pour détruire les préjugés reçus, aller un peu trop loin du côté oppoſé; l'irruption violente des Francs, admiſe & crue par tous les hiſtoriens, l'a révolté avec raiſon, & pour les confondre, il n'a préſenté à la place qu'un roi ſage & modéré, que l'appas de ſes vertus a rendu maître ſans coup férir, d'une nation puiſſante; c'eſt le milieu entre ces deux ſyſtêmes qui nous a paru le plus vraiſemblable & le mieux fondé.

Les maires du palais, dans leur origine, repréſentoient ce qu'eſt aujourd'hui le grand maître, & celui qui étoit revêtu de cette dignité, ſe nommoit *major domûs regiæ, palatii gubernator, præfectus, &c.* Ainſi, lorſque Chilpéric envoya Wadon pour accompagner ſa fille en Eſpagne, où elle alloit épouſer Récarède, il lui donna le titre de *maire du palais* de la princeſſe; & c'eſt-là l'idée que l'on doit avoir de tous les maires du palais qui ſe trouvent nommés dans l'hiſtoire depuis la mort de Dagobert I. La puiſſance des maires s'accrut après la mort de ce prince, qui eſt l'époque de la décadence de l'autorité royale; leur emploi d'abord ne leur fut donné que pour un tems, enſuite à vie, puis ils le rendirent héréditaire; ils ne commandoient que dans le

palais

REMARQUES PARTICULIERES.

palais des rois, ils devinrent leurs ministres, & on les vit à la tête des armées; aussi changerent-ils leurs qualités, & le maire prit dans la suite celles de *dux Francorum*, *dux & princeps*, *subregulus*. Ce fut Grimoald qui commença à porter cette dignité au plus haut point, sous le regne de Sigebert II. roi d'Austrasie. (*Mem. de l'Acad. des Belles-Lettres*, *tom. X.*)

La charge de grand référendaire répondoit à celle de chancelier d'aujourd'hui; cette charge devenue encore plus considérable sous la deuxieme race, est aujourd'hui la premiere de l'état, depuis la suppression de celle de connétable. Le comte du palais étoit bien inférieur au maire: il étoit cependant le juge de tous les officiers de la maison du roi, & confondoit dans sa personne tous les autres offices que l'on a vus depuis, tels que bouteiller, chambrier, &c. Cette charge subsista sous la deuxieme race, tandis que celle de maire fut anéantie; & sous les rois de la troisieme, celle de sénéchal anéantit celle de comte du palais, dont l'idée nous est restée dans le grand prévôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le comte du palais sous la deuxieme race, devint le premier homme de l'état sous la troisieme, & la charge de sénéchal finit en 1191.

Des auteurs graves ont avancé, que, sous cette premiere race, les filles avoient la propriété de ce qu'elles partageoient dans la succession des rois leurs peres; que les femmes mêmes de nos rois avoient la propriété des fonds que leurs maris leur constituoient en dot (*Gregoire de Tours*) & que cette propriété, au défaut d'enfant, passoit à leurs collatéraux: mais cette opinion est fortement combattue dans un mémoire de M. de F. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, *tom. VIII.*)

REMARQUES PARTICULIERES.

Sous cette même race, nos rois conféroient ordinairement les évêchés, à l'exclusion du peuple & du clergé.

Les rois Francs & les princes de leur race portoient une longue chevelure, & étoient par-là distingués de leurs sujets, *principes & ornatiorem capillum habent*, (*Tacit. de Mor. Germ.*) ce qui sert à expliquer ce qui se pratiquoit lorsque l'on vouloit rendre un roi inhabile à la couronne : on le rasoit, & dès-lors il rentroit dans l'ordre des sujets.

Le gouvernement ecclésiastique s'étoit formé lors de la révolution arrivée sous Constantin en faveur de la religion, sur le gouvernement civil, & avoit suivi la condition des villes de l'empire & de ses provinces, pour introduire une nouvelle police, sur le modele de celles des juges séculiers. Alors furent connus les titres de métropolitains, de primats, de patriarches, &c. & cette discipline avoit été adoptée par tous les princes chrétiens. (*Dupin.*)

Le moine Benoît causa une espece de révolution dans l'Occident, en fondant l'ordre cœnobitique, comme avoit fait le moine Basile en Orient. (tous deux ont été canonisés.)

Saint Benoît établit son ordre sur le mont Cassin, qui delà se répandit dans toute l'Europe, & qui a été la tige de tous les ordres religieux qui s'y sont établis depuis, tels que Cluny, les Chartreux, Gramont, Cîteaux, &c. Dans ces premiers tems les moines resterent sous l'autorité des évêques, & on ne connoissoit point encore ces exemptions accordées depuis par les papes, qui se multiplierent si fort dans la suite.

Ce fut dans le septieme siecle que parurent les formules du moine Marculfe : c'est un recueil de toutes les formes de lettres qui s'expédioient avant lui & de son tems dans la

REMARQUES PARTICULIERES.

chancellerie de France & dans les jurisdictions ordinaires.

Le nom des Mérovingiens venoit-il de Mérovée ? On pourroit être surpris que ces peuples eussent préféré le nom de Mérovée à celui de Clodion son pere, que Grégoire de Tours appelle un roi utile à son peuple. Seroit-ce la raison que l'on a racontée, que Mérovée prétendoit être le fils de la femme de Clodion, & d'un monstre marin que l'on regardoit comme une divinité, & que les Francs, presque tous payens, s'honorant d'une origine merveilleuse, avoient voulu la consacrer en conservant à leur race le nom de Mérovée ? On sent l'absurdité de cette fable. M. Gibert, (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*) tire son nom de *Marabodiius*, roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & en forme le nom de Mérovée par l'analogie de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire (*ibid.*) après avoir essayé d'établir que le nom de Mérovingiens ne fut connu que sous les commencemens de la deuxieme race, (ce que nie M. Gibert) dans un tems où il étoit devenu nécessaire de distinguer la famille regnante de celle à qui elle succédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné son nom à la premiere race de nos rois ; & sa raison, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, est que, suivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient seulement son parent, *de stirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée, la filiation de cette race n'est plus interrompue. C'est un procès entre ces deux savans. Enfin le P. Montfaucon en donne une derniere raison, qui n'auroit pas moins de poids, c'est que Mérovée étoit roi de Paris.

On comptoit parmi les Francs & les Gaulois par nuits & non par jours ; *nec dierum numerum ut nos sed noctium*

D ij

REMARQUES PARTICULIÈRES.

computant. (*Tacit.*) Si quelqu'un qui vit ſuivant la loi ſalique a perdu ſon eſclave, ſon cheval ou ſon bœuf, le propriétaire a quarante nuits de terme pour s'en reſſaiſir. (*Loi ſalique*, *I.* 50. *de Filtortis.* Cette maniere de compter s'explique par le culte qu'ils rendoient à la lune.

MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS,
SAVANS ET ILLUTRES,
Qui ont vécu depuis l'an 480. jusqu'en 751. ce qui embrasse toute la premiere race.

MINISTRES.

Maires du Palais rangés selon l'ordre des regnes.

Regne de CLOVIS I. *mort en 511.*

Lando.

Regne de CLOTAIRE I. *mort en 562.*

Théodoric.
Badegisile.
Gondoland.
Landrégésile.

Regne de CARIBERT, *mort en 566 & de* CHILPERIC I. *mort en 584.*

Landrégésile.
Cuppa.
Landri.
Chrodin.
Gogon.
Radon.

Regne de CLOTAIRE II. *mort en 628.*

Landri.
Florentian.
Wlfoald.
Warnachaire.
Berthoald.
Protadius.
Claudius.
Licin.
Gondebaud.
Warathon.
Carloman.
Gondoald.

Regne de DAGOBERT I. *mort en 638.*

Gondoald.
Sadrégésile.
Arnoul.

GUERRIERS.

Généraux d'armée.

Siagrius.
Mummol.
Didier.
Leudégisile.
Landri.

MAGISTRATS.

Référendaires.

Les noms des référendaires de cette premiere race, qui étoient les plus considérables des magistrats d'alors, sont si peu intéressans, & ce que l'on en diroit est si incertain, que l'on a cru devoir se réduire à une simple note.

Les fonctions du référendaire, qui se nommoit le grand référendaire, étoient de sceller les actes avec l'anneau du roi, & de signer les diplomes,

Il y avoit, outre le grand référendaire, des officiers qui lui étoient subordonnés, mais qui portoient comme lui le titre de ré-

SAVANS & ILLUSTRES.

Agathias, mort vers l'an 660
Alcimus Avitus. 520
S. Anthelme, vers 709
Bede. 735
S. Benoît. 543
Boece. 524
Cassiodore. 575
S. Colomban. 615
Denis-le-Petit, avant 556
S. Eloi. 665
Ennode. 521
S. Epiphane. 296
Fortunat, vers 600
Frédégaire, vers 658
S. Fulgence, vers 533
Gennade, vers 494
Grégoire de Tours. 595
Jean Climaque. 606
Jornandes, vers 552
Marculfe, vers 660
Marius d'Avenches. 596

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Maires du Palais. Archambaud. Pepin l'ancien. Cogon Noxan. Ega. *Regne de* CLOVIS II. *mort en* 660. Archambaud. Bertinoald. Ebroin. Almaric. Flaochat. Martin. Grimoald. Adalgise. *Regne de* CHILDERIC II. *mort en* 673. Ebroin. Robert. Wlfoald. S. Leger. *Regne de* THIERI III. *mort en* 690. Ebroin. Leudésile. Waraton. Giliner. Bertaire. *Regne de* CLOVIS III. *mort en* 695. Pepin Héristel. *Regne de* CHILDEBERT III. *mort en* 711. Pepin Héristel. Dreux. Grimoald. Nordebert. *Regne de* DAGOBERT III. *mort en* 715. & de CHILDERIC II. *mort en* 720. Grimoald. Theudoalde. Rainfroi. Charles-Martel. *Regne de* THIERI IV, *mort en* 736. Charles-Martel. *Regne de* CHILDERIC III. *rasé en* 750. Pepin-le-Bref.		*Référendaires.* Ré-férendaires, ils étoient chargés de dresser & de rédiger les lettres royaux, & exerçoient même quelquefois les fonctions du grand référendaire. Ducange, dans son glossaire, a donné une longue suite de ces magistrats : Tessereau & du Chesne en ont aussi parlé.	Procope vers 520 S. Remi, vers 535 Salvien. 490 Sidonius Apollin. 482 Symmaque. 514 Zozime, vers 500

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE RACE.

SANS adopter aucun systême sur la succession à la couronne, il suffira de dire historiquement, qu'à l'avénement de Pepin, on vit pour la premiere fois la couronne passer dans une maison étrangere; pendant toute la premiere race, elle n'avoit été portée que par les descendans de Clovis, à la vérité sans droit d'aînesse, ni distinction entre les bâtards & les légitimes, & avec partage; elle fut possédée de même sous la deuxieme race, par les enfans de Pepin; mais ainsi qu'il avoit dépouillé l'héritier légitime, ses descendans furent dépossédés à leur tour. Enfin, sous la troisieme race, le droit successif-héréditaire s'est si bien établi, que les rois ne sont plus les maîtres de déranger l'ordre de la succession, & que la couronne appartient à leur aîné par une coutume établie, *laquelle*, dit Jerôme Bignon, *est plus forte que la loi même, cette loi ayant été gravée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais dans le cœur des François.*

751. Avénement à la couronne.

PEPIN, *dit* LE BREF, *premier roi de la seconde race, fils de Charles-Martel, parvient à la couronne l'an 751 âgé d'environ 37 ans. C'est le premier de nos rois qui se soit fait couronner & sacrer avec les cérémonies de l'église. Cette cérémonie se fit dans la cathédrale de Soissons, par saint Boniface, légat du pape, & archevêque de Mayence.*

Mascow appuyé du second continuateur de Frédégaire, prétend que cette cérémonie étoit plus ancienne.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

751. 752.

PEPIN est proclamé roi de France à Soissons; il est secondé dans cette grande entreprise par le pape Zacharie, & par S. Boniface, évêque de Mayence, qui avoient besoin de lui pour l'opposer à Constantin Copronyme, protecteur des Iconoclastes, & aux Lombards, ennemis du St. siege; cependant, peu après, il demanda au pape Etienne l'absolution du crime qu'il avoit commis en manquant de fidélité à son roi légitime. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. VI.*) Pepin reçoit les soumissions de plusieurs seigneurs qui s'étoient rendus les maîtres de la Septimanie, & la réunit à la couronne.

753. 54. 55.

Pepin défait les Saxons, qui, malgré les traités faits avec ce prince, refusent de reconnoître son autorité.

Astolphe, roi des Lombards, s'empare de l'exarchat de Ravennes, & par-là ôte à l'empereur d'Orient une des principales possessions qui lui restât en Italie. Il entreprend de se rendre maître de Rome. Le pape Etienne III. vient en France implorer le secours de Pepin, qui passe deux fois les monts, reprend l'exarchat, dont il fait don au pape, & commence à établir la puissance temporelle de la cour de Rome. Comment trois cens ans après, Léon IX. qui passoit pour savant, daigna-t-il recourir à la prétendue donation de Constantin, & employer un titre imaginaire, quand il en

768.

FEMME.

Berthe, ou Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon, morte en 783.

Il y a quatre opinions sur cette princesse : du Tillet dit que Berthe étoit fille d'Ærarchia, empereur de Constantinople : on lit dans une dépêche de M. Smith, rapportée aux Mémoires de Nevers, qu'elle étoit fille du roi des Allemans : enfin les Annales de S. Bertin lui donnent pour pere le comte de Laon, c'est l'opinion de Mezeral & du P. Anselme : enfin une quatrieme opinion qui paroît la plus vraisemblable, c'est que Berthe étoit fille d'un seigneur Liégeois (*Mabillon.*)

ENFANS.

CHARLEMAGNE, CARLOMAN, } qui regnerent.

Charlemagne eut l'Austrasie & la Neustrie, avec quelques provinces de l'ancienne Germanie. Carloman eut la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Alsace, & ce que nous appellons aujourd'hui l'Allemagne, qui n'étoit alors que l'autre partie du partage de Charlemagne.

Pepin, Rothaïde, Adelaïde, } morts jeunes.

Gille.

Giselle : elle avoit pensé épouser le prince des Lombards, & puis l'empereur Léon, & elle finit par se faire religieuse.

MORT.

PEPIN *meurt d'une hydropisie à S. Denis le 24 du mois de Septembre 768 âgé de 54 ans, dans la dix-septieme année de son regne.*

La tombe de ce prince qui avoit toutes les qualités des héros, est remarquable par l'épitaphe : *Pepin, pere de Charlemagne ;* comme s'il avoit été encore plus grand par son fils que par lui-même.

PRINCES contemporains.

Papes.

Zacharie.	751
Etienne II.	752
Etienne III.	757
Paul I.	767
Etienne IV.	772

Empereur d'Orient.

Constantin Copronyme.	775

Rois des Lombards en Italie.

Astolphe.	756
Didier.	774

Rois d'Espagne.

Alphonse I.	757
Froila.	768

Angleterre.

Heptarchie.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PEPIN.

avoit un si authentique ? Il est vrai que dès l'an 321 Constantin avoit donné cette fameuse constitution, premiere source des richesses de l'église, par laquelle il permet aux églises d'acquérir des biens fonds, & aux particuliers la liberté de leur laisser par testament ; & c'est peut-être ce qui a donné lieu à la supposition de la donation.

756. 57.

La mort d'Alphonse, roi des Lombards, rend le pape plus puissant ; il sert l'ambition de Didier, général d'Astolphe, en l'aidant à se faire roi des Lombards, au préjudice du frere d'Astolphe. Didier, par reconnoissance, confirme & augmente la donation que Pepin lui avoit déja faite.

La premiere orgue qui ait paru en France est envoyée en 757 par Constantin Copronyme à Pepin, qui étoit alors à Compiégne, & qui en fit don à l'église de saint Corneille de cette ville.

758. 59. 60. 61. 62. 63. 64. &c.

Pepin fait la guerre aux Saxons, aux Esclavons, aux Bavarois & au duc d'Aquitaine, qui avoit donné retraite à Grippon son frere, & chasse les Sarasins de toute la Gothie : il est par-tout vainqueur.

767. 68.

Le duc d'Aquitaine est défait par Pepin, & assassiné par la perfidie d'un nommé Warnston, qui crut plaire à ce prince. Pepin réunit ce duché à la couronne. Ce duc d'Aquitaine, nommé Waifre, étoit petit-fils d'Eudes, & descendoit de Caribert, second fils de Clotaire II. Les Gascons se soumettent.

Etrange révolution à Rome, après la mort de Paul I. Un

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Fulrad, grand chancelier.	Waultier d'Alsace. Gerard de Roussillon, comte de Provence.	*Archichanceliers.* S. Boniface. 755 Francon. Volfrad. Bodillon.	S. Boniface. 755 S. Chrodegand. 766 S. Pirmin. 758

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PEPIN.

laïc, nommé Constantin, est fait pape ; le peuple se révolte contre lui, on lui creve les yeux ; & Etienne IV est exalté.

Les assemblées générales, qui sous les rois de la premiere race s'étoient tenues au mois de mars, commencerent sous ce prince à se tenir au mois de mai ; par la raison que l'usage de la cavalerie dans les armées s'étant introduit, la nécessité de trouver des fourages, engagea Pepin à remettre l'assemblée au mois du mai.

Nos rois de la deuxieme race tenoient cour pléniere aux fêtes de Noël & de Pâques.

768. *Avénement à la couronne.*	ÉVENEMENS REMARQUABLES.
CHARLEMAGNE & CARLOMAN *succedent au roi Pepin leur pere l'an 768.*	768. 69. 70. CHARLEMAGNE & CARLOMAN succedent à Pepin leur pere : leur ambition les divise à l'occasion du partage de leurs états. Didier, roi des Lombards, & le duc de Baviere entretiennent cette division.

771.

Carloman meurt à Samoucy, & est enterré à Reims ; sa mort rend Charlemagne maître de toute la monarchie Françoise.

772. 73.

Charlemagne commence contre les Saxons la guerre, qui ne finit qu'au bout de trente-trois ans ; il les défait près de Paderborn, & pille leur fameux Temple, où étoit adorée l'idole d'Irminsul. On a cru que c'étoit une statue qu'ils avoient élevée à Arminius, le vengeur de leur liberté.

774.

Fin du royaume des Lombards (qui avoit duré 206 ans) dans la personne de Didier, qui voulant s'emparer de l'Italie, & empêcher Charlemagne de s'y opposer, lui suscite des affaires domestiques, en faisant valoir les droits des deux fils de Carloman son gendre, à qui il avoit donné un asyle. Charlemagne passe le mont Cénis, bat Didier, le fait prisonnier, & se fait couronner roi des Lombards. Giannone dit que le regne des Lombards rendit l'Italie heureuse, & il le

FEMMES.	ENFANS.	814. MORT.	PRINCES contemporains.
Himiltrude, répudiée en 770. Hermengarde, ou Désidérate, fille de Didier, roi des Lombards, aussi répudiée en 771.	Pepin le Bâtard. 811 Rothais.	CHARLEMAGNE meurt d'une pleurésie, le 28 janvier 814 dans la soixante-onzieme année de son âge, la quarante-septieme de son regne, la quarantieme depuis la conquête de l'Italie, & la quatorzieme depuis qu'il avoit été couronné empereur; il est enterré à Aix-la-Chapelle.	*Papes.* Etienne IV. 772 Adrien I. 795 Léon III. 816 *Empereurs d'Orient.* Constantin Copronyme. 775 Léon IV. 780 Constantin VI. 797 Irene. 802 Nicéphore. 811 C'est à ce prince que commence *l'empire des Grecs*, appellé *le bas empire.* Staurace. 811 Michel Curopalate. 820 Léon l'Arménien. 820 *Rois d'Italie.* Didier, valncu par Charlemagne, qui mit fin au royaume des Lombards, en 774. Ce royaume avoit duré 206 ans. Charlemagne, empereur. 814 *Rois d'Espagne.* Aurelio. 774 Sile. 783 Mauregat. 788 Veremond I. 791 Alphonse le Chaste. 845 *Angleterre.* Heptarchie.
Hildegarde. 783	Charles, roi de la France orientale. 811 Pepin, roi d'Italie. 810 LOUIS-le-Débonnaire, empereur & roi de France. Lothaire, mort jeune. Rotrude. 810 Berthe. 853 Hildegarde,] mortes Adélaïde,] jeunes.		
Fastrade. 794	Théodrade, abbesse d'Argenteuil. Hiltrude, ou Rotrude, abbesse de Farmoutiers.		
Lutgarde. 800	*Enfans naturels Charlemagne eut de Régine* Hugues l'Abbé. 844 Drogo, évêque de Metz. 855 Adalinde. *D'Adalinde.* Thieri. *De Gersuinde.* Hadeltrude. *Quelques auteurs donnent encore à ce prince une fille nommée* Emma, *& prétendent qu'il la fit épouser à Eginhard, dont il avoit découvert le commerce avec cette princesse.* Nous appellons aujour-		

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAG.

prouve par la sagesse & la douceur de leurs loix, qui subsisterent long-tems après eux. Fameux décret d'Adrien I. par lequel il reconnoît Charlemagne, roi d'Italie & patrice de Rome. Ce prince confirme les donations faites au S. Siege en se réservant la suzeraineté : ce qui se prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome en qualité de souverain, & parce que les actes étoient datés de l'année du regne de l'empereur, *Imperante domino nostro Carolo.*

775.

Adrien I. accorde à Charlemagne, dans un concile tenu à Rome, le droit d'ordonner de l'élection des papes, & de la confirmer. (*Chron. Alber. an.* 775.)

Nouveaux mouvemens des Saxons, qui massacrent un corps de troupes françoises : Charlemagne accourt d'Italie, & les force à demander pardon.

776. &c.

Le fils de Didier, nommé Adalgise, qui s'étoit retiré à Constantinople, entretient des liaisons en Italie ; Adrien en avertit Charlemagne, qui vient lui-même dissiper ces mouvemens, & fait trancher la tête au duc de Frioul.

Fameuse assemblée de Paderborn, dans laquelle Charlemagne fait un traité avec les Saxons & les Sarasins, ce qui le mit en état de passer en Espagne.

778.

Charlemagne passe en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Saragosse ; chemin faisant, il reçoit les hommages de tous les princes qui commandoient entre les Pyrénées & la riviere d'Ebre. Loup, duc de Gascogne, bat dans la vallée

d'hui *enfans naturels* ceux qui sont nés de concubines; mais il faut remarquer que ce qui se nommoit *concubinage*, & qui nous paroît aujourd'hui contraire aux loix civiles & ecclésiastiques, étoit alors une espece de mariage qui, pour être moins solemnel, n'en étoit pas moins légitime. Les femmes portoient le nom de *femmes du deuxieme ordre*. *V.* à l'année 1001.

de Roncevaux l'arriere-garde de l'armée de Charlemagne, où périt Rolland, que nos premiers romans ont rendu si célebre. Ce prince rétablit l'ancien royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis : il repasse en Allemagne, & bat les Saxons dans la Hesse.

779.

Capitulaire de Charlemagne à Hérisstal, où ce prince célébra la fête de Pâques.

780. 81. 82. 83. &c.

Nouveau voyage de Charlemagne à Rome, dont la marche fut une espece de triomphe ; il y fit sacrer par le pape, Pepin & Louis ses deux fils puînés, qu'il avoit amenés avec lui, l'un roi de Lombardie, & l'autre roi d'Aquitaine ; il laissa Pepin en Italie.

Vitikind, général des Saxons, les excite toujours à la révolte ; ils battent les généraux de Charlemagne au combat de Sintal ; Charlemagne s'en venge d'une maniere sanglante, & engage enfin Vitikind à se faire baptiser. Vitikind, qui n'avoit pas moins de franchise que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la vérité de sa conversion, & la religion n'eut pas depuis de plus zélé protecteur. Charlemagne subjugue les Bretons.

787. 88.

Le duché de Baviere réuni à la couronne de France, à cause des infidélités de Tassillon, duc de cette province, qui força enfin Charlemagne son cousin à le faire arrêter, lui & son fils Théodon, & à les mettre dans un couvent.

Les généraux de Charlemagne battent les Huns & les Abares, qui étoient entrés en Italie par le Frioul, & défont

MINISTR.	*GUERRIERS.*	*MAGISTR.*	*SAVANS. & Illustres.*
Eginhard, gendre, dit-on, de Charlemagne, vivant en 840.	Gerard de Roussillon, comte de Provence.	*Archichanceliers.*	Alcuin. 804
Adelhard.	Radulphe, *ou* Raoul.	Ithier.	Amalarius. 814
	Frédéric, fils aîné du duc de Mosellane.	Radon.	S. Angilbert. 814
	Bouchard.	Luitbert.	Ansbert, *ou* Autpert. 778
	Valac.	Ludebert.	Leidrade, vivoit en 816
		Archambauld.	Ludger. 809
		Luitgard.	S. Lulle. 786
			Paul Diacre. 801
			S. Paulin, patriarche d'Aquilée. 804
			Théodulphe, vers 802
			Tilpin, ou Turpin. 800
			Usuard. 806

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAG.

une armée de Grecs, conduite par Adalgise, qui ne reparut pas depuis.

789. 90. &c.

Charlemagne introduit en France le chant grégorien, & par l'établissement qu'il fit d'une école dans son palais, laquelle devint le modelle de plusieurs autres, il mérita le titre de restaurateur des lettres. Chacun des membres de cette école ou académie prenoit un nom particulier, & Charlemagne lui-même, qui se faisoit honneur d'en être membre, prit celui de *David*. Il fait venir d'Angleterre le fameux Alcuin. Pierre de Pise, qui avoit enseigné la grammaire au roi, assistoit à toutes ses conférences, ainsi que les archévêques de Treves & de Mayence, l'abbé de Corbie, &c. Le goût du roi, comme il arrive toujours, mit les sciences à la mode; il n'y eut pas jusqu'aux femmes, parmi lesquelles on en vit une se distinguer dans l'astronomie : grand projet de Charlemagne pour la communication de l'Océan & du Pont-Euxin, en joignant le Rhin au Danube par un canal. Nous lisons dans un capitulaire de cette année un fait important, c'est au sujet de ce qui s'appelle *le sort des saints*, *sortes sanctorum*. « Que personne, dit l'empereur, n'ait la » témérité de prédire le sort par le pseautier ou par l'évan» gile. » Nous avons parlé au regne de Clovis, du *sort des apôtres*, c'est la même chose; & la condamnation des conciles avoit prévenu celle de l'empereur. Cette folie, qui avoit commencé dans l'église vers le troisieme siecle, est aussi ancienne que le monde : on connoît *sortes Homericæ*, *sortes Virgilianæ*. Les payens cherchoient dans Homere & dans Virgile l'avenir, que les chrétiens chercherent depuis dans la sainte écriture.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAG.

794. &c.

Concile de Francfort, un des plus célebres qui se soient tenus dans l'Occident : Charlemagne, en qualité d'empereur, y exerce la même autorité qu'avoient autrefois les empereurs d'Orient dans les conciles, depuis qu'ils eurent embrassé la foi catholique. Les peres de ce concile, en même tems qu'ils condamnerent la doctrine de Nestorius, que l'on avoit voulu renouveller, furent d'un autre côté induits en erreur sur des actes falsifiés, qui leur furent produits contre le deuxieme concile de Nicée, où l'impératrice Irene avoit fait justement condamner les Iconoclastes ; & ils rejetterent ce deuxieme concile de Nicée, lequel fut dans la suite reconnu pour œcuménique, lorsque les véritables actes eurent été produits. Entre plusieurs réglemens faits au concile de Franfort, il faut remarquer celui par lequel il est ordonné que les biens possédés par les évêques avant leur promotion, retourneroient à leurs parens, & que ceux qu'ils auroient acquis pendant leur épiscopat, appartiendroient à leur église.

796. &c.

Charlemagne transplante les Saxons de leur pays, pour les forcer à lui demeurer fidéles, & les répand dans différentes parties de son royaume, soit dans la Flandre, soit dans le pays des Helvétiens, &c. Leur pays fut repeuplé par les Obotrites, peuples Vendales de Mecklembourg.

Lettre de Léon III. à Charlemagne, qui prouve que le pape rendoit hommage de toutes ses possessions au roi de France. Charlemagne s'empare du royaume des Abares, autrefois les Huns, c'est-à-dire, de l'Autriche & de la Hongrie. Parlement tenu à Aix-la-Chapelle ; il y est défendu aux évêques d'ordonner aucun serf s'il n'a été affranchi, ni

aucune personne libre sans la permission du prince. Cette ville que Charlemagne avoit construite avec la plus grande magnificence, devint son séjour ordinaire.

Révolution à Constantinople; la mort de Copronyme fit regner Léon IV. son fils, mari d'Irene; Irene eut à sa mort la régence pendant la minorité de Constantin son fils, qu'elle fit mourir, lorsqu'étant majeur, il voulut lui ôter l'autorité, & par-là cette princesse fit tomber l'empire en quenouille.

799.

Charlemagne prend les isles de Majorque & de Minorque.

800. &c.

Charlemagne est couronné empereur d'Occident par Léon III. cérémonie qui n'ajoutoit rien aux droits ni à la puissance de ce prince, & ainsi cet empire qui avoit fini l'an 476. dans Augustule, le dernier empereur d'Occident, & qui depuis avoit été rempli par le regne des Erules, des Ostrogots & des Lombards, recommence dans Charlemagne, & dure encore aujourd'hui. Le roi de Perse lui fait cession des lieux saints par ses embassadeurs. Capitulaires à Aix-la-Chapelle, dont l'exécution est confiée à des *missi dominici*; il y a quelques articles contre les comtes qui ne rendoient plus la justice qu'à prix d'argent.

Louis (dit depuis le Débonnaire) proclamé roi d'Aquitaine dès le berceau, & qui tenoit sa cour à Toulouse, capitale de ses états, d'où il faisoit la guerre aux Sarasins, prend Barcelonne, qui est demeurée à la France jusqu'au regne de saint Louis.

803.

Irene, devenue odieuse par la mort de son fils dont elle

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAG.

fut soupçonnée, cherche un appui, & fait proposer son mariage à Charlemagne, veuf depuis deux ans de Lutgarde sa quatrieme femme. Irene lui apportoit en dot l'empire d'Orient; Charlemagne accepte sa proposition par des ambassadeurs qu'il lui envoie; mais elle est prévenue par tous les grands de l'empire, qui craignent de voir transporter Constantinople à Rome. Le patrice Nicéphore, Grec de nation, en profite, & est proclamé empereur: c'est ce qu'on appelle l'empire des Grecs, ou le bas empire. Irene est reléguée dans l'isle de Lesbos, aujourd'hui Mitilene. Nicéphore recherche l'amitié de Charlemagne, & ces deux princes font un traité d'alliance qui fixe les limites des deux empires. Nouveaux réglemens faits à Mayence, relativement aux loix sous lesquelles vivoient les divers peuples soumis à Charlemagne, & dont plusieurs ajoutoient à la loi salique.

Charlemagne, pour achever de réduire les Saxons, prive les enfans de la succession de leur pere. Il soumet aussi les peuples de la Pannonie, les Esclavons & les Huns. L'état de Venise avoit alors deux ducs, qui tous deux relevoient des deux empires. Jugement de la Croix en usage: il consistoit à donner gain de cause à celui des deux partis qui tenoit le plus long-tems ses bras élevés en croix. Loi générale contre les guerres privées. (*Du Cange, Dissertation XXIV. sur Joinville.*)

805. 6.

Grands capitulaires dressés à Aix-la-Chapelle, & remarquables en ce que plusieurs ont été renouvellés par Louis XIV.

Assemblée (806.) où Charlemagne partage ses états entre ses trois enfans, & fait un testament à ce sujet, qui est confirmé par les seigneurs François & par le pape Léon: ce qui

est à remarquer, c'est que ce prince laisse à ces peuples la liberté de se choisir un maître après la mort des princes, pourvu qu'il soit du sang royal.

807. 8. 9. &c.

On commence à parler des Normands, hommes du Nord, des Anglois, des Danois, &c. peuples barbares, qui faisoient des descentes en France. Charlemagne prévit avec douleur les ravages qu'ils y exerceroient un jour; il songea à les prévenir; il visita ses ports, il fit construire des vaisseaux qui restoient toujours armés & équipés, &, ce qui paroît incroyable, il en avoit depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrêmité de la Germanie, c'est-à-dire, jusqu'en Dannemarck; les seigneurs avoient ordre en ces occasions de servir en personne comme dans les armées de terre. On voit quelques articles à ce sujet dans les capitulaires. Ce fut à Boulogne que Charlemagne fit un des principaux établissemens de la marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le tems. Ce port de Boulogne-sur-mer où s'embarquoient les Romains pour passer dans la grande Bretagne, s'est nommé, selon l'opinion la plus commune, *Portus Iccius*.

La charge de connétable commence d'être considérable, puisque Burchard, honoré de cette dignité, fut chargé par Charlemagne d'une expédition importante contre les Maures; mais elle eut bien un autre éclat sous la troisieme race, puisqu'elle remplaça les maires & les sénéchaux.

L'empereur Nicéphore est tué par le roi des Bulgares; Michel Rangabé lui succede au préjudice du fils de Nicéphore, & reconnoît Charlemagne pour empereur d'Occident. Charlemagne perd ses deux enfans, Pepin & Charles, & proclame Bernard, fils de Pepin, roi d'Italie.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAG..

813.

Charlemagne associe son fils Louis à l'empire.

Charlemagne ne portoit en hiver, dit Eginhard, *qu'un simple pourpoint fait de peau de Loutre sur une tunique de laine bordée de soie; il mettoit sur ses épaules un sayon de couleur bleue, & pour chaussures il se servoit de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres.* On le voyoit passer rapidement des Pyrénées en Allemagne, & d'Allemagne en Italie. Il remplissoit le monde de son nom: c'étoit l'homme de la plus grande taille, & le plus fort de son tems. Tout cela ressemble assez aux héros de la fable; mais ce qui ne leur ressemble pas, c'est qu'il pensoit que la force ne sert qu'à vaincre, & qu'il faut des loix pour gouverner: il en fit suivant la forme qui s'observoit alors, c'est-à-dire, dans ces assemblées mixtes qui étoient composées de plusieurs évêques & des principaux seigneurs de la nation.

D'ailleurs Charlemagne aima, cultiva & protégea les lettres & les arts, car la véritable grandeur ne va jamais sans cela. C'est à lui que l'on doit la maniere de compter par livres, sols & deniers, telle qu'on le pratique aujourd'hui, avec cette différence que cette livre étoit réelle & de poids, au lieu que parmi nous elle est numéraire.

Premieres loix somptuaires qui reglent les prix des étoffes, & qui distinguent l'état & le rang des particuliers par rapport à leur habillement.

814. *Avénement à la couronne.*	*ÉVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS I. *dit* LE DÉBONNAIRE, *empereur & roi de France, parvient à la couronne l'an 814. âgé de trente-six ans, est proclamé empereur à Aix-la-Chapelle, & sacré en 816. à Reims par le Pape Etienne.*

814. &c.

LE zele apparent de Charlemagne pour la religion avoit fortifié sa puissance, & la dévotion mal entendue de Louis-le-Débonnaire le dégrada. Ce prince trop occupé de la réforme de l'église, & trop peu du gouvernement de son état, s'attira la haine des ecclésiastiques, & perdit l'estime de ses sujets. Il doit pourtant être loué d'avoir éloigné de la cour les princesses ses sœurs & les dames de leur suite, qui depuis long-tems en faisoient le scandale. Il concilie les Saxons, en les remettant dans le droit de succéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Il envoie Lothaire son fils aîné en Baviere, & Pepin en Aquitaine, pour y commander, & garde Louis, qui étoit le plus jeune, auprès de lui.

Concile d'Aix-la-Chapelle (816.) où fut rédigée la regle des chanoines & celle des religieuses. Ces chanoines qui vivoient entr'eux s'en lasserent, & ayant partagé les revenus du chapitre, se retirent dans des maisons particulieres: on leur substitua des chanoines *réguliers*.

L'empereur fait la paix avec Abdérame, roi des Sarasins.

817.

Il associe Lothaire à l'empire, crée Pepin roi d'Aquitaine, & Louis roi de Baviere. Il est à remarquer dans ce partage, qu'il est permis à tout homme libre & sans seigneur, de se rendre vassal de celui des trois princes qu'il choisira, ce

FEMMES.	*ENFANS.*	840. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Ermengarde. 818	Lothaire I. empereur & roi d'Italie. 855	LOUIS LE DÉBONNAIRE *meurt dans une isle du Rhin, près Mayence, le 23 de juin 840. Il est enterré à saint Arnoul de Metz.*	*Papes.* Léon III. 816 Etienne V. 817 Pascal I. 824 Eugene II. 827 Valentin. 827 Grégoire IV. 843
	Pepin, roi d'Aquitaine. 838		
	Louis, roi de Baviere. 876		*Empereurs d'Orient.* Léon l'Arménien. 820 Michel-le-Bégue. 829 Théophile. 842
	Gisle, mariée au comte Evrard, mere de Beranger, roi d'Italie, vivant en 876		*Empereur d'Occident.* Louis-le-Débonnaire. 840
	Alpaïde, femme de Bégon, comte de Paris.		*Roi d'Espagne.* Alphonse-le-Chaste. 844
	Hildegarde, femme du comte Thieri, vivoit encore en 824		*Rois d'Angleterre.* Heptarchie éteinte vers l'an 828. dans la personne d'Ecbert, qui réunit les sept royaumes. Ecbert. 837 Etelwolph. 857
Judith, fille du comte Wolpe, un seigneur de Baviere.	CHARLES-LE-CHAUVE.		*Rois de Suede.* Biorn III. vers l'an 816 Sous le regne de ce prince, Charlemagne envoya Herbért prêcher la foi en Suede. Brau-Amont. 827 Sivard II. vers 834 Herot. 856

qui prouve qu'il y avoit alors en France des *francs-aleus*.

Ordonnance qui exempte les religieux du droit de *présent* & *du service militaire*.

L'empereur confirme les donations faites aux papes, quoiqu'Etienne V. & Paschal I. se fussent mis en possession du pontificat, sans attendre, comme c'étoit l'usage, qu'il eût confirmé leur élection.

818. 19. &c.

L'empereur défait les Gascons, les Bretons, & les peuples de la Hongrie. Il épouse en seconde nôces (819.) la princesse Judith, Bavaroise, dont les galanteries & l'ambition causerent tous ses malheurs.

Bernard irrité de ce que Louis-le-Débonnaire lui avoit été préféré pour l'empire par son grand-pere, quoiqu'il fût fils de l'aîné, & voyant la nouvelle disposition faite par Louis-le-Débonnaire en faveur de Lothaire (817.) avoit pris les armes; l'empereur ayant marché contre lui, le prit & lui fit crever les yeux: ce prince en mourut. Par la mort de Bernard, le royaume d'Italie est réuni à la couronne de France. Des auteurs ont prétendu que ce royaume, qui avoit été celui des Lombards, ne fut jamais réuni à la couronne de France, & qu'il continua seulement d'en dépendre; & une de leurs preuves est que les empereurs suivans ont pris la couronne de fer du royaume d'Italie, ou Lombardie, indépendamment de la couronne impériale de Rome & de celle de Germanie. (*Sigonius. Muratori.*) Titre de *vicomte* qui commence à être connu dans la personne de Cixilane, vicomte de Narbonne, qui jusques-là ne prenoit que le titre de vidame, *vice dominus*.

MINISTR.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illustres.
Hilduin.	Gourdon Boulande.	*Archichanceliers.*	S. Adalhard. 826
Bernard, comte de Barcelonne, & duc de Septimanie, fils de S. Guillaume, duc d'Aquitaine.	Charles d'Argies.	Hilisachar.	S. Agobard. 840
Gombaud.	Guillaume Rostrenan.	Fridegise.	Amelaire, diacre de Metz. 837
	Adhalard.	Theudon.	S. Benoît, abbé d'Aniane. 821
	Bertheric.	Hugues.	Dodane, duchesse de Septimanie, & femme du comte Bernard, vers 842
	Bernard de Vincro.		Dungal. 834
			Eginhard, vers 840
			Théodulphe, évêque d'Orléans. 821

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

822.

L'empereur fait une pénitence publique à Attigni, pour expier la mort de Bernard. Il crut devoir donner cette marque de repentir au mécontentement des évêques, dont l'opinion pouvoit tout sur l'esprit des peuples. Nous sommes surpris aujourd'hui de voir une si grande autorité aux évêques, mais c'est faute de se souvenir que c'étoit cette même autorité qui fut si favorable à nos rois dans l'origine. « Les » évêques, dit l'abbé du Bos, avoient grande part au gou» vernement d'alors, & présidoient aux délibérations des » peuples & à leurs entreprises, non comme chefs de la re» ligion, mais comme premiers citoyens; » la décadence de l'empire Romain faisoit sentir à chacun des peuples, qui jusques-là avoient été soumis à cet empire, la nécessité de se chercher un maître; ceux des Gaules, environnés de princes Ariens, avoient à craindre en même tems pour leur liberté & pour leur religion : ce fut alors que parut Clovis : « Les ecclésiastiques devoient mieux aimer, s'il falloit avoir » un roi barbare pour maître, en avoir un qui fût payen, » que d'en avoir un qui fût hérétique, le paganisme étoit » sensiblement sur son déclin, & l'on pouvoit se promettre » plutôt la conversion d'un prince idolâtre, que celle d'un » prince Arien; d'ailleurs, comme la religion payenne n'a» voit rien de commun avec la religion chrétienne, » les prêtres payens n'avoient aucun droit apparent de de» mander à leurs princes de les mettre en possession des égli» ses bâties & dotées par les chrétiens, & c'étoit ce que les » évêques avoient le plus à craindre des Ariens; » ainsi leur intérêt joint à leur crédit, seconda les armes de notre premier roi. Les commencemens d'une monarchie sont trop foibles, pour que l'on n'ait pas besoin pendant quelque tems

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

de la main qui a aidé à en poser les fondemens, & Clovis étoit trop prudent pour ne pas conserver aux évêques sur l'esprit des peuples cet empire qui avoit tourné à son profit : voilà ce qui fit que si long-tems depuis on vit encore les ecclésiastiques conserver tant d'influence dans les affaires de l'état.

Disons plus, cette autorité qu'avoient alors les évêques en France, devint plus grande dans toute l'Allemagne, & s'y est bien autrement conservée. Les évêques, pour la plupart, y étoient ou des souverains, ou des princes : il est incroyable à quel point les premiers empereurs Germains les ont favorisés, dans la persuasion que c'étoit le plus sûr moyen de s'assurer de la fidélité de leurs sujets : ils créoient par le même principe de nouveaux évêques dans les pays de conquêtes, & croyoient devoir relever la puissance spirituelle par l'éclat de la richesse & par la force de l'autorité temporelle.

Louis envoie son fils Lothaire commander en Italie.

823. 24. 25. &c.

Lothaire est couronné empereur le jour de Pâques, par le pape Paschal.

Les peuples du Nord demeurent soumis à l'empereur, & les Danois reçoivent un roi (Heriold) de sa main. Le pape Eugene refuse (824.) de prendre de l'empereur la confirmation de son élection : Lothaire s'en plaignit hautement. Grêle prodigieuse (825.) suivie d'une peste qui est générale en France & en Allemagne.

827. &c.

Grégoire IV. demande à l'empereur qu'il confirme son exaltation ; ce qui prouveroit ce qu'a avancé M. de Marca

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

contre ce qui a été écrit avant lui, savoir, que, quoique le roi eût remis au clergé & au peuple le pouvoir des élections, cependant la consécration même des papes étoit différée jusqu'à ce qu'il eût donné son consentement. (*Marca*, *lib.* 8. *cap.* 14.)

Les Navarrois, que l'empereur n'avoit pas défendus contre leurs voisins, se donnent au roi Inigo, qui commence le royaume de Navarre & d'Arragon, dont la postérité, après avoir chassé les Maures & les Sarasins, réunit toute l'Espagne dans la personne de Charles-Quint.

Ecbert déja roi en l'an 800. de Wessex, qui étoit un des cinq royaumes auxquels étoit réduite l'Heptarchie, réunit les autres provinces de la grande-Bretagne, sous le titre de roi d'Angleterre, ce qui mit fin à l'Heptarchie.

830.

Charles-le-Chauve, que l'empereur avoit eu de son second mariage avec Judith, n'ayant point de partage, obtint l'Allemannie avec la Rhétie, & une partie de la Bourgogne, qui furent démembrés des états de ses trois autres freres: ces princes s'en offensent: ils donnerent pour raison de leur mécontentement, la mauvaise conduite de leur belle-mere, qui avoit, disoient-ils, un commerce scandaleux avec Bernard, comte de Barcelonne; ils prétendoient venger l'honneur de leur pere, qui, sans s'appercevoir de la honte de sa maison, avoit donné les premieres charges de son royaume, toute sa confiance à un homme qui le déshonoroit; mais au lieu de le venger, ils le dépouillerent; Pepin s'avançant jusqu'à Verberie, force son pere & Judith à se retirer chacun dans un couvent; on leur accorda avec peine le délai qu'ils demanderent pour prendre l'habit, & ce fut ce qui contribua à leur rétablissement.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

La jalousie des trois freres, & la hauteur de Lothaire, sauvent Louis-le-Débonnaire, qui, secondé par le moine Gombaud, est rétabli dans une diette tenue à Nimegue, où Lothaire fut exclus de l'association à l'empire.

831. &c.

L'empereur retire sa femme du couvent, où elle avoit été forcée de prendre l'habit, & autant pour son propre honneur que pour celui de Judith, il lui fait jurer qu'elle est innocente de tous les crimes dont on l'accusoit, indépendamment de l'épreuve du feu où elle se soumit.

Nous devons dire à ce sujet un mot des *Epreuves*, dont l'usage nous paroît aujourd'hui si absurde, mais qui sert à faire connoître les erreurs de l'esprit humain : c'étoit le moyen que nos peres avoient imaginé pour assurer la vérité des faits. Un accusé avoit donc plusieurs moyens de se justifier ; le plus commode étoit le serment : à la vérité, si le juge n'y déféroit pas, il ordonnoit le combat ; le vaincu étoit jugé coupable, & subissoit la peine du crime dont il étoit accusé, ou dont il avoit été l'accusateur : ce qu'il y a de plus singulier, c'est que quand les parties ne vouloient pas défendre leur cause elles-mêmes, il y avoit des braves de profession, nommés champions, à qui ils remettoient leurs destinées. Une autre épreuve étoit celle du fer chaud : ce fer étoit béni & gardé soigneusement dans quelques maisons religieuses, car toutes n'avoient pas ce privilege ; il y avoit encore l'épreuve de l'eau bouillante & de l'eau froide, mais ce n'étoit que pour le peuple : voilà pour les crimes. Croiroit-on que pour les questions de jurisprudence, & pour celles de police, on eût recours à ces mêmes moyens ? Il est question en Allemagne de savoir si la représentation doit avoir lieu en ligne directe, les avis sont partagés, & c'est un combat

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

qui en décide : il s'agit en Espagne de savoir lequel doit être préféré de l'office Romain, ou de l'office Muzarabe, il est ordonné qu'un combat en décidera : cette décision parut extravagante, avec raison ; mais ce qu'on mit à la place ne l'étoit pas moins : on ordonna que les deux livres de liturgie seroient jettés au feu, & que celui qui résisteroit aux flammes auroit la préférence dans la célébration des offices divins. Mais enfin ces épreuves s'abolirent insensiblement ; le pape Etienne V, Louis-le-Débonnaire, l'empereur Frédéric II, le parlement, y mirent fin par des bulles, par des ordonnances & par des arrêts.

833. 34.

Les trois fils de l'empereur conjurent une seconde fois contre lui ; ils réunissent leurs troupes dans un plaine entre Basle & Strasbourg, appellée depuis *le champ du mensonge*, & ayant même amené avec eux le pape Grégoire IV, qui, suivant plusieurs auteurs, se prêta à cet attentat, ils s'emparent de la personne de l'empereur, qui se voyant abandonné de toute son armée, fut forcé d'abdiquer, & le font conduire à saint Médard de Soissons, où il fut revêtu du sac & du cilice : ils reléguerent Judith à Tortone, & le jeune Charles dans l'abbaye de Prom. Les mêmes divisions des trois freres (834) sauvent l'empereur une seconde fois ; il est rétabli dans l'église de saint Denis, & sa femme lui est rendue. Lothaire, qui n'avoit pas voulu consentir à ce rétablissement, se sauve en Bourgogne, où il assemble des troupes, mais il est enfin forcé de se soumettre à son pere, qui lui pardonne.

835. 36. 37. &c.

L'empereur se sentant infirme, fait un nouveau partage

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

entre ses enfans ; sans toutefois se désigner un successeur à l'empire ; il donne à Lothaire l'Italie, à Louis la Germanie & la Saxe, à Pepin l'Aquitaine, & à Charles la France avec la Bourgogne ; ce partage révolte de nouveau les trois aînés, qu'il fut forcé de combattre. Pepin meurt, (838) & l'empereur pour punir sur deux enfans qu'il avoit laissés, les fautes de leur pere, ou plutôt pour plaire à Judith, donne à leur préjudice à son fils Charles la dépouille de Pepin : les grands d'Aquitaine souffrirent impatiemment une si grande injustice. L'empereur marcha contr'eux pour les réduire, & en vint à bout, tandis que son fils Louis de Baviere, profitant de cette diversion, s'emparoit de toutes les villes qui étoient à sa bienséance : Louis fut forcé de revenir sur ses pas pour arrêter le cours de ses conquêtes.

840.

Ce fut dans une expédition que fit Louis-le-Débonnaire contre son fils, roi de Baviere, que ce malheureux pere trouva la mort : ce dernier voyage lui déplaisoit fort ; il étoit rebuté d'avoir toujours ses enfans à combattre ; une éclipse totale de soleil qui survint pendant qu'il étoit en marche, effraya cet esprit, que les malheurs & la superstition avoient affoibli, & il mourut enfin de chagrin & d'inanition, après quarante jours de maladie.

Parmi les capitulaires de ce prince on trouve une constitution concernant les monasteres qui doivent contribuer aux besoins de l'état.

Louis-le-Débonnaire rendit au clergé de son royaume la liberté des élections ; & se réserva seulement le droit de les confirmer. Il fit plus en faveur des papes ; car il souffrit qu'ils prissent possession du souverain pontificat, sans attendre sa confirmation ; sur quoi Pasquier fait la remarque sui-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

vante. *Les Italiens qui, en s'agrandissant par effet de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & pour cette cause, l'honorerent du mot latin* pius, *& les sages mondains de notre France, l'imputant à un manque & faute de courage, l'appellerent* le Débonnaire, *couvrant sa pusillanimité du nom de débonnaireté; sur ce propos, il me souvient que le roi Henri III disoit en ses communs devis, qu'on ne lui pouvoit faire plus grand dépit que de le nommer* le Débonnaire, *parce que cette parole impliquoit sous soi je ne sais quoi du sot.* Henri III avoit raison de craindre ce reproche. Le malheur de ces deux princes a été de s'être trouvés dans des tems où le courage d'esprit leur eût été plus nécessaire que les autres qualités qui les rendoient estimables.

Louis-le-Débonnaire passoit pour être un grand astronome; il découvrit, dit-on, le premier une comete qui parut vers l'an 837: c'étoit aussi un prince fort savant pour son tems, & qui avoit une grande connoissance des loix. L'éclipse, dont la terreur, dit-on, lui causa la mort, ne contredit point du tout sa science d'astronome; tout s'allie dans les têtes; ce prince pouvoit croire qu'un événement particulier tenoit à une cause naturelle, & puis, l'esprit & le sentiment n'ont rien de commun. M. Pascal croyoit toujours voir un précipice à côté de lui.

Pour juger du prix de l'or & de l'argent d'alors, il suffira de rapporter deux faits. Au concile de Toulouse tenu en 846, la contribution que chaque curé étoit tenu de fournir à son évêque, savoir, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau, étoit évaluée deux sols, que l'évêque pouvoit recevoir au lieu de ces quatre choses; le second fait, c'est que Charles-le-Chauve fit un édit à Pistes en 864 dans une assemblée du peuple, car c'est

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS I.

ainsi que doivent s'entendre ces mots *ex consensu*, pour une nouvelle fabrication de monnoies ; & comme par cet édit l'ancienne monnoie étoit décriée, il ordonna qu'il fût tiré cinquante livres d'argent de ses coffres pour être répandues dans le commerce. J'ai cru ces faits d'autant plus dignes de remarque, que nous avons vu deux siecles auparavant régner la plus grande magnificence à la cour de Dagobert, & que loin d'avoir diminué, il sembleroit que l'or & l'argent auroient dû être plus communs en France, depuis le regne de Charlemagne, qui, en étendant sa puissance, avoit sans doute étendu le commerce de ses sujets : ce seroit une matiere de dissertation, dont la forme de cet ouvrage n'est pas susceptible. Il suffira de dire que la plus ancienne ordonnance qui reste sur le fait des monnoies, est celle de Pepin de l'année 755. Saint Louis fit de si bons réglemens sur la monnoie, que depuis, lors des changemens qui s'y firent, on redemandoit toujours que l'on en revînt à cette époque ; il faut lire sur cette matiere le beau traité de M. le Blanc.

Quelques historiens donnent à Louis-le-Débonnaire un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens ; mais le pere Anselme n'en parle point.

840. Avénement à la couronne.	ÉVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES II *dit* LE CHAUVE, *fils de Judith, seconde femme de Louis-le-Débonnaire, monte sur le trône âgé de dix-sept ans, l'an 840, & se fit couronner empereur à Rome par le pape Jean VIII, le 25 décembre 875.*

840. 41.

CHarles-le-Chauve & Louis de Baviere s'unissent contre l'empereur Lothaire, qui veut empiéter sur eux. Le fils de Pepin veut reprendre l'Aquitaine sur Charles-le-Chauve, qui est aussi inquiété par les Bretons & par les Normands.

Lothaire ayant en vain essayé d'attaquer son frere Louis, roi de Baviere, vient fondre sur la Neustrie, force Charles-le-Chauve de lui en céder une partie, & fait une treve avec lui. Bataille de Fontenai en Bourgogne, le 25 juin 841, où Charles-le-Chauve & Louis de Baviere sont vainqueurs de Lothaire & du jeune Pepin; ils ne profitent pas de leur victoire. Ce fut, disent quelques auteurs, pour réparer la noblesse qui y avoit péri, que les anciennes coutumes de Champagne établirent que désormais *le ventre*, c'est-à-dire, la mere, anobliroit les enfans, quoique le pere fût roturier : cet anoblissement rendoit les enfans capables de posséder des fiefs; mais il restoit toujours une différence entr'eux, & les gentilshommes de *parage*, c'est-à-dire, *par le pere*, en ce qu'ils ne pouvoient être chevaliers comme les derniers. (*Beaumanoir*) Cette même bataille donna lieu à une autre loi : » que la noblesse ne seroit contrainte de suivre » le roi à la guerre, que lorsqu'il s'agiroit de » défendre l'état contre une invasion étran- » gere. « (*Esprit des loix.*)

FEMMES.	*ENFANS.*	877. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Ermentrude. 869	LOUIS-LE-BEGUE. Charles. 865 Lothaire. 866 Carloman, que son pere fit aveugler. 880 Judith, femme en premieres noces d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, & ensuite de Baudouin I, comte de Flandres, après avoir été renvoyée, *suivant les historiens anglois*, par le fils de son premier mari, qu'elle avoit épousé en secondes noces. *Son premier mariage avec Ethelwolph n'ayant pas été consommé à cause de sa trop grande jeunesse.*	CHARLES-LE-CHAUVE *meurt en repassant les Alpes, empoisonné par son médecin Sédécias, le 5 ou 6 octobre* 877, *âgé de* 54 *ans; il en avoit régné* 38, *& avoit été deux ans empereur; ses os furent apportés à S. Denis, dont il avoit été abbé.*	*Papes.* Grégoire IV. 843 Serge II. 847 Léon IV. 855 C'est après ce pape que l'on place la fausse papesse Jeanne. Benoît III. 858 Nicolas I. 867 Adrien II. 872 Jean VIII. 882 *Empereurs d'Orient.* Théophile. 842 Michel. 867 Basile I. 886 Léon VI. 911 Constantin VII 959 *Empereurs d'Occident.* Lothaire. 855 Louis II. 875 Charles-le-Chauve. 877 *Rois d'Espagne.* Alphonse. 844 Ramire. 851 Ordogne. 862 Alphonse-le-Grand. 910 *Rois d'Angleterre.* Ethelwolph. 857 Ethelbal. 860 Edolbert. 865 Edelréde. 872 Alfréde-le-Grand. 899 *Rois d'Ecosse.* Kenet II. 855 C'est sous ce prince que le royaume d'Ecosse s'accrut de celui des Pictes. Donald V. 858 Constantin II. 874 Ethe. 875 Grégoire. 892 *Rois de Suède.* Herot. 856 Charles VI. 868 Biorn IV. 883
Richilde, sœur de Boson, roi d'Arles ou de Provence; car ce pays n'avoit pas encore pris le nom de royaume d'Arles. (*D. Plancher.*)	Pepin, Dreux, Louis, Charles, } morts jeunes.		

ÉVENEM. REMARQUAB. sous CHARLES-LE-CHAUVE.

842. 43. 44.

Lothaire perd l'occasion de tailler en pieces l'armée de Charles-le-Chauve. Les trois freres font enfin la paix : dans l'assemblée tenue à Strasbourg, (*Voy. la page* 126) Charles-le-Chauve conserve l'Aquitaine avec la Neustrie ; Louis a toute la Germanie, d'où il fut appellé le *Germanique*, & Lothaire qui étoit l'aîné eut, avec le titre d'empereur, l'Italie, & (en termes exprès) la ville de Rome ; il eut encore la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & les autres contrées qui se trouvent enclavées entre le Rhône, le Rhin, la Saone, la Meuse & l'Escaut. Bernard, comte de Barcelone, si connu par son attachement pour l'impératrice Judith & pour son fils Charles-le-Chauve, est mis à mort à Toulouse par ce même Charles-le-Chauve, contre qui depuis il avoit pris parti.

845. 46. &c.

Le pape Serge II se fait consacrer, sans attendre la confirmation de l'empereur. Les évêques n'approuverent la consécration qu'après avoir réglé que cela n'arriveroit plus à l'avenir.

Noménoé, institué duc des Bretons par Louis-le-Débonnaire, profitant des troubles de la France, a de grands avantages contre Charles-le-Chauve, & prend le titre de roi. Son fils Hérispoé lui succede dans ce royaume, malgré les efforts de Charles-le-Chauve, qui ne put conserver sur cette province qu'un simple hommage. Salomon, cousin & successeur d'Hérispoé, qu'il avoit assassiné, continue de payer le tribut au roi Charles pour la Bretagne, *suivant l'ancienne coutume*, disent les annales de Saint Bertin. On a prétendu que Noménoé n'avoit fait que rétablir les choses

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Robert-le-Fort.	Bouchard.	*Archichanceliers.*	Adon. 874
			Flore. 855
	Protade.	Ebroin, évêque de Poitiers.	Fréculfe, vers 855
			Gotescalc, vers 870
			Hilduin. 842
	Grillon.		Ionas évêque d'Orléans. 842
	Adige.	Louis, fils d'une fille naturelle de Charlemagne.	Loup. 853
			Méthodius. 847
			Nithard. 859
			Pascase Radbert. 865
		Gaucelin.	Raban Maur, archevêque de Mayence. 856
	Robert, comte d'Anjou.		Ratramne, vers 868
			Walafride. 859
	Remelus.		

ÉVENEM. REMARQUAB. sous CHARLES-LE-CHAUVE.

en leur premier état ; que la Bretagne n'étoit pas un fief détachée originairement de la couronne, ni usurpé sur nos rois, comme le furent nos provinces de France, que les gouverneurs convertirent en seigneuries, & dont par la suite ils se rendirent souverains ; qu'ainsi, lorsque la Bretagne devint mouvante de la France, ses princes n'en possédérent pas moins la souveraineté qui, indépendante dans sa source, ne pouvoit être sujette aux réunions, comme l'étoient des fiefs usurpés par les sujets : quoi qu'il en soit de cette question qui est fort indifférente aujourd'hui, il suffit, ce me semble, d'un passage de Grégoire de Tours, le pere de notre histoire, pour la décider. *Les Bretons ont toujours été sous la puissance des François après la mort de Clovis, & leurs chefs ont été appellés comtes & non rois.*

850. &c.

Lothaire a de grandes guerres avec les Maures & les Sarrasins, qui s'étoient emparés de Bénévent. Charles-le-Chauve, occupé par les irruptions des Normands, reperd l'Aquitaine, dont Pepin se ressaisit ; ce prince en est dépouillé de nouveau. Charles-le-Chauve le fait raser, & il est enfermé (852) dans l'abbaye de S. Médard de Soissons.

Le pape Léon IV défend vaillamment la ville de Rome contre les Sarrasins, l'augmente & l'embellit : il donna son nom à un quartier de Rome, qui fut appellé la cité *Léonine.* L'auteur moderne d'une histoire universelle fait un beau portrait de Léon IV. » Il se montra digne, en défendant Ro-
» me, d'y commander en souverain, ... il étoit né Ro-
» main : le courage des premiers âges de la république re-
» vivoit en lui, dans un tems de lâcheté & de corruption...
» semblable à un de ces beaux monumens de l'ancienne Rome,
» que l'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle.

ÉVENEM. REMARQUAB. *sous* CHARLES-LE-CHAUVE.

853. 54.

Les Normands font de grandes courses & d'affreux ravages dans la France.

Pepin s'étant sauvé de sa prison, retourne en Aquitaine, où il fut pris : Charles-le-Chauve, à qui on l'amene, le fit enfermer depuis à Senlis, & en même tems fit raser tous ses fils.

Les peuples d'Aquitaine, n'ayant plus Pepin à opposer au roi, appellent le fils de Louis-le-Germanique ; Charles-le-Chauve les soumet, & y envoie son fils encore enfant, pour les contenir ; ils se révoltent contre lui.

855. &c.

L'empereur Lothaire meurt après avoir pris l'habit de moine dans l'abbaye de Prom, espérant faire oublier par-là qu'il avoit outragé son pere & la religion, qu'il avoit persécuté ses freres, & qu'il avoit causé les malheurs de presque toute l'Europe ; il laisse trois enfans. Louis II, qu'il avoit déja associé, lui succede dans l'Italie & dans l'Empire, Lothaire dans le royaume de Lorraine, qui de lui prit ce nom, & Charles dans celui de Provence. Mort d'Ethelwolph roi d'Angleterre, qui étant à Rome quelques années auparavant, assujettit son royaume au tribut qui est nommé *le Denier de S. Pierre*. Les papes s'en sont faits depuis un droit, qui ne cessa que sous le regne d'Henri VIII.

858. &c.

Louis-le-Débonnaire, voyant Charles-le-Chauve son frere occupé contre les Bretons & les Normands, vient fondre sur lui, & prend une partie de la Neustrie. Charles-le-Chauve reprend ce qu'il avoit perdu, & ces deux princes

ÉVENEM. REMARQUAB. ſous CHARLES-LE-CHAUVE.

font la paix par l'entremiſe du jeune Lothaire leur neveu, roi de Lorraine.

86[illegible]. &c.

Robert-le-Fort, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes, biſayeul de Hugues Capet, obtient le gouvernement de ce qu'on appelloit alors le duché de France. Baudouin, grand foreſtier de France, enleve la fille de Charles-le-Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre; après bien des traverſes, il obtient du roi, qui craignoit qu'il ne ſe joignît aux Normands, la permiſſion de l'épouſer, & eſt fait comte de Flandre; il a été le premier. Lothaire, roi de Lorraine, répudie ſa femme pour épouſer Waltrade ſa concubine. Ce prince avoit à craindre ſes deux oncles, qui ne cherchoient que l'occaſion d'envahir ſes états. Nicolas I profitant des circonſtances, menace d'excommunier Lothaire en cas qu'il ne renonce pas à Waltrade.

867. 68. &c.

Nicolas I meurt; Adrien II ſe laiſſe fléchir aux prieres de Lothaire, qui vient à Rome lui demander ſon abſolution.

Schiſme des Grecs. L'occaſion du ſchiſme fut la prétention chimérique de préſéance, que formoit le patriarche de Conſtantinople ſur le ſiege de Rome. Ce grand différend avoit été décidé au concile de Conſtantinople ſous l'empereur Théodoſe; mais de tems en tems les prétentions ſe réveilloient: enfin l'eunuque Photius, intrus au ſiege de Conſtantinople à la place du patriarche Ignace, ayant trouvé l'occaſion favorable, tenta de nouveau la même entrepriſe, & ſentant bien qu'il ne pourroit jamais obtenir la préſéance, ne chercha plus qu'à ſe rendre indépendant: c'eſt ce qu'il exécuta en ſe ſé-

parant de la communion de Rome, & ce qui cauſa ce qu'on appelle le ſchiſme des Grecs. Photius éprouva diverſes fortunes, car le ſiege de Conſtantinople n'étoit pas plus ſolide que le trône d'alors ; il finit par mourir en exil ; mais ſa mort qui ne fit que ſuſpendre le ſchiſme, ne l'éteignit pas ; il fut renouvellé pluſieurs fois, juſqu'à ce que la couronne de Conſtantinople eût paſſé aux Latins : alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche Latin, réunit l'égliſe d'Orient à celle d'Occident ; cette réunion n'eut que la durée de l'empire Latin, & finit au bout de cinquante-cinq ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Conſtantinople en 1261, ſe ſépara de nouveau de la communion de Rome ; ce renouvellement de ſchiſme fut long, & ne fut terminé qu'en 1439 au concile de Florence, encore cette réunion, qui n'étoit fondée que ſur le beſoin que l'empereur Grec avoit du pape, fut-elle déſavouée par tout l'empire, & n'eut gueres de lieu ; mais enfin ce fut le dernier état de la religion en Orient, qui en fut totalement bannie, lorſque Mahomet II s'empara de Conſtantinople en 1453. Depuis ce tems la religion de Mahomet a été la religion de l'Aſie : celle des Chrétiens n'a plus été que tolérée, & ſes patriarches ont été ſchiſmatiques.

Lothaire, roi de Lorraine, meurt (869) ſans enfans légitimes, & laiſſe vacans par ſa mort le royaume de Lorraine & celui de Provence qu'il avoit hérités de ſon frere. L'empereur Louis n'eſt pas en état de faire valoir ſes droits ſur la ſucceſſion de ſon frere, parce qu'il a aſſez d'affaires en Italie. Charles-le-Chauve & Louis-le-Germanique en profitent.

875. 76. 77.

L'empereur Louis II meurt à Milan ſans enfans mâles.

ÉVENEM. REMARQUAB. ſous CHARLES-LE-CHAUVE.

Peu de tems après meurt Louis-le-Germanique, un des plus vertueux & des plus grands princes qui aient régné dans l'Allemagne. Charles-le-Chauve paſſe en Italie, & s'y fait couronner empereur malgré les efforts de Carloman, fils de Louis-le-Germanique, qui fut obligé de s'en tenir au partage qu'avoit eu ſon pere, & dont nous avons le dénombrement dans cette fameuſe charte, publiée par le pere Sirmond, que les ſavans regardent comme le monument le plus précieux de la géographie du moyen âge. Les continuateurs d'Eutrope, & non Eutrope, comme l'a dit le pere Daniel, ſont les ſeuls de tous les écrivains qui avancent que Charles-le-Chauve, pour prix de ſon couronnement, renonça, en faveur du pape, aux droits qu'il avoit ſur la partie de l'Italie, dépendante de l'empire d'Occident, tels que les duchés de Bénévent & de Spolette, ainſi qu'au droit de préſidence aux élections des papes. Il eſt vrai qu'il conſentit à ne compter les années de ſon empire que du jour de ſon couronnement par le pape; (*Conciles du P. Labbe*) époque dont les papes ont tiré depuis un grand avantage. *Voy. l'année* 1336. Charles-le-Chauve ſe rend maître de la fille de Louis II, & la fait épouſer à Boſon ſon beau-frere. Les trois enfans de Louis-le-Germanique, Carloman, Louis & Charles, partagent le royaume de Baviere : Charles-le-Chauve voulant profiter de la mort de leur pere, & reprendre ce qu'il avoit cédé dans le dernier partage du royaume de Lorraine, eſt défait par Louis, ſecond fils du roi défunt.

Les chroniqueurs du tems ont raconté que Charles-le-Chauve transféra à S. Denis la foire du Landit, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle, & ils ont été ſuivis par tous les écrivains modernes. Mais M. l'abbé le Beuf a reconnu que la foire du *Landit*, appelée originairement l'Indict, eſt de l'an 1109.

ÉVENEM. REMARQUAB. ſous CHARLES-LE-CHAUVE.

C'eſt ſous le regne de ce prince que l'on a placé la fable de la papeſſe Jeanne, entre le pontificat de Léon IV & celui de Benoît III, fable abſurde & follement imaginée, détruite par le fait même, & que l'on ne ſe donne plus la peine de réfuter.

Charles-le-Chauve meurt à Brios, village en-deçà du mont Cénis, empoiſonné par un Juif nommé Sédécias, ſon médecin, qui avoit toute ſa confiance. Aucun ancien hiſtorien ne nous a appris ſi ce médecin avoit été puni, & nous ignorons quels avoient été les inſtigateurs de ce crime. Ce prince qui n'avoit pas ſu défendre contre les papes les droits de la couronne, ne les défendit pas mieux contre ſes propres ſujets, & donna une grande atteinte à l'autorité royale, en rendant les dignités & les titres héréditaires dans ſon royaume.

Charles-le-Chauve fut enterré au prieuré de Nantua, dans le dioceſe de Lyon, & ſept ans après ſes os furent transférés à S. Denis, où il avoit déſiré d'être inhumé, parce qu'il en avoit été abbé.

Le concile de Savonnieres, tenu en 859, qualifie ce prince de *roi très-chrétien* : le pape Etienne III avoit déja donné ce titre à Pepin l'an 755, mais il ne devint la qualification propre de nos rois que dans la perſonne de Louis XI en 1469 ; ſur quoi on peut remarquer que Pepin & Charlemagne ſe diſoient rois *par la clémence de Dieu*, & que nos rois de la troiſieme race ſe diſent dans leurs ordonnances *rois par la grace de Dieu*, non ſeulement par piété, mais encore pour marquer leur indépendance des papes, qui s'arrogeoient alors le droit de diſpoſer des couronnes.

877. Avénement à la couronne.	ÉVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS II dit LE BEGUE, *fils d'Ermentrude, premiere femme de Charles-le-Chauve, parvient à la couronne âgé d'environ 31 ans, l'an 877. Il fut sacré & couronné à Compiegne par Hincmar, archevêque de Reims.*

Il fut couronné empereur par le pape Jean VIII.

877. 78. 79.

DIsputes pour l'empire entre Louis-le-Bégue & Carloman, fils aîné de Louis-le-Germanique, & son cousin-germain : Louis-le-Bégue est sacré de nouveau roi de France dans un concile tenu à Troyes par Jean VIII, qui s'étoit sauvé en France, après avoir défendu vainement les droits de Louis-le-Bégue à l'empire. Richilde, seconde femme de Charles-le-Chauve son pere, se joignit d'abord à ceux qui étoient mécontens de n'avoir point eu de part dans les largesses que ce prince avoit faites inconsidérément à son avénement à la couronne. Boson, frere de Richilde, étoit le plus redoutable. Louis-le-Bégue, pour regagner les mécontens, fut forcé de démembrer une grande partie de son domaine : de-là tant de seigneuries, de duchés, de comtés, qui furent possédés par des particuliers. On croit que ce fut alors que commencerent les comtes d'Anjou dans Ingelger, tige de cette maison, les ducs de Bretagne dans la personne d'Alain-le-Grand, & les ducs de Bourgogne & comtes de Provence dans celle de Boson. Louis-le-Bégue laissa en mourant sa deuxieme femme grosse d'un fils, qui fut Charles-le-Simple.

Le duc de Spolette & le marquis de Toscane contribuerent beaucoup à élever Carloman, fils de Louis-le-Germanique, à l'empire, si l'on peut dire que ce prince ait été empereur, *car l'histoire parle fort obscurément sur ce fait ;* (Daniel) ce qui est sûr, c'est qu'à sa mort

FEMMES.	*ENFANS.*	*MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Ansgarde, femme de bas lieu, que Charles-le-Chauve força Louis le Bégue de répudier, mais dont il eut deux enfans qui [illegible]ifferent pas de lui succéder. Adélaïde, dont il eut un fils qui ne lui succéda pas sur le champ.	LOUIS. CARLOMAN. Ces deux princes partagerent le royaume entr'eux. Carloman survéquit à Louis.	LOUIS LE BEGUE *meurt le 10 avril 879, à Compiégne, âgé d'environ 33 ans. Il est enterré dans l'abbaye de S. Corneille.*	*Pape.* Jean VIII. 882 *Empereurs d'Orient.* Basile I. [illegible] Léon VI. 911 *L'Empire d'Occident disputé entre* Louis-le-Bégue 877 & Carloman. 880 *Roi d'Espagne.* Alphonse-le-Grand. 910 *Roi d'Angleterre.* Alfréde-le-Grand. 900 *Roi d'Ecosse.* Grégoire. 892 *Roi de Suéde.* Biorn IV. 883

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS II.

Charles-le-Gros son frere fut empereur, & après Charles-le-Gros, Arnoul, bâtard de Carloman.

La fin de cette race n'étant que trouble & que confusion, nous avons changé la forme de cet abrégé, & repris celle qu'on a suivi dans la premiere race.

LOUIS III. & CARLOMAN.

879.

LOuis III. & Carloman, tous deux fils d'Ansgarde, que Louis-le-Bégue avoit répudiée, par ordre de son pere, montent sur le trône par le secours de Boson, qui avoit donné sa fille en mariage à Carloman; les deux freres partagerent le royaume, & vécurent toujours unis. Louis eut la Neustrie & une partie de la Bourgogne, & Carl[illegible] & la Septimanie; quelques [illegible] voulurent [illegible] valoir les droits de Charles-le-Simple, fils posthume, sous prétexte de la répudiation d'Ansgarde; mais les troubles du royaume ne s'accommodoient pas d'un enfant pour roi; cette répudiation a fait dire que Louis & Carloman étoient bâtards; il est dit dans l'histoire généalogique de la maison de France, qu'Ansgarde leur mere étoit fille du comte Hardouin, & on cite les annales de Saint Bertin & Reginon.

Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, & mari de la fille de l'empereur Louis II. établit le royaume d'Arles, qui renfermoit la Provence, ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, la Franche-Comté, & une partie du duché de Bourgogne, &c.

Louis & Carloman s'unissent contre Boson, & le défont dans plusieurs combats.

880.

Louis de Germanie, second fils de Louis-le-Germanique, fait la guerre à Louis & à Carlo-

PRINCES contemporains.

Pape.

Jean VIII. 882

Empereurs d'Orient.

Basile I. 886
Léon VI. 911

Empereurs d'Occident.

Carloman. 880
Charles-le-Gros. 888

Roi d'Espagne.

Alphonse-le-Grand. 910

Roi d'Angleterre.

Alfréde-le-Grand. 900

Roi d'Ecosse.

Grégoire. 891

Roi de Suéde.

Biorn IV. 885

LOUIS III. & CARLOMAN.

man, qui ſont obligés de lui céder la partie de la Lorraine, dont Charles-le-Chauve & Louis-le-Begue avoient joui. La mort de Carloman, empereur, fait monter Charles-le-Gros ſon frere à l'empire. Les Normands continuent leurs ravages dans la France; Louis III. gagne une bataille contr'eux ſur l'Eſcaut. Il exiſte encore une chanſon tudeſque ſur cette victoire. (*Schilter.*)

882. &c.

Louis III. meurt ſans enfans; il eſt enterré à ſaint Denis, & laiſſe Carloman ſon frere ſeul roi de France. Ce prince & Charles-le-Gros ſe réuniſſent contre les Normands qui déſolent la France par de continuelles irruptions; ils ſont forcés de leur faire des avantages.

884.

Carloman, qui avoit ſuccédé à Louis III, ſon frere, meurt bleſſé par un ſanglier; l'annaliſte de Fuldes dit que ce fut par un de ſes gardes; il eſt enterré à ſaint Denis. Charles-le-Gros hérite du royaume de France.

On a prétendu que ce ne fut qu'une régence, c'eſt ce qui fait que je ne l'ai pas appellé Charles III.

PRINCES contemporains.

Papes.

Jean VIII. 882
Marin I. 884
Adrien III. 885

Empereurs d'Orient.

Baſile I. 867
Baſile VI. 911

Empereur d'Occident.

Charles-le-Gros. 888

Rois d'Eſpagne.

Alphonſe le Grand. 910

Roi d'Angleterre.

Alfréde-le-Grand. 900

Roi d'Ecoſſe.

Grégoire. 892

Rois de Suède.

Biorn IV. 883
Ingiald. 891

CHARLES dit LE GROS.

884.

Charles-le-Gros, fils de Louis-le-Germanique, déja empereur & oncle, comme on dit aujourd'hui à la mode de Bretagne, de Charles-le-Simple, devient roi de France, au préjudice de Charles-le-Simple, & réunit presque autant d'états que Charlemagne; mais il étoit trop foible pour soutenir une si grande fortune: elle l'accabla.

885. &c.

Siege de Paris par les Normands, qui dure deux ans: Charles-le-Gros leur fait lever le siege par un traité honteux.

888.

Charles-le-Gros meurt sans laisser d'enfans, accablé du mépris de ses peuples. Il est enterré dans l'abbaye de Richenaw, *Augia dives*, qui est située dans une isle du lac de Constance. Il avoit été déposé solemnellement de la dignité impériale. Arnoul, bâtard de l'empereur Carloman, lui succede à l'empire, au préjudice de Charles-le-Simple, qui se voyoit exclus de tous les trônes, sous le prétexte de sa grande jeunesse, & qui ne succéda pas encore à Charles-le-Gros pour cette fois au royaume de France.

PRINCES contemporains.

Papes.

Adrien III. 885
Etienne VI. 891

Empereurs d'Orient.

Basile I. 886
Léon VI. 911

Empereur d'Occident.

Charles-le-Gros. 888

Roi d'Espagne.

Alphonse-le-Grand. 910

Roi d'Angleterre.

Alfréde-le-Grand. 900

Roi d'Ecosse.

Grégoire. 892

Roi de Suède:

Ingiald. 891

EUDES.

PRINCES *contemporains.*

888. &c.

EUdes, comte de Paris, & fils de Robert-le-Fort, est proclamé roi dans l'assemblée de Compiégne, & sacré & couronné par Gauthier archevêque de Sens, au préjudice de Charles-le-Simple. Eudes étoit fils de Robert-le-Fort (*V. l'année* 861.) Il eut pour frere Robert (le grand-pere de Hugues Capet) couronné à Reims, & tué par Charles-le-Simple. Il sembleroit que la troisieme race de nos rois auroit pu commencer à cet Eudes, grand oncle de Hugues Capet, mais ce qui en a empêché, c'est qu'après Eudes, mort sans enfans, la couronne retourna à des princes de la seconde race. Goslin, évêque de Paris, s'étoit rendu fameux par la valeur avec laquelle il avoit secondé Eudes dans la défense du siege de cette ville contre les Normands. Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, établit le second royaume de Bourgogne, dite Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Suisse occidentale, depuis la Russ, le Valais, Geneve, la Savoie & le Bugey. Boson avoit établi le premier royaume, dit Bourgogne cisjurane. Il y avoit outre cela le duché de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec les deux autres royaumes dont il avoit été détaché. Eudes, qui n'avoit pas réuni les suffrages de toute la nation, est cité à Wormes par l'empereur Arnoul, qui est content de sa soumission, & le laisse paisible possesseur du royaume.

Papes.

Etienne VI. 891
Formose. 896

Empereur d'Orient.

Léon VI. 911

Empereur d'Occident.

Charles-le-Gros. 888
Arnoul. 8?3

Roi d'Espagne.

...-le-Grand. 91?

Roi d'Angleterre.

Alfréde-le-Grand. 900

Roi d'Ecosse.

Grégoire. 892

Rois de Suéde.

Ingiald. 891
Olaüs, vers 900

EUDES.

892. &c.

Eudes bat les Normands, & est pourtant forcé de l[illegible]r accorder des conditions ava[illegible]ses. Eudes attaque dans la vil[illegible]aon les [illegible]ditieux qui vouloient proclamer roi Charles-[illegible]-Simple. Foulques, archevêque de Reims, acc[illegible]le ces de[illegible] princes. Eudes conserve les pay[illegible] qui sont en[illegible] la Seine & les Pyrénées; le pa[illegible]e jusqu'à la Meuse, [illegible]ta [illegible]-le-Simple; cependant ces prin[illegible]s continuerent de faire la guerre.

Le pape Formose est déterré (896.) & son procès lui est fait, sous prétexte qu'il avoit été transféré de l'évêché à la papauté, ce qui, disoit-on, n'avoit point encore eu d'exemple. Cependant, dès le troisieme siecle, on trouve dans Alexandre, évêque de Jérusalem, le premier exemple de la translation d'un siege à un autre, ainsi que d'un coadjuteur donné à un évêque vivant.

898.

Eudes meurt à la Ferre, âgé de quarante ans, & est enterré à saint Denis.

PRINCES contemporains.

Papes.

Formose. 896
Boniface VI. 896
Etienne VII. 900

Empereur d'Orient.

Léon VI. 911

Empereur d'Occident.

Arnoul. 899

Roi d'Espagne.

Alphonse-le-Grand. 910

Roi d'Angleterre.

Alfrède-le-Grand. 900

Rois d'Ecosse.

Grégoire. 892
Donald VI. 903

Roi de Suède.

Olaüs, vers 900

CHARLES III. dit LE SIMPLE.

898. &c.

COmme on avoit contesté à Louis & à Carloman leur légitimité, à cause qu'ils étoient nés d'une femme répudiée, on la contesta peut-être avec plus de fondement à Charles-le-Simple sous le prétexte que son pere l'avoit eu d'une seconde femme, du vivant de la premiere.

Charles-le-Simple, qui avoit été couronné roi dès l'an 893. commence à se faire [illegible] en ne profitant pas de ses avantages sur le duc de Lorraine Zuentibold, bâtard d'Arnoul. L'empereur Arnoul meurt, son fils Louis IV. enfant, lui succede.

901. 2. 3. &c.

Guerres intestines entre les grands du royaume, que la foiblesse du roi ne peut empêcher.

910. 11.

Guillaume, comte d'Auvergne & duc d'Aquitaine, fonde le monastere de Cluni.

912. &c.

Les Normands, toujours attirés par le butin, ne cessoient de rentrer en France, où ils faisoient de nouveaux ravages. Charles-le-Simple touché des représentations de ses peuples, qui vouloient la paix à quelque prix que ce fût, se résout enfin à conclure à S. Clair-sur-Epte ce fameux traité, par lequel il donne à Rollon, le chef de ces barbares, sa fille Giselle en mariage, avec la partie de la Neustrie, qu'ils appelloient déja Normandie, dont il fut le premier duc, sous la

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne VII. 900
Romain. 900
Théodore. 901
Jean IX. 905
Benoît IV. 907
Léon V.
Christ. 908
Serge. 910
Anast. III. 912
Landon. 912
Empereurs d'Orient.
Léon VI.
Alexandre.
Empereur d'Occident.
Arnoul. 899
Louis IV. dernier empereur François. 912
Rois d'Espagne.
Alphonse-le-Grand. 910
Garcia. 913
Rois d'Angleterre.
Alfréde-le-Grand. 900
Edouard I. dit l'Ancien. 925
Rois d'Ecosse.
Donald VI. 903
Constantin III. 943
Rois de Suéde.
Olaüs, vers 900
Ingo II. vers 907
Eric VI. vers 917

CHARLES-LE-SIMPLE.

condition qu'il en feroit hommage, & qu'il se feroit chrétien. Rollon exigea encore qu'on lui cédât la seigneurie directe & immédiate de la Bretagne sous la souveraineté de la couronne de France, dont par ce traité elle devint un arriere-fief. Mais la Bretagne ayant depuis été érigée en duché-pairie par Philippe-le-Bel en faveur de Jean II. en 1297. elle cessa, suivant la nature des pairies, d'être un arriere-fief de la couronne, & ne releva pas du roi à cause de la Normandie, mais à cause de la couronne. On a prétendu que cette [illegible] judiciaire *clameur de haro*, étoit venue du nom de Rollon, dont l'équité égale la valeur, & dont le nom même, après sa mort, imposoit encore à son peuple. L'empereur Louis IV. meurt, & l'empire sort de la maison de France, par la foiblesse de Charles-le-Simple, qui se trouvant réduit à un petit domaine, par les usurpations des grands de son royaume, fut hors d'état de faire valoir ses droits à l'empire. Alors l'empire devint électif, & alors aussi les dignités, qui n'étoient que des commissions, y devinrent héréditaires, parce que l'empire avoit cessé de l'être, & qu'un prince élu subit les conditions qu'on lui impose. Conrad, duc de Franconie, est fait empereur au refus d'Othon, duc de Saxe; son autorité ne fut point reconnue en Italie, où les papes deviennent plus puissans, & dont le gouvernement étoit occupé, depuis plus de soixante ans, par de petits tyrans, tels que Guy, Lambert, Beranger, &c. ce qui jette une grande confusion dans ce moment de

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928
Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960
Empereurs d'Occident.
Louis IV. 912
Conrad I. 919
Henri I. tige de la maison impériale de Saxe. 936
Rois d'Espagne.
Garcia. 913
Ordogne II. 923
Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925
Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943
Rois de Suède.
Eric VI. vers 917
Eric VII. vers 940

CHARLES-LE-SIMPLE.

l'histoire ; c'est aussi ce qui a empêché un grand nombre d'auteurs de reconnoître Conrad pour empereur, ainsi que Henri I. & ce qui leur fait commencer la nouvelle maison impériale à Othon : cet Othon, dit le Grand, fils de Henri I. s'étant fait couronner à Rome en 962. ainsi que Charlemagne, réunit le royaume d'Italie au royaume de Germanie : un roi de Germanie, disent-ils, ne pouvoit être reconnu empereur, que quand il avoit été prendre la couronne impériale à Rome des mains du pape.

920. &c.

Henri I. dit l'Oiseleur, fils d'Othon, qui avoit refusé l'empire à cause de son grand âge, est fait empereur après la mort de Conrad. C'est la tige de la maison impériale de Saxe. Après la mort de Louis IV. dernier empereur de la seconde race de nos rois, dite Carlovingienne, la couronne impériale passa, comme il vient d'être dit, aux princes d'Allemagne, & forma successivement différentes dinasties ; celle de Saxe, celle de Franconie & celle de Suabe ; ensuite celle de Hasbourg, & celle Luxembourg, & celle de Baviere ; enfin celle d'Autriche-Hasbourg remonta, sans interruption, sur le trône impérial en 1437. dans la personne d'Albert II. duc d'Autriche, qui eut pour successeur Frédéric III. Maximilien, &c. jusqu'à l'extinction de cette même maison, arrivée en 1740. par la mort de l'empereur Charles VI. sans enfans mâles ; l'électeur de Baviere, dit Charles VII. lui

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928
Empereur d'Orient.
Constantin IX. 969.
Empereur d'Occid.
Conrad 919
Henri I 936
Roi d'Espagne.
Ordogne 923
Roi d'Angleterre.
Edouard I. 9..
Roi d'Ecosse.
Constantin II. 943
Roi de Suède.
Eric VII. vers 940

CHARLES-LE-SIMPLE.

succéda. Son regne fut court; Marie-Thérese, fille de Charles VI. aujourd'hui régnante, en portant à François de Lorraine, son mari, le riche héritage de la maison d'Autriche, parvint à le faire élire empereur en 1745. c'est l'empereur François I. décédé en 1765.

922.

Robert, frere du feu roi Eudes, forme un puissant parti contre Charles-le-Simple, & veut se faire roi: il est sacré à Reims; mais Charles-le-Simple lui donne bataille, & le tue. Malgré cette victoire, la peur l'ayant pris tout-à-coup, il se sauve en Allemagne auprès de Henri, roi de Germanie, qui l'engagea à lui céder la Lorraine; delà il se retire chez Herbert, comte de Vermandois, qui l'enferma au château de Peronne, où il mourut quelques années après (l'an 929.) Ici finissent les capitulaires de nos rois. Les plus anciens titres concernant l'ordre & le bien de l'état, dont nous ayons connoissance depuis, ne commencent qu'à Louis-le-Gros, à l'an 1100. encore jusqu'à S. Louis, si l'on en excepte l'ordonnance de Philippe Auguste de l'an 1190. ce ne sont que chartes particulieres accordées à des églises ou à des communautés, qui ne concernent point le gouvernement de l'état. Cette ordonnance de Philippe Auguste est un monument précieux: il concerne les baillifs royaux, qui se multiplierent à mesure que s'accrut le domaine royal, & qui, par la voie des appels, accoutumerent les peuples à reconnoître

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960

Empereur d'Occident.
Henri I. 936

Roi d'Espagne.
Ordogne II. 923

Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943

Roi de Suède.
Eric VII. vers 940

CHARLES-LE-SIMPLE.

la justice royale. « Il leur étoit ordonné de re-
» cevoir tous les mois, dans leurs assises, les
» plaintes des sujets, & de leur rendre une
» prompte justice, de veiller sur la conduite des
» prévôts des seigneurs, & de les contenir dans
» leur devoir, & enfin de rendre compte de
» leur conduite & de leur province tous les
» quatre mois au conseil du roi. »

La femme de Charles-le-Simple se sauve en Angleterre auprès d'Adelstan son frere, & y emmene son fils Louis, qui pour cette raison a été surnommé d'*Outremer*.

RAOUL.

923.

HUgues-le-Grand ne veut pas être roi de France, & Raoul, duc & comte de Bourgogne, son beau-frere, est élu roi, & est sacré à Saint Médard de Soissons. Raoul est obligé, pour gagner les grands, de leur donner plusieurs domaines. On peut principalement rapporter à cette époque l'établissement des fiefs, quoique l'on en apperçoive déja des traces long-tems auparavant. Si l'état monarchique est le plus propre à maintenir la durée des empires, & à procurer la tranquillité des particuliers, on doit regarder l'introduction des fiefs comme également fatale à l'une & à l'autre, puisqu'alors rien

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928

Empereur d'Orient.
Constantin. X. 960

Empereur d'Occident.
Henri I 936

Roi d'Espagne.
Ordogi II. 923

Roi Angleterre.
Edouard. 925

Roi Ecosse.
Constantin.

Roi de Suède.
Eric VII. 94[illegible]

RAOUL.

n'étoit plus opposé à l'autorité souveraine. Le vassal du roi avoit ses droits pour lui refuser l'obéissance, & les arrieres-vassaux de la couronne, sujets à la fois du roi & de son vassal immédiat, étoient toujours dans une situation douteuse, & ne savoient auquel entendre ; heureusement les tems ont bien changé ; le nom de fief est resté, mais la chose est presque détruite ; & hors la protestation de foi & hommage, qui n'est plus qu'un vain nom, & quelques droits qui sont dûs au suzerain, on n'apperçoit plus guères de différence entre le fief & la roture.

924. 25. 26. &c.

Les Normands continuent leurs incursions. Raoul est en guerre avec les Hongrois, qui s'avancent jusques dans la France, & qu'il renvoie en leur donnant de l'argent.

928.

Herbert, comte de Vermandois, se fait donner par Raoul le comté de Laon ; il promit à ce prix de ne point rendre la liberté à Charles-le-Simple.

929. 30. 31. &c.

Charles-le-Simple meurt âgé de 50 ans, à Peronne, où il est enterré. Il avoit eu trois femmes ; de la premiere, dont on ne connoît pas le nom, il eut Giselle, mariée en 912 à Rollon, premier duc de Normadie ; de la seconde, nommée Fréderune, morte en 917,

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean X. 928
Léon VI. 929
Etienne VIII. 931
Jean XI. 936
Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960
Empereur d'Occident.
Henri I. 936
Rois d'Espagne.
Froila. 924
Alphonse IV. 931
Ramire II. 950
Rois d'Angleterre.
Edouard I. 925
Adestan. 940
Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943
Roi de Dannemarck.
Hérold IV. dont les prédecesseurs sont fabuleux, se fait chrétien, & commence à regner l'an 930 & meurt l'an 980.
Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940

RAOUL.

on doute s'il eut des enfans ; de la troisieme nommée Ogine, il eut Louis, depuis appellé d'Outremer. Cette Ogine, fille d'Edouard I. roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans presque tout le cours de sa vie, finit par se remarier par amour, après la mort de son mari, avec Herbert, comte de Troyes, second fils d'Herbert, comte de Vermandois, qui avoit tenu son mari prisonnier les [illegible] dernieres années de sa vie.

Il est à remarquer que les provinces méridionales ne reconnurent jamais l'autorité de Raoul.

Raoul, qui ne craint plus le comte de Vermandois, lui reprend tout ce qu'il lui avoit cédé. Les grands se soumettent à Raoul. Diverses guerres entre les Normands & les Brétons, qui furent enfin subjugués par Guillaume Longue-Epée, successeur de Rollon. Les Bulgares & les Hongrois se font la guerre.

936.

Raoul meurt à Autun sans enfans, & est enterré à Sens. Othon-le-Grand est empereur après son pere Henri. Il est bon de remarquer que Henri I. ne porta pendant long-tems que le titre de roi de Germanie, & qu'il ne prit le titre d'empereur que lorsque le pape lui eut proposé de venir prendre la couronne impériale à Rome, pour délivrer l'Italie d'un nombre de tyrans qui y dominoient tour-à-tour sous le titre de rois de Lombardie. Le couronnement étoit alors, ainsi qu'il a déja été dit, regardé comme une condi-

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne VIII. 931
Jean XI. 936

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960

Empereur d'Occident.
Henri I. 936

Rois d'Espagne.
Alphonse IV. 93[illegible]
Ramire II. 950

Roi d'Angleterre.
Adelstan. 94[illegible]

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943

Roi de Dannemarck.
Hérold VI. 980

Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940

RAOUL.

tion nécessaire pour prendre le titre d'empereur. Hugues, fils de Robert, neveu du roi Eudes, & petit-fils de Robert-le-Fort, duc de France & de Bourgogne, comte de Paris & d'Orléans, surnommé *le-Grand*, *l'Abbé & le Blanc*, annonçant déja les grandes destinées de sa postérité, ne crût pas devoir encore prendre la couronne; pour se donner le tems de préparer la révolution qu'il méditoit, il fit revenir Louis d'Outremer, que sa mere avoit emmené en Angleterre.

LOUIS IV. dit D'OUTREMER.

939. &c.

Louis d'Outremer, fils de Charles-le-Simple, monte sur le trône âgé d'environ seize ans; il est couronné à Laon par Artaud, archevêque de Reims. Il se prépare (938.) à reprendre la Lorraine sur l'empereur Othon, y étant invité par les Lorrains, ennuyés de la domination Allemande. Pour y parvenir, il épouse (939.) Gerberge, fille de Henri I. dit l'Oiseleur, sœur d'Othon I. empereur, & veuve de Gilbert, duc de Lorraine. Othon est alarmé de ce mariage. Louis fait des progrès en Lorraine; Othon y accourt, il bat les rebelles, & force Louis à se retirer.

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean XI. 936
Léon VII. 939
Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960
Empereurs d'Occident.
Henri I. 936
Othon I. 973
Roi d'Espagne.
Ramire II. 950
Roi d'Angleterre.
Adestan. 940
Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943
Roi de Dannemarck.
Hérold VI. 980
Roi de Suède.
Eric VII. vers 949

LOUIS D'OUTREMER.

940. 41.

Louis d'Outremer a des guerres à essuyer contre les grands de son royaume ; il est battu, & puis fait la paix par l'entremise du pape & de l'empereur Othon, qui eut la générosité de se déclarer contre les rebelles de France, quoiqu'ils l'eussent reconnu pour roi.

942. 43. 44.

Guillaume, duc de Normandie, fils de Rollon, est assassiné par les ordres d'Arnoul, comte de Flandres : Louis d'Outremer profite de cette mort, & s'empare de la Normandie au préjudice du jeune Richard, fils de Guillaume.

945. 46. 47. &c.

Louis d'Outremer ayant manqué de parole à Hugues-le-Blanc, comte de Paris, à qui il avoit promis de partager la Normandie avec lui, afin qu'il ne le troublât point dans son entreprise, perd cette province par la valeur & les intrigues de ce comte ; celui-ci ayant fait le roi prisonnier, le force de rendre la Normandie à Richard, & ne lui rend la liberté qu'après l'avoir contraint à lui céder le comté de Laon. Il continue (946.) à faire une guerre opiniâtre au roi, qui étoit soutenu par l'empereur Othon & par le comte de Flandres. Cette guerre ne finit que par l'autorité du pape, qui ayant excommunié Hugues par ses légats dans deux conciles tenus à Tréves

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne IX. 943
Marin II. 946
Agapet. 955

Empereur d'Orient.
Const. XI. 960

Empereur d'Occident.
Othon I. 973

Roi d'Espagne.
Ramire II. 950

Roi d'Angleterre.
Edréde. 955

Rois d'Ecosse.
Constantin III. 943
Malcolme. 958

Roi de Danemarck.
Hérold VI. 980

Roi de Suéde.
Eric VIII. 980

Pologne.
Cette monarchie avoit commencé l'an 550 dans la personne de Lechus : elle fut gouvernée après lui par 12 ducs ou palatins, jusqu'en l'an 700 que les Polonois nommerent un prince. On compte 14 princes depuis cette année jusqu'à Miciflas, premier prince de Pol. ch. en 964 mort en 999. *Ce fut Philippe, tige des barons de Pernstheim, d'où la maison Leczinski tire son orig. qui porta la rel. ch. dans ce royaume.*

LOUIS D'OUTREMER.

& à Ingelhein, le force à faire la paix, & à rendre le comté de Laon.

954.

Louis d'Outremer meurt à Reims d'une chûte de cheval ; il y est enterré, & laisse entr'autres enfans, LOTHAIRE, & Charles, duc de Lorraine. Il avoit eu la précaution d'associer son fils à la couronne trois ans avant sa mort.

LOTHAIRE.

954. &c.

LOthaire, fils aîné de Louis d'Outremer & de Gerberge, belle-sœur de Hugues, parvient à la couronne âgé de quinze ans. Il est roi par la protection de Hugues-le-Grand, qui n'avoit plus qu'un pas à faire pour monter sur la trône. La couronne ne se partage plus entre les freres.

956.

Hugues-le-Grand, autrement Hugues l'Abbé, meurt, & laisse plusieurs enfans ; l'aîné Hugues Capet fut roi ; ses cadets, Othon & Henri, furent successivement ducs de Bourgogne, & il maria ses deux filles, Emme à Richard, duc de Normandie, & Béatrix à Frédéric, premier duc de la haute Lorraine.

PRINCES contemporains.

Papes.

Agapet II. 955

Jean XII. nommé Octavien, c'est le premier pape qui ait changé de nom ; il fut élu à 18 ans. 964

Empereur d'Orient.

Constantin IX. 960

Empereur d'Occident.

Othon I. 973

Rois d'Espagne.

Ordogne III. 955

Sanche. 967

Rois d'Angleterre.

Edréde. 955

Eduin. 957

Roi d'Ecosse.

Malcolme. 958

Rois de Dannemarck.

Hérold IV. 980

Roi de Suède.

Eric VIII. 980

Prince de Pologne.

Micislas. 999

LOTHAIRE.

957. &c.

Ce regne n'a pas de grands événemens. Le roi, réduit presqu'à la ville de Laon, ne prenoit point de part aux guerres que ses vassaux se faisoient entr'eux.

961. &c.

Lothaire tente sur la Normandie des entreprises qui ne lui réussissent pas.

965. &c.

Le roi attaque Arnoul II. comte de Flandre, qui lui refusoit l'hommage, tel qu'il prétendoit lui être dû, & lui prend plusieurs villes.

973.

Mort de l'Empereur Othon premier, surnommé le Grand. Ce prince ayant vu les docteurs embarrassés sur la question de savoir si la représentation devoit avoir lieu entre les petits enfans & les oncles, ordonna un duel, & par l'événement, la représentation eut lieu. C'est sous ce prince que la couronne de Rome fut de nouveau attachée à l'empire par le concordat qu'il fit avec le pape Léon VIII.

974. &c.

L'empereur Othon II. pour empêcher que désormais les rois de France ne reprissent la Lorraine, & pour mettre la division dans le royaume, fit deux parts de la Lorraine, puit

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean XII. 964
Benoit V. 965
Léon VIII. 965
Domnus II. 972

Empereurs d'Orient.
Constantin IX. 960
Romain II. 963
Nicéphore Phocas. 969
Jean Zemisces. 975

Empereurs d'Occident.
Othon I. 973
Othon II. 983

Rois d'Espagne.
Sanche. 967
Ramire III. 982.

Rois d'Angleterre.
Eduin. 957
Edgard. 975

Rois d'Ecosse.
Macolme. 958
Indulphe. 967
Duffe. 972
Culne. 976

Roi de Dannemarck.
Hérold VI. 980

Roi de Suéde.
Eric VIII. 980

Prince de Pologne.
Micislas. 999

LOTHAIRE.

pour lui la haute Lorraine, qui est celle d'aujourd'hui, & donna l'autre part à Charles, frere de Lothaire, à condition de lui en faire l'hommage.

978. &c.

Lothaire tâche en vain de reprendre la Lorraine; quoique vainqueur, il fait la paix avec Othon II. & lui laisse cette province, à la charge qu'Othon la tiendroit en fief de la couronne de France. Ce même Othon avoit reçu en dot de Théophanie, fille de l'empereur d'Orient, la partie inférieure de l'Italie, qui composoit, avec l'exarchat de Ravennes, le reste des possessions des empereurs d'Orient en Italie. Mais cette dot, si le fait est certain, & s'il en jouit, ne lui resta pas long-tems, & la bataille qu'il perdit en 982. dans la Calabre contre les Grecs & les Sarazins, lui enleva ces provinces.

Dignité de grand Sénéchal, attachée héréditairement à la maison des comtes d'Anjou, dans la personne de Geoffroi Grisegonelle.

986.

Lothaire meurt de poison à Reims, âgé de quarante-cinq ans, & laisse de sa femme Emme, fille de Lothaire, roi d'Italie, & d'Adelaïde de Bourgogne, LOUIS V. qu'il avoit fait proclamer roi, & qui lui succede. Lothaire fut un prince d'un grand courage : on croit qu'il fut empoisonné par Emme sa femme.

PRINCES contemporains.

Papes.
Benoît VI. 974
Boniface VII. 975
Benoît VII. 984
Jean XIV. 985
Jean XV. 996

Empereurs d'Orient.
Jean Zemisces. 975
Basile III. 1025
Constantin X. 1028

Empereurs d'Occident.
Othon II. 983
Othon III. 1002

Rois d'Espagne.
Ramire III. 982
Véremond II. 999

Rois d'Angleterre.
Edgard. 975
Edouard II. dit *le martyr.* 978
Etelrede. 1016

Rois d'Ecosse.
Culne 976
Kennet III. 984
Constantin IV. 985
Grime. 993

Rois de Dannemarck.
Hérold VI. 980
Suenon. 1014

Rois de Suéde.
Eric VIII. 980
Olaüs I. premier roi de Suéde ch. 1019

Prince de Pologne.
Micislas. 999

LOUIS V. surnommé le FAINÉANT.

LOuis V. surnommé le FAINÉANT, fils de Lothaire & d'Emme, monte sur le trône âgé de vingt ans. Il avoit épousé Blanche, fille d'un seigneur d'Aquitaine, dont il n'eut point d'enfans. Il ne faut pas le confondre avec Louis-le-Bégue, fils de Charles-le Chauve, dit aussi le Fainéant, *juvenis qui nihil fecit.*

987.

Louis V. ne regne qu'un an, & meurt à Compiégne de poison comme son pere : on croit que ce fut l'ouvrage de la reine sa femme, qui ne l'aimoit pas, & qui étoit même retournée une fois en Aquitaine.

Charles son oncle devoit être roi après lui, mais Hugues Capet s'empare du trône.

Fin de la race des CARLOVINGIENS, *qui a duré deux cens trente*

PRINCES *contemporains.*

Pape.

Jean XV. 996

Empereurs d'Orient.

Basile III. 1025

Constantin X. 1028

Empereur d'Occident.

Othon III. 1002

Roi d'Espagne.

Véremond II. 999

Roi d'Angleterre.

Etelrede. 1016

Roi d'Ecosse.

Grime. 993

Roi de Dannemarck.

Suénon. 1014

Roi de Suéde.

Olaüs I. 1019

Prince de Pologne.

Micislas. 999

REMARQUES PARTICULIERES.

ENTRE les différentes opinions qui ont été proposées sur la maniere dont les Francs posséderent les terres sous la premiere & sous la seconde race, voici ce qui m'a paru le mieux prouvé.

On peut distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres saliques*, & en *bénéfices militaires*.

Les terres saliques étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires ; les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie : il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques. Les Gaulois, de leur côté, réunis sous la même domination, continuerent de jouir, comme du tems des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des terres saliques, dont les François s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & aux gouvernemens, & étoient employés à la guerre, sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. « La constitution du » royaume de France est si excellente, qu'elle n'a jamais » exclus, & n'exclura jamais les citoyens nés dans le plus » bas étage, des dignités les plus relevées ; » (*Matharel*, *Réponse au livre d'Hotman, intitulé* Franco-Gallia.)

Vers la fin de la seconde race, un nouveau genre de possession s'établit sous le nom de *fief*. Les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *comtes* ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affoiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leur

REMARQUES PARTICULIERES.

maifon des titres que jufques-là ils n'avoient poffédés qu'à vie, & ayant ufurpé également & les terres & la *juftice*, s'érigerent eux-mêmes en feigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étoient que les magiftrats, foit militaires, foit civils, foit tous les deux enfemble. Par-là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'état, auquel on donna le nom de *fuzeraineté* : *mot*, dit Loyfeau ; *qui eft auffi étrange que cette efpece de feigneurie eft abfurde*.

La nobleffe ignorée en France jufqu'au tems des fiefs, commença avec cette nouvelle feigneurie ; en forte que ce fut la poffeffion des terres qui fit les nobles, parce qu'elle leur donna des efpeces de fujets nommés *vaffaux*, qui s'en donnerent à leur tour par des *fous-inféodations ;* & ce droit des feigneurs fut tel, que les vaffaux étoient obligés, dans de certains cas, de les fuivre à la guerre contre le roi même. Le fervice militaire fut encore une autre fource de la nobleffe. *V. l'année* 1270.

C'eft une queftion de favoir où les fiefs ont pris naiffance : il femble que ce droit, dans fon origine, n'étoit qu'une coutume ou loi non écrite des Lombards ; & c'eft à cette occafion que quelques auteurs l'ont nommé *le fils du tems*, telles que font toutes les coutumes. Ce fut Conrad le Salique, mort en 1039. qui penfa le premier à l'étendre plus qu'il ne l'étoit, & à le réduire en loi écrite.

Les Romains ne connoiffoient pas les fiefs ; ainfi, lorfque quelqu'un d'entr'eux en étoit invefti, il falloit qu'il fuivît la difpofition des loix Lombardes.

Mais il eft à obferver que ce droit des fiefs étoit différent chez les François que chez les Lombards. Les aînés fuccédoient feuls en France aux fiefs (*Cujas*, *lib. I. de feud. tit.* 9. *in fin.*) afin de maintenir les familles dans leur premiere illuftration, au lieu que les fiefs fe partageoient chez

REMARQUES PARTICULIERES.

les Lombards. Il est encore à observer, & c'est de quoi il s'agit ici, que la *coutume* des fiefs étoit antérieure chez les Lombards à la loi des François; mais que la *coutume* des fiefs étoit antérieure chez les François à la premiere loi écrite, puisque la loi des fiefs ne fut établie en Italie que dans le onzieme siecle, & que les fiefs étoient connus en France dès le dixieme.

Toutes les origines sont obscures; aussi n'avons-nous aucune loi ni aucun titre des premieres inféodations, & nos rois ne firent qu'y consentir par une tolérance générale: mais lors de la réunion des grands fiefs à la couronne, ceux que le roi laissa entre les mains de quelques particuliers, furent possédés par des concessions qu'il leur en fit. Nos rois ne se soucioient pas de les éteindre tous; ils jugerent même à propos d'accorder de nouvelles inféodations: ils firent plus, car en différens tems ils permirent l'union de plusieurs de ces seigneuries, pour en former de nouveau de grandes terres qu'ils érigerent dans la suite en duchés, comtés ou marquisats; en sorte que les dignités anciennes subsistoient toujours, mais avec la différence essentielle que les anciennes seigneuries étoient l'ouvrage de la force & de la rébellion, au lieu que les nouveaux titres émanoient de l'autorité royale. Le roi ne couroit pas de risque alors d'élever de trop grands seigneurs parmi ses sujets; la forme de l'état étoit changée, & c'étoit au contraire des hommes distingués par leurs services qu'il s'attachoit plus particuliérement.

L'église reçue dans l'état sous Constantin, y avoit apporté son culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu seul; mais qu'elle ne pouvoit y exercer publiquement que par la permission de l'empereur: c'étoit lui qui assembloit les conciles; & quand la religion fut encore plus répandue, les souverains, chacun dans leurs états, exercerent dans les choses ecclé-

REMARQUES PARTICULIERES.

siastiques la même autorité que l'empereur. Ainsi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis ; Carloman & Pepin son frere, n'étant que maires du palais, en convoquerent aussi.

L'assemblée des conciles généraux intéressoit trop l'autorité des princes séculiers, pour qu'il n'y eût point entr'eux, par la suite des tems, de jalousie au sujet de la convocation. Il falloit, pour les accorder, un lieu commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendît de personne : c'est ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fideles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juste & nécessaire des souverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du saint Siege à cet égard. Charles-le-Chauve autorisa leurs entreprises, & on les vit souvent assembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, sans en consulter les souverains. Je ne dois pas omettre ici une réflexion, c'est que bien loin d'être de l'avis de ceux qui ont déclamé contre la grandeur de la cour de Rome, & qui voudroient ramener les papes au tems où les chefs de l'église étoient réduits à la puissance spirituelle, & à la seule autorité *des clefs* ; je pense qu'il étoit nécessaire, pour le repos général de la chrétienté, que le saint Siege acquit une puissance temporelle : tout doit changer en même tems dans le monde, si l'on veut que la même harmonie & le même ordre y subsistent. Le pape n'est plus, comme dans les commencemens, le sujet de l'empereur ; depuis que l'église s'est répandue dans l'univers, il a à répondre à tous ceux qui y commandent, & par conséquent aucun ne doit lui commander ; la religion ne suffit pas pour imposer à tant de souverains, & Dieu a justement permis que le pere commun des fidéles entretînt par son indépendance, le respect qui lui est dû : ainsi donc il est bon que

REMARQUES PARTICULIÈRES.

le pape ait la propriété d'une puissance temporelle, en même tems qu'il a l'exercice de la spirituelle, mais pourvu qu'il ne possede la premiere que chez lui, & qu'il n'exerce l'autre qu'avec les limites qui lui sont prescrites.

Par rapport aux élections, la discipline n'a pas toujours été la même. Tant que les premiers fideles tinrent leurs assemblées cachées, ou ne formerent pas une société autorisée par la puissance séculiere, ils se choisirent leurs pasteurs, indépendamment du prince : mais, dès que les empereurs eurent permis l'exercice de la religion, tantôt les élections dépendirent d'eux, tantôt elles furent abandonnées au clergé & au peuple, mais toujours avec des prétentions mutuelles qui causerent des troubles infinis ; delà des querelles pour les investitures, qui furent également funestes aux papes & aux souverains, & où ces deux puissances, faute de s'entendre, allerent chacune au-delà de leurs droits, l'empereur voulant entreprendre sur le spirituel, & le pape sur le temporel.

Il y avoit très-peu de fêtes, Pâques, la Pentecôte & Noël ; car on ne croit pas que Noël fût la plus ancienne, parce qu'elle ne venoit pas des apôtres, qui n'avoient établi que les fêtes des mysteres dont ils avoient été témoins. Les nobles de chaque diocese étoient obligés de venir célébrer ces fêtes dans la principale cité, & les rois s'en faisoient un devoir comme les simples fideles. Nous voyons dans les centuriateurs de Magdebourg cette fameuse constitution de Charlemagne, qui contient le nombre des fêtes qui s'observoient de son tems, & que l'on marquoit déja en rouge, savoir, Noël, saint Etienne, saint Jean l'évangéliste, les Innocens, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification de la Vierge, huit jours à Pâques, les grandes Litanies, l'Ascension, la Pentecôte, saint Jean-Baptiste,

REMARQUES PARTICULIERES.

ſaint Pierre, ſaint Paul, ſaint Martin & ſaint André.

Nous avons parlé, ſous le regne de Clovis, des loix différentes qui régiſſoient les François, il reſte à dire un mot des *Capitulaires*.

Sans entrer dans la queſtion, ſavoir quelle influence avoient les peuples dans les délibérations qui ſe prenoient au champ de Mars, où ſe faiſoient les *Capitulaires*, nous rapporterons ſeulement ces termes de Charles-le-Chauve. « Tels » ſont, *dit ce prince*, les Capitulaires de notre pere, que » les François ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & » que nos fideles ont réſolu, dans une aſſemblée générale, » d'obtenir en tout tems. » Ces Capitulaires étoient des loix qui ſe faiſoient dans le *Parlement* ou *Plaids*, auquel aſſiſtoient les eccléſiaſtiques & les laïcs; ce qui fait que Réginon les a appellés, tantôt *Synodus*, tantôt *Placitum*, parce que le concours de ces deux ordres de l'état, dans une aſſemblée où ſe traitoient également les choſes eccléſiaſtiques & les ſéculieres, les rendoit en effet des *Conciles* & des *Parlemens*: Parlemens par convocation, Conciles par occaſion. (*Hiſt. litt. de France.*)

L'empire d'Occident que Charlemagne avoit fondé, fut héréditaire dans ſa maiſon, par la raiſon qu'il l'avoit conquis, & ne devint électif que lorſqu'il paſſa aux Allemans: ce qui fit perdre l'empire à la maiſon de France, fut, outre le peu de mérite de ſes deſcendans, les partages qui ſe firent entre les enfans de ces princes. Si le titre d'empereur fût demeuré attaché à la monarchie Françoiſe, ſans qu'on eût introduit les partages de ces mêmes états, l'empire ſe ſeroit perpétué dans la maiſon de France, & quelque changement qui fût arrivé, on eût porté reſpect à la dignité impériale comme à celle du roi, & l'une ne ſe feroit jamais conçue ſans l'autre; mais les partages faits par Louis-le-

REMARQUES PARTICULIERES.

Débonnaire ayant divisé les esprits de ses enfans, & causé des haines & des guerres entr'eux, & par conséquent entre les peuples de chacune de ces portions, ils devinrent en très-peu de tems étrangers les uns à l'égard des autres.

Dans le neuvieme siecle, les moines héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre : il n'en étoit pas de même des laïcs qui n'héritoient pas de leurs parens moines. (*Préface pour servir à l'histoire ecclésiastique & civile de Bretagne.*)

Sous les deux premieres races, & même encore sous la troisieme, on ne mettoit point en prison pour dettes un homme libre ; on se contentoit de vendre ses biens. Bouchard de Montmorenci devoit une somme à Adam, abbé de St. Denis ; le roi Philippe I. évoqua l'affaire, & condamna Montmorenci, qui refusa de se soumettre à ce jugement : on ne l'arrêta pas pour cela, dit l'abbé Segur, parce que ce n'étoit pas la coutume en France ; mais on alla, par ordre du roi, ravager ses terres jusqu'à ce qu'il eût satisfait.

L'usage des cuirasses & des casques, ainsi que celui de l'arc & des fléches, presqu'inconnu sous la premiere race, devint une loi militaire sous la seconde. (*Capit. de Charlemagne.*) La chevalerie commença aussi alors à être connue : le chevalier qui se nommoit *Miles*, avoit un rang dans la milice, indépendant de celui que donnoient les charges militaires.

La coutume barbare de se faire justice soi-même par la force, & d'associer toute sa famille à sa vengeance, étoit passée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conserva pendant plus de six cens ans. Les François, uniquement élevés dans la profession des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient se résoudre à renoncer à un usage qu'ils regardoient mal à propos comme le privilege de la noblesse, &

comme le caractere prétendu de leur indépendance. Il faut remarquer que si quelqu'un de la famille offensée trouvoit la poursuite & la vengeance des torts trop dangereuses, en ce cas la loi salique permettoit de se désister publiquement de cette guerre particuliere; mais aussi cette même loi, titre 63. le privoit du droit de succession, comme étant devenu étranger dans sa propre famille, & en punition de son peu de courage : loi étrange & cruelle, qui entretenoit la férocité d'une nation, ou plutôt qui en étoit une suite. Que de sang a coûté ce funeste préjugé, ignoré des Grecs & des Romains! Cependant ces combats eurent besoin depuis de la permission expresse du prince; en sorte que c'étoit un crime de leze-majesté de se donner camp & jour pour se battre, d'appeller ou envoyer des cartels & défis sans l'octroi & permission du prince; au lieu que lorsqu'il y avoit gage adjugé par le roi, comme l'on parloit alors, c'est-à-dire, lorsque le roi jugeoit l'offense assez grande pour mériter un combat, le combat devenoit légitime, & étoit souvent honoré de la présence du roi, & quelquefois les évêques y assistoient, comme il arriva au combat des ducs de Lancastre & de Brunswick : on a même dit depuis, que bien loin que cette approbation du prince eût rendu les duels plus fréquens, ils se multiplierent au contraire après la défense expresse qu'en fit Henri II. & la raison que l'on en donnoit, c'est que chacun alors jugeant de l'offense à son gré, on se croyoit déshonoré si l'on hésitoit de se battre sur le plus petit prétexte : par le même principe, on a prétendu que les combats à outrance, où il falloit nécessairement que l'un des deux combattans pérît, étoient un moyen infaillible pour les rendre plus rares : c'est ce que fit le maréchal de Brissac en Piémont, qui, voyant l'excès où étoit portée la fureur des duels, imagina de les permettre, mais d'une

REMARQUES PARTICULIERES.

façon si périlleuse qu'il en ôta bientôt le desir : il ordonna que ceux qui auroient désormais querelle, la décideroient sur un certain pont entre quatre piques, & que le vaincu seroit jetté dans la riviere, sans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie : remede cruel & pire que le mal ; aussi nos rois ne furent-ils occupés depuis qu'à faire cesser un usage si barbare ; mais les loix à ce sujet furent multipliées sans aucun fruit depuis Henri II. faute d'avoir su les faire observer. Que ne doit-on pas à la fermeté du prince (Louis XIV.) qui a achevé de détruire un usage que ses prédécesseurs avoient attaqué inutilement par tant d'édits ?

Les mariages d'alors étoient heureux ; on n'y traitoit point les crimes de bagatelles, & les infidélités s'appelloient adultere. « Les mœurs, dit Tacite, avoient plus de pouvoir » chez eux, que les loix chez les autres nations. » *Plus ibi boni mores valent quàm alibi bonæ leges.* Cette grande union pouvoit venir principalement de ce que les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes : dans l'origine elles leur apportoient quelques armes, présent militaire qui se ressentoit de la rudesse de ces premiers tems ; mais il n'étoit question pour le mari de recevoir ni terres, ni argent. Son choix purement gratuit assuroit sa femme du goût qu'il avoit pour elle, de même que le désintéressement du mari la retenoit dans une plus grande dépendance. Bien plus, loin que les femmes apportassent rien en mariage à leurs maris, c'étoient eux au contraire qui les dotoient. Il y a dans l'abbaye de Saint-Pierre en vallée un ancien cartulaire qui a bien sept cens ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce couvent par Hildegarde, comtesse d'Amiens & veuve de Valeran, comte du Vexin : cette dame déclare dans ce titre, qu'elle donne à l'abbaye de Saint-Pierre un aleu qu'elle a reçu, en se mariant, de

REMARQUES PARTICULIERES.

fon feigneur, fuivant l'ufage de la loi falique, qui oblige, dit-elle, les maris de doter leurs femmes.

La langue latine étoit encore en France la langue *vulgaire* fous la premiere race, c'eft-à-dire, la langue de tout le monde; elle n'étoit que vulgaire au commencement du neuvieme fiecle: la langue *romance* lui fuccéda, c'eft-à-dire, une langue mêlée de franc & de mauvais latin, qui eft devenue la langue françoife: il y avoit, outre cela, la langue tudefque apportée par les Francs; cela s'apperçoit clairement dans un traité conclu entre Charles-le-Chauve & Louis-le-Germanique; les deux langues font bien diftinguées, car ce traité eft tudefque & en romance, le *tudefque* pour les Allemans, & le *romance* pour les Francs: c'eft le plus ancien monument que nous ayons.

Les Bénédictins, auteurs de l'*Hiftoire littéraire de la France*, (tomes VI. & VII.) difent que les romans ont commencé chez nous au dixieme fiecle, & réfutent affez bien le Maire, M. l'abbé Fleuri, Dom Calmet, & le dernier hiftorien de la ville de Paris, qui les font moins anciens de deux cens ans: ils obfervent que chez les Grecs, les fictions furent les fruits de la politeffe & de l'érudition, au lieu que chez les François, ce fut la groffiéreté qui les enfanta. Comme la langue *romance* étoit alors la plus univerfellement entendue, les auteurs de ces fortes d'ouvrages la préférerent à toute autre pour publier leurs fictions & leurs contes, qui delà prirent le nom de *Romans*.

Les mêmes hiftoriens font une réflexion bien judicieufe fur le huitieme fiecle: *Ce fiecle eft tout à la fois & le dernier terme de la premiere décadence des lettres dans les Gaules, & la premiere époque du foin que l'on prit d'y relever leur ruine, & de les y faire refleurir.*

Rien n'eft fi fufpect que ce qui a été écrit fous le com-

REMARQUES PARTICULIERES.

mencement de cette race touchant les événemens de la premiere ; c'étoient tous hiſtoriens devoués à la maiſon nouvellement regnante, & qui en cherchant à juſtifier l'uſurpation, mettoient ſur le compte des auteurs de Pepin tout ce qui s'étoit fait de bien, du tems qu'ils rempliſſoient les charges de maire du palais, tandis qu'ils ſe prenoient aux derniers rois de cette race, de tout ce que l'état avoit ſouffert : ainſi il faut, par rapport à la premiere race, s'en tenir aux auteurs contemporains, & puis paſſer à ceux qui, tels qu'Aimoin, n'ont écrit à la vérité que ſous la troiſieme race, mais qui ont écrit ſans intérêt : encore faut-il uſer ſobrement du témoignage de cet auteur, & ſe ſouvenir de plus, que ſon hiſtoire finit au chapitre quarante-un du quatrieme livre, comme l'a remarqué le pere le Cointe, & ne pas confondre ce qui eſt de lui avec ce qui a été ajouté par ſes continuateurs.

MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES,

Qui ont vécu depuis le commencement du regne de Louis-le-Bégue, l'an 877. jufqu'à la fin de la feconde race, l'an 987.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Anfcheric.	Renaud de Saluces.	*Grands Chanceliers.*	Abbon 892
Ebles.	Eudes, comte de Paris.	Urgard.	Anaftafe le Biblioth. 887
Seulphe.	Robert, comte de Paris.	Foulques.	Eudes de Cluni. 942
	Hugues le Grand.	Anfcheric.	Flodoard. 966
	Othon.	Ernufte.	Hincmar. 882
	On n'a choifi pour cette colonne de la feconde race, ainfi que pour celle de la premiere, que quelques hommes des plus célebres d'alors, mais on comprend aifément qu'il feroit facile d'ajouter à ce nombre.	Malhute.	Luitprand. 970
		Hervé.	Radulfe. 910
		Roger.	Réginon. 908
		Luitard.	Jean Scot. 883
		Ebles.	Suidas *vivant avant le dixieme fiecle.*
		Adalgaire.	
		Abbon.	
		Anfegife.	
		Eric.	
		Hugues de Vermandois.	
		Attaud.	
		Adalric.	
		Adalberon.	

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIEME RACE.

SOUS *la fin de la deuxieme race*, dit Mezerai, *le royaume étoit tenu selon les loix des fiefs, se gouvernant comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie*: aussi le même auteur appelle-t-il la troisieme race, *le tems des grandes polices.* C'est en effet sous la troisieme race que nos rois ont recouvré l'autorité qui étoit presque anéantie sous la fin de la deuxieme : il est vrai que c'étoit à cette diminution d'autorité que Hugues Capet fut redevable du changement qui se fit en sa faveur, à l'exclusion des héritiers légitimes; mais dès qu'une fois il fut devenu le maître, lui & ses successeurs animés du même esprit, & par une suite de prudence dont ils ne s'écarterent jamais, regagnerent insensiblement tout ce qui avoit été usurpé par les seigneurs, ne firent pas une démarche qui ne tendît à ce but, & se ressaisirent enfin des plus précieux droits de la couronne.

987. Avènement à la couronne.

ÉVENEMÈNS REMARQUABLES.

HUGUES CAPET *parvient à la couronne, âgé d'environ 45 ans; il est sacré & couronné à Reims le 3 juillet 987 par l'archevêque Adalberon. Il est le chef de la troisieme race de nos rois.*

Il fit une église de son palais, aujourd'hui S. Barthelemi : il y a un sceau originaire de ce prince ; & c'est le premier où l'on voie ce que nous appellons *la main de justice*, il la tient de la main droite, & un globe de la gauche : il porte sur sa tête une couronne fleuronnée : il paroît dans ce sceau avec des cheveux courts & une assez longue barbe fourchue ; on lit à l'entour cette inscription, *Hugo Dei misericordia Francorum rex.*

L'usage de porter les cheveux courts avoit commencé bien avant dans la seconde race.

987.

CHarles, duc de la basse Lorraine, fils de Louis d'Outremer, & oncle de Louis V. dernier des rois de la seconde race, avoit seul, par sa naissance, droit à la couronne; mais il en fut exclus par le concours de plusieurs circonstances : tandis que les derniers descendans de Charlemagne étoient tombés dans une sorte de mépris, ceux de Robert-le-Fort s'étoient élevés au plus haut dégré de puissance par leurs services. On fit un crime à Charles de Lorraine de sa foiblesse qu'il avoit eue de rendre hommage à l'empereur Othon; on alla jusqu'à jetter quelques doutes sur son état, fondés sur les soupçons qu'on avoit eus autrefois de celui de son ayeul Charles-le-Simple : enfin la nation se réunit en faveur de Hugues Capet, duc des François, arriere-petit-fils de Robert-le-Fort, petit-fils de Robert, couronné roi à Reims, & dont le grand oncle paternel, Eudes, avoit regné dix ans. N'étoit-ce pas là de grands titres pour être appellé à la couronne ?

988. 89. 90. 91.

Hugues Capet fait couronner à Orléans son fils Robert, pour lui assurer la couronne.

Charles, qui avoit dédaigné un accommodement avec Hugues Capet, défend son droit à la couronne, assiége la ville de Laon, la prend, & défait Hugues qui vouloit la reprendre. Peu après Hugues Capet reprend Laon par une in-

FEMME.	*ENFANS.*	996. *MORT.*	PRINCES *contemporains.*
Adélaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III. dit Tête d'étoupes, duc de Guyenne & comte de Poitou.	ROBERT. Adwige, femme de Regnier IV. comte de Hainaut : puis de Hugues III. comte de Dasbourg. Adélaïde, dont le P. Anselme ne fait point mention : elle épousa Renaud I. comte de Nevers. Giselle, femme de Hugues I. auquel elle porta la seigneurie d'Abbeville. *Fils naturel.* Gauzlin, archevêque de Bourges, 1029 Le roi Robert lui donna l'abbaye de Fleury, où les moines firent grande difficulté de le recevoir, quelque estime qu'ils eussent pour sa femme ; à cause du vice de sa naissance ; il éprouva les mêmes difficultés pour l'archevêché de Bourges, & elles ne furent levées que par un rescrit du pape Benoit VIII. à Géoffroi, comte de Bourges.	HUGUES CAPET, *meurt le 24 octobre 996. âgé d'environ 55. ans, & est enterré à saint Denis.* Il établit, à l'exemple de Clovis, son séjour à Paris, qui avoit cessé d'être la demeure de nos rois, pendant toute la deuxieme race, & sous les rois de la premiere, appellés communément *Fainéans.*	*Papes.* Jean XV, 996 Grégoire V, 999 *Empereurs d'Orient.* Basile III, 1025 Constantin X, 1028 *Empereur d'Occident.* Othon III, 1002 *Roi d'Espagne.* Vérémond II, 999 *Roi d'Angleterre.* Etelrede, 1016 *Rois d'Ecosse.* Grime, 993 Malcolme II, 1023 *Roi de Dannemarck.* Suénon, 1014 *Roi de Suéde.* Olaüs, 1019 *Prince de Pologne.* Micislas, 999

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

telligence avec l'évêque, la nuit du Jeudi-saint 2 avril 991, & fait Charles prisonnier avec sa femme, aussi bien qu'Arnoul, archevêque de Reims, qui avoit trahi Hugues, quoiqu'il lui fût redevable de son archevêché.

Cet Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, est déposé dans un concile tenu dans l'abbaye de saint Basle, proche Reims, après avoir avoué son crime & sa trahison envers le roi: on lui nomme pour successeur Gerbert, qui avoit été précepteur du roi Robert, & que l'on a connu depuis sous le nom de Silvestre II pape. Le pape Jean XV. désapprouve la déposition d'Arnoul, force le roi à consentir à un nouveau concile indiqué à Aix-la-Chapelle, mais qui fut tenu à Mouzon en 995. Comme il ne s'y trouva qu'un petit nombre d'évêques, l'affaire fut remise à un concile indiqué à Reims au premier juillet suivant. La décision de ce concile n'ayant point eu lieu, Gerbert demeura en possession de son siege tant que vécut Hugues Capet; ce ne fut que sous le regne suivant qu'Arnoul fut rétabli sans la tenue d'aucun concile.

Ce fut Gerbert qui introduisit, à ce que l'on croit, en France le chiffre arabe ou indien; car les Arabes avoient tiré des Indiens cette maniere de compter, & Gerbert avoit pu l'apprendre des Sarasins dans un voyage qu'il fit en Espagne. (*Le Beuf, hist. litt. de la France.*) Ce fut aussi lui qui entreprit la premiere horloge, dont le mouvement étoit réglé par un balancier; & dont on s'est servi jusqu'en 1650. que l'on commença à mettre un pendule au lieu du balancier. Sa grande science le faisoit passer dans ce tems de barbarie, pour magicien: le moine Hugues l'appelle Gerbert-le-philosophe.

MINIST.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & *Illustres.*
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040	*Chanceliers.*	Adalberon, 988
Geoffroi, dit Grisegonelle, comte d'Anjou. 987		Adalberon. 988	Adson, 992
	Adelbert, comte de la Marche.	Renaud.	Folcuin, 990
	Josselin, vicomte de Melun. 998	Gerbert. 1003	S. Maïeul, 999
L'office de sénéchal étoit le premier de tous, & fut éteint dans la personne de Thibaud, qui mourut au siége d'Acre en 1191.	Bouchard, sire de Montmorenci, vivoit encore en l'an 1005		
	Thibaud, File-étoupe, tige des seigneurs de Montléri, vivoit encore l'an 1015		
Bouchard, comte de Melun. 1012			

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

992. &c.

Charles meurt, laissant des enfans qui n'eurent point de postérité, & la guerre finit après avoir duré quatre ou cinq ans. Le duc de Guyenne, les comtes de Flandres & de Vermandois, qui avoient favorisé les prétentions de Charles, sont soumis. Adelbert, comte de Périgord, fut un des seigneurs les plus obstinés : *qui vous a fait comte ?* lui disoient Hugues & Robert, *ceux qui vous ont fait rois*, répondoit Adelbert.

Hugues-Capet, craignant avec raison de nouvelles irruptions des Danois & des Normands, par l'embouchure de la Somme, fit fortifier Abbeville en Ponthieu, qui n'étoit alors qu'une métairie, nommée *Abbatis Villa*, de la dépendance de l'abbaye de saint Riquier : il donna le gouvernement de ce pays à un seigneur, nommé Hugues, qui d'Avoué de saint Riquier devint comte de Ponthieu, origine des comtes de ce nom.

On croit pouvoir fixer à ce siecle le commencement de la pairie de France, mais en même tems on doit remarquer que les pairs sont plus anciens en France que la pairie : celle-ci, dit le Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que lorsque les fiefs ont commencé d'être héréditaires & patrimoniaux, au lieu que les pairs étoient juges de tous tems de leurs concitoyens : ce qui semble d'autant plus vrai, que, lorsque les villes eurent acquis le droit de communes, elles qualifierent en plusieurs lieux, & particuliérement en Picardie, leurs juges du nom de *Pairs bourgeois*. On doit encore remarquer que, depuis l'usurpation des fiefs, la pairie devint plus ou moins considérable, suivant le plus ou le moins de puissance du seigneur suzerain des pairs, ensorte que les pairs du roi de France étoient de

EVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

plus grands seigneurs que les pairs du comte de Champagne, & que, par la même raison, la mouvance de la couronne caractérisoit les premiers pairs; ainsi le duc de Bretagne qui, par sa puissance, ne pouvoit traiter d'égal avec le duc de Normandie, lui étoit inférieur en dignité, parce qu'originairement il ne relevoit pas de la couronne, mais du roi seulement, comme duc de Normandie, & que la Normandie ayant été aliénée, il n'en fut plus que l'arriere-vassal; ce qui fait qu'encore aujourd'hui une seigneurie relevant d'un seigneur particulier, ou bien relevant du roi à cause de tel ou tel domaine particulier, est distraite de cette mouvance, pour ne plus relever que de la couronne, lorsqu'elle est érigée en duché-pairie. Cette introduction d'une dignité nouvelle valut la couronne à Hugues Capet: il y avoit alors sept pairs laïcs de France, c'est-à-dire, sept seigneurs, dont les seigneuries relevoient immédiatement du roi; ils choisirent celui d'entr'eux qui pouvoit rejoindre le plus de provinces à la royauté, & qui pouvoit empêcher qu'aucun des pairs ne l'emportât sur l'autre; par ce choix la pairie de France fut réunie à la couronne, & il n'y eut plus que six pairs de France.

Il y a bien des opinions différentes sur l'origine de la pairie: celle qui la fait remonter à Charlemagne est romanesque; celle qui la fixe au regne de Louis-le-Jeune, ne lui donneroit qu'une existence d'un moment, puisque ce fut là l'époque des réunions de ces mêmes pairies à la couronne. D'autres, ainsi que Favin, pensent que la pairie fut instituée par Robert, « qui inventa comme un grand conseil » secret d'état, composé de six ecclésiastiques & de six grands » seigneurs détempteurs de Bourgogne, Aquitaine, Norman» die, Flandres, Champagne & Tolose, les honorant du » titre de pairs: cette institution est rapportée sous l'année

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

» 1020 la vingt-quatrieme année de son regne. » Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité ; & d'ailleurs il n'a pas fait réflexion qu'il n'y avoit point alors six pairs ecclésiastiques, puisque l'on voit que l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne sous le regne de Louis VII. & que ce fut ce roi qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, pour que l'évêque relevât du roi, dans le dessein qu'avoit ce monarque de faire sacrer son fils Philippe Auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze pairs.

La forme de cet ouvrage ne permet pas les dissertations ; ainsi il faut se contenter de proposer son opinion, sans que pour cela on puisse être soupçonné de vouloir décider. Je pense donc que les pairies & les fiefs ont une origine commune, parce que ce fut là le moment de cette introduction de seigneuries inconnues jusqu'alors, qui porta un si furieux coup à l'autorité royale. Vignier me semble expliquer cela assez clairement. « Avant Louis-le-Begue, tout étoit quasi » domaine royal, ... le roi faisant la part à ses sujets, » comme bon lui sembloit ; mais sous Charles-le-Simple, » on le vit distribué en sept grandes & principales provin- » ces, ... & en plusieurs moindres & petites comtés, » dont les unes dépendoient des sept plus grandes, comme » fiefs subalternes, ainsi que les comtés de Touraine, d'An- » jou, de Blois, & autres semblables de la comté de France, » cè qui me fait soupçonner être la cause pourquoi les com- » tes d'Anjou ne tinrent lieu entre les pairs depuis Hugues » Capet, ni les comtes de Champagne, pour raison de leur » comté de Tours : . . . . quant aux grandes provinces, la » premiere & principale des sept fut celle qu'on disoit de » France & de Paris ; . . . . de sorte que si Hugues Capet » se fût avisé de donner le duché de France à aucun de ses

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* HUGUES CAPET.

» enfans, sans le réunir & incorporer au domaine royal,
» nous eussions eu sept pairs, parce qu'il y avoit eu sept
» grands & principaux princes auparavant.

Le roi avoit, outre ces pairs laïcs, des pairs ecclésiastiques, au lieu qu'on ne voit pas que les autres pairs de France eussent des pairs ecclésiastiques, mais ils avoient presque tous plus de pairs laïcs que le roi : ces pairs étoient les juges des justices des seigneurs, & il en falloit au moins deux ayant leur seigneur à leur tête, pour rendre un jugement ; le seigneur qui n'avoit point de pairs en empruntoit de son chef-seigneur. Beaumanoir, dans ses coutumes de Beauvaisis, remarque que les seigneurs ne pouvoient pas assister au jugement du procès où ils étoient parties. Les pairs de France voulurent en vain faire valoir ce droit contre le roi, qui assistoit à ces jugemens, & qui devoit y assister, parce qu'en défendant ses droits, il défendoit ceux de l'état.

Le comte de Paris avoit la justice, police & finance, & commandoit les armées ; il avoit sous lui un vicomte : lorsque Hugues Capet fut parvenu à la royauté, il réunit à la couronne le comté de Paris qu'il possédoit à titre d'inféodation, que Hugues-le-Grand avoit reçue du roi Charles-le-Simple : le titre ainsi que l'office de comte étant réuni & supprimé, il restoit le vicomte qui rendoit la justice sous le comte : l'officier que le roi choisit pour représenter ce vicomte, se nomma prévôt, & c'est ce que nous appellons aujourd'hui prévôt de Paris, qui dans la suite n'exerça plus les fonctions de la magistrature, mais qui continua d'être le chef du Châtelet, où il donne sa voix sans recueillir celle des autres juges, qui sont présidés par le lieutenant civil.

Premiere canonisation faite par l'autorité du pape, (de saint Udalric 993.) jusques-là, c'est-à-dire, dans les neuf premiers siecles de l'église, on convenoit que toutes les

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

églises & tous les évêques avoient un égal pouvoir dans la canonisation des saints ; mais l'autorité des papes s'étant augmentée depuis, ainsi que les canonisations, on eut recours à eux pour les rendre plus solemnelles : aussi voyons-nous qu'Alexandre III. décida que la canonisation des saints étoit une des causes majeures qui doivent être réservées au siege apostolique. Boniface VIII. prétendit la même chose, & Urbain VIII. défendit de rendre aucun culte à ceux qui étoient morts, même en odeur de sainteté, avant qu'ils eussent été béatifiés ou canonisés par l'église de Rome : l'usage étoit que le pape consultât les cardinaux, & cependant Sixte V. s'en dispensa, par rapport aux docteurs de l'église, ainsi qu'il paroît par une lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri III. « Le mercredi 9 de ce mois de mars 1588 sa » sainteté (Sixte V.) fit lire en consistoire la bulle par » laquelle il fait saint Bonaventure docteur de l'église, & » n'en demanda pas l'avis aux cardinaux. » Ce qui feroit penser que jusqu'alors on demandoit l'avis des cardinaux sur cet article, comme sur celui de la canonisation.

Siecle d'ignorance : elle étoit si profonde qu'à peine les rois, les princes, les seigneurs, encore moins le peuple savoient lire ; ils connoissoient leurs possessions par l'usage, & ne s'avisoient gueres de les soutenir par des titres, puisqu'ils ignoroient l'usage de l'écriture : c'est ce qui faisoit aussi que les mariages d'alors étoient souvent déclarés nuls : comme ces traités de mariages se concluoient aux portes des églises, & ne subsistoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été présens, on ne pouvoit se souvenir ni des alliances ni des dégrés de parenté, & des parens se marioient sans avoir de dispense : delà tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique, pour se séparer d'une femme légitime ; delà vint aussi le crédit que prirent les clercs ou ecclésiastiques

dans les affaires, parce qu'ils étoient les seuls instruits; « ni » plus ni moins, dit Pasquier, que les druides prinrent les » clefs tant de leur religion que des lettres, aussi se lottirent » nos prêtres de ces deux articles entre nous ..... n'étant » notre noblesse aucunement attentive à si louable sujet; or » de cette asnerie ancienne (de la noblesse) advint que nous » donnasmes plusieurs façons au mot de *Clerc*, lequel de sa » naïve & originaire signification appartient aux ecclésiasti- » ques, & comme ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fissent » profession des bonnes lettres; aussi par une métamorphose, » nous appellâmes *grand Clerc* l'homme savant, *Mauclerc* » celui qu'on tenoit pour bête, & la science fut appellée » *Clergie*.

Les revenus de nos rois consistoient dans leurs *domaines*, que l'on peut diviser sous neuf especes, les *Produits* de justices des bailliages & prévôtés royales que nos rois donnoient quelquefois à ferme aux baillifs & aux prévôts; les *Produits* des terres domaniales reçus aussi par les baillifs & prévôts; la *Gruerie*, le *Cens*, & autres droits seigneuriaux: ces droits étoient devenus d'autant plus considérables, que depuis l'établissement des fiefs, tout étoit fieffé, & que nos rois croyoient trouver plus d'avantage à donner à fief, qu'à conserver la propriété; la *Régale*, les droits d'*Entrée* & de *Sortie* perçus sur les frontieres du royaume; la *Monnoie*, les droits de *Procuration* ou de *Giste*, & les *Juifs*, sans compter les redevances pour le droit de *Communes*, & ce qu'on appelloit *Coutumes volontaires*: c'étoit un droit dû par les vassaux dans quatre cas extraordinaires; savoir, quand le roi faisoit son fils aîné chevalier, lorsqu'il marioit sa fille aînée, lorsqu'il survenoit une guerre, & lorsqu'il étoit fait prisonnier; les seigneurs des fiefs exerçoient aussi ces quatre droits sur leurs terres. Ceux qui étoient chargés de recevoir ces reve-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

nus du roi, les apportoient à Paris dans les trois termes, de ſaint Remy, de la Chandeleur, de l'Aſcenſion ; & il y a eu un tems où ils étoient remis au Temple, entre les mains d'un chevalier du Temple, qui étoit le gardien particulier du tréſor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables. Voilà ce qui ſervoit à l'entretien de nos rois & de leur maiſon ; car au moyen des ſervices militaires, dont chaque vaſſal immédiat de la courronne étoit tenu, il n'en coûtoit rien au roi pour faire la guerre : il eſt vrai qu'il dépendoit en quelque ſorte de ſes vaſſaux, qui ſouvent au milieu d'une campagne, l'abandonnoient, parce que le tems de leur ſervice étoit fini.

Croiroit-on qu'il y eût ſi peu de commerce alors entre les provinces de France, qu'un abbé de Cluny, invité par Bouchard, comte de Paris, d'amener des religieux à ſaint-Maur-des-Foſſés, s'excuſe de faire un ſi long voyage dans un pays étranger & inconnu ?

996.
Avénement à la couronne.

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

ROBERT *parvient à la couronne l'an 996 âgé d'environ 25 ans. Il étoit né à Orléans, où il reçut le baptême, & où il fut couronné.*

996. 97. &c.

ROBERT, qui tenoit toujours Arnoul, archevêque de Reims, prisonnier, lui rend la liberté, & le laisse jouir de son archevêché, espérant, par cette complaisance, faire confirmer à Rome son mariage avec Berthe sa parente, qu'il avoit épousée sans dispenses. Gerbert, dépouillé de son archevêché, se retira auprès de l'empereur Othon, il devint ensuite archevêque de Ravennes, & finit par être pape sous le nom de Silvestre II.

Robert ne peut faire approuver par le pape son mariage avec Berthe. Grégoire V. dans un concile tenu à Rome en 998. déclara le mariage nul, & faute par eux de se séparer, les excommunia, aussi bien qu'Archambaud, archevêque de Tours, qui les avoit mariés. Robert refusa d'obéir. Tous les évêques qui avoient eu part au mariage, vont à Rome faire satisfaction au pape ; les peuples & les courtisans mêmes se séparent du roi, & ceux qui sont obligés de le servir, font passer par le feu toutes les choses qu'il avoit touchées, pour les purifier. Robert obéit enfin, renvoie Berthe, & épouse peu de tems après Constance, fille de Guillaume, comte de Provence & d'Arles.

L'empereur Othon III. érige la Pologne en royaume en faveur de Boleslas, prince de Pologne, en même tems que le pape érige aussi la Hongrie en royaume en faveur d'Etienne, duc de Hongrie.

FEMMES.

Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I. comte de Blois. Les censures de Grégoire V. ayant obligé ce prince de la quitter, il épousa en secondes nôces

Constance, fille du comte de Provence & d'Arles, morte en 1032. Dom Vaissette la fait fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

L'humeur impérieuse de cette princesse excita de grands troubles dans le cours de ce regne.

ENFANS.

Hugues mort avant son pere.
HENRI I.
Robert I. duc de Bourgogne.
Eudes.
Adélaïde, femme de Renaud, comte de Nevers vivoit encore en 1063.
Adele, femme de Richard III. duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandres, 1079

Il paroît constant par un passage de Hugues de Fleuri, qu'Adele n'eut point d'autre mari que Baudouin, & c'est l'opinion de Mezerai. Dom Luc d'Acheri appuie l'opinion contraire, par un acte de 1026 & est suivi par le P. Daniel, quoique cet acte ne contienne qu'un don de nôces fait par Richard à Adele sa *future épouse* : & enfin le P. Simplicien semble résoudre la difficulté, en disant qu'Adele fut promise à Richard, mais qu'elle ne l'épousa point.

1031. MORT.

ROBERT meurt à *Melun le 20 juillet 1031 âgé de 60 ans. Il fut enterré à saint Denis.*

L'obituaire de la collégiale de l'Isle, fixe cette mort au 26 juin *VI. Kal. julii obitus Dom. Roberti, Francorum regis* ; & par une charte de Baudouin, comte de Flandres, de l'an 1066 tirée du cartulaire de la même église, cette mort est fixée au 29 juin. *Unoquoque anno canonici XII. solidos recipiant in die solemni Apost. Petri & Pauli, quia eadem die celebrabunt anniversarium diem Roberti Francorum regis.*

Cependant le jour de la célébration de l'anniversaire ne doit pas fixer le jour de la mort, parce que, suivant Baillet on choisissoit pour cette cérémonie la fête solemnelle qui se trouvoit le plus près de la mort, pour donner plus d'éclat à l'anniversaire.

PRINCES contemporains.

Papes.

Grégoire V, 999
Silvestre II, 1003
Jean XVI, dit XVIII, 1003
Jean XVII, dit XIX, 1009
Serge IV, 1012
Benoît VIII, 1024
Jean XX, 1033

Empereurs d'Orient.

Basile III, 1025
Constantin X, 1028
Romain Argyre, 1034

Empereurs d'Occident.

Othon III, 1002
S. Henri, dit le *Boiteux* 1024
Conrad II, dit le *Salique*, 1039

Rois d'Espagne.

Vérémond II, 999
Alphonse V, 1028
Vérémond III, 1037

Rois d'Angleterre.

Etelréde, 1016
Edmond, Côte de fer, 1016
Canut-le-Grand, 1036

Rois d'Ecosse.

Malcolme II, 1025
Duncan, 1030
Maccabet, 1047

Rois de Dannemarck.

Suénon, 1014
Canut-le-Grand, 1036

Rois de Suéde.

Olaüs, 1019
Amund, 1035

Rois de Pologne.

Boleslas, premier roi, 1025
Micislas, 1034

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

Crescent, consul de Rome, ayant fait vers le même tems élire pour pape, sous le nom de Jean XVII. un Grec fort riche, nommé Arnolphe Arbacius, au préjudice de Grégoire V. qui fut obligé de sortir de Rome, l'empereur Othon III. l'y ramena; Crescent fut assommé, & on pendit l'antipape après lui avoir crevé les yeux.

1001. 1002. &c.

Henri, duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet, & oncle de Robert, meurt sans laisser d'enfans légitimes, & laisse son duché au roi. Ce don est contesté par Landri, comte de Nevers, & par un fils d'Adelbert, premier mari de la femme de Henri, duc de Bourgogne. Robert, aidé de Richard, duc de Normandie, les contraint de se soumettre, réunit ce duché à la couronne, en investit Henri son second fils, qui depuis étant devenu roi, le céda à Robert son cadet: ce Robert est le chef de la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui dura près de trois cens soixante ans, jusqu'à ce qu'en l'an 1361 ce duché fut réuni à la couronne, par le roi Jean, qui le donna à son quatrieme fils Philippe-le-Hardi, chef de la deuxieme maison de Bourgogne; celle-ci finit en la personne de Charles-le-Téméraire, tué devant Nanci en 1477.

On n'est point étonné de ne pas voir des lettres de création de pairies des anciens pairs, par la raison qu'ils se l'étoient faits eux-mêmes: on voit au contraire les lettres de pairie données à Philippe-le-Hardi, chef de la seconde maison de Bourgogne, parce que son pere le roi Jean le créa pair de ce duché. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas, par la même raison, les lettres de Henri, duc de Bourgogne, puisqu'il ne fut duc que par le don que Robert son pere lui fit de la duché-pairie de Bourgogne, ou du moins celles que

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040	*Chanceliers.*	Abbon, abbé de Fleuri. 1004
Guillaume, vivant en 1060	Manassé, comte de Dammartin vivant en 1028.	Abbon.	Ademar, vers 1029
Eudes, comte de Chartres. 1037	Burcard, comte de Melun & de Corbeil.	Arnoul, vivant en 1019	Aimoin, vers 1008
	Bouchard, sieur de Montmorenci, vivant en 1028	Roger, vivant en 1024	Arnoul. 1023
		Francon, vivant en 1028	Burchard, évêque de Vormes. 1024
		Baudouin. 1059	Ditmar, évêque de Wersbourg. 1019
			Fulbert. 1028
			Gerbert, pape sous le nom de Silvestre II. 1003

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

donna ce même Henri, lorsqu'étant devenu roi, il céda la Bourgogne à Robert son cadet ?

Saint Romuald commença vers l'an 1009 à bâtir le monastere des Camaldules en Italie.

Mort d'Othon III. sans enfans, à l'âge de 29 ans. Le décret qu'il rendit pour que les empereurs ne fussent plus élus désormais que par les seuls Germains, qui ne pourroient choisir qu'entre les princes de la nation germanique, délivra l'Italie de ces petits tyrans qui usurpoient tour à tour le titre d'empereur.

Edit de l'empereur Henri II. rendu à la priere du pape, pour donner force de loi dans l'empire au décret fait à Pavie : on y avoit décidé que les clercs n'auroient ni femmes ni concubines, & que les enfans des clercs seroient serfs de l'église dans laquelle leurs peres serviroient, quoique leurs peres fussent libres. Cette interdiction des concubines aux clercs, prouve qu'elles n'étoient pas telles qu'on les entend aujourd'hui, puisque la loi de Dieu qui les défend à tous les chrétiens, auroit suffi.

Cette matiere est trop curieuse pour que je ne l'étende pas autant que cet ouvrage le permet, en rapportant un passage de Giannone, qui en donne une idée générale. « Quelques » écrivains ont censuré la disposition des loix qui permet- » tent *le concubinage*, & qui défendent seulement d'avoir en » même tems une femme & une concubine : mais on ne sera » point surpris de ces loix, si l'on considere que chez les » Romains le concubinage étoit une union légitime, non » seulement tolérée, mais encore autorisée ; c'est pourquoi » on lui donnoit le nom de demi-mariage, *semi-matrimo-* » *nium*, & à la concubine celui de demi-femme, *semi-con-* » *jux*. On pouvoit avoir une femme ou une concubine, » pourvu qu'on n'eût pas les deux en même tems. Cet usage

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

» continua depuis que, par l'entrée de Constantin-le-Grand
» dans l'église, les empereurs furent chrétiens. Constantin
» mit bien un frein au concubinage, mais il ne l'abolit pas,
» & il fut conservé pendant plusieurs siecles chez les chré-
» tiens; on en a une preuve bien authentique dans un con-
» cile de Tolède, qui ordonne que chacun, soit laïc, soit
» ecclésiastique, doive se contenter d'une seule compa-
» gne, ou femme ou concubine, sans qu'il lui soit permis
» de tenir ensemble & l'une & l'autre....., Cet ancien
» usage des Romains se conserva en Italie, non seulement
» chez les Lombards, mais depuis encore, quand les Fran-
» çois y établirent leur domination. Quelques autres peu-
» ples de l'Europe regardoient aussi le concubinage comme
» une union légitime: Cujas assure que les Gascons & d'au-
» tres peuples voisins des Pyrénées n'y avoient pas encore
» renoncé de son tems. » Ce seroit bien là la matiere d'une dissertation, que je propose à quelqu'un de plus instruit que je ne le suis.

1022. &c.

Manichéens découverts dans la ville d'Orléans, où le roi & la reine se transporterent avec plusieurs évêques, pour arrêter le cours des erreurs qu'une femme venue d'Italie avoit répandues dans cette ville: plusieurs hérétiques y furent brûlés. La simonie étoit alors à un tel point, que les évêchés entroient dans les conventions matrimoniales, & qu'on les assignoit pour douaires; & la discipline tellement oubliée, que l'on conféroit des évêchés à des enfans, & que l'on mit un pape qui n'étoit âgé que de dix-huit ans.

Célebre entrevue à Yvoie, de Robert & de l'empereur Henri II. dit le Saint, qui n'avoit eu d'abord que le titre de roi de Germanie, & qui ne prit celui d'empereur qu'a-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

près avoir été couronné à Rome : ces deux princes prévenus d'estime l'un pour l'autre, & également zélés pour la religion & pour la paix, y concerterent les moyens d'entretenir l'union dans l'église & dans leurs états.

Helgaud, moine de Fleuri, raconte dans la vie de ce roi, que, pour empêcher que ses sujets ne tombassent dans le parjure, & n'encourussent les peines qui en sont la suite, il les faisoit jurer sur un reliquaire dont on avoit pris la précaution d'ôter les reliques, comme si l'intention ne faisoit pas le parjure : mais alors on ne raisonnoit pas mieux que cela.

1026. 27. &c.

Robert ayant perdu son fils aîné Hugues, qu'il avoit fait couronner à Compiegne en 1017, fait couronner à Reims son second fils Henri I. malgré les intrigues de la reine Constance, qui auroit voulu le porter à préférer Robert son fils cadet.

Environ ce tems, le nom des Normands commence à se rendre fameux en Italie. Ce pays étoit alors partagé entre les empereurs d'Orient & d'Occident, excepté la partie méridionale, qui étoit remplie de petits princes Grecs, Lombards & Italiens, trop voisins pour être d'accord, & sans cesse inquiétés d'ailleurs par les Sarasins leurs communs ennemis, qui regnoient dans l'Afrique, & qui s'étoient emparés de la Sicile. Quarante Normands revenant de la Terre-Sainte, aborderent en Italie précisément dans le moment que les Sarasins attaquoient la ville de Salerne ; leur courage seul délivra cette place, que le duc Gaimar ne pouvoit plus défendre, & les Sarasins furent taillés en pieces. Contens de la gloire de cette entreprise, les Normands refuserent les établissemens qu'on leur offroit dans la Pouil-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

le, & ils retournerent en Normandie; mais le bruit de leur valeur les y suivit, & la reconnoissance des Italiens, qui s'étoit signalée par des magnifiques présens, excita dans le cœur de leurs compatriotes le desir de se faire connoître par de semblables exploits. Ce fut dans ces circonstances que les fils de Tancrede de Hauteville, résolurent de passer en Italie, & que par un de ces événemens presque uniques, de simples particuliers fonderent un empire florissant. Tancrede avoit été marié deux fois; il eut douze enfans qui devinrent autant de paladins dont le nom remplit l'univers, & qui ont donné l'air de la fable à ce moment de l'histoire. Guillaume, surnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Onfroi, furent les trois premiers comtes de la Pouille; Robert Guiscard fut duc de la Pouille & de la Calabre, il eut pour fils Bohemond, pere de Tancrede; & Roger, le plus jeune de tous les freres, s'empara de la Sicile, & en établit la monarchie vers l'an 1129. les deux Siciles furent réunies dans la personne de Roger II. son fils. Ses successeurs furent Guillaume I. Guillaume II. Tancrede, bâtard de Roger II. & enfin Guillaume son fils à qui l'empereur Henri VI. fit crever les yeux pour s'emparer de ces deux royaumes, aux droits de sa femme Constance, fille de Roger II. Tels furent les souverains de Naples & de Sicile, qui, après avoir chassé du continent de l'Italie les Grecs & les Sarasins, & avoir accru leur puissance des domaines pris sur les Lombards & sur des seigneurs particuliers, y précéderent les empereurs de la maison de Suabe, dont la domination passa à la maison d'Anjou.

Robert étoit un prince savant pour son tems, humain & débonnaire. Il composa plusieurs hymnes que l'on chante encore à l'église. Il avoit commencé l'église de Notre-Dame

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

sur les ruines d'un temple consacré à Jupiter par les bateliers de Paris, sous l'empire de Tibere. Il avoit fait plusieurs pélerinages, entr'autres, à Rome vers l'an 1016 ou 1020. Il avoit refusé l'empire & le royaume d'Italie que les Italiens lui offroient.

1031. Avénement à la couronne.	ÉVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI I. *parvient à la couronne le 20 juillet 1031. âgé d'environ 27 ans. Il avoit été sacré & couronné à Reims, du vivant de son pere.*

1031.

CONstance, mere de Henri, poursuivant son dessein de préférer Robert son cadet à Henri, excite une révolte, appuyée d'Eudes, comte de Champagne, & de Baudouin, comte de Flandres. Robert, dit *le Diable*, duc de Normandie, secourt Henri, lui aide à soumettre les rebelles, & à battre dans trois occasions le comte de Champagne.

Henri cede à Robert son frere, à qui il pardonne sa révolte, le duché de Bourgogne, ce qui commença, comme il est dit ci-dessus, la premiere maison de Bourgogne.

La reine meurt.

1032. &c.

Henri, pour reconnoître les obligations qu'il a au duc de Normandie, lui cede les villes de Gisors, de Chaumont, de Pontoise, & tout le Vexin.

1037. 38. 39.

Eudes, comte de Champagne, est tué dans un combat où le duc de Lorraine est vainqueur. Cette guerre fut excitée au sujet de la succession du royaume de Bourgogne, qui étoit composé d'une bonne partie de la Provence, du Dauphiné entier, du Lyonnois, de la Bresse, du Bugei, & de tout le reste du pays qui s'étend jusqu'au mont Saint-Claude. Ce royaume, dit le second royaume de Bourgogne, prit fin par la mort de Rodolphe III. décédé sans en-

FEMMES.	ENFANS.	1060. MORT.	PRINCES contemporains.
Mathilde, fille de Conrad, empereur, un des plus grands princes qui aient gouverné l'empire depuis Charlemagne, fiancée à Henri I. qui ne l'épousa point.		HENRI I. *meurt sur la fin de l'année 1060. à Vitri en Brie, âgé de 55 ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Jean XX. 1033 Benoît IX. ordonné en 1033. quitte pour la troisieme fois 1048 Grégoire VI quitte. 1046 Clément II. 1047 Damase II. 1048 S. Léon IX. il est le premier qui ait eu des armoiries. 1054 Victor II. 1057 Etienne X. 1058 Nicolas II. 1061 *Empereurs d'Orient.* Romain Argyre. 1034 Michel IV. 1041 Michel Calaphates. 1042 Constantin XI. 1054 Zoé & Théodora. 1056 Michel VI. chassé. 1057 Isaac Comnene. 1059 Constantin Ducas. 1067
Anne, fille de Joraslas, roi de Russie, épousa Henri l'an 1044. Elle se remaria l'an 1062. après la mort du roi, à Raoul de Péronne, comte de Crepi & de Valois. Ces sortes de mariages n'étoient point alors regardés comme des mésalliances; après la mort de son second mari, elle alla mourir dans son pays.	PHILIPPE, Robert. 1060 Hugues, qui épousa Adélaïde, fille d'Herbert, & fut par ce mariage comte de Vermandois. 1102 *Cet Hugues fut grand-pere, selon quelques-uns, d'un prince nommé Hugues, mort en 1212. lequel s'étant associé à Jean de Matha, fonda l'ordre des Mathurins: & par humilité changea son nom de Hugues en celui de Félix, & est invoqué sous le nom de S. Félix de Valois; mais M. Baillet croit que ce S. Félix étoit un particulier né dans le Valois, d'où il prit son nom.*		*Empereurs d'Occident.* Conrad II. 1039 Henri III. dit le *Noir* 1056 Henri IV. 1106 *Rois d'Espagne.* Vérémont III. 1037 Ferdinand le grand. 1065 *Rois d'Angleterre.* Canut le grand. 1036 Haralde. 1040 Harde Canut. 1042 Alfréde. 1043 S. Edouard. 1066 *Rois d'Ecosse.* Maccabet. 1047 Malcolme III. 1084 *Rois de Dannemarc.* Canut le Grand. 1036 Haralde son frere. 1040 Harde Canut. 1042 Magnus. 1048 Suénon II. 1074 *Rois de Suéde.* Amund. 1035 Emund l'Iemme. 1041 Haquin. 1059 Stinkill. 1061 *Rois de Pologne,* Micislas II. 1034 Casimir. 1058 Boleslas II. 1079

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI I.

[illegible] en 1033. Il fit son héritier l'empereur Conrad II. dit *le Salique*. Conrad réunit à l'empire ce qu'il put de ce royaume, ce qui fait qu'encore aujourd'hui le bord du Rhône, du côté du Dauphiné & de la Provence, s'appelle terre de l'empire; le reste fut démembré, & des débris de ce royaume se formerent les comtés de Provence, de Bourgogne, de Viennois & de Savoie.

1040. 41. &c.

Eudes, dernier fils de Robert, cabale contre Henri; Etienne & Thibaud, fils du comte de Champagne, appuient sa révolte: ils sont vaincus; & Galeran, comte de Meulan, qui s'étoit joint à eux, y pert son comté de Meulan, que le roi confisqua à cause de sa félonie, & réunit à la couronne.

Treve du seigneur, établie en 1041. C'étoit une loi qui défendoit les combats particuliers depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, pour le respect que l'on doit à ces jours que Jesus-Christ a consacrés par les derniers mysteres de sa vie. L'autorité royale & ecclésiastique n'en pouvoient pas faire davantage alors, pour empêcher les sujets de se détruire.

1047. 48. 49. 50. &c.

Guillaume le bâtard, fils de Robert-le-Diable qui étoit mort dès l'an 1035. en revenant de la Terre-Sainte, avoit succédé à son pere dans le duché de Normandie; la possession lui en avoit été disputée par plusieurs seigneurs descendans des ducs de Normandie: Henri I. incertain du parti qu'il devoit prendre, & tenté de profiter de ces troubles, fut cependant arrêté par la considération des promesses qu'il avoit faites à Robert de protéger son fils, & finit par l'aider à gagner la bataille du Val-des-Dunes, où Henri cou-

MINISTR.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illustres.
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chancelier.*	Avicenne.
Guillaume, vivant en 1060.	Albéric, vivant en 1060	Baudouin.	Etienne roi de Hongrie. 1038 Il composa deux livres, l'un de morale, l'autre de loix.
Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061	L'Office de connétable qui se bornoit avant lui au commandement de l'écurie, devint en sa personne un office de la couronne, & parvint à être la premiere dignité de l'état dans la personne de Mathieu II. de Montmorenci.		Glabert Radulphe, vers 1045
	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040		Gui d'Arezzo, vers 1050
	Geoffroi Martel, comte d'Anjou, 1061		Helgaud, vers 1050
	Hugues I. comte de Dammartin, vers 1081		Humbert, cardinal, vers 1063
			Jean, médecin du roi.
			S. Odilon. 1049 C'est à lui que l'on doit l'institution de la fête des morts que l'église a adoptée.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI I.

...ue de la vie. Un nouveau prétendant, nommé Guillaume d'Arques, fils de Richard II. duc de Normandie, & cousin de Robert-le-Diable, se présenta à son tour, & fut secouru par Henri I. qui commençoit à être jaloux de la puissance de Guillaume-le-Bâtard, mais Guillaume triompha vers l'an 10.7 de ce nouvel ennemi. Guillaume fut surnommé depuis *le Conquérant*, parce qu'il conquit l'Angleterre, où saint Edouard l'avoit appellé pour lui succéder.

Premiere hérésie sur la réalité dans le saint Sacrement, par Beranger, archidiacre d'Angers.

1056. 57. 58. 59. 60.

L'empereur Henri III. meurt, il avoit fait déclarer son fils Henri IV. âgé de trois ans, roi des Romains & son successeur à l'empire, par le consentement des seigneurs assemblés à Tribur en 1054. Si l'empire n'étoit pas héréditaire, comment auroit-on fait choix d'un enfant de trois ans? mais s'il étoit héréditaire, il n'y auroit pas eu d'élection; seroit-ce, qu'à la vérité, les seigneurs étoient en droit d'élire, mais que leur choix étoit fixé à la famille regnante? seroit-ce enfin que l'empereur, en ménageant la prétention des électeurs, se servoit de son pouvoir pour faire élire son héritier?

Les empereurs commencent à être élus rois des Romains avant d'être élus empereurs. La cause de la distinction de ces deux titres, pouvoit être le desir qu'avoient les empereurs de perpétuer l'empire dans leur maison; & comme sous le bas empire les empereurs faisoient, dans cette vue, déclarer leurs fils aîné *César*, de même les empereurs d'Occident, ne voulant point employer le mot de *Cesar* qui étoit tombé

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI I.er

dans l'oubli, se servirent de celui de *Rois des Romains*, imitant peut-être en cela ce qui étoit en effet arrivé à Charlemagne, qui avoit été couronné roi d'Italie avant d'être nommé empereur. Ce qui est singulier, c'est qu'après que l'Italie leur eut échappé, ils conserverent encore le nom de *Rois des Romains*, toujours dans le même esprit de rendre l'empire héréditaire, de désigner par un titre, qu'ils savoient n'avoir plus rien de réel, leurs enfans pour remplir leur place, & de préparer ainsi les peuples à les y voir succéder.

Henri fait sacrer & couronner à Reims en 1059 son fils Philippe, âgé de sept ans, & lui nomme pour tuteur Baudouin, comte de Flandres.

Sous ce regne commencent la maison de Lorraine d'aujourd'hui dans la personne de Gerard d'Alsace, & la maison de savoie, dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne. Gérold, comte de Geneve, qui vivoit sous le regne de Rodolphe III. roi d'Arles, est la tige de cette maison: c'est le fameux Bérold des Romanciers.

Les Romains élisent des consuls, ce qui donne une grande atteinte à l'autorité des papes.

Les villes d'Italie commencent à se rendre indépendantes de l'empereur; elles se donnent aussi des consuls, qui sont aujourd'hui représentés dans quelques-unes par des podestats.

Nicolas II. confirme, dans un concile tenu à Rome l'an 1059 le droit que les empereurs avoient d'élire les papes & d'investir les évêques: l'empereur étoit alors mineur. Béranger comparut dans ce concile, où il brûla ses écrits dans le feu qu'il alluma de ses propres mains, & où il souscrivit une profession de foi, contre laquelle il réclama dans la suite: on dit qu'il finit par faire pénitence de ses

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI I.

erreurs. Le même pape investit Robert Guiscard, fils aîné de Tancréde, des terres qu'il avoit en Italie ; ce qui fonde le droit des papes sur la mouvance des deux Siciles.

On voit par une lettre de ce pape au clergé de Sisteron, qu'alors on ne donnoit encore le baptême, hors le cas de nécessité, qu'aux veilles de Pâques & de Pentecôte.

1060. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

PHILIPPE I. *parvenant à la couronne l'an 1060. âgé de huit ans. Il avoit été sacré à Reims du vivant de son pere. Ce regne a été le plus long de ceux qui avoient précédé, excepté celui de Clotaire, & de tous ceux qui l'ont suivi, excepté celui de Louis XIV. Ce même regne est célebre par plusieurs grands événemens, mais où Philippe I. ne prit point de part, & ce prince parut d'autant plus méprisable à ses sujets, que ce siecle étoit plus fécond en héros. Aussi l'autorité royale s'affoiblit-elle dans ses mains.*

1060. 61.

BAudouin, comte de Flandres, beau-frere du feu du roi, fut préféré par lui pour être tuteur de son fils, à Anne, sa femme, parce qu'elle étoit étrangere & peu considérée, & au duc de Bourgogne, parce qu'il avoit trop de crédit en France, & qu'il avoit prétendu autrefois à la couronne.

1062. 63. 64. 65. 66.

Baudouin s'acquitta de son emploi de tuteur avec honneur; il défit les Gascons qui vouloient se soulever. Révolution en Angleterre (1066.) par la mort de saint Edouard, qui ne laissa point d'enfans, & qui nomma pour son successeur Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, en reconnoissance des services que lui avoit rendus le duc Robert son pere.

1067. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. &c.

Baudouin meurt, laissant le roi âgé de quinze ans. Ce prince fait la guerre en Flandres, où il est battu près de S. Omer, par Robert, fils puîné de Baudouin, qui s'empara de la Flandres sur ses neveux, fils de son frere aîné, tué dans cette guerre.

Grégoire VII. dans le fameux *Dictatus* dont on le dit l'auteur, établit que le pape a le droit de déposer l'empereur, & de délier ses sujets du serment de fidélité. *Conciles du pere Hardouin, l'an* 1075.) Quelques historiens ont pré-

FEMMES.	*ENFANS.*	1108. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, que Philippe I. répudia. 1093	Louis VI. dit le Gros. Henri, mort jeune. Charles. Constance, mariée à Hugues, comte de Troyes, puis à Bohémond I. prince d'Antioche. *Enfans naturels.* Philippe I. eut de *Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou,* Philippe, comte de Mante, seigneur de Mehun. Fleuri. Cécile mariée à Tancréde, neveu de Bohémond, puis à Pons de Toulouse, comte de Tripoli. Eustache, femme de Jean, comte d'Estampes, *dont le pere Anselme ne fait pas mention.*	Philippe I. *meurt à Melun dans la 57eme. année de son âge, le 29 juillet* 1108. *Son corps fut porté à l'abbaye de S. Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sépulture.*	*Papes.* Nicolas II. 1061 Alexandre II. 1073 Grégoire VII. 1083 Victor III. 1087 Urbain II. 1099 Paschal II. 1117 *Empereurs d'Orient.* Constantin Ducas. 1067 Romain Diogene. 1071 Michel VII déposé. 1078 Nicéphore déposé. 1080 Alexis Comnene. 1118 *Empereurs d'Occident.* Henri IV, 1106 Henri V, 1125 *Rois d'Espagne.* Ferdinand le Grand. 1065 Sanche II. 1075 Alphonse VI. 1109 *Rois d'Angleterre.* S. Edouard. 1066 Eralde. 1066 Guillaume I. 1087 Guillaume le Roux. 1100 Henri I. 1135 *Rois d'Ecosse.* Malcolme III. 1084 Dunkan II. 1084 Edgard. 1095 Alexandre. 1114 *Rois de Dannemarck.* Suénon II. 1074 Hérold VII. 1085 S. Canut. 1086 Eric II. 1102 Nicolas. 1136 *Rois de Suède.* Stenkill. 1061 Ingo III. 1064 Haldstan. 1080 Philippe. 1110 *Rois de Pologne.* Boleslas II. 1079 Ladislas. 1103 Boleslas III. 1139

EVENEMENS REMARQUABLES SOUS PHILIPPE I.

tendu que cet ouvrage lui avoit été fauſſement attribué ; mais, quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les maximes de ce pape étoient les mêmes que celles du *Dictatus*, puiſqu'il en a avancé de ſemblables dans ſa lettre trente-cinquieme à Roderic, évêque de Châlons, dans ſa lettre à Hériman, &c. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que ce même Grégoire avoir commencé par demander la confirmation de l'empereur lors de ſon exaltation au pontificat. L'hiſtoire eſt bien partagée ſur ce pape ; Grégoire XIII l'a canoniſé.

Donation de Mathilde, comteſſe de Toſcane (1077) de tous ſes états au ſaint ſiege ; ce qui fut appellé le patrimoine de ſaint Pierre. On crut alors que c'étoit moins le ſaint ſiege que le pape Grégoire VII, qui en étoit l'objet, d'autant plus qu'elle avoit vécu aſſez mal avec ſon premier mari Godeffroi-le-Boſſu, duc de la baſſe Lorraine ; mais l'attachement qu'elle porta depuis à ſes ſucceſſeurs Victor III & Urbain II, diſſipa de pareils ſoupçons. Elle ne traita pas mieux ſon ſecond mari Welf, fils du duc de Baviere, qui la répudia ſur le refus qu'elle fit d'habiter avec lui : on voit ſon mauſolée dans l'égliſe de ſaint Pierre de Rome.

Foulques, comte d'Anjou, fait donation (1079) au roi du Gâtinois, qui fut réuni à la couronne. Commencement de l'ordre des Chartreux (1086) établis d'abord à la grande Chartreuſe, qui eſt le chef d'ordre, enſuite à Gentilli, proche Paris, & puis transférés au château de Vauvert dans Paris : ils ont encore d'autres monaſteres dans le royaume.

Guillaume le Conquérant meurt à Rouen le 9 ſeptembre 1087 âgé de 61 ans, & eſt enterré à ſaint Etienne de Caën : c'étoit l'homme le plus fort de ſon tems. Ce

MINISTR.

Sénéchaux.

Raoul, vivant en 1067

Frédéric, vivant en 1075

Robert, vivant en 1079

Gervais, vivant en 1086

Guy de Montlherri, 1108

Hugues de Montlherri, vivant en 1118

GUERRIERS.

Connétables.

Balderic, vivant en 1068
Gautier, vivant en 1069
Aleaume, vivant en 1074
Adam, vivant en 1079
Thibaut de Montmorenci, vivant en 1090
Walo. 1097
Matthieu, vivant en 1097
Gaston de Poissi, vivant en 1107
Hugues de Chaumont. 1138

Chefs de la premiere Croisade.

Hugues le Grand, comte de Vermandois.
Robert, duc de Normandie.
Robert, comte de Flandres.
Raimond, comte de Toulouse.
Bohémond.
Godefroi de Bouillon, & ses freres Baudouin & Eustache.
Etienne, comte de Chartres.
Hugues, comte de S. Pol.

MAGISTR.

Chanceliers.

Gervais. 1084

Il sacra le roi en qualité d'archevêq. de Reims, & prétendit que la dignité de chancelier de France étoit annexée à celle d'archevêq. de Reims ; ce qu'il obtint, dit-on, pour lui & pour son église : en effet il étoit le troisieme archevêque depuis Hervée, qui avoit possédé la dignité de chancelier ; mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au siege de Reims.

Baudouin II. vivant en 1063
Pierre Loiseleves. 1082
Guillaume, vivant en 1074
Roger. 1095
Godefroi de Boulogne, vivant en 1092
Ursion, vivant en 1090
Hubert de Boulogne, vivant en 1092
Etienne de Senlis. 1140

SAVANS & *Illustres.*

Adam de Bremen, vers 1075
Adelmanne, 1062
Béranger, 1088
Bertolde, 1100
S. Bruno, 1101
Drogon, 1098
Guitmont, vers 1080
Lambert, évêque d'Arras, vers 1077
Lanfranc. 1089
Gilbert Maminot, évêque de Lizieux, premier médecin de Guillaume le Conquérant.
Marianus Scotus, 1086
Odon, évêque de Cambrai, vivoit en 1090. Il étoit de la secte des *Réalistes.*
Pierre Damian, 1072
Radulphe Ardent, vers 1100
Raimbert présidoit aux écoles du chapitre de l'Isle, fondé en 1055. Il étoit de la secte des *Nominaux.* Il fallut un édit du roi Louis XI. pour mettre fin aux sectes ridicules des Nominaux & des Réalistes.

prince étoit soigneux de pourvoir de bons pasteurs les églises de ses états, & il protégeoit les lettres ; elles en avoient grand besoin dans un tems où les livres étoient si rares, que Grécie, comtesse d'Anjou, acheta un recueil d'homélies, deux cens brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisieme de millet, & un certain nombre de peaux de martre. Les révoltes de ses sujets le rendirent cruel & avare. Ce même prince étoit grand justicier, *erat legum amator, & emendator studiosissimus* (Ribold) : avant son regne, il n'étoit question en Angleterre ni de fiefs, ni d'hommages, simple ou lige, ni de vassal, ni de seigneur féodal ; mais depuis qu'il y eut établi les loix de Normandie, & qu'il y eût fait faire le terrier général de l'Angleterre, ouvrage aussi exact qu'incroyable, les fiefs devinrent aussi communs en Angleterre, qu'ils l'étoient auparavant en France. (*Histoire littér. de la France.*) Il ordonna que les chartes & les loix d'Angleterre seroient écrites en françois : c'étoit la langue que l'on parloit à sa cour, & celle dont il vouloit que les enfans se servissent dans les écoles : Godefroi de Bouillon ordonna depuis la même chose en Palestine quand il fut devenu roi ; & nous avons en langue romance *les coutumes*, autrement dites *assises & bons usages du royaume de Jérusalem.*

Guillaume donna la Normandie à Robert, son fils aîné ; l'Angleterre à Guillaume, son second fils, & à Henri, son troisieme fils, cinq mille besans d'argent, & les biens de sa mere Mathilde. Par rapport à Mathilde, voici ce qu'en a dit Guillaume Malmesburi : *fæmina nostro tempore, prudentiæ speculum, pudoris culmen.* Elle broda en laine un monument que l'on voit dans l'église de Bayeux, de l'expédition de son mari en Angleterre ; la mort ne lui permit pas de l'achever.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* PHILIPPE I.

1088. &c.

Commencement de la souveraineté de Portugal, dans la personne de Henri de Bourgogne, qu'Alphonse VI, roi de Castille fait comte de Portugal, en lui donnant une de ses filles en mariage.

1092. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Philippe, qui avoit répudié dès l'an 1091, sous prétexte de parenté, sa femme Berthe, dont il avoit eu plusieurs enfans, épouse Bertrade de Montfort, qu'il enleve à Foulques Rechin, comte d'Anjou, son mari, & est excommunié (1094) par le pape Urbain II. Ce comte d'Anjou avoit répudié deux femmes successivement, lorsqu'il épousa Bertrade, & la seconde s'étoit même remariée. La mort de Berthe fait espérer au roi que le pape approuvera son mariage avec Bertrade; mais il est excommunié de nouveau (1095) au concile de Clermont.

Cérémonie de la Rose d'or; on n'en trouve aucune mention avant l'an 1049. Cette cérémonie subsiste encore; le pape bénit, le quatrieme dimanche de carême appellé *Lætare*, une Rose d'or pleine de musc & de baume, dont il gratifie quelque prince ou princesse; on ignore l'objet de cette pratique qui se trouve conservée dans les anciens rituels que le P. Mabillon nous a donnés dans son *Musæum Italicum*.

Premiere croisade résolue au même concile de Clermont, sous le pontificat d'Urbain II. (les évêques précédoient encore alors les cardinaux.) Ce fut dans ce concile que pour la premiere fois le nom de pape fut donné au chef de l'église, à l'exclusion des évêques qui le prenoient auparavant, & que Hugues, archevêque de Lyon, obtint du pape

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

la confirmation du droit de primatie en faveur de son église sur celle de Sens. Godefroi de Bouillon commande cette croisade; il fut fait roi de Jérusalem l'an 1099, que cette première croisade finit, quoiqu'il n'eut voulu prendre que la simple qualité d'avoué ou de défenseur du saint sépulcre. Les héros de cette entreprise furent Hugues, frere du roi, Robert, duc de Normandie, Raimond, comte de Toulouse, Bohémond, Baudouin, Godefroi de Bouillon, Etienne, comte de Boulogne, pere du roi d'Angleterre de ce nom, &c. Bohémond, fils de Robert Guiscard, commençoit sa fortune, & il y gagna la principauté d'Antioche, ainsi que l'honneur d'épouser une fille de France. Hugues, frere de Philippe I. devoit chercher à se signaler, & à s'éloigner d'un pays où il partageoit l'ignominie d'un roi, l'esclave de toutes ses passions, & moins avili encore aux yeux de son peuple par ses vices, que par sa foiblesse à s'en laisser punir. Mais pour Robert, duc de Normandie, chassé de l'Angleterre par son cadet Guillaume-le-Roux, avoit-il rien de plus pressé que de faire tous ses efforts pour se ressaisir d'un si bel héritage? Au lieu de cela il engagea encore à ce même Guillaume le duché de Normandie, qui lui restoit, pour les frais de son pélérinage. Il fit bien une autre faute, s'il est vrai, ce que l'on dit, qu'il refusa la couronne de Jérusalem. Qu'alloit chercher en Palestine, à la tête de cent mille hommes, le vieux Raimond, comte de Toulouse, maître de presque tout le Languedoc, & d'une partie de la Provence? Il ne prévoyoit pas, sans doute, que l'exemple qu'il donnoit, retourneroit contre lui-même, & que bientôt sa propre maison alloit être la victime d'une semblable croisade; mais, à dire vrai, les uns & les autres suivoient l'impression générale qui donnoit alors le mouvement à toute l'Europe. Cette croisade

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

fut l'ouvrage d'un pauvre hermite, nommé Pierre, qui, de retour de l'Asie, & touché du malheur des chrétiens d'Orient, échauffa tous les esprits, & les porta à cette entreprise incroyable. Pierre mourut en 1115, & fut enterré à l'abbaye de Neufmoustier au pays de Liege, (*Gallia Christiana.*)

La couronne de Jérusalem passa dans la suite, faute de mâles descendans de Godefroi, dans la maison d'Anjou, & depuis à Gui de Lusignan, qui, après la funeste journée de Tibériade, ne put la défendre contre le comte de Montferrat; Jean de Brienne y parvint à son tour : tout cela faisoit des illustrations dans les maisons, sans grand profit. L'empereur Frédéric qui épousa la fille de Jean de Brienne, en eut tous les droits qu'il dédaigna d'exercer; & Jérusalem, dont la conquête ne fit plus d'envie depuis les malheurs du plus saint de nos rois, redevint ce qu'elle avoit été avant Godefroi, l'objet d'un saint pélérinage. Ce fut à l'occasion de ces guerres, que prirent naissance les ordres des freres Hospitaliers, des Templiers & des Teutoniques; les fondateurs de ces deux derniers ordres auroient eu peine dans la suite à reconnoître leurs successeurs. Il n'y a eu que les Hospitaliers qui, conservant l'esprit de leur premiere institution, ont toujours continué depuis à défendre la religion contre les entreprises des Turcs.

Philippe (1096) quitte Bertrade & est réconcilié à l'église; il la reprend (1097.)

Commencement de l'ordre de Cîteaux, tiré de l'ordre de saint Benoît, par quelques religieux de l'abbaye de Molesme.

Ce fut vers ce regne que les familles commencerent à prendre des noms propres; les seigneurs & la noblesse les prirent ordinairement de leurs terres, & les autres, de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

leurs fonctions, de leur caractere, ou de l'habitude de leur corps.

1100. 1. 2.

Philippe est excommunié de nouveau au concile de Poitiers.

L'Angleterre & la Normandie sont réunies sous Henri I, après la mort de Guillaume-le-Roux son frere, âgé de 44 ans, qui s'étoit déja emparé de la Normandie, quoiqu'il n'y eût d'autre droit que le simple engagement que lui en avoit fait son frere Robert, partant pour la croisade. Robert de retour recouvra la Normandie par un accommodement avec Henri; mais les deux freres s'étant brouillés, Robert fut défait par Henri l'an 1106. à la bataille de Tinchebrai, & mourut son prisonnier: la Normandie fut réunie à la couronne d'Angleterre. Arpin vend à Philippe sa vicomté de la ville de Bourges, avec tout ce qui y étoit attaché, & dont une portion relevoit du comte de Sancerre. Nos rois, suivant l'ancienne coutume de France, ne devant faire hommage à personne, le faisoient rendre par un de leurs officiers en leur lieu, ou donnoient aux seigneurs une récompense suffisante & raisonnable. Ordonnance de Philippe-le-Bel 1302.

1103. 4. 5. &c.

Louis-le-Gros, déja associé à la royauté par son pere, réprime les séditions dans le royaume. Assemblée d'évêques convoquée à Baugenci par Richard, légat du saint siege; le roi s'y trouva avec Bertrade, & on ne put y convenir des conditions de l'absolution de ce prince. Le roi Philippe reçoit à Paris l'absolution de son excommunication, par Lambert, évêque d'Arras, député du pape, & promet, en présence de plusieurs prélats, de ne plus voir Bertrade; pr

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

messe qu'il ne tint pas ; car nous lisons dans un cartulaire de saint Nicolas d'Angers, qu'en 1106, le 6 des ides d'octobre, Bertrade fut à Angers avec Philippe, pour voir Rechin son premier mari ; que Rechin les reçut magnifiquement, & que Bertrade les servit tous deux à table ; apparemment que le comte d'Anjou étoit d'accord de ce second mariage, ou que peut-être le pape obligé de se refugier en France, accorda la dispense : aussi apprenons-nous de Suger, dans la vie de Louis-le-Gros, que Bertrade se flattoit de faire déclarer ses deux fils capables de succéder à la couronne au défaut d'héritiers légitimes, ce qui fait présumer qu'à la fin le pape approuva leur mariage. Bertrade eut un douaire sur les domaines de la couronne, & ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere, dans le voisinage de Montfort & dans le diocese de Chartres, où elle fonda un prieuré dans lequel elle mourut peu de tems après, s'étant faite religieuse de Fontevrault entre les mains de Robert d'Arbrissel.

Vers ce tems les papes continuent de se soustraire à la dépendance de l'empereur. Suite de la querelle des investitures. Schisme dans l'église, dont l'empereur Henri IV fut la victime. Le pape le fut aussi ; car dans cette fameuse dispute où, faute de s'entendre, l'empereur & Grégoire VII allerent chacun au-delà de leurs droits, le pape voulant entreprendre sur le temporel, & l'empereur sur le spirituel, il arriva que tour-à-tour l'empereur fut dépouillé de l'empire, & Grégoire VII du pontificat. On pourroit appliquer à ce sujet le mot de l'histoire grecque : Prenez garde, disoit-on un jour aux Athéniens, que le soin du ciel ne vous fasse perdre la terre, (c'est qu'ils se ruinoient à bâtir des temples.) On auroit dit alors aux papes : Prenez garde que la passion d'acquérir la terre ne vous fasse perdre le ciel ; on

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

vous disputera la puissance spirituelle, si vous vous obstinez à usurper la temporelle. Les tems ont bien changé, les choses sont éclaircies, & chacun jouit en paix de ses domaines & de ses droits. Ce qui est encore à observer, c'est que l'empereur qui agissoit contre le pape au-delà de son pouvoir, ignoroit lui-même ses véritables droits, ainsi qu'il paroît dans une lettre adressée à Grégoire par l'assemblée de Worms, où il est dit « que, suivant la tradition des Peres, » un souverain n'a que Dieu pour juge, & ne peut être dé- » posé pour aucun crime, si ce n'est *qu'il abandonne la foi.* » Comme si des sujets pouvoient être déliés du serment de fidélité, parce qu'un roi seroit ou deviendroit hérétique. Concile de Troyes (1107) qui condamne le mariage des prêtres.

Philippe est le premier de nos rois qui, pour autoriser ses chartes & ses lettres, les ait fait souscrire par les grands officiers; les précepteurs des rois y signoient aussi. A la dédicace du prieuré de S. Martin-des-Champs, après le roi, Hugues son frere, Baudouin, comte de Flandres, régent du royaume, & Baudouin de Mons son fils, on lit au mois de mai 1067, *Ingelramus pedagogus regis*, & dans une charte donnée à Melun la même année, en faveur de l'abbaye de Fleuri, on voit encore Ingelram appellé *Magister regis*, & Marcellin, maître de Hugues, frere du roi : les confesseurs des rois obtinrent quelquefois le même honneur.

Commencement de l'ordre de Fontevrault, dont le chef est une femme.

Mort de l'empereur Henri IV âgé de cinquante-cinq ans. Il est aussi difficile d'assigner les vertus & tous les vices de ce prince, que ceux du pontife qui causa tous ses malheurs. Conrad, son fils aîné, se révolta contre lui, & se fit roi d'Italie, & son second fils l'empoisonna, & s'empara de l'empire sous le nom de Henri V.

1108. *Avènement à la couronne.*

LOUIS VI, *dit* LE GROS, *parvient à la couronne l'an* 1108, *âgé d'environ* 30 *ans. La cérémonie de son sacre fut faite, de l'avis d'Yves de Chartres, à Orléans par l'archevêque de Sens, parce qu'il y avoit alors un schisme dans l'église de Reims au sujet des deux prétendans à cet archevêché.*

Il avoit été associé à la couronne en 1099, du vivant de son pere.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1108. &c.

LE domaine qui appartenoit immédiatement au roi, se réduisoit alors au duché de France, qui comprenoit la ville de Paris, quelques autres villes, & environ une trentaine de seigneuries. Le reste étoit en propriété aux vassaux du roi, qui, à la vérité, en faisoient hommage, mais qui, à cela près, se conduisoient presque en maîtres dans leurs seigneuries, & y exerçoient une espece de souveraineté.

Les plus séditieux d'entr'eux étoient les comtes de Corbeil & de Mante, le seigneur du Puiset en Beauce, & ceux de Couci, de Montfort, de Montlerri, de Rochefort, &c. dont les fiefs situés dans l'étendue du domaine royal, divisoient les forces du souverain, & se secouroient mutuellement. Le roi d'Angleterre, que la possession du duché de Normandie rendoit voisin du roi, ne manquoit pas d'appuyer les rebelles : delà les petites guerres entre le roi & ses sujets, qui occuperent les dernieres années du regne de Philippe I, & les premieres du regne de Louis-le-Gros. Le seul château du Puiset coûta trois années de guerre à Louis-le-Gros.

Le malheur des tems peut justifier les croisades, dont les rois se servoient pour occuper au loin le courage de leurs vassaux.

1113. 14. 15.

Commencement des guerres entre la France

FEMMES.

Adélaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie, que Louis épousa l'an 1115. Elle se remaria après la mort de Louis, à Matthieu de Montmorenci, connétable de France, & mourut l'an 1154. C'est elle qui a fondé l'abbaye de Montmartre.

Louis le Gros avoit épousé en 1104. Lucianne, fille de Gui le Rouge, comte de Rochefort. Ce mariage qui n'avoit pas été consommé, fut déclaré nul au concile de Troies en 1107 pour cause de parenté.

ENFANS.

Philippe associé au royaume, & mort avant son pere, d'une chûte de cheval. 1131

LOUIS-LE-JEUNE.

Henri, Chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris, puis moine de Clairvaux, ensuite évêque de Beauvais, & enfin archevêque de Reims. 1175

Hugues, mort jeune.

Robert, tige de la maison de Dreux, dont le petit-fils de Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne, par Alix sa femme, héritiere de ce comté, d'où est venue Anne de Bretagne. *Robert eut aussi une petite-fille nommée Alix, qui épousa Renard III. seigneur de Choiseul, tige de la maison de Choiseul.* 1188

Philippe, archidiacre de l'église de Paris, en ayant été élu évêque, céda cette dignité par modestie à Pierre Lombard, nommé *le Maître des Sentences*.

Pierre, qui épousa Isabelle, fille & héritiere de Renaud, seigneur de Courtenai. 1183

Constance, mariée à Eustache de Blois, couronné roi d'Angleterre en 1152 du vivant du roi Etienne son pere, & dont elle n'eut point d'enfans, puis à Raimond VI. comte de Toulouse, vivante encore en 1179

1137. MORT.

LOUIS LE GROS *meurt à Paris le premier août 1137 âgé d'environ soixante ans. Il est enterré à saint Denis.*

Les dernieres paroles de Louis le Gros sont bien remarquables.

Souvenez-vous mon fils, & ayez toujours devant les yeux, que l'autorité royale n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort.

PRINCES, contemporains.

Papes.

Paschal II, 1117
Gélase II, 1119
Calixte II, 1124
Honoré II, 1130
Innocent II, 1143

Empereurs d'Orient.

Alexis Comnene, 1118
Jean Comnene, 1143

Empereurs d'Occident.

Henri V, 1125
Lotaire II, 1138

Rois d'Espagne.

Alphonse VI, 1109
Alphonse VII, 1137
Alphonse VIII, 1157

Rois d'Angleterre.

Henri I, 1135
Etienne, 1154

Rois d'Écosse.

Alexandre I, dit le Fort, 1114
David I, 1143

Rois de Dannemarck.

Nicolas, 1135
Eric III, 1138

Rois de Suède.

Philippe, 1110
Ingo IV, 1129
Ragwald, 1140

Roi de Pologne.

Boleslas III, 1139

& l'Angleterre, qui n'ont fini que sous le regne de Charles VII.

Louis-le-Gros s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite de laisser prendre un pied en France aux Anglois, en ne s'opposant point à Henri, déja roi d'Angleterre, dans la conquête qu'il fit de la Normandie sur Robert son frere ainé, à qui cette province devoit appartenir, conformément au testament de leur pere.

Henri refuse de remettre la forteresse de Gisors en sequestre, ou de la raser, comme on étoit convenu, parce que cette place étoit sur la frontiere de France & de Normandie. Louis déclare la guerre à Henri, & cette guerre est remplie de combats continuels, dans lesquels les vassaux prenoient parti pour ou contre, suivant leurs intérêts ; elle fut terminée en 1114, par un traité qui laissoit Gisors à l'Angleterre, sous la condition de l'hommage.

Saint Bernard fonde le monastere de Clairvaux.

1116. 17. &c.

Louis-le-Gros voulant réparer enfin le tort que le défaut de politique de son pere avoit causé à la France, & lui devoir causer à l'avenir, prit sous sa protection Guillaume Cliton, dit *Courtecuisse*, fils de Robert, que Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai, & entreprit de le rétablir dans le duché de Normandie qui avoit appartenu à son pere ; mais il n'étoit plus tems, Henri étoit devenu trop puissant, & Louis-le-Gros fut battu au combat de Brenneville qui se donna en 1119.

Henri augmente sa puissance, en mariant deux de ses filles, l'une appellée Mathilde, à Henri V. empereur, & l'autre Mahaud, sa fille naturelle, à Conan, fils du comte de Bretagne, & se fait rendre hommage de ce comté : il

MINIST.	*GUERRIERS.*	*MAGISTR.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	Hugues de Chaumont. 1138	*Chanceliers.*	Anselme de Cantorberi, 1109
Anseau de Garlande. 1118	—	Etienne de Senlis. 1140	Etienne d'Autun, 1138
Guillaume de Garlande, qui rendit hommage de cette charge à Foulques, comte d'Anjou, depuis roi de Jérusalem. 1120	Thibaud, comte de Chartres. 1152	Etienne de Garlande. 1150	Eudes de Cambrai, 1113
Etienne de Garlande. 1150	Thomas de Marle, seigneur de Couci.	Simon, vivant en 1130	Guibert, abbé de Nogent, 1124
Raoul de Péronne, comte de Vermandois. 1152	Hugues de Créci. 1112	Algrin; vivant en 1137	Guillaume de Champeaux, 1121
—	Amaulri de Montfort.		Hildebert, évêque du Mans, 1132
Suger. 1152	Hugues, seigneur du Puiset.		Léon d'Ostie, vers 1112
Etienne de Senlis, évêq. de Paris. 1140	Gui de Rochefort. 1112		Marbode, 1123
Algrin, qui est qualifié *Secrétaire du roi.*	Milon, vicomte de Troyes.		S. Norbert 1134
			Robert d'Arbrissel, 1117
			Roscelin, 1110
			Rupert, 1135
			Sigebert, 1113
			Yves de Chartres, 1115

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS LE GROS.

fondoit son droit sur ce que, du moment que la Normandie fut cédée aux Normands, la Bretagne qui, selon lui, en relevoit, devint feudataire des nouveaux ducs de Normandie. Leur petit-fils fut Conan IV, pere de Constance, qui, étant veuve de Geoffroi d'Angleterre, comte d'Anjou, dont elle n'eut point d'enfans, eut de Gui, comte de Thouars, Alix, femme de Pierre de Dreux, arriere-petit-fils de Louis-le-Gros, par qui la Bretagne entra dans la maison de France pour n'en plus sortir.

Le besoin qu'a le roi de se concilier ses principaux vassaux, l'engage à rétablir le comte d'Anjou dans la charge de sénéchal. Cette charge étoit héréditaire dans la maison d'Anjou depuis le regne de Lothaire; mais l'affoiblissement de l'autorité royale faisoit que ces seigneurs dédaignoient de s'acquitter des fonctions de leur emploi, ou que la guerre qu'ils faisoient au roi les empêchoit. Les Garlandes, ministres & favoris de Louis-le-Gros, exerçoient en la place du comte d'Anjou. Ce comte craignit de laisser enfin éteindre son droit; il reprit ses fonctions, & consentit ensuite que Guillaume de Garlande demeurât dans l'exercice de cette charge en son absence, à condition qu'il la tiendroit en fief de lui, & qu'il lui en feroit l'hommage. Ce n'est pas la seule grande charge que les seigneurs qui en étoient propriétaires fiefferent à d'autres seigneurs de moindre rang qu'eux.

Lettre de Louis-le-Gros, qui accorde aux religieux de S. Maur-des-Fossés le droit d'ordonner le duel entre leurs serfs & des personnes franches.

1120. &c.

Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.

Paix entre Louis & Henri, qui renouvelle son hommage pour la Normandie.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Etrange malheur arrivé au roi d'Angleterre, par le naufrage de toute sa famille & de toute la fleur de la noblesse, qui périt à la vue du port de Barfleur, où elle venoit de s'embarquer pour retourner en Angleterre.

Cet événement réveille les intérêts de Guillaume Cliton, qui est soutenu par plusieurs seigneurs, tant Normands, que François, que Louis-le-Gros appuyoit secrétement. Henri a tout l'avantage de cette guerre, & souleve l'empereur contre le roi.

L'Empereur Henri V. se prépare à entrer en Champagne, pour se venger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçu dans un concile tenu à Reims où il avoit été excommunié à l'occasion des investitures. Le roi rassemble tous ses vassaux; tout marcha jusqu'aux ecclésiastiques, & Suger, abbé de saint Denis, s'y trouva avec les *sujets* de cette abbaye; l'armée étoit de plus de deux cens mille hommes: l'empereur n'osa pas se commettre contre de si grandes forces. Le roi auroit pu aisément marcher tout de suite contre le roi d'Angleterre, & reprendre la Normandie; mais les vassaux qui l'avoient suivi contre un prince étranger, l'auroient abandonné s'il eût fallu combattre le duc de Normandie, par l'intérêt qu'ils avoient de balancer ces deux puissances l'une par l'autre.

La querelle des investitures avoit fini en 1122. par l'accommodement fait entre Calixte II. & Henri V. où ce prince avoit perdu beaucoup de ses droits. Cet accommodement consistoit en ce que l'empereur consentît à ne plus donner l'investiture que *par le sceptre*, c'est-à-dire, que par la puissance royale, au lieu qu'auparavant il la donnoit par la crosse & par l'anneau.

Prétentions de l'archevêque de Vienne pour la primatie, fondées sur une bulle de Calixte II. de l'an 1120.

M

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Le clergé de Rome est déclaré avoir seul le droit d'élire les papes sans le consentement ni la confirmation de l'empereur.

1127. 28. 29.

Louis venge le parricide commis dans la personne de Charles-le-Bon, comte de Flandres, qui fut assassiné à Bruges dans l'église de S. Donatien où il entendoit la messe, & adjuge ce comté vacant par le défaut d'enfans, à Guillaume Cliton, neveu de Henri I. qui prenoit toujours la qualité de duc de Normandie. Charles-le-Bon étoit de la maison de Dannemarc, fils de S. Canut, & comte de Flandres par Adele sa mere, héritiere de Robert-le-Frison. Louis associe Philippe son fils aîné, & le fait couronner.

Thieri d'Alsace, soutenu par Henri I. attaque Guillaume Cliton, & est battu; mais Guillaume ayant été blessé, & étant mort de sa blessure, la Flandres resta à Thieri, & Henri n'eut plus de concurrent pour la Normandie.

1130. 31. 32. 33. 34.

Nouveau schisme entre Innocent II & Anaclet. Innocent II est reconnu pour le pape légitime dans le concile d'Etampes, où l'on s'en rapporte à S. Bernard. Pendant ce schisme, Roger, prince Normand, fonda le royaume des deux Siciles : l'investiture lui en avoit été accordée par l'antipape Anaclet II qu'il avoit reconnu, & elle lui fut donnée de nouveau par Innocent II en 1139. Le jeune roi Philippe s'étant tué en tombant de cheval, Louis-le-Gros fit sacrer & couronner à Reims, par le pape Innocent II, Louis le jeune, son second fils (1131) âgé d'environ dix ans

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

1135. 36. 37.

Henri I. roi d'Angleterre, meurt âgé de 68 ans sans laisser d'enfans que Mathilde, veuve de Henri V. empereur, à qui il fit épouser Geoffroi Plantagenete, fils du comte d'Anjou, & qu'il déclara son héritiere. Les Anglois préférerent à Geoffroi, Etienne, comte de Boulogne, neveu de Henri I. fils d'Adele sa sœur, ce qui causa de grands troubles en Angleterre; cependant après la mort d'Etienne, Henri II. fils aîné du comte d'Anjou, fut roi d'Angleterre.

L'hommage lige commence à être connu dans la charte d'investiture que Louis-le-Gros donna à Foulques, comte d'Anjou.

Louis-le-Gros meurt: il est le premier de nos rois qui ait été prendre l'oriflamme à S. Denis: c'étoit la banniere de l'abbaye que les comtes du Vexin, qui en étoient les avoués, portoient à la guerre, & que Louis-le-Gros porta en cette qualité, lorsqu'il eut réuni le Vexin à la couronne: il a fondé l'abbaye de saint Victor: c'étoit un prince recommandable par son courage, par la douceur de ses mœurs & par toutes les vertus qui font un bon roi, mais mauvais politique, & toujours trompé par Henri I. roi d'Angleterre.

Cependant ce fut ce prince qui commença à reprendre l'autorité dont les vassaux s'étoient emparés; il en vint à bout, soit par l'établissement des communes, soit par l'affranchissement des serfs; soit en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales: à la vérité ce fut moins l'ouvrage du roi que celui des quatre freres Garlande & de l'abbé Suger, ses principaux ministres. Par rapport à l'article de la justice, voici comme on parvint à s'en ressaisir, tant sous ce regne que sous les suivans.

On envoya d'abord dans les provinces, des commissaires,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

appellés autrefois *Missi Dominici*, & depuis *Juges des Exempts*; ils éclairoient de près la conduite des ducs & des comtes; ils recevoient les plaintes de ceux qui en avoient été maltraités, & dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes assises du roi, qui étoit le parlement, appellé dans les capitulaires de Charlemagne *Mallum Imperatoris*.

Ensuite nos rois créerent successivement quatre grands baillifs dans l'étendue de leurs domaines, lesquels par l'attribution des *Cas royaux*, devinrent seuls juges d'un grand nombre d'affaires, à l'exclusion des seigneurs particuliers: ces mêmes baillifs étant devenus trop puissans, on donna à leurs lieutenans le droit de juger en leur place. A cet exemple, le roi obligea les seigneurs de céder aussi l'exercice de leurs justices à leurs officiers. Enfin les appels de ces juges de seigneurs devant les juges royaux, acheverent de détruire le trop grand pouvoir des justices particulieres: *aussi*, dit Loyseau, *ce droit de ressort de justice, est-il le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté.*

1737. Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS VII. *dit* LE JEUNE, *parvient à la couronne le premier août 1137, âgé de 18 ans. On le surnomme le Jeune, pour le distinguer de son pere, avec lequel il regna quelques années, & qui fut surnommé le Vieux depuis le couronnement de son fils.*

La Roche-Flavin donne une autre cause au surnom de JEUNE, & dit qu'il lui fut donné pour avoir rendu la Guyenne à Eléonore.

1137. 38. 39.

A Mesure que l'autorité des rois de la troisieme race s'affermissoit, ils crurent devoir prendre moins de précautions : ainsi Louis-le-Jeune ne se fit pas sacrer de nouveau, comme avoit fait son pere ; & après lui, Philippe-Auguste ne crut pas même devoir couronner son fils de son vivant.

Louis-le-Jeune, prince courageux, mais peut-être indiscret dans sa dévotion, pensa perdre son état ; son mariage avec Eléonore, fille & héritiere de Guillaume, duc d'Aquitaine, l'avoit rendu très-puissant ; cependant tous les seigneurs particuliers dont Louis-le-Gros avoit réprimé l'orgueil, commencerent à remuer, y étant excités par Thibaud, comte de Champagne. Le roi se donne de nouveaux embarras, en voulant s'emparer injustement, aux droits d'Eléonore, du comté de Toulouse, dont le comte avoit acquis la propriété ; cette guerre fut sans succès.

Le code Théodosien, fait par l'ordre de Théodose-le-Jeune, publié vers l'an 435, & que les Romains avoient établi en France, s'y perdit sur la fin de la seconde race. Le code que Justinien avoit publié en 529, & que nous n'avions jamais connu, fut retrouvé dans la Pouille vers l'an 1137. & apporté en France, où il est devenu notre droit écrit. (Les PP. Bénédictins, dans leur *Histoire littéraire de la France*, prétendent qu'il faut avancer cette époque au moins d'un

FEMMES.	ENFANS.	1180. MORT.	PRINCES contemporains.
Eléonore, que Louis répudia. Elle épousa ensuite Henri, comte d'Anjou, devenu depuis roi d'Angleterre. 1160	Marie épousa Henri I. comte de Champagne. 1198 Alix, mariée à Thibaud, comte de Blois, vivant en 1183	LOUIS LE JEUNE *meurt à Paris le 18 septembre* 1180 *âgé d'environ soixante ans, d'une paralysie qu'il gagna à un pélérinage qu'il fit au tombeau de S. Thomas de Cantorberi, pour obtenir la guérison de son fils Philippe. Il trouva son fils guéri à son retour, & tomba malade de la maladie dont il mourut. Il est enterré dans l'abbaye de Barbeaux, près Melun.*	*Papes.* Innocent II, 1143 Céleftin II, 1144 Luce II, 1145 Eugene III, 1153 Anaftafe IV, 1155 Adrien IV, 1159 Alexandre III, 1181 *Empereurs d'Orient.* Jean Comnene, 1143 Emmanuel Comnene, 1180 *Empereurs d'Occident.* Lothaire II, 1138 Conrad III. chef de la maifon impériale de Suabe, 1152 Frédéric I. dit *Barberouffe*, 1190 *Rois d'Ecoffe.* Sanche III, 1158 Ferdinand II, 1175 Alphonfe IX, 1214 *Roi de Portugal.* Alphonfe I proclamé roi de Portugal en 1139 mort en 1158. Il étoit fils de Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert de France, qu'Alphonfe VI, fit comte de Portugal, *Rois d'Angleterre.* Etienne, 1154 Henri II, 1189 *Rois d'Ecoffe.* David I, 1143 Malcolme IV, 1155 Guillaume, 1214 *Rois de Dannemarck.* Eric III, 1138 Eric IV, 1147 Suénon & Canut, 1155 Valdemar I, 1182 *Rois de Suéde.* Ragwald, 1140 Suetcher, 1160 Eric IX, 1162 Charles VII, 1168 Canut, 1193
Constance, fille d'Alphonfe VIII. roi de Caftille. 1160	Marguerite, mariée en premieres nôces à Henri le jeune, au Court-mantel, fils de Henri II. roi d'Angleterre, & en fecondes nôces à Bela III. roi de Hongrie. 1197 Alix, morte jeune.		
Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne. 1206	Philippe Augufte. Alix, accordée à Richard, roi d'Angleterre, puis mariée à Guillaume, comte de Ponthieu. 1195 Agnès, femme du jeune Alexis Comnene, fils d'Emmanuel, empereur de Conftantinople. Elle époufa en fecondes nôces Andronic, meurtrier de fon mari qu'il détrôna : & en troifiemes nôces un feigneur d'Andrinople.		

ſiecle.) Cujas a reſtitué depuis le code Théodoſien, mais on ne s'en ſert aujourd'hui que pour le conſulter.

1140. 41.

La doctrine d'Abelard eſt condamnée au concile de Sens. Abelard l'avoit déja été lui-même au concile de Soiſſons tenu en 1121. il en appella au pape qui ſe condamna pareillement ; & comme il alloit à Rome pour y pourſuivre ſon appel, Pierre-le-Vénérable le retint à Cluni : il mourut deux ans après en 1142. après avoir édifié ce monaſtere par ſon humilité & par ſa rétractation. Eloïſe, dont on connoît les malheurs, lui ſurvécut 22 ans, & ne mourut qu'en 1163. Le corps d'Abelard fut porté au Paraclet, dont Eloïſe étoit abbeſſe.

Commencement des Guelfes & des Gibelins, deux factions qui ont long-tems partagé l'Italie. La premiere étoit attachée au parti des papes, la ſeconde à celui des empereurs.

1142. 43. 44.

Différends du roi avec la cour de Rome, excités par Thibaud, comte de Champagne. Innocent II. avoit obligation au roi, puiſque ce fut dans le concile tenu à Etampes, que ce pontife fut préféré à ſon concurrent Anaclet II. Cela ne l'empêcha pas de mettre le domaine du roi en interdit, à l'occaſion de l'archevêché de Bourges, où Innocent II. vouloit ſoutenir celui qu'il avoit fait élire par le chapitre, quoique le roi, ſuivant le droit qu'il en avoit, ſe fût oppoſé à cette élection. Le comte de Champagne, toujours prêt à remuer, ſe joignit au pape ; le roi en reçut une nouvelle offenſe dans la perſonne du comte de Vermandois, ſon parent, que Thibaud avoit fait excommunier ſous le prétexte

			PRINCES contemporains.
			Rois de Pologne.
			Boleſlas III, 1139
			Ladiſlas II, 1146
			Boleſlas IV, 1173
			Miciſlas, dépoſé & rétabli, 1202
			Caſimir II, 1194

que le comte de Vermandois avoit fait divorce avec fa femme, fœur ou fille de Thibaud.

Louis-le-Jeune, pour fe venger de Thibaud, met la ville de Vitri en Pertois à feu & à fang. (1143.)

1145. 46. 47.

Saint Bernard lui confeille, pour expier ce crime, de faire une croifade en perfonne : l'abbé Suger s'y oppofe fortement, & tâche de perfuader au roi d'y envoyer feulement des troupes ; mais les confeils de faint Bernard étoient reçus comme des ordres du Ciel ; il avoit été donné à cet homme extraordinaire de dominer les efprits : on le voyoit d'un moment à l'autre paffer du fond de fon défert au milieu des cours, jamais déplacé, fans titre, fans caractere, jouiffant de cette confidération perfonnelle qui eft au deffus de l'autorité ; fimple moine de Clairvaux, plus puiffant que l'abbé Suger, premier miniftre de France, & confervant fous le pape Eugene III. qui avoit été fon difciple, un afcendant qui les honoroit également l'un & l'autre : cependant faint Bernard n'étoit pas un auffi grand politique qu'il étoit un faint homme & un bel efprit. Ses fermons font des chefs-d'œuvres de fentiment & de force ; feu M. Henri de Valois, cet homme illuftre du fiecle paffé, les préféroit à tous ceux des anciens, tant grecs que latins ; auffi a-t-on dit de lui, que ç'avoit été le dernier pere de l'églife : on trouve dans la préface d'une édition de fes œuvres, une differtation affez curieufe fur la queftion de favoir fi fes fermons ont été prononcés en françois ou en latin ; ce qui prouveroit qu'il les prononçoit en françois, c'eft que des religieux fans lettres affiftoient à fes conférences, & que le latin n'étoit plus alors entendu du vulgaire, & puis fes fermons fe trouvent en vieux françois dans la bibliotheque des PP. Feuillans de

MINISTR.	*GUERR.*	*MAGISTR.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Abélard, 1142
Etienne de Garlande. 1150	Hugues de Chaumont, 1138	Noël, vivant en 1140	S. Bernard, 1153
Raoul, comte de Vermandois, seigneur de Péronne. 1152	Matthieu de Montmorenci. 1160	Cadurc. 1198	Arnaud de Bresse, 1155
Thibaud I. comte de Blois. 1191	Simon de Néaufle, vivant en 1150	Barthelemi, vivant en 1147	Eloïse, 1163
——	Raoul, comte de Clermont. 1191	Simon, vivant en 1152	Gilbert de la Porée, 1154
L'abbé Suger. 1152		Alderic.	Goscelin, 1152
		Hugues de Chamfleuri. 1175	Gratien, 1151
		Hugues de Puiseaux. 1185	Hugues de S. Victor, 1140
			Othon de Freisingen, frere utérin de Conrad III, 1158
			Pierre Notaire, *vacante cancellaria*, vivant en 1177
			Pierre Lombard, 1164
			Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, 1157
			Richard de S. Victor, 1173

la rue S. Honoré à Paris, dans un manuscrit qui approche bien du tems de S. Bernard. Il mourut dans sa soixante-troisieme année.

L'occasion de cette seconde croisade étoit la prise d'Edesse par Noradin, qui menaçoit de reprendre toutes les conquêtes faites par les Chrétiens. Le roi part (1147.) avec Eléonore sa femme, & y mene quatre-vingt mille hommes. Conrad, duc de Suabe, qui avoit été élu empereur, y mene aussi une nombreuse armée. L'abbé Suger est fait régent du royaume de France, avec Raoul, comte de Vermandois, beau-frere du roi, parce qu'il avoit épousé la sœur d'Eléonore.

Le peuple de Rome prétend que le pouvoir des papes ne s'étend pas au delà des choses spirituelles, & fait revivre la dignité de sénateur, ce qui affoiblit pour un tems l'autorité des papes.

1148.

L'empereur avoit été défait l'année précédente par la trahison des Grecs. Le roi est aussi défait par les Sarasins. On assiege Damas, & on est obligé de lever le siege par la trahison des chrétiens de Syrie. C'est ainsi du moins qu'en ont parlé la plupart des historiens; mais à juger de cette seconde croisade par la premiere, & à s'en rapporter à la princesse Anne Comnene, fille de l'empereur de Constantinople, qui a écrit l'histoire de ces tems malheureux, son pere Alexis ne fit que ce que tout prince sage auroit fait à sa place: son pays étoit inondé par plus de sept cens mille Latins, qui exigeoient des vivres comme on exige des contributions, & qui, au défaut du possible, dévastoient son pays: sa capitale même tentoit l'avarice des chefs des Croisés, qui trouvoient plus d'utilité & moins de peine à cette invasion, qu'à la conquête d'une province pauvre & éloignée, dont

la religion étoit l'unique objet, & qui devenoit pour eux un motif moins intéressant, à mesure qu'ils s'en approchoient : Alexis conjura ces orages à force de patience & de sagesse, & trouva le moyen de congédier enfin des hôtes si dangereux. Le soldat transplanté sous un nouveau ciel, & ne refusant rien à son intempérance, périt de maladie, & delà l'imputation que l'on fit à l'empereur Alexis & aux Grecs, d'avoir empoisonné les puits & les fontaines. Nous avons encore une lettre d'Etienne, comte de Boulogne, à la comtesse son épouse, où ce prince se loue de la bonne réception d'Alexis, dont il a reçu, dit-il, des présens beaucoup plus magnifiques que ceux que lui fit Guillaume-le-Conquérant lorsqu'il épousa sa fille. Ne se pourroit-il pas faire que le même esprit de prévention eût fait soupçonner ses successeurs de s'être entendus avec les Sarasins pour faire périr les troupes conduites par l'empereur Conrad & par Louis-le-Jeune ?

Concile de Reims tenu par Eugene III. en l'absence du roi. Si le grand concours des prélats rendoit un concile œcuménique, celui-là l'auroit été, car on y en comptoit onze cens, parmi lesquels étoient les primats d'Espagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête : mais Eugene III. lui-même, dans sa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que d'assemblée de toutes les Gaules Cisalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats Italiens, & ce qui fut apparemment une des raisons qui empêcherent que le concile ne fût œcuménique. Ce fut dans ce concile qu'un certain fou nommé Eon, abusé lui-même par ses mots : *per eum qui venturus est*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des sectateurs : ce concile contient dix-sept canons, appellés communément les canons d'Eugene III. & dont la plupart sont insérés dans le

Droit. On peut remarquer, entr'autres canons, le sixieme qui défend aux avoués des églises, de ne rien prendre sur elles ni par eux, ni par leurs inférieurs, au delà de leurs anciens droits, sous peine d'être privés, après leur mort, de la sépulture ecclésiastique : le septieme défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines & religieuses de se marier ; le douzieme défend les joûtes, tournois, &c. (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe,) sous peine, pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la sépulture ecclésiastique, &c. Ce fut aussi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Pôrée, évêque de Poitiers, sur certaine question métaphysique au sujet de la Trinité. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que ce concile étant séparé, le pape forma une congrégation sur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit réservé au pape seul, assisté des cardinaux. En effet la profession de foi des évêques de France ne fut pas insérée dans les actes du concile qui se conservent dans la bibliothéque du Vatican ; mais les évêques de France ne manquerent pas de l'insérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. S. Bernard y joue un grand rôle. (*Pontificat d'Eugene III. par Dom Delannes*, *pag* 161.)

1149.

Robert, comte de Dreux, étant revenu de Jérusalem avant le roi son frere, cherche à exciter des troubles, en rejettant les mauvais succès de la croisade sur la malhabileté de Louis VII. dans la vue d'insinuer l'incapacité de ce prince pour les affaires, de s'emparer du gouvernement,

& peut-être de la couronne ; Suger assemble les états généraux ; Eugene III. de retour à Rome, servit bien le roi par ses lettres aux ecclésiastiques de son royaume, & tout fut tranquille.

Le roi, en revenant en France, est pris sur mer par des Grecs, & délivré par Grégoire, le général de Roger, roi de Sicile. Il est étonnant que ce prince ne fût pas encore dégoûté des croisades ; cependant il en méditoit une nouvelle : mais lorsqu'il en fit l'ouverture au parlement de Noël, il trouva les esprits si refroidis & si rebutés qu'il y renonça.

Il y a apparence que l'usage des armoiries qui ne devroient appartenir qu'à la noblesse, a commencé pendant les croisades, pour distinguer les personnes qui, étant toutes couvertes de fer, n'étoient gueres reconnoissables sans une marque extérieure : c'étoit par les cottes-d'armes que les chevaliers se distinguoient, & les différentes fourrures de ces cottes-d'armes que nos François mettoient sur leurs cuirasses, formerent les différentes couleurs, qui delà passerent dans leurs armes, & qu'il est aisé d'y reconnoître, telles que l'hermine, le vair, le sable, le sinople, &c. A ces couleurs on ajouta quelques ornemens pris encore de l'habillement, comme la *face* de la jarretiere, la *pale* de l'épieu, le *sautoir* de l'étrier, la *macle* des mailles qui formoient le haubert, &c. (*Du Cange.*)

L'Espagne avoit eu sa croisade ainsi que l'Asie, & l'on vit à peu près dans le même tems une flotte nombreuse montée par des Allemands, des Anglois & des Flamands, entrer dans la riviere de Lisbonne, pour aider au nouveau roi de Portugal à s'emparer de cette ville, qui étoit occupée par des Sarasins, & dont ensuite il fit sa capitale, au lieu de Conimbre qui l'avoit été jusqu'alors.

EVENÈMENS REMARQUABL. sous LOUIS LE JEUNE.

1150. 51. 52. &c.

Louis-le-Jeune répudie Eléonore, à cause du commerce qu'il la soupçonnoit d'avoir eu en Syrie avec le prince d'Antioche, son oncle paternel, & encore avec un jeune Turc nommé Saladin; il se sert du prétexte de parenté pour faire rompre son mariage, & lui rend la Guienne & le Poitou. L'abbé Suger s'étoit opposé encore à une action si préjudiciable à l'état, & elle ne fut consommée qu'après sa mort, arrivée en 1152.

Cet homme étoit bien différent de saint Bernard; si l'église ne l'a point écrit dans son martyrologe, l'histoire l'a consacré dans ses fastes; Suger, de simple moine de saint Denis, en étoit devenu abbé par ses grands talens. Saint Bernard lui avoit reproché la vie toute séculiere qu'il avoit menée, ses habits somptueux & sa nombreuse suite, qui en effet ne convenoit gueres à son état: Suger s'étant converti réforma aussi son monastere. Cette maison, dit saint Bernard, servoit aux affaires de la cour & aux armées des rois: le cloître étoit souvent environné de gens de guerre, & retentissoit de plaidoiries & de querelles; les femmes y avoient quelquefois entrée; mais on n'en doit pas être surpris: les moines, comme plus instruits, avoient alors grande part aux affaires; leurs maisons étoient autant l'école de la jeunesse que l'habitation des moines, & Louis-le-Gros avoit été élevé à saint Denis: ce fut-là que Suger en fut connu, & ce qui donna occasion à ce prince, devenu roi, de l'employer dans la suite aux plus grandes affaires; il mourut dans sa soixante-dixieme année: c'étoit un homme d'une médiocre figure & d'une basse naissance: on pourroit lui appliquer ce mot de Tibere sur Curtius Rufus: il est beau d'être né de soi-même, *Curtius Rufus mihi videtur ex se*

ÉVENEMENS REMARQUAB. sous LOUIS LE JEUNE.

natus. (Tacite.) Sa patrie est assez ignorée ; les uns ont dit qu'il étoit natif de Saint-Denis, les autres de Saint-Omer. C'est lui qui a bâti l'église de S. Denis telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception du portail & des deux tours qui l'accompagnent, monumens vénérables de l'ancienne église bâtie par Pepin & par Charlemagne ; & ce qui honore du moins autant sa mémoire, c'est qu'on croit avec beaucoup de vraisemblance, que le projet de la compilation des grandes chroniques connues sous le nom de chroniques de S. Denis, fut son ouvrage. (*Mém. de l'Académie des belles-lettres, t. XV, p. 591.*)

Eléonore se remaria, comme Suger l'avoit prévu, six semaines après avoir été répudiée, à Henri, comte d'Anjou & duc de Normandie, déclaré successeur du roi d'Angleterre, & qui, par ce mariage, se trouva dans la suite, sous le nom de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie & d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, Touraine & Maine.

Décret de Gratien, que l'on n'est jamais parvenu à purger de toutes les fautes dont il est rempli ; c'est un recueil de canons : les fausses décrétales dont Isidore avoit fait la compilation, qui commencent à S. Clément, & finissent au pape Syrice, mort en 398, d'où Denis-le-Petit, auteur judicieux, commence seulement les siennes, y sont rapportées comme un ouvrage authentique.

L'empereur Conrad III meurt empoisonné, dit-on, par Roger, roi de Sicile ; il désigna Frédéric son neveu pour héritier de l'Empire, quoiqu'il laissât un fils nommé aussi Frédéric, mais qu'il crut trop jeune pour pouvoir porter un si grand fardeau.

1154. 55.

Louis épouse Constance, fille d'Alphonse roi de Castille,

ÉVENEMENS REMARQUAB. sous LOUIS LE JEUNE.

à Orléans, où elle fut sacrée par l'archevêque de Sens. Il va en pélerinage à S. Jacques.

Etienne, roi d'Angleterre, meurt après avoir adopté Henri qui devint roi d'Angleterre. Cette adoption dut coûter beaucoup à Etienne, puisqu'il laissoit un fils nommé Guillaume, qui fut comte de Boulogne : il avoit eu un aîné qui avoit pour nom Eustache, qu'il avoit associé à la couronne en 1152, mais qui étoit mort avant l'adoption, & qui n'avoit pas souffert aussi patiemment que fit Guillaume, de se voir dépouiller par Henri.

1156. 57. 58. 59. 60.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet du comté de Toulouse, sur lequel le roi d'Angleterre prétendoit exercer les droits d'Eléonore sa femme, dont l'ayeul Guillaume VIII avoit aliéné ce comté. Henri II fut obligé de lever le siege de cette ville. Treve entre les deux rois. La treve se renouvella plus d'une fois ; & cette partie méridionale de la France fut le théâtre continuel des guerres particulieres que se faisoient entr'eux les princes & les seigneurs qui s'en disputoient toutes les parties, tels que les comtes de Toulouse, de Provence, de Barcelonne, de Montpellier, de Carcassonne, de Beziers, de Narbonne, d'Alais, &c. tous vassaux de la couronne, mais dont nos rois, trop foibles alors, n'étoient pas en état de réprimer la licence.

Alexandre III attribue aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape. Le marquisat d'Autriche est érigé en duché (1156) par Frédéric Barberousse, en faveur de Henri surnommé Iasamergott, marquis d'Autriche.

1161. 62. 63. 64. 65. 66.

Lettres-patentes, par lesquelles Louis donne le revenu de l'église de Paris, le siege vacant, aux religieuses d'Hieres, preuve du droit de régale.

ÉVENEMENS REMARQUAB. sous LOUIS LE JEUNE.

Fameux différend entre Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, & le roi Henri II, sur les immunités ecclésiastiques. Mathilde, mere de Henri, l'avoit détourné, autant qu'elle l'avoit pu, de donner sa place à Becket, & Becket lui-même s'en étoit défendu, en faisant connoître au roi son inflexibilité sur les droits de l'église.

1167. 68.

Geoffroi, fils de Henri II, roi d'Angleterre, épouse Constance, fille de Conan comte de Bretagne, qui lui apporte ce comté. Henri se saisit de tout le pays au nom de son fils. Restriction des duels, qui n'auront plus lieu pour une dette qui n'excédera pas cinq sols.

1169. 70.

Paix conclue à Montmirail entre Louis & Henri. Henri fait épouser à son fils Henri, Marguerite fille de Louis.

Thomas, archevêque de Cantorbery, à son retour de France, où il avoit demeuré pendant sept ans, est assassiné dans son église; peut-être avoit-il porté un peu loin les prérogatives ecclésiastiques contre les droits de la royauté.

1171. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78.

Nouvelle guerre avec l'Angleterre, terminée par la promesse de mariage de Richard, second fils de Henri, avec Alix, seconde fille de Louis-le-Jeune.

Fin du schisme (1177) qui avoit commencé en 1159, à l'occasion des deux papes Alexandre III & Victor IV antipape. Victor eut pour successeurs dans son obédience Pascal III & Calixte II, & enfin Alexandre III est reconnu pour le véritable pape. Il en étoit bien digne; ce fut lui qui, au nom du concile troisieme de Latran, déclara que tous les Chrétiens devoient être exempts de la servitude. L'empereur Frédéric, qui avoit entretenu le schisme, se vit contraint à la paix, par la perte de la bataille navale de Lignano, que

gagnerent les Vénitiens. Le pape, pour en consacrer la mémoire, donna son anneau au doge, en lui disant de le jetter dans la mer qu'il lui donnoit pour épouse : origine de la cérémonie où les doges épousent la mer.

1179. 80.

Louis va, par dévotion, visiter le tombeau de saint Thomas de Cantorbery en Angleterre, dont la châsse fut brisée par Henri VIII, roi d'Angleterre ; à son retour il fait sacrer & couronner son fils à Reims, & attribue la prérogative du sacre, jusques-là indécise, à ce siege, à cause que le cardinal de Sabine, son beau-frere, en étoit archevêque : les pairs prirent séance à cette cérémonie. Henri, roi d'Angleterre, y assista comme duc de Normandie, & Philippe, comte de Flandres, y porta l'épée royale comme pair de France : c'est la premiere fois que les comtes de Flandres aient pris ce titre.

Alphonse II, comte de Barcelonne par son pere, & roi d'Aragon par sa mere, fait déclarer dans le concile de Tarragone (1180) *que les actes qui se datoient en Catalogne de l'année du regne des rois de France, ne se dateroient plus que de l'Ere chrétienne.* (Ferreras.)

Concile de Latran, qui sert d'époque à la jurisprudence sur la matiere des dixmes inféodées. Ces dixmes, quoiqu'ecclésiastiques, étoient entre les mains des Laïques ; on voulut remédier à cet abus ; la possession en resta à tous ceux qui en jouissoient avant le concile, mais celles qui y sont postérieures sont supprimées ; en sorte cependant que quand il y a une possession de cent ans, & que l'on ne peut pas prouver qu'elles aient été inféodées depuis, elles sont censées antérieures au concile : c'est le dernier état.

On apperçoit dans ce siecle les premieres traces des représentations du théâtre : un moine, nommé Geoffroi, qui fut

ÉVENEMENS REMARQUAB. *sous* LOUIS LE JEUNE.

depuis abbé de saint Albin en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeunesse, leur faisoit représenter avec appareil des especes de tragédies de piété. Le sujet de la premiere piece dramatique furent les miracles de sainte Catherine; ce qui est bien antérieur à nos représentations des mysteres, qui n'ont commencé qu'en 1398 sur un théâtre que l'on dressa à Paris à l'hôtel de la Trinité.

Le douzieme siecle est bien remarquable par l'utilité des écoles qui se formerent dans les cathédrales & dans les monasteres : ce n'est pas que l'on puisse faire cas des ouvrages qui s'y composerent, tels que les chroniques, les légendes, les traités scholastiques, les poésies, &c. mais, parce que ce sont ces écoles qui ont sauvé presque tous les ouvrages des anciens. Les moines copioient les livres, c'étoit leur fonction journaliere, & sans eux peut-être toutes les richesses de l'antiquité seroient perdues pour nous. Ces écoles servoient aussi à l'instruction de la jeunesse qui y étoit élevée; mais bientôt les colleges prirent la place des écoles. Robert, comte de Dreux, frere du roi, en fonda un sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbery, & c'est ce qu'on nomme aujourd'hui saint Thomas du Louvre : il y eut aussi un college des Anglois & un college des Danois. Paris étoit devenu le centre des lettres; on y accouroit de toutes les parties de l'Europe; & le nombre des étudians y égaloit celui des citoyens; aussi ce corps fut-il souvent redoutable dans les émeutes civiles. Le quartier que l'on nomma depuis celui de l'université, devint le plus fréquenté, & les professeurs le choisirent parce que l'air y étoit plus pur; enfin il fallut bientôt aggrandir la ville, qui ne pouvoit plus suffire à ses habitans.

1180. *Avénement à la couronne.*	*ÉVENEMENS REMARQUABLES.*

PHILIPPE II, dit AUGUSTE, *parvient à la couronne l'an 1180, âgé de quinze ans. Il avoit été sacré & couronné du vivant de son pere. Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prez, Hervé, abbé de Saint-Victor, & Eudes, abbé de sainte Genevieve, furent ses parrains, & Constance, sœur de Louis VII, femme du comte de Toulouse, & deux veuves de Paris, furent ses marraines. Robert Clément, seigneur du Metz, fut son gouverneur.*

1180. 81. 82. 83. 84. 85.

C'EST un des rois de France qui a fait le plus de conquêtes : il réprima les violences & les brigandages exercés par les grands dans son royaume ; il chassa les Juifs, & déclara ses sujets quittes envers eux : action injuste, contraire au droit naturel, & par conséquent à la religion : un grand pape, saint Grégoire-le-Grand, en jugeoit ainsi. Tout zélé qu'il étoit pour la conversion des Juifs, il ne pouvoit souffrir qu'on leur fît des injustices ; il fit payer aux Juifs de Palerme la valeur des synagogues qui leur avoient été enlevées ; aussi les Juifs ont-ils célébré dans leurs annales la modération & l'équité de ce saint pontife.

La mere du roi veut empêcher que son fils n'épouse la fille de Baudouin, comte de Hainaut, par la crainte que ce mariage n'augmentât encore l'autorité du comte de Flandres son oncle, tuteur du jeune roi, au préjudice du comte de Champagne son frere, par qui elle avoit compté de gouverner. Elle se retire en Champagne, & engage le roi d'Angleterre à se joindre à son frere, & à prendre les armes contre la France. Philippe Auguste, sans s'étonner de ce soulevement, commence par punir le comte de Sancerre, un des chefs de la révolte, célebre son mariage, force Henri II, roi d'Angleterre, à lui demander la paix, & entretient la division entre les enfans de ce roi. Henri, fils du roi d'Angleterre, meurt avec un grand regret de

FEMMES.	ENFANS.	1223. MORT.	PRINCES contemporains.
Iſabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut. 1190 Ingerburge, ou Iſamburge, fille de Valdemar*, & ſœur de Canut, rois de Dannemarck. Philippe la répudia, & Innocent III força ce prince à la reprendre. 1236	LOUIS VIII.	PHILIPPE AUGUSTE *meurt à Mantes le 14 juillet 1223, âgé de 59 ans; il en avoit régné 43. Il eſt enterré à S. Denis.* *Annales Victoriani (ad annum 1223) hoc anno obiit Philippus, rex Francorum, ab aliquibus Auguſtus cognominatus, hujuſce nominis ſecundus, vir fortunatiſſimus, qui regnum Francorum ferè duplo ampliavit, hic in omnibus actibus fœlix, eccleſiarum & religioſarum perſonarum amator & fautor, & ſpecialiter eccleſiarum ſancti Dioniſii & ſancti Victoris Pariſienſis.*	*Papes.* Luce III. 1185 Urbain III. 1187 Grégoire VIII. 1187 Clément III. 1191 Céleſtin III. 1198 Innocent III. 1216 Honoré III. 1227 *Empereurs d'Orient.* Alexis Comnene II. 1183 Andronic I. 1185 Iſaac l'Ange. 1204 Alexis III. 1204 Alexis IV. 1204 Murtzulphe. 1204 *Empire des Latins.* Baudouin. 1205 Henri. 1216 Pierre de Courtenai. 1220 Robert de Courtenai. 1229 *Empereurs d'Occident.* Frédéric I. 1190 Henri VI. 1198 Philippe. 1208 Othon IV. 1218 Frédéric II. 1250 *Rois d'Eſpagne.* Alphonſe IX. 1214 Henri I. 1217 Ferdinand III. 1252 *Rois de Portugal.* Alphonſe I. 1185 Sanche I. 1212 Alphonſe II. 1223 *Rois d'Angleterre.* Henri II. 1189 Richard I. 1199 Jean-ſans-terre. 1216 Henri III. 1273 *Rois d'Ecoſſe.* Guillaume 1214 Alexandre II. 1249 *Rois de Dannemarck.* Valdemar I. 1182 Canut VI. 1202 Valdemar II. 1241
Agnès de Méranie, fille du duc de Dalmatie, que Philippe répudia : elle en mourut de douleur en 1201 Il falloit que la réputation fût alors une choſe bien commune, puiſque nous voyons dans le contrat de mariage de Pierre, roi d'Aragon, de l'an 1204, une clauſe	Philippe, comte de Boulogne. Marie, femme de Philippe, comte de Namur, puis de Henri I, duc de Brabant. *Ces enfans furent légitimés par le pape, quoiqu'il eût déclaré ce mariage nul, & que le roi eût repris Ingerburge, ſa ſeconde femme.* *Cette légitimation, dit* Rigord, *déplut à pluſieurs, par l'autorité que prit le pape en cette matiere. Le pape ſe fondoit ſur ce que ces enfans étoient nés dans la bonne foi du mariage, avant que celui d'Ingerburge eût été réhabilité ; & cela pa-*		

tout ce qu'il avoit entrepris contre son pere. Réunion du Vermandois, malgré les fortes oppositions de Philippe, comte de Flandres, par la mort d'Elisabeth de Vermandois sa femme, décédée sans enfans : ce comté étoit entré dans la maison de France par Hugues de France, troisieme fils de Henri I, qui en avoit épousé l'héritiere.

Maurice de Sulli avoit commencé de rebâtir l'église de Notre-Dame : le maître-autel fut achevé en 1182. Vers le même tems on vit s'élever les églises de Cluni, de saint Remi de Reims, de sainte Genevieve, &c. Avec l'architecture se réveillerent la peinture, la sculpture, l'orfévrerie, &c. Tel est le sort des arts, ils marchent tous ensemble ; on les voit ensevelis dans un tems, & tout-à-coup ils reparoissent à la fois. Philippe Auguste fut le premier qui fit paver les rues de Paris, & qui le fit clorre de murs.

Etrange révolution arrivée dans l'empire, dans la personne de Henri, dit le Lion, duc de Saxe, de Baviere, de Westphalie, &c. & gendre de Henri II, roi d'Angleterre, dont les états s'étendoient depuis le golfe adriatique jusqu'à la mer baltique : ce malheureux prince fut dépouillé de toutes ses possessions par l'empereur Frédéric ; & de tant de grandeurs il ne resta à sa maison que le duché de Brunswick, qu'elle possede encore aujourd'hui.

Richard, deuxieme fils de Henri II, étoit en guerre de son côté avec le comte de Toulouse, pour des prétentions que le duché d'Aquitaine donnoit sur ce comté. Philippe défendit son vassal, & eut tout le profit de cette guerre qui finit à la mort du prince Henri ; alors Richard devenu l'aîné & changeant d'intérêts, se joignit à Philippe.

1186. 87. 88.

Philippe fait la guerre à Henri II, pour ravoir les villes

FEMMES.	*ENFANS.*		*PRINCES contemporains.*
qui étonneroit bien aujourd'hui ; ce prince y promet solemnellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, &, qui plus est, de n'en épouser jamais aucune autre pendant sa vie.	*roit juste ; mais ce qui peut surprendre, c'est que le seigneur de Montpellier, voulant s'autoriser d'un pareil exemple, on lui répondit qu'il y avoit grande différence d'un roi de France à lui.* *Philippe Auguste eut d'une personne inconnue Pierre-Charlot, qui fut fait évêque de Noyon, en 1240, & mourut en 1249, dans le voyage d'Outremer où il accompagna S. Louis. Pierre-Charlot avoit eu pour précepteur Guillaume le Breton, qui lui dédia un poëme, intitulé la Carlotide, qu'on ne connoit que par la mention qu'en fait Guillaume, à la fin de la dédicace de la Philippide adressée à Louis VIII.*		*Rois de Suède.* Canut. 1192 Suercher. 1211 Eric X. 1218 Jean I. 1223 *Rois de Pologne.* Casimir II. 1194 Lesque. 1226

ÉVENEMENS REMARQUAB. sous PHIL. AUGUSTE.

du Vexin, qui avoient été données en dot à sa sœur Marguerite en épousant Henri, & qui lui devoient revenir après sa mort; (elle n'eut point d'enfans.) Richard, devenu aîné par la mort de Henri, se joint à Philippe, sur ce que Henri II avoit refusé de l'associer à la couronne, comme il avoit associé son frere aîné, & de lui donner en mariage Alix, sœur de Philippe, dont on croit que Henri étoit amoureux; ce qui est remarquer, c'est que la dixme, dite *Saladine*, dont nous parlerons à l'année suivante, & qui n'avoit été accordée par le pape à l'Angleterre, ainsi qu'à la France, que pour une nouvelle croisade, fut employée dans cette guerre entre les deux nations.

Saladin reprend Jérusalem, quatre-vingt-neuf ans après que les François avoient commencé à y régner. Elle avoit été gouvernée par neuf rois, tous François d'origine; cette conquête faite sous le pape Urbain II, fut perdue sous Urbain III; l'empire Romain commencé sous Auguste, finit sous Augustule, de même que l'empire de Constantinople commença & finit par un Constantin, & celui des Visigots par un Alaric, &c. on aime à faire ces remarques qui ne prouvent rien. On ne peut assez exalter les marques d'humanité que donna Saladin dans cette journée, qu'il regarda comme la plus glorieuse de sa vie; & l'Europe étonnée admira dans un Musulman des vertus inconnues aux Chrétiens de ce siecle: il mourut en 1193.

L'empereur Frédéric I marie son fils Henri VI à Constance, tante & héritiere de Guillaume, roi de Sicile.

1189. 90.

Philippe & Richard prennent la ville du Mans. Henri II fait la paix & meurt, âgé de 57 ans. Richard, dit *Cœur de Lion*, lui succede. Henri II, le premier roi d'Angleterre

MINIST.

Sénéchaux.

Thibaud I, comte de Blois. 1191
La charge de sénéchal fut éteinte dans sa personne.

Guillaume de Blois, dit le cardinal de Champagne. 1202

Robert Clément. 1281

Gilles Clément. 1282

Frere Guérin, évêque de Senlis, depuis Chancelier. 1230
Il jetta les fondemens de l'église de l'abbaye de la Victoire, près Senlis, que le roi avoit fait vœu de fonder, s'il étoit vainqueur à Bouvines.

GUERRIERS.

Connétables.

Raoul, comte de Clermont. 1191
Dreux de Mello. 1218
Matthieu II de Montmorenci, qui éleva cette dignité au-dessus de tous les offices militaires. 1230

Maréchaux de France.

Albéric Clément, qui commença à élever cette dignité, & à la rendre militaire. 1191
Nevelon d'Arras, vivant en 1217
Henri Clément. 1214
Jean Clément, vivant encore en 1260

Simon de Montfort. 1218

MAGISTR.

Chanceliers.

Hugues de Puisseaux. 1185
Hugues de Bethisi, vivant en 1186

Guérin, évêque de Senlis, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. 1230

SAVANS & Illustres.

Arnulphe. 1182
Guy d'Atie', G. D. S. vivant en 1201
Averroès. 1206
Pierre de Corbeil. 1222
S. Dominique. 1221
Etieime de Tournai. 1203
Eudes de Sulli. 1208
Foulques, curé de Nulli. 1202
Jean Gersen, *auteur de l'Imitation de J. C.* faussement attribuée à Jean Gerson, par la ressemblance de nom, & avant lui à Thomas à Kempis.
Godefroi de Viterbe. 1186
Guillaume le Breton, vivant en 1223
Guillaume de Tyr, vers 11[illegible]
Hélinand. 1212
Jean de Salisberi. 1182
Joachim, mort vers 1214
Maurice de Sulli. 1195
Pierre le Mangeur. 1098
Pierre de Blois. 1200
Villehardouin, vers 1212

de la race des Plantagenets, est celui des rois d'Angleterre qui a le plus étendu sa domination : mais les malheurs de sa vie égalerent sa fortune. Eléonore sa femme réunissoit tous les genres de passions ; son premier mari l'avoit trouvée infidelle, & le second la trouva jalouse & ambitieuse. Les enfans de Henri enorgueillis de sa fortune, voulurent la partager de son vivant ; & sa querelle trop connue avec l'archevêque de Cantorbery, souleva contre lui tout le clergé. Outre le royaume d'Angleterre auquel il joignit l'Irlande, il possédoit en France la Guienne, le Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine & la Normandie, à quoi il ajouta encore la Bretagne, par le mariage d'un de ses fils avec l'héritiere de ce duché. Il écrivit son testament en langue romance, ce qui prouve bien que c'étoit la langue vulgaire, & que le latin étoit redevenu une langue savante.

Lusignan, roi de Jérusalem, ayant été défait à la journée de Tibériade en 1187, la perte de Jérusalem fut la suite de cette déroute, & détermina les princes de l'Europe à repasser en Asie : l'empereur Frédéric leur en donna l'exemple, & y mena cent cinquante mille hommes : ce malheureux prince périt en passant le Cydnus. (c'est le même fleuve où Alexandre pensa perdre la vie en s'y baignant.) Son fils Conrad, duc de Franconie, qui prit sa place, mourut bientôt après. Philippe & Richard s'embarquent aussi pour la troisieme croisade, & tournent vers la Sicile. On distingua les croisés par des couleurs différentes. On donna une croix rouge aux François, une blanche aux Anglois, & une verte aux Flamands, car les Flamands formoient une nation à part, commandée par Philippe, comte de Flandres.

Philippe fait son testament, dans lequel, entr'autres pré-

cautions pour le bien de son état, après avoir nommé la reine sa mere à la régence; & lui avoir associé le cardinal de Champagne son oncle, il pourvoit à la régale, en cas de vacance de bénéfices. Il avoit dès l'année 1188 imposé une dixme tant sur le clergé que sur tous ceux qui ne prendroient point la croix, qui fut appellée *Dixme Saladine*, à cause que la croisade en étoit l'objet. De tous les ordres religieux les seuls exceptés furent les Chartreux, les Bernardins & Fontevrauld. Le roi étoit arrivé en Sicile avant Richard; ils étoient déja brouillés quand ils se séparerent: le sujet de leur querelle fut que le roi prit parti pour les Messinois contre les entreprises de Richard, & que Richard rompit les engagemens de mariage qu'il avoit pris avec Alix sœur du roi, qui lui étoit déja suspecte, pour épouser Berangere, fille du roi de Navarre, princesse d'une grande beauté qu'Eléonore amena au roi son fils.

Richard reste en Sicile, & n'arrive en Syrie que six mois après le roi. Richard, chemin faisant, prend l'isle de Chipre sur Isaac Comnene, dont il cede la souveraineté à Gui de Lusignan; la postérité de Lusignan la posséda jusqu'en 1458. Jacques, bâtard de Jean III, dernier possesseur, épousa Catherine Cornaro, Vénitienne, qui mit les Vénitiens en possession de cette isle; mais Selim II la leur enleva en 1571. Charles, duc de Savoie, y avoit pour le moins autant de droit que les Vénitiens, par la donation que lui en fit Charlotte, fille légitime du même Jean III, qui avoit épousé l'oncle de Charles; cependant ce ne fut qu'en 1633 que Victor-Amédée s'avisa le premier de prendre le titre de roi de Chipre.

1191.

La ville d'Acre prise par les François: la prise de cette

ville n'étoit utile qu'autant qu'elle mettoit les croisés en état d'aller faire le siege de Jérusalem ; mais la division qui se mit parmi eux en empêcha.

Conrad, marquis de Montferrat, jouoit un principal rôle dans l'armée des Chrétiens d'Orient. L'abattement des troupes, après la défaite de Tibériade, n'avoit rien diminué de son courage, & regardant Gui de Lusignan comme déchu de la royauté, sur-tout depuis la mort de sa femme qui lui avoit apporté ce titre, il s'étoit fait déclarer roi de Jérusalem. Le roi de France avoit pris son parti, & Richard par conséquent celui de Lusignan ; le duc ou marquis d'Autriche, resté seul à la tête des troupes allemandes, s'étoit joint à Philippe Auguste, sur quelque insulte qu'il prétendoit avoir reçue de Richard. Toutes ces divisions firent perdre de vue l'objet principal de la croisade, & détruisirent le fruit qu'on en devoit tirer. Le roi, attaqué d'une maladie qui lui fit tomber les cheveux & les ongles, fut forcé l'an d'après de quitter la Syrie. Richard demeuré seul, y fit des prodiges de valeur, mais ils ne furent utiles qu'à sa gloire ; & la prise d'Acre, autrement dite Ptolemaïs, dont le siege fut de trois ans, borna les conquêtes des croisés dans la Palestine : d'ailleurs les Chrétiens resterent dans un aussi mauvais état qu'avant l'arrivée des deux rois. Conrad, marquis de Montferrat, leur seule espérance, venoit d'être assassiné ; le comte de Champagne qui épousa la veuve, fut élu roi de Jérusalem à sa place, comme si ce royaume eût encore existé, & Lusignan alla régner dans l'isle de Chipre.

On commence à parler dans cette guerre de la dignité de maréchal de France ; il ne commandoit pas encore les armées.

ÉVENEMENS REMARQUAB. *sous* PHIL. AUGUSTE.

1192.

Le roi, de retour d'Asie, s'empare, pendant l'absence de Richard, d'une partie de la Normandie.

Réunion de l'Artois, que le roi avoit eu par son mariage avec Isabelle, fille de Baudouin, comte de Flandres & de Hainaut.

1193. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Brouillerie avec la cour de Rome, au sujet de la répudiation d'Ingerburge. Richard, revenant d'Asie, avoit fait naufrage dans la mer Adriatique; pour retourner en Angleterre, il prit le chemin de l'Allemagne, où il espéroit n'être pas reconnu; mais son malheur le livra à Léopold, marquis d'Autriche. Ce prince n'avoit pas oublié l'affront que lui avoit fait Richard au siege d'Acre, en lui arrachant l'étendard qu'il avoit arboré sur le haut d'une tour, pour y planter le sien. Il vendit Richard à l'empereur Henri VI, qui le retint prisonnier pendant quinze mois. Richard ne survécut à sa prison que cinq ou six ans, & ce tems ne fut employé qu'en petites guerres entre Philippe Auguste & lui, dont les succès furent différens. Une seule rencontre mérite d'être remarquée, ce fut celle de Freteval, entre Châteaudun & Vendôme, où l'arriere-garde du roi fut défaite, & où toutes ses archives furent enlevées : étrange coutume de nos rois de porter alors à la guerre les titres les plus précieux de leur couronne! Cet abus fut réformé, & c'est l'époque du trésor des chartes qui fut d'abord établi dans la tour du Louvre, ou au Temple, & depuis par saint Louis en la sainte Chapelle de Paris. Le frere Guerin, évêque de Senlis, eut l'honneur de cet établissement; tous les originaux y furent consacrés pour n'en jamais sortir; & quand

on en délivroit des copies, on avoit soin de les inscrire dans des regiſtres qui furent les premiers modeles des cartulaires de toutes les abbayes, dont aucun n'eſt gueres plus ancien que ces regiſtres : ainſi le tréſor des chartes eſt composé des titres originaux & des regiſtres où ils sont tranſcrits : mais malgré la loi que l'on s'étoit faite de ne laiſſer jamais ſortir de titres de ce tréſor, on comprend qu'il falloit bien les confier à ceux qui furent chargés d'en faire les extraits ; c'eſt ce qui fit qu'il y en eut pluſieurs d'égarés, & que l'on retrouve tous les jours dans les bibliotheques où ils étoient reſtés. L'office de tréſorier-garde des chartes & papiers de la couronne, a été depuis par édit réuni à celui de procureur général du roi. Richard vint ſe faire tuer en 1199 devant Chalus, petit château près de Limoges, où il avoit marché pour s'emparer de je ne ſais quel tréſor qu'on lui avoit dit qui y étoit caché.

Commencement de l'ordre de la rédemption des captifs, fondé en 1198 par le B. Jean de Matha.

1200. 1. 2.

Jean, dit *Sans-terre*, frere de Richard, lui avoit ſuccédé au préjudice de ſon neveu Artus, fils de Geoffroi de Bretagne ſon frere aîné, prétendant qu'en Angleterre la repréſentation n'avoit pas lieu, & ſe fondant encore plus ſur le droit qu'il attribuoit à la nation, de pouvoir choiſir dans la maiſon régnante le prince qu'elle vouloit ſe donner pour roi. Artus prend les armes, il eſt ſecouru par Philippe ; mais Jean-ſans-terre le défait dans le Poitou, & le fait mourir. Ce prince, après avoir répudié Hadwiſe, fille du comte de Glocester, épouſe Iſabelle d'Angoulême, qu'il enleve au comte de la Marche ſon mari. Iſabelle devenue veuve, ſe remaria au comte de la Marche.

Jean

EVENEMENS REMARQUAB. sous PHIL. AUGUSTE.

Jean *Sans-terre* fut ainsi nommé, dit du Chesne, d'autant que du vivant du roi Henri II son pere, il n'avoit aucun apanage ; parce qu'il étoit encore mineur, suivant la loi des fiefs, qui vouloit que même les nobles ne possédassent point de fiefs qu'ils ne pussent les desservir ; & qu'ils n'eussent vingt-un ans, qui étoit l'âge de la majorité féodale, (comme celui des roturiers étoit de quatorze ans, parce qu'alors ils pouvoient faire quelque négoce.) Philippe-le-Hardi, tige de la seconde maison de Bourgogne, fut aussi surnommé Sans-terre avant que le roi Jean l'eût apanagé du comté de Touraine & du duché de Bourgogne ; de même que Philippe, comte de Bresse, devenu duc de Savoie en 1496 par la mort de son petit-neveu le duc Charles-Jean-Amé, parce qu'il avoit été jusqu'à l'âge de vingt-deux ans sans avoir eu d'apanage. Cependant il faut remarquer que, suivant les établissemens de saint Louis, lorsqu'un gentilhomme marioit son fils, où qu'il le faisoit chevalier, il devoit, suivant la coutume, lui donner le tiers de la terre.

Jean est cité devant la cour des pairs de France, pour y être jugé sur le meurtre d'Artus ; il ne comparoît pas ; il est déclaré rebelle pour n'avoir pas comparu ; en conséquence ses terres sont confisquées, & il fut condamné à mort comme coupable du meurtre de son neveu, commis dans le ressort du royaume de France. Philippe s'empare de la Normandie, & la réunit à la couronne, environ trois cents ans après qu'elle en avoit été détachée : il en fit autant de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, &c. en sorte qu'il ne resta plus rien en France au roi Jean que la Guyenne.

1204. 5.

Quatrieme croisade. Boniface de Montferrat, chef de l'entreprise, à la place du comte de Champagne mort en

1201, Baudouin comte de Flandres, Eudes duc de Bourgogne, &c. y étoient allés, avec la permission du roi, dès l'an 1202. L'objet des croisés étoit toujours la délivrance de la Terre-sainte ; mais, comme en effet ils ne cherchoient que des aventures, la premiere occasion qui se présenta sur leur route leur fit oublier la Terre-sainte : il est vrai que cette occasion produisit une révolution bien singuliere, puisque ces croisés fonderent, chemin faisant, un nouvel empire : ce fut celui des *Latins*. Ce fait est raconté dans une lettre fort curieuse de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne ; cette lettre se trouve dans plusieurs historiens : en voici l'extrait. » Comme les croisés étoient à Venise, Ale-
» xis Comnene, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constan-
» tinople, vint implorer leur secours contre le tyran Alexis
» son oncle, qui avoit fait crever les yeux à l'empereur,
» & avoit usurpé l'empire. Il leur avoit promis de payer
» pour eux aux Vénitiens, les vaisseaux qu'ils emprunte-
» roient d'eux pour passer en Asie, de les aider de toutes ses
» forces à l'expédition de la Terre-sainte, & de soumettre
» l'église grecque à l'obéissance du pape. Les François per-
» suadés par ces promesses, font voile vers Constantino-
» ple, accompagnés des troupes vénitiennes & de leur duc
» d'Andolo, qui voulut avoir part à cette expédition : ils
» attaquerent la ville, & l'emporterent en six jours. Isaac
» remis sur le trône, mourut peu de jours après ; son fils
» Alexis lui succéda, & manqua aux promesses qu'il avoit
» faites aux François, qui se retirerent très-mal satisfaits de
» lui.

» Comme les François avoient commis beaucoup de dé-
» sordres à la prise de Constantinople, les Grecs avoient
» conçu une grande haine contre Alexis qui les avoit ame-
» nés : aussitôt qu'on les vit hors de Constantinople, le peu-

ÉVENEMENS REMARQUAB. *sous* PHIL. AUGUSTE.

» ple se souleva contre lui. Alexis Ducas, surnommé Murt-
» zulphe à cause qu'il avoit les sourcils extrêmement élevés,
» hommé de néant que le jeune Alexis avoit élevé à de gran-
» des dignités, se mit à la tête des rebelles, le prit, le fit
» mourir, & se fit déclarer empereur : cet usurpateur,
» pour complaire au peuple de Constantinople, déclara la
» guerre aux François qui étoient encore dans la Grece.
» L'armée françoise assiégea une seconde fois Constantino-
» ple, & malgré la résistance des Grecs qui fut grande,
» la prit d'assaut. Murtzulphe tâchant de s'enfuir par mer,
» fut pris & puni du dernier supplice, comme il le mé-
» ritoit.

» Les François étant ainsi maîtres de Constantinople, élu-
» rent, le second dimanche d'après Pâques l'an 1204, pour
» empereur des Grecs, Baudouin comte de Flandres, &
» laissant l'expédition de la Terre-sainte, s'appliquerent à
» maintenir dans l'obéissance l'empire qu'ils venoient de
» conquérir. « C'est ce qui s'appelle l'*empire des Latins ;* cet
empire ne dura que cinquante-huit ans. Les Grecs se révol-
terent, chasserent les François, & élurent pour empereur
Michel Paléologue : il ne faut pas omettre que tant que dura
l'empire des Latins, il y avoit eu divers princes grecs qui
avoient prétendu au titre d'empereur, tels que les Lascaris,
les Vataces, &c. Ce fut aussi dans tout le cours des croisades
que Venise, devenue commerçante & guerriere, accrut beau-
coup sa puissance. Ce nouvel empire des Latins dura envi-
ron deux cents ans, jusqu'à la prise de Constantinople par
Mahomet II.

Il restoit encore des princes de la maison impériale des
Comnenes, qui ne perdirent point courage lors de la des-
truction de leur empire : un d'eux, qui portoit aussi le nom
d'Alexis, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchi-

de, & là, entre la mer & le mont Caucase, forma un petit état, auquel il donna le titre magnifique d'empire de Trébisonde : ce nouvel établissement subsista aussi jusqu'à l'invasion des Turcs, qui mirent fin à l'empire d'Orient en 1453.

1206. 7. 8. 9. &c.

Ordonnance en faveur des Juifs. Troubles causés par les Albigeois : on se croise contr'eux, & on leur fait une guerre cruelle. Innocent III fut l'ame de cette guerre, Dominique en fut l'apôtre, le comte de Toulouse la victime, & Simon, comte de Montfort, le chef. Les Albigeois étoient un reste de la secte des Manichéens, qu'un hérétique appellé Henri avoit fait revivre vers l'an 1147, & que l'on appella de son nom *Henriciens*, jusqu'à ce que dans un concile tenu à Lombez en Albigeois, ils furent appellés *Albigeois*. Je dois avertir qu'il y a eu diverses opinions, tant sur l'origine du nom d'Albigeois, que sur l'imputation du manichéisme. L'empereur Henri VI, mort dès 1198, avoit laissé son fils Frédéric âgé seulement de neuf mois, après l'avoir fait couronner empereur, sous la tutelle de son frere Philippe. Le bas âge de cet enfant fit mépriser son élection ; & Philippe travaillant pour lui-même, se fit élire à Erfort : mais Othon duc de Saxe, soutenu par le pape, s'étant aussi fait élire empereur, ils s'accommoderent enfin, & Othon convint de laisser gouverner Philippe, dont il épousa la fille, à condition de régner après lui, sans qu'il fût fait mention de Frédéric, qui ne reprit l'empire qu'après les malheurs que Philippe Auguste fit éprouver à Othon. Ce fut, suivant plusieurs écrivains, lors de la mort de Philippe en 1208, qu'à la diete tenue à Francfort, le nombre des électeurs fut fixé à sept : l'époque de cette fixation, suivant d'autres, est moins an-

cienne ; mais ce qu'il est bon de savoir à ce sujet, c'est que le droit de suffrage pour l'élection des empereurs est attaché aujourd'hui aux grandes charges de l'Empire, telles que celles de grand-maître, de grand-échanson, &c. assises sur de grands fiefs, auxquels on a donné le nom de fiefs auliques ; au lieu qu'auparavant, c'est-à-dire, pendant l'interregne de 1270, & depuis, les princes n'assistoient pas aux dietes de l'Empire en faveur de leur *office*, mais par le droit de leurs terres.

Victoire mémorable remportée sur les Maures, le 12 juillet 1212, par Alphonse IX roi de Castille, Pierre roi d'Aragon, & Sanche roi de Navarre, aux Naves de Tolose : on prétend qu'il resta deux cents mille infidelles sur la place.

Troubles en Angleterre, au sujet de l'élection d'un archevêque de Cantorbery. Le pape mit le royaume en interdit. Jean, au lieu de s'appuyer des forces de son clergé contre les entreprises d'Innocent III, confisqua tous les biens de l'église, & acheva de soulever ses sujets : il fit plus, il rechercha, dit-on, le Miramolin d'Afrique, dont il offrit de se rendre vassal, & d'embrasser la religion, mais ce barbare le méprisa. (*S. Romuald.*) Rapin-Thoyras ne dit rien de ce fait. Le pape passa de l'interdit à l'excommunication, délia les sujets du serment de fidélité, & donna la couronne d'Angleterre au roi de France. Jean qui se vit abandonné par toute la nation, prit le parti de se soumettre au pape, & rendit son royaume feudataire & tributaire du S. Siege.

Le légat, content de la soumission du roi Jean, voulut détourner Philippe Auguste de profiter du don du pape ; mais Philippe qui avoit tous les préparatifs nécessaires pour cette grande entreprise, fit sortir de la Seine sa flotte forte de dix-sept cents voiles ; chose prodigieuse pour ce tems-là,

ſi elle eſt vraie, d'autant qu'il n'étoit plus queſtion de marine en France depuis la troiſieme race. Avant de débarquer en Angleterre, Philippe veut réduire le comte de Flandres, qui ſeul de tous ſes vaſſaux s'étoit oppoſé à cette guerre; en effet il s'empare de la Flandres; mais pendant ce tems-là une flotte de cinq cents voiles, partie d'Angleterre & jointe à celle du comte de Flandres, ſurprit la flotte françoiſe & la détruiſit.

Cet effort de marine a droit de nous ſurprendre aujourd'hui, à moins que l'on ne l'explique avec l'auteur de l'*eſſai ſur la marine des anciens*, en diſant » que plus la marine étoit brute & groſſiere, plus on entaſſoit vaiſſeaux ſur vaiſſeaux, tous apparemment mal conſtruits & mal équipés; on croyoit par le nombre réparer & leur foibleſſe & leurs défauts: au contraire, plus la marine s'eſt accrue & perfectionnée, plus les flottes ont ſouffert de diminution, ſans doute parce que les vaiſſeaux ont eux-mêmes augmenté de force & de grandeur. «

Concile de Paris (1210) où les ouvrages de métaphyſique d'Ariſtote ſont condamnés au feu, dans la crainte que les ſubtilités de ce philoſophe, en aiguiſant les eſprits trop foibles alors, ne les égaraſſent ſur les matieres de la religion.

1214.

Philippe ſe vengea bien de l'affront qu'il avoit reçu du comte de Flandres, par le gain de la bataille de Bouvines, où, avec une armée de cinquante mille hommes, il défit, non ſans un grand riſque de ſa vie, l'armée de l'empereur Othon & de ſes alliés, forte de plus de cent cinquante mille; le comte de Flandres & le comte de Boulogne y ſont faits priſonniers: c'étoit le chevalier Guérin, nommé à l'évêché

ÉVENEMENS REMARQUAB. sous PHIL. AUGUSTE.

de Senlis, qui commandoit l'armée du roi sous ses ordres, *non mie pour combattre, mais pour admonester les barons & les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi & du royaume, & à la défense de leur propre seigneur.* Matthieu II, baron de Montmorenci, eut grande part à cette victoire; il fut fait connétable quatre ans après, & ajouta par ordre du roi douze alérions à ses armes, pour avoir enlevé douze aigles impériales. Louis, fils aîné de Philippe, défait en même tems le roi d'Angleterre en Poitou: ce fut dans cette campagne que l'on vit pour la premiere fois le maréchal de France commander l'armée: c'étoit Henri Clément. Deux choses remarquables à ce sujet: 1°. il y eut dans cette famille des Cléments quatre maréchaux de France de suite: 2°. Jean Clément, fils de Henri, fut fait maréchal de France à la mort de son pere, quoiqu'en bas âge, comme si cette dignité eût été alors héréditaire; aussi le roi Louis VIII prit-il la précaution de faire donner une déclaration par Jean Clément, lorsqu'il fut en âge, par laquelle il reconnoissoit que cette charge n'étoit pas héréditaire: précaution sans doute nécessaire alors, pour éviter ce qui étoit arrivé à la charge de sénéchal que les comtes d'Anjou avoient rendue héréditaire. D'abord il n'y eut qu'un maréchal de France qui commanda les armées sous Philippe Auguste, comme il vient d'être dit: on en vit deux sous saint Louis, & quand un des deux venoit à manquer, on le remplaçoit. François I en ajouta un troisieme; & ce nombre étoit tellement fixé, que ce prince en ayant nommé un quatrieme, déclara que ce n'étoit qu'une expectative pour remplacer un des trois qui manqueroit; ils avoient chacun leur département. Henri II en créa un quatrieme, François II un cinquieme, & enfin il fut ordonné aux états de Blois sous Henri III, que le nombre seroit fixé à quatre. Henri IV

s'en dispensa par la situation de ses affaires ; mais depuis il ne fut plus question de cette situation sous Louis XIII, encore moins sous Louis XIV : on en comptoit jusqu'à vingt après la promotion de 1703 ; mais aussi le nombre des armées étoit bien augmenté.

L'abbaye de la Victoire est fondée en mémoire de tant de succès. L'empereur Othon s'étoit engagé dans cette guerre, moins parce que le roi d'Angleterre étoit son oncle, que pour se venger de Philippe Auguste dont il avoit reçu autrefois des marques de mépris, & pour le mettre hors d'état de secourir Frédéric II qui étoit son concurrent à l'Empire, depuis la mort de l'empereur Philippe, oncle de Frédéric. La perte de la bataille de Bouvines, en détruisant le parti d'Othon, qui mourut quatre ans après, rendit Frédéric le maître de l'Empire. Le roi avoit commencé à avoir des troupes réglées, qu'il soudoyoit, d'où vint le nom de soldat.

1215. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23.

Quatrieme concile général de Latran convoqué & tenu par Innocent III. Les actes de ce concile renferment soixante & dix canons ; le rang d'honneur & de primatie y fut adjugé au patriarche de Constantinople sur les trois autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, quoique le concile de Nicée l'eût réglé autrement en faveur du patriarche d'Alexandrie : le comté de Toulouse y fut adjugé au comte de Montfort, pour le tenir de ceux de qui il le tenoit de droit. On peut remarquer qu'Innocent III trouvoit qu'il étoit au-dessous de sa dignité de porter une crosse qui le confondoit avec les évêques ; cependant on ne peut douter que les papes ne l'eussent toujours portée, ainsi que la preuve s'en trouve à la fin de l'histoire de Luitprand, en

la personne de Benoit, qui, renonçant au pontificat où il avoit été appellé sans le consentement de l'empereur Othon, remit sa crosse entre les mains de Léon VIII, pape légitime, qui la rompit en présence de l'empereur, des prélats & du peuple.

Fondation de l'ordre des freres Prêcheurs, dits Dominicains. (1215.) Il y avoit eu un établissement de Dominicains dès l'an 1206.

Premiers statuts de l'Université dressés par Robert de Courçon, autrement dit le cardinal de saint Etienne, légat du saint Siege. On a prétendu que l'Université devoit son établissement à Charlemagne, ce qui prouve seulement dans quelle estime elle étoit, puisqu'on lui cherchoit une origine si ancienne, mais ce qui ne se trouve attesté par aucun auteur contemporain : il y a apparence que ce fut sous la fin du regne de Louis-le-Jeune que l'Université prit naissance ; encore le nom d'Université ne commença-t-il à être employé que sous saint Louis, & on peut regarder Pierre Lombard comme son fondateur. Alors s'établirent quelques colleges différens des écoles dépendantes des chapitres, telles que l'école de saint Germain l'Auxerrois, d'où le quai de l'Ecole a tiré son nom ; elle s'accrut considérablement sous Louis. Jeanne, reine de Navarre, fonda sous le regne de son mari Philippe-le-Bel, le college de son nom ; le cardinal le Moine en fit de même en 1203, ainsi qu'un évêque de Bayeux, dont le college de ce nom subsiste encore à Paris, &c. mais son état le plus florissant fut sous le regne de Charles VI ; on en peut rapporter deux causes principales, le schisme de trente-huit ans, & les démêlés du duc d'Orléans & de Jean-sans-peur : les différens partis, comme il arrive toujours dans les tems de troubles, chercherent à se fortifier de tout ce qui se présentoit, & profiterent de

la considération qu'ils avoient donnée à des corps qui n'étoient pas faits pour prendre part au gouvernement. On ne peut lire sans étonnement les privileges dont l'Université jouit alors, ainsi que les écoliers. Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs ; ni lui ni ses écoliers ne contribuoient à aucune charge de l'état ; leurs causes étoient commises devant le prévôt de Paris, qui s'honoroit du titre *de conservateur des privileges royaux des Universités de Paris.* La signature du recteur intervenoit dans les actes publics & les traités ; l'Université députoit au concile : enfin la science sembloit un tel prodige dans ces tems d'ignorance, que l'on croyoit ne pouvoir trop faire pour un corps qui en étoit le dépositaire. La fin du regne de Charles VI vit la diminution du crédit de l'Université par la fin du schisme & par l'invasion des Anglois qui n'avoient personne à ménager ; & les troubles étant appaisés sous le regne de Charles VII, elle fut remise à la place qu'elle devoit naturellement occuper, qui étoit de s'en tenir à l'instruction de la jeunesse, & à faire fleurir les belles-lettres : non qu'elle n'ait conservé encore quelque tems les restes de son ancienne grandeur, qui diminuant insensiblement jusqu'au regne de Louis XII, où le cardinal d'Amboise acheva de détruire ses prétentions, a enfin cessé lorsque nos rois ont eu repris toute leur autorité. Mais l'Université de Paris, en perdant des droits peu fondés, & réduite à ses propres forces, n'en a acquis depuis que plus de grandeur & plus d'éclat ; mere de toutes les autres Universités, féconde en hommes célebres, source de tous les genres de savoir, soumise inviolablement au saint siege, dont les pontifes n'ont pas dédaigné de recourir à ses lumieres, oracle des conciles mêmes, elle jouit dans tout le monde chrétien de cet empire que donne la supériorité des connoissances, & qui lui

est d'autant plus assuré, qu'elle ne le doit qu'à elle-même. Ce fut aussi vers ce tems que l'Université de Toulouse fut établie.

Jean-sans-terre, quoique réconcilié avec le pape, n'en est pas mieux avec ses sujets; il est forcé de leur accorder ce qu'ils appellent *la grande charte*, peu après il la révoque. Les Anglois ne gardent plus de mesures; ils se révoltent & appellent Louis, fils de Philippe Auguste: c'étoit à lui, disoient-ils, qu'appartenoit véritablement la couronne d'Angleterre. Le roi Jean l'avoit usurpée sur son neveu Artus, & s'en étoit rendu indigne par le meurtre de ce prince; à son défaut, Louis étoit le véritable héritier, du chef de sa femme Blanche de Castille, issue d'une fille de Henri II. Philippe Auguste, qui vouloit en même tems ménager le pape, & profiter de la disposition favorable des Anglois, prend le parti d'aider le prince son fils, sans paroître agir lui-même. Louis fait une descente en Angleterre, & est couronné à Londres; il défait le roi Jean. Louis est excommunié par le pape: cette excommunication ne change rien au sort de Jean, qui meurt de douleur le 19 octobre 1216, âgé de 58 ans. Sa mort éteint le ressentiment des Anglois qui se déclarent contre Louis pour Henri III, fils de Jean-sans-terre. Ils attaquent Louis, l'assiegent dans Londres, & le forcent à sortir d'Angleterre. Dès ce moment la nation angloise rentra dans tous ses droits, & fit revivre les loix anciennes, que les Anglo-Saxons, appellés par Vortigerne, leur avoient apportées en 449, loix nées de la liberté qui régnoit parmi ces peuples, & qu'ils établirent si bien dans ce pays dont ils devinrent les maîtres, qu'elles sont devenues la loi naturelle de l'Angleterre. Edouard, dit *le Confesseur*, les réduisit en 1040 en un seul corps, qui fut appellé les loix d'Edouard, ou les loix communes; mais ces loix éprou-

verent bien des fortunes différentes sous les regnes suivans, jusqu'à celui de Jean-sans-terre, où les barons profitant de la foiblesse de ce prince, demanderent hautement le rétablissement des loix saxonnes, autrement appellées les loix de S. Edouard. Jean-sans-terre s'en défendit tant qu'il put, mais il fallut céder, & leur accorder les deux chartes qu'ils lui demandoient; la premiere nommée *la Charte des libertés*, ou *la grande Charte*; la seconde, *la Charte des Forêts*. Voilà l'époque ou plutôt le renouvellement de la liberté de la nation: époque qu'elle a toujours fait valoir depuis, parce que ces deux chartes se sont conservées, & que les anciens titres ne subsistent plus. La grande charte a soixante-sept articles, celle des Forêts n'en a que dix-huit; leur date est de l'année 1215, un an avant la mort de Jean-sans-terre.

Origine des *sergens* d'armes, qui ont été la premiere garde de nos rois, dont on trouve les preuves. On a dit qu'ils avoient été créés pour la sureté de nos rois contre les entreprises du prince des assassins. Ils se signalerent à Bouvines, & obtinrent du roi qu'il fonderoit l'église de sainte Catherine *du Val des Escholiers*, pour acquitter le vœu qu'ils avoient fait lors de cette bataille. Ils étoient tous gentilshommes, & au lieu que tous les autres offices finissoient par le décès du roi, les offices de sergens étoient à vie. (*Bouteiller*, *du Cange*.)

1223.

Mort de Philippe Auguste. Philippe avoit réuni à la couronne la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, Montargis, Gien, &c. Sur quoi il est bon de remarquer que toutes ces provinces, après leur réunion sans conditions, n'eurent point d'états particuliers, à la différence des autres provinces qui

furent réunies sous conditions, & qui conserverent leurs *états*, telles que le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Bretagne, la Flandres & l'Artois. Il fut surnommé *Auguste* à cause de ces conquêtes. Ce fut Rigord, historien contemporain, qui lui donna ce titre, & non Paul Emile, écrivain de la fin du quinzieme siecle, comme l'a dit Mezerai. Après avoir conquis la Normandie, ce prince y établit la peine du talion, qui étoit alors en usage dans tout le royaume. Il y avoit bien des restrictions à la loi du talion, dont l'étymologie venoit de *talium tal-*

1223. *Avénement à la couronne.*	*ÉVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS VIII, *dit* CŒUR DE LION, *parvient à la couronne le 4 juillet 1223, âgé de 36 ans. Il fut le premier de la troisieme race qui ne fut pas sacré du vivant de son pere. Etienne, abbé de Ste Genevieve, puis évêque de Tournai, fut son parrain, n'étant encore qu'abbé.*

Il fut sacré & couronné à Reims le 6 Août 1223.

1223. 24.

HEnri III, roi d'Angleterre, au lieu de se trouver au sacre de Louis comme il le devoit, envoya lui demander la restitution de la Normandie; le roi refusa de la rendre, & sentant que dès que la treve faite avec ce prince seroit expirée, il ne manqueroit pas de recommencer la guerre, il songea à s'assurer de la foi de l'empereur Frédéric, & de plusieurs seigneurs qui auroient pu prendre parti pour le roi d'Angleterre; ensuite ayant fait publier de nouveau la confiscation que son pere avoit faite de la Normandie, & de tous les fiefs mouvans de la couronne, qui avoient jusqu'alors appartenu aux rois d'Angleterre, & résolu de chasser les Anglois de France, il partit avec une armée nombreuse; il prit sur eux Niort, Saint-Jean-d'Angeli, & tout ce qui étoit en-deçà de la Garonne, outre le Limousin, le Périgord, le pays d'Aunis, avec la Rochelle: il ne restoit que la Gascogne & Bordeaux à soumettre pour achever de chasser les Anglois; mais Louis VIII mal conseillé, se laissa engager par le pape à faire la guerre aux Albigeois: deux raisons l'y déterminerent; l'une, que le pape lui permit de lever sur le clergé de France une taxe extraordinaire; l'autre, que le jeune Amauri de Montfort lui fit cession de toutes les conquêtes dont Philippe Auguste avoit investi son pere dans le Languedoc. Saint Louis se fit confirmer cette cession, par le même Amauri de Montfort, qui

FEMME.	ENFANS.	1226. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX, roi de Castille, que Louis épousa en 1200. 1252 Blanche avoit pour sœur Bérangere, femme d'Alphonse, roi de Léon, dont elle eut un fils, nommé Ferdinand, qui fut roi de Castille, au préjudice de Louis IX, fils de Blanche, qui suivant des auteurs graves étoit l'aînée de Bérangere ; mais ce qui doit être remarqué, c'est que Bérangere acquit autant de gloire dans la régence de Castille que Blanche dans celle de France, & les deux fils de ces princesses, Louis & Ferdinand, furent tous deux mis par l'église au nombre des *Saints*.	Philippe, mort jeune. S. LOUIS. Robert, comte d'Artois, 1249 Philippe, mort jeune. Jean, comte d'Anjou & du Maine, mort jeune. Alphonse, comte de Poitiers & de Toulouse, 1271 Philippe, surnommé Dagobert, mort jeune. Etienne, mort jeune. Charles, comte d'Anjou & de Provence, roi de Naples, 1295 Une fille, morte jeune. Isabelle, morte saintement dans le monastere de Longchamp, qu'elle fonda, 1269	LOUIS VIII *meurt au château de Montpensier en Auvergne, l'an* 1226, *âgé de* 39 *ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Pape.* Honoré III, 1227 *Empereur d'Orient.* Robert de Courtenai, 1229 *Empereur d'Occident.* Frédéric II, 1250 *Roi d'Espagne.* Ferdinand III, 1252 *Roi de Portugal.* Sanche II, 1246 *Roi d'Angleterre.* Henri III, 1272 *Roi d'Ecosse.* Alexandre II, 1249 *Roi de Dannemarck.* Valdemar II, 1241 *Roi de Suède.* Eric XI, 1250 *Roi de Pologne.* Lesque, 1226

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS VIII.

en reçut pour récompense la charge de connétable en 1230 après la mort de Matthieu de Montmorenci. Il étoit fils de Simon, surnommé le Fort ou le Machabée, tué au siege de Toulouse en 1217. Ce fut dans cette guerre contre les Albigeois, où Gui de Levi servit avec tant de gloire, qu'il obtint d'Amauri de Montfort le titre de *maréchal de la Foi*, qui est demeuré à sa postérité, ainsi que la seigneurie de Mirepoix, & d'autres dépouilles des Albigeois.

Maurice, évêque du Mans; & Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, prêtent serment de fidélité au roi. Bondonnet, dans ses évêques du Mans, dit qu'avant Maurice on n'exigeoit point ce serment, & qu'il ne se prêta qu'en conséquence d'un arrêt du parlement; mais il me semble que Bondonnet se trompe, & que la date du serment remonte bien plus haut, comme on le voit par le troisieme concile de Tours qui est de 817, & par le second concile tenu sous Louis-le-Débonnaire à Aix-la-Chapelle en 836, & indépendamment de ces autorités, depuis que les évêchés furent fondés, comme les évêques ne tenoient que du roi l'autorité séculiere qu'ils y exerçoient, il ne pouvoit être douteux qu'ils ne dussent le serment de fidélité au prince qu'ils représentoient chacun dans leur province.

Un imposteur qui se disoit Baudouin, comte de Flandres, & empereur de Constantinople, lequel étoit mort il y avoit vingt ans, excite une révolte en Flandres; Louis VIII fit venir à Péronne cet imposteur, qui se coupa sur toutes les questions qu'on lui fit; ensuite s'étant retiré, il fut arrêté par les Flamands, & pendu.

1225. 26.

Le roi recommence la guerre contre les Albigeois, & fait le siege d'Avignon, à la priere du pape Honoré III. Les

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Guérin, évêque de Senlis. 1230	*Connétable.*	*Chancelier.*	S. François d'Assise, 1226
	Matthieu de Montmorenci. 1230	Guérin, évêque de Senlis 1230	On pourroit lui appliquer ce qu'un poëte a dit de Zénon, auteur de la secte des Stoïciens, *esurire docet, & discipulos invenit.*
	Maréchaux de France.	C'est lui qui a rendu cette charge si considérable, qu'elle est aujourd'hui la premiere de l'état. Il s'en démit en 1228, ainsi que de son évêché, & prit l'habit de Cîteaux dans l'abbaye de Chaslis. Ce fut par son avis que fut établi le trésor des Chartes.	Guillaume de Seligni, 1223
	Jean Clément, vivant encore en 1260		Rigord écrivoit en 1209
	Robert de Couci, vivant en 1226	Arrêt donné solemnellement à Paris en 1224, par le roi en sa cour des pairs, en faveur des grands officiers contre les pairs de France, par lequel il est dit que, suivant l'ancien usage & les coutumes observées dès long-tems, les grands officiers de la couronne : savoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient se trouver aux procès qui se feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume : en conséquence ils assisterent tous au jugement d'un procès de la comtesse de Flandres.	
	Gautier de Nemours, vivant en 1230		

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS VIII.

uns (*Matthieu Paris*) disent qu'il mourut à ce siege, d'autres, qu'il prit la ville, & qu'il mourut quelques mois après; cette derniere opinion est la plus générale & la mieux prouvée. Thibaud, comte de Champagne, qui avoit suivi le roi à ce siege, lui demanda son congé pour retourner dans ses états; il partit sans l'avoir obtenu, & ce départ fournit bien des traits à la malignité. On soupçonne le comte de Champagne d'avoir empoisonné le roi. Ce prince fit son testament, où il appella les évêques & comtes qui se trouverent à la cour: il déclara Louis son aîné roi; il donna l'Artois à son second fils, le Poitou au troisieme, l'Anjou & le Maine au quatrieme; ce testament fut exécuté. Il faut remarquer que dans le même testament le roi dispose de la vocation de son cinquieme fils Jean, & de ceux qui le suivront, en ordonnant *qu'ils entreront dans la cléricature.* On peut être surpris qu'un prince si religieux ait fait une pareille disposition; mais c'étoit sans doute pour moins multiplier les apanages, ou plutôt pour ne point trop démembrer des portions du domaine, dont les puînés avoient alors la propriété; car les apanages n'étoient pas encore connus.

Par un autre acte Louis VIII déclare la reine Blanche sa femme, régente.

Ce prince, en suivant les maximes de ses prédécesseurs, avoit signalé le commencement de son regne par l'affranchissement des serfs, dont il y avoit encore grand nombre en France.

On peut remarquer que ce regne, qui n'a été que de trois ans, a fourni plus de branches & plus éclatantes qu'aucun autre; celles d'Artois, d'Anjou & du Maine, de Provence & de Naples.

Ce fut sous ce regne (1224) que Jean II, seigneur de Nesle, donna occasion au fameux arrêt qui adjugea aux pre-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS VIII.

miers officiers de la maison du roi, savoir, le chancelier, le connétable, le bouteiller & le chambrier, le droit de siéger avec les pairs de France, dans les affaires concernant les pairies. (*Du Tillet, Brussel.*)

1226. Avénement à la couronne. | ÉVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS IX, *dit* S. LOUIS, *parvient à la couronne le* 8 *de novembre* 1226, *âgé d'environ* 12 *ans. Il fut sacré & couronné à Reims le* 29 *du même mois* (Joinville & Nangis) *par Jacques de Basoche, évêque de Soissons, le siege de Reims étant vacant : ç'a été la troisieme minorité sous la troisieme race. Il étoit né à Poissi ; le pere Montfaucon & ceux qui ont écrit le contraire, ont été réfutés sans réplique.*

1226. 27. 28. 29.

LA reine Blanche, mere du roi, réunit pour la premiere fois la qualité de tutrice & de régente. Toute la minorité du roi fut occupée à soumettre les barons & les princes ligués ; tels que Thibaud VI, comte de Champagne, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne, petit-fils de Robert de Dreux, Philippe comte de Boulogne, oncle du roi, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Jeanne comtesse de Flandres, Enguerrand de Couci, ses comtes de Ponthieu & de Châtillon, &c. Le cardinal Romain, légat du pape, y aida beaucoup la reine par ses conseils. Thibaud VI, comte de Champagne, en est jaloux, & arme contr'elle. Edit pénal contre les hérétiques : c'est le premier édit pénal qu'on connoisse en France. Saint Martin de Tours, vivant au quatrieme siecle, avoit refusé de communiquer avec les évêques qui avoient demandé que Priscillien, hérétique, fût condamné à mort.

Le comte de Toulouse qui soutenoit les Albigeois, acheve de se soumettre au roi & au pape : la principale condition du traité fait avec le roi, fut que la fille du comte de Toulouse épouseroit Alphonse frere du roi, comte de Poitiers, & que, faute d'héritiers de ce mariage, le comté de Toulouse reviendroit à la couronne ; ce qui arriva. Les pays possédés alors par le comte de Toulouse, joints à ceux que le comte Amauri avoit remis au roi, commencerent à

FEMME.	ENFANS.	1270. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille aînée de Raimond II, comte de Provence, que S. Louis épousa en 1234. 1295	Louis, mort jeune. PHILIPPE LE HARDI. Jean, mort jeune. Jean, dit *Tristan*, né à Damiette en 1250, mort à Tunis, 1270 Pierre, comte d'Alençon, mort sans postérité, 1283 Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, 1318 *De son mariage avec Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne & d'Agnès de Bourbon, est issue la branche de Bourbon, qui est montée sur le trône trois cens ans après, en la personne de Henri IV.* Blanche, 1243 Elisabeth, femme de Thibaud, roi de Navarre, mariée à ce prince le 6 avril 1255, 1271 Blanche la jeune, née à Joppé, femme de Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X, roi de Castille, 1320 *Leurs enfans furent privés de la couronne par Dom Sanche leur oncle.* Marguerite, mariée à Jean, duc de Brabant, 1271 Agnès, femme de Robert II, duc de Bourgogne, 1327	S. LOUIS *meurt devant Tunis le 25 d'août 1270 âgé de 56 ans. Ses chairs & ses entrailles furent portées en l'abbaye de Montréal près Palerme en Sicile, & y furent mises dans un tombeau de marbre. Ses os furent apportés à St. Denis. Le pape Boniface* VIII, *le canonisa à Orviette le* 11 *d'août* 1297, *& l'an* 1298, *son chef fut transporté de St. Denis à la sainte Chapelle. Louis* XIII *obtint du pape qu'on en feroit la fête dans toute l'église.*	*Papes.* Honoré III, 1227 Grégoire IX, 1241 Célestin IV, 1241 Innocent IV, 1254 Alexandre IV, 1261 Urbain IV, 1264 Clément IV, 1268 Il avoit été le plus grand jurisconsulte de son tems, & avoit été marié. Son pere, chancelier de Raimond VI, comte de Toulouse, mourut chartreux. Grégoire X. 1276 *Empereurs d'Orient.* Robert de Courtenai, 1229 Baudouin II, 1261 *Rétablissement de l'empire des Grecs.* Michel Paléologue, 1283 *Empereurs d'Occident.* Frédéric II, 1250 Conrad, 1254 *Interregne.* Henri de Turinge, 1247 Guillaume, comte de Hollande, 1256 Richard, 1257 Alphonse, 1284 *Rois d'Espagne.* Ferdinand III, 1252 Alphonse X, 1284 *Rois de Portugal.* Sanche II, 1246 Alphonse III, 1279

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

prendre la dénomination générale du *Languedoc*.

Le comte de Champagne regagné par la reine, s'engage de nouveau avec les mécontens, & conclut son mariage avec la fille du comte de Bretagne; la reine en est instruite, rompt ce mariage, & le détache du parti des rebelles; ceux-ci, pour le punir de tant d'inconstance, font valoir les droits qu'avoit sur la Champagne Alix, reine de Chipre, sa cousine, (droits incontestables, si on n'avoit pas disputé à cette princesse la légitimité de sa naissance) & joignant la force au droit, ils entrent sur les terres du comte de Champagne. Le roi le secourt lui-même, & après leur avoir fait quitter les armes, il ménage un accommodement avec Alix & Thibaud, moyennant une somme d'argent que le roi fournit, mais par laquelle Thibaud lui cede les comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre, & la vicomté de Châteaudun: ainsi ce prince est décrié parmi les mécontens, & dépouillé par le roi. On ne sauroit nier sa passion pour la reine Blanche, & elle en profita peut-être avec une politique mêlée de coquetterie; mais il n'en fut pas plus heureux, & la preuve en est la suite de sa vie pleine de variations. Tantôt rebelle, tantôt soumis, c'est-là la conduite d'un homme qui suit tour-à-tour ce que lui inspirent l'espérance & le dépit: c'étoit un prince médiocre; » quand il lui souvenoit (*Chron. de S. Denis*) qu'elle étoit si honnête dame & de si bonne renommée, & de si bonne vie & nette, & qu'il ne pourroit la jouir, s'il menoit sa douce pensée amoureuse en grande tristesse. «

Le comte de Bretagne persistant dans sa révolte, a recours à Henri III, roi d'Angleterre; mais la régente, dit-on, avoit gagné Robert du Bourg, ministre de ce prince, qui tint son maître dans l'inaction, ou qui le fit agir mollement. La reine rend la liberté au comte de Flandres, pour

			PRINCES contemporains.
			Roi d'Angleterre.
			Henri III, 1272
			Rois d'Ecosse.
			Alexandre II, 1249
			Alexandre III, 1286
			Rois de Dannemarck.
			Valdemar II, 1241
			Eric VI, 1250
			Abel, 1252
			Christophe, 1259
			Eric VII, 1286
			Rois de Suède.
			Eric XI, 1250
			Valdemar, 1276
			Roi de Pologne.
			Boleslas IV, 1279

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

s'opposer au comte de Bretagne son ennemi ; elle détache le comte de Boulogne, par la jalousie qu'elle lui donne d'Enguerrand de Couci qui aspiroit comme lui à la régence, & peut-être à la couronne.

Le roi assiege & prend le château de Bellesme dans le Perche.

L'Italie étoit alors plus troublée qu'elle ne l'avoit encore été ; les papes & les empereurs étoient en guerre, ceux-ci pour maintenir leurs possessions, & ceux-là pour s'en emparer. Frédéric II possédoit l'Empire depuis 1215 : ce prince qui régna plus de trente-six ans, rendit son regne célebre & glorieux par son courage, sa fermeté & ses hautes entreprises, & a été un des empereurs qui a réuni le plus d'états ; il étoit roi de Naples & de Sicile par Constance sa mere, roi de Jérusalem par sa seconde femme Yolande, (titre qui depuis a toujours été conservé par les rois de Sicile,) il s'empara de l'Autriche sur le duc de ce nom, (c'est ce qu'on appelle la premiere maison d'Autriche, car la seconde n'a commencé qu'à Rodolphe de Hapsbourg par son mariage,) il prit la Sardaigne sur les Sarrasins ; enfin ce prince étoit également puissant dans l'Empire & dans l'Italie. C'étoit pourtant avec lui que le pape osoit disputer d'autorité : ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le pape qui avoit affaire à un prince si puissant, n'avoit pas même l'autorité qui lui auroit été nécessaire sur ses propres sujets, & qu'en même temps qu'il vouloit usurper sur Frédéric, les Italiens vouloient lui reprendre ce qu'il possédoit déja ; mais Grégoire IX vint à bout & de l'empereur & des Romains : d'abord il songea à éloigner Frédéric & à l'occuper ; le mariage de ce prince avec Yolande, héritiere du royaume de Jérusalem, lui en donnoit un assez beau prétexte. Frédéric en l'épousant s'étoit engagé de passer en

MINISTR.

Pierre de Villebeon, vivant en 1270

GUERRIERS.

Connétables.

- Matthieu de Montmorenci. 1230
- Amauri, comte de Montfort, 1241
- Humbert de Beaujeu, 1248
- Gilles de Trasegnies, dit *le Brun*, vivant en 1272
- Humbert de Beaujeu. 1285

Maréchaux de France.

- Henri Clément, sieur d'Argenton & du Mez. 1265
- Ferri-Pasté, vivant en 1244
- Guillaume de Beaumont, vivant en 1250
- Gautier, sieur de Nemours, vivant encore en 1265
- Renaud de Pressigni, vivant en 1270
- Raoul de Soyes, dit *d'Estrées*, vivant en 1281
- Heric de Beaujeu. 1270

MAGISTR.

Chanceliers.

- Guérin, évêque de Senlis. 1230
- Jean Allegrin, vivant en 1240
- Jean de la Cour d'Aubergenville. 1256
- Simon de Brion, qui fut pape sous le nom de Martin IV. 1285

SAVANS & Illustres.

- Accurse, 1289
- Albéric, vivant en 1241
- Alexandre do Hales, 1245
- Philippe d'Antogni, G. D. S.
- S. Antoine de Padoue, 1231
- Etienne Boileau, ou Boylesve,
- Pierre de Fontaines, vers 1270

Cet auteur peut être regardé comme le plus ancien jurisconsulte de notre Droit François.

- Gilles, archevêque de Tyr, G. D. S. & confesseur de S. Louis, 1266
- Gingiskan, 1227
- Nicolas de Gros Parmy, G. D. S. 1250
- Raoul de Gros Parmy, dit de Paris, G. D. S. 1270
- Guillaume de saint Amour, vers 1270
- Guillaume, évêque de Paris, 1248
- Guillaume de Lorris, vers. 1263
- Hugues de S. Cher, Cardinal, 1261
- Matthieu Paris, 1259
- Pierre des Vignes, 1249
- Robert de Sorbonne, vers 1271
- Vincent de Beauvais, vers 1264

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Palestine pour prendre possession du royaume de sa femme ; après avoir éludé long-tems ce voyage sans que les excommunications y fissent rien, enfin en l'année 1228 il se résolut à partir, mais son voyage ne fut pas long ; & après s'être fait couronner roi de Jérusalem, & avoir conclu une treve avec les Sarrasins, il n'eut rien de plus pressé que de revenir, prévoyant bien que le pape ne l'avoit envoyé en Syrie que pour lui faire la guerre en Italie : il eut bientôt réuni tout ce que Grégoire lui avoit enlevé ; Grégoire eut encore recours aux excommunications. Innocent IV, qui n'eut entre Grégoire & lui qu'un pape de dix-sept jours, (Célestin IV) & qui étoit avant son exaltation ami de Frédéric, adopta les maximes de son prédécesseur, & Frédéric, comme il sera dit dans la suite, fut déposé dans le concile de Lyon. On vit successivement le landgrave de Turinge, & Guillaume comte de Hollande, élus empereurs. Frédéric les vainquit, mais il mourut au milieu de tant de troubles, & l'Italie ni l'empire ne devinrent pas plus tranquilles.

1230. 31. 32. 33.

Troubles dans l'Université ; les Jacobins en profitent pour établir deux chaires en théologie.

L'inquisition qui avoit pris naissance en 1204, qui fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, fut enfin confiée aux Dominicains par le pape Grégoire IX en 1233.

Le roi d'Angleterre fait une descente en Bretagne ; sa présence n'empêche pas le roi de continuer à y faire des conquêtes. Henri III passe en Gascogne, puis revient en Bretagne, où, après avoir donné bien des fêtes, il se rembarque. Le roi fait déclarer le comte de Bretagne déchu de son comté pour crime de félonie : c'étoit Pierre Mauclerc,

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

qui, malgré l'honneur qu'il avoit d'être *Seigneur du sang*, comme on parloit alors, entra dans toutes les ligues qui troublerent la minorité de saint Louis ; il fut enfin réduit, & *se présenta devant le roi*, dit un auteur contemporain, *la corde au col*, *se jetta à ses pieds*, *& demanda pardon de sa félonie*. Le roi, suivant le même auteur, le reçut fort mal, & lui parla ainsi ; » Mauvais traître, encore que tu » ayes mérité une mort infame, cependant je te pardonne » en considération de la noblesse de ton sang ; mais je ne » laisserai la Bretagne à ton fils que pour sa vie seulement, » & je veux qu'après sa mort les rois de France soient maî- » tres de la terre.« *S'il est vrai que ce prince religieux parla ainsi*, dit l'abbé de Vertot, *il falloit qu'il fût bien persuadé que la Bretagne, ainsi que tous les autres fiefs, fût sortie originairement de la couronne, puisqu'il pouvoit l'y réunir*. L'abbé de Vertot se sert de cette preuve pour appuyer son systême de l'autorité originaire de nos rois sur la Bretagne ; mais indépendamment de ce droit ancien, nos rois n'en avoient-ils pas un aussi certain, par la conquête que fit Clovis de l'Armorique ? Treve de trois ans avec le roi d'Angleterre. Fin de la minorité de saint Louis (1235) âgé de vingt-un ans. Le Vieux de la Montagne envoie de ses gens pour assassiner le roi ; ensuite, touché du récit de ses vertus, il l'en fait avertir lui-même. Ce fait copié par tous les historiens, commence à être un peu décrédité : cependant il faut observer que les raisons d'attaquer ce fait ont paru foibles à l'éditeur des Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. XVI, p. 165.

1238. 39. 40. 41.

Thibaud, comte de Champagne, veut se relever des cessions qu'il avoit faites au roi, mais il n'est pas écouté,

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous S. LOUIS.

& il part en 1238 pour la croiſade, à la tête de pluſieurs ſeigneurs François : cette croiſade fut ſans ſuccès. Le roi achete le comté de Mâcon, qui avoit eu ſes ſouverains depuis la révolution que cauſa l'établiſſement des fiefs.

La pluralité des bénéfices condamnée dans une aſſemblée de Théologiens. Le pape, après avoir dépoſé l'empereur Frédéric, fait offrir l'empire à Robert, frere du roi ; loin d'être flatté d'une offre dont les conſéquences pouvoient être dangereuſes, ſaint Louis la rejetta hautement, & dit qu'il ſuffiſoit à Robert d'être frere du roi de France. Le roi retire des mains des Vénitiens la couronne d'épines, en leur payant la ſomme d'argent qu'ils avoient donnée à Baudouin II, empereur de Conſtantinople. Il achete pareillement ce qui reſtoit aux princes Latins de leurs plus précieuſes reliques : ſavoir, une grande portion de la vraie croix, la robbe de Notre-Seigneur, le fer, la lance, l'éponge, & autres inſtrumens de ſa paſſion : on croit que cette partie de la vraie croix eſt celle qui avoit autrefois été apportée de Jéruſalem par ſainte Hélene au grand Conſtantin ſon fils. Le roi inveſtit Alphonſe ſon frere des comtés de Poitou & d'Auvergne ; le comte de la Marche, ainſi que les autres vaſſaux, eſt obligé de lui rendre hommage : la comteſſe ſa femme, veuve de Jean-ſans-terre, lui en fait reproche comme d'une lâcheté ; il reprend les armes.

On prétend que c'eſt à l'année 1241, que commença cette ſociété qui donna le nom de *Villes Anſéatiques* à quelques villes d'Allemagne unies entr'elles par le commerce, & que Hambourg & Lubec furent les premieres qui y entrerent. Elles ſont auſſi les dernieres qui ſont reſtées dans cette ligue, aujourd'hui réduite à ces deux villes, & à celles de Breme & de Dantzic.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

1242. 43. 44.

Bataille de Taillebourg, & combat le lendemain près de Xaintes, où le roi défait le comte de la Marche & Henri III roi d'Angleterre, à qui il accorde une treve de cinq ans; il en coûta au comte de la Marche sa ville de Xaintes & une partie de la Xaintonge, que le roi réunit à la couronne. Le roi tombe dangereusement malade; il fait vœu d'aller à la Terre-Sainte.

Le saint siege ayant été vacant pendant vingt mois, par le refus qu'avoit fait l'empereur Frédéric de relâcher quelques cardinaux qu'il avoit fait emprisonner, enfin le conclave s'assembla à Agnanie, il s'y trouva neuf cardinaux, & Innocent IV y fut élu: c'étoit le cardinal Sinibalde de Fiesque, Génois, de l'illustre maison des comtes de la Vagne, qui a donné deux papes à l'église, & un grand nombre de cardinaux; comme ce pontife avoit toujours paru, avant son exaltation, prendre tous les partis de douceur dans les querelles que Frédéric avoit eues avec Rome, & même qu'il s'étoit donné pour l'ami de ce prince, les ministres de Frédéric témoignoient une grande joie de la concorde que l'on en devoit espérer entre l'église & l'empereur; mais Frédéric plus prévoyant, disoit qu'il ne feroit qu'y perdre l'amitié d'un cardinal, & s'attirer la haine d'un pape. Matthieu Paris rapporte un fait remarquable au sujet de cette élection; c'est que, sur les délais que les cardinaux apportoient à nommer un pape, on leur fit dire, de la part de la France, que s'ils ne faisoient cesser une vacance si pernicieuse au repos de l'église, on trouveroit moyen de se passer d'eux, & d'élire un pape en-deçà des monts. Matthieu Paris ajoute que cette menace des François n'étoit pas une entreprise, & qu'ils en avoient le privilege accordé anciennement à saint

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Denis par saint Clément, en lui donnant l'apostolat sur les peuples d'Occident ; mais cette opinion de Matthieu Paris est absolument détruite.

1245. 46. 47. 48.

Concile de Lyon, où l'empereur Frédéric II est excommunié & déposé de l'empire par le pape Innocent IV. Frédéric en appelle au futur concile : c'est dans ce concile de Lyon que le chapeau rouge est donné aux cardinaux. Charles comte d'Anjou, frere du roi, épouse Béatrix de Provence, laissée sous la tutelle de Romieu de Villeneuve, baron de Vence, & d'Albert de Tarascon. Charles devient par ce mariage comte de Provence, quoique sa femme ne fût que la cadette de Marguerite, femme de saint Louis : mais telle étoit la volonté de leur pere, Raimond Beranger, qui en avoit le droit, & qui aimoit mieux sans doute donner à ses sujets un prince qui résidât chez eux, qu'un roi qu'ils ne verroient pas. Après la mort de saint Louis, qui avoit reconnu que la disposition de Raimond étoit juste, sa femme Marguerite voulut faire valoir son droit d'aînesse ; mais l'empereur (Rodolphe de Hapsbourg) qui se prétendoit juge compétent, comme souverain des comtes de Provence, à cause de la réunion faite à l'empire du royaume d'Arles, d'où relevoit la Provence, confirma le droit de Charles d'Anjou. On doit remarquer, en passant, que cette suzeraineté des empereurs, en qualité de rois d'Arles, finit à l'empereur Charles IV. (Longuerue.) Et, pour faire connoître en peu de mots ce qu'il est nécessaire de savoir de la Provence, elle avoit été originairement de la domination de France sous les rois Carlovingiens ; elle avoit passé dans la suite sous celle de Boson, beau-frere de Charles-le-Chauve, qui se fit roi d'Arles ;

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

après lui cette province resta un tems dans l'anarchie, & exposée aux courses des Sarrasins : un autre Boson secondé de son fils Guillaume, les en chassa, & ce Guillaume est regardé comme le premier comte de Provence. Sa postérité masculine étant éteinte, les comtes de Barcelone en devinrent souverains par mariage, & une princesse qui en descendoit, porta enfin sans retour le comté de Provence dans la maison de France, en épousant, comme il vient d'être dit, le comte d'Anjou. Ordonnance nommée *la Quarantaine le roi*, qui défend aux héritiers de tirer vengeance du meurtre avant quarante jours écoulés.

Cinquieme croisade ; saint Louis part pour la Terre-Sainte le vendredi 12 juin 1248 après la Pentecôte ; il ne put empêcher la reine sa femme de le suivre : il fut suivi par ses trois freres, Robert comte d'Artois, Alphonse comte de Poitiers, & Charles comte d'Anjou, par Hugues IV duc de Bourgogne, par Guillaume de Dampierre, comte de Flandres, par Gui son frere, par Hugues de Châtillon, comte de S. Paul, par Gaucher son neveu, par Hugues comte de la Marche, & son fils, &c. la reine Blanche, qui avoit tâché de le détourner de cette entreprise, est régente du royaume en son absence.

1249. 50. 51.

Mort de Raimond VII comte de Toulouse, à qui succéda sa fille Jeanne, femme d'Alphonse comte de Poitiers, frere du roi. Ainsi finit dans Raimond la postérité masculine des comtes de Toulouse, après quatre siecles écoulés depuis Frédelon, que Charles-le-Chauve créa comte de Toulouse en 849.

Prise de Damiette en Egypte par saint Louis. Mort du comte d'Artois dans Massoure, où le roi armé d'une mas-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

sue, fait des prodiges de valeur; ainsi que tous les capitaines qui l'accompagnerent. La famine & la maladie contagieuse réduisirent l'armée françoise à l'extrêmité; le roi est fait prisonnier près de Massoure, avec ses deux freres Alphonse & Charles; il se rachete en rendant la ville de Damiette, & en payant quatre cents mille livres; les historiens contemporains disent huit cents mille besans, qu'ils évaluent à cent mille marcs d'argent: on peut voir au sujet de cette évaluation, la dissertation vingtieme de du Cange sur l'histoire de saint Louis. La régente pressoit le roi de revenir; mais malgré ses instances il passa en Palestine, où il demeura encore quatre ans, pour faire réparer les fortifications de Césarée, de Philippe, de Joppé, d'Acre & de Sydon; & ce séjour du roi valut la liberté à plus de douze mille chrétiens. (*Joinville.*)

1252. 53. 54.

Mort de la reine Blanche; elle est enterrée à Maubuisson, abbaye qu'elle avoit fondée en 1241. Je me contenterai d'une seule remarque sur cette princesse, digne des éloges de tous nos historiens: c'est au sujet de l'affranchissement; plusieurs de nos rois en avoient déja donné l'exemple; elle le confirma par un acte aussi juste que religieux, & donna lieu enfin à l'édit mémorable de Louis Hutin. Retour de saint Louis à Paris (1254.) Henri, roi d'Angleterre, l'y vient voir: Matthieu Paris, historien anglois & contemporain, rapporte que saint Louis, au festin qu'il donna à ce prince, voulant, pour lui faire honneur, le placer entre lui & Thibaud le jeune, roi de Navarre, Henri ne voulut point accepter cette place, en disant qu'elle étoit mieux & plus convenablement remplie par le roi de France; *car*, ajouta-t-il, *vous êtes mon seigneur, & le serez toujours.*

Enguerrand

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Enguerrand de Couci & plusieurs autres seigneurs sont punis de leurs violences ; mort de Thibaud I, roi de Navarre & comte de Champagne. La couronne de Navarre, après avoir été quatre cents ans dans la maison de Bigorre, que l'on avoit vu remplir tous les trônes d'Espagne, passa dans la maison de Champagne, dans la personne de Thibaud IV fils de Blanche de Navarre, laquelle avoit épousé Thibaud V comte de Champagne, & avoit hérité du royaume de Navarre à la mort de Sanche-le-Fort son frere, arrivée en 1234. Thibaud VI laissa deux enfans, Thibaud & Henri, qui furent tous deux rois ; le dernier laissa une fille unique, Jeanne, qui fut mariée à Philippe-le-Bel, & qui lui apporta la couronne de Navarre. Jeanne sa petite-fille, & fille de Louis Hutin, épousa le comte d'Evreux, & le fit roi de Navarre ; le dernier comte d'Evreux laissa cette couronne à Blanche son héritiere, qui la porta à Jean roi d'Aragon, où elle ne resta gueres ; car nous allons voir cette couronne passer successivement sur bien des têtes. Eléonore leur fille la porta à Gaston IV comte de Foix, (Grailli, de la seconde maison de Foix) pere de Gaston V. Gaston V fut pere de François Phébus, mort sans enfans, & de Catherine, qui, par son mariage avec Jean d'Albret, fit sortir la Navarre de la maison de Foix, pour la porter dans celle d'Albret ; elle eut de Jean d'Albret un fils nommé Henri, roi de Navarre. De ce Henri & de Marguerite de Valois, sœur de François I, vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, mere de Henri IV roi de France : à la vérité la Navarre n'étoit presque plus qu'un vain titre, depuis que Ferdinand d'Aragon s'étoit emparé de la plus grande partie de ce royaume en 1512 sur Jean d'Albret.

Etablissement des Carmes en France.

Ordonnance de S. Louis datée de Saint-Gilles, (1254)

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

par laquelle il paroît que les trois Etats étoient consultés, quand il étoit question de matieres où le peuple avoit intérêt.

1255. 56. 57.

L'empereur Frédéric II étoit mort en 1250. Conrad son fils & son successeur mourut en 1254, empoisonné, dit-on, par Mainfroi son frere naturel, qui, pour jouir de son crime, s'empara des royaumes de Naples & de Sicile, lesquels appartenoient à Conradin, fils de Conrad ; & afin d'assurer ces royaumes dans sa maison, Mainfroi donna sa fille unique Constance en mariage à Pierre III roi d'Aragon, avec la Sicile pour sa dot, en s'en réservant l'usufruit. Urbain IV, (celui qui a institué la fête du saint Sacrement) ennemi, ainsi que ses prédécesseurs, de la maison de Suabe, excommunie en 1263 Mainfroi usurpateur, & déclare Charles, comte d'Anjou, roi de Naples & de Sicile. Clément IV, suivant les vues de son prédécesseur, excommunia en 1268 Conradin, qui voulut exercer ses droits après la mort de Mainfroi, tué en 1266 dans la bataille de Bénévent. La mort de Conradin, vaincu depuis par Charles d'Anjou, qui lui fit trancher la tête, laissa Charles paisible possesseur du trône des deux Siciles, ce qui affoiblit pour un tems la faction des Gibelins. Charles avoit été élu sénateur par les Romains, dès le pontificat d'Urbain IV, ce qui donna de l'ombrage aux deux papes : mais leur haine contre la maison de Suabe prévalut contre la jalousie qu'ils pouvoient prendre de cette nouvelle dignité. Charles commença la premiere branche d'Anjou qui a régné en Sicile ; il eut pour successeurs Charles-le-Boiteux, Robert, Jeanne de Naples, à qui Charles d'Anjou, dit *de la Paix*, son cousin, enleva la couronne ; Charles de la Paix eut pour

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

fils Ladiflas, qui fut pere de Jeannelle, fi fameufe par les défordres de fa vie. Jeanne, attaquée par Charles de la Paix, avoit appellé Louis duc d'Anjou, deuxieme fils de Jean roi de France, pour la défendre & pour lui fuccéder : ce fut lui qui commença la deuxieme maifon d'Anjou à Naples & en Sicile, quoique ni lui ni fes fucceffeurs n'aient pu fe maintenir dans la poffeffion de ces deux royaumes : ainfi la maifon de France donna fept rois à Naples & Sicile.

Alexandre IV affemble diverfes congrégations d'hermites, (1256) & leur donne la regle de S. Auguftin ; trois ans après les Auguftins viennent s'établir en France.

Arrêt remarquable contre le feigneur de Vernon, par lequel il fut condamné à dédommager un marchand, qui en plein jour avoit été volé dans un chemin de fa feigneurie : telle étoit la loi, que les feigneurs étoient obligés de faire garder les chemins depuis le foleil levant jufqu'au foleil couché, à caufe du droit de péage qu'ils percevoient à ce fujet. On trouve un pareil arrêt rendu contre le comte d'Artois en 1287. (*Bouchel.*) Cette police étoit bien ancienne. (*Capit. de Charlemagne*, 812.)

1258. 59. 60. 61. 62. 63. &c.

Traité conclu entre faint Louis & Jacques I, roi d'Aragon, à l'occafion du mariage de Philippe, qui n'étoit alors que le fecond fils de faint Louis, mais qui deux ans après devint l'aîné, & fut roi fous le nom de Philippe-le-Hardi, avec Ifabelle, la plus jeune des filles de Jacques, à qui fon pere donna pour dot les comtés de Carcaffonne & de Beziers. Les conditions du traité furent, que faint Louis cédât au roi d'Aragon la fouveraineté que la France avoit retenue fur Barcelone, fur le Rouffillon, &c. dès le tems que

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

les François avoient conquis ce pays sur les Sarrasins, & que de son côté le roi d'Aragon cédât à la France tous les droits qu'il prétendoit, soit par mariage de ses prédécesseurs ou autres titres, sur les comtés de Narbonne, de Nîsmes, d'Albi, Foix, Cahors, & autres terres de Languedoc, mouvantes en arriere-fief de la couronne de France, comme aussi les droits qu'il avoit en Provence sur les comtés de Forcalquier & d'Arles, & sur la ville de Marseille : on ne comprit point dans ce traité la baronnie de Montpellier, qui ne revint à la France que sous Philippe de Valois ; ce traité paroît fort sage, parce que les droits cédés à l'Aragon étoient sur des domaines fort éloignés, au lieu que les droits cédés à la France se trouvoient dans le royaume : cependant on peut dire, d'un autre côté, que le roi cédoit des droits de souveraineté incontestables dont ses prédécesseurs avoient toujours joui depuis le regne de Charlemagne ; au lieu que Jacques ne cédoit que des prétentions, la plupart mal fondées : aussi la réalité de ce traité a-t-elle trouvé des contradicteurs, qui disent que le traité n'existe nulle part, & qu'il n'en paroît qu'une simple ratification fort suspecte dans un tems fécond en faussaires, & qui n'a ni date de lieu, ni nom de commissaires, d'où ils concluent que les droits de la France sur la Catalogne subsistent en leur entier.

Saint Louis fait un traité avec Henri III, bien différent de celui qu'il avoit fait avec le roi d'Aragon. Il lui rend des provinces entieres : savoir, la partie de la Guyenne par-delà la Garonne, que Henri tenoit déja, le Limousin, le Périgord, le Querci & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux rois de France ; & le roi d'Angleterre ne fait que renoncer aux droits qu'il pouvoit avoir sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, &c.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Le roi est pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre & les barons qui s'étoient révoltés contre lui. Les barons ne s'en tiennent pas à sa décision ; la guerre civile s'allume ; le comte de Leicestre fait le roi prisonnier, mais Edouard son fils le délivre, & Leicestre est tué. Ce Leicestre étoit fils d'un second lit du fameux comte de Montfort, & étoit héritier par sa grand'mere des biens de la maison de Leicestre. C'est à l'année 1264 que doit se rapporter, à ce que l'on croit, l'entrée des communes pour la premiere fois au parlement d'Angleterre. Le roi, lors de sa prison, ayant été forcé de signer l'ordre, que quatre chevaliers de chaque comté assistassent au premier parlement, pour y représenter leurs provinces, de même que c'est au regne de Philippe-le-Bel, que plusieurs auteurs rapportent l'entrée du tiers-état dans les états généraux. Saint Louis choisi pour arbitre entre les d'Avenes & les Dampierre, fils de Marguerite comtesse de Flandres & de Hainaut, de deux lits différens, regle que les d'Avenes auroient le comté de Hainaut, & les Dampierre le comté de Flandres.

Défense du roi en 1260 des duels ou gages de bataille dans ses domaines, auxquels il substitua la preuve par témoins ; car, comme dit Beaumanoir en sa *Pratique* qu'il composa en 1283, *li saint rois Loois les osta de sa court si ne les osta pas de la court à ses barons.* Ce désordre des combats particuliers, pour soutenir le jugement en cas d'appel, ne se trouve entiérement aboli que sous Philippe-le-Bel. Fondation des Quinze-Vingt la même année. On a dit, mais sans preuve, que ce fut en faveur des gentilshommes à qui les Sarrasins avoient crevé les yeux.

Ordonnance de 1262 sur le fait des monnoies, par laquelle il est dit : 1°. Que dans les terres où les barons n'avoient point de monnoie, il n'y aura que celle du roi qui

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

aura cours. 2°. Que dans les terres où les barons auroient une monnoie, celle du roi y aura cours pour le même prix qu'elle aura dans ses domaines. Il y avoit alors plus de quatre-vingt seigneurs particuliers qui pouvoient battre monnoie, mais il n'y avoit que le roi seul qui eût droit d'en faire battre d'or & d'argent. D'un des côtés de sa monnoie étoit une croix, & de l'autre des piliers, ce qui fait qu'encore aujourd'hui les différens côtés des monnoies se nomment croix & piles.

Ordonnance (1262) au sujet de la chambre des comptes : il est dit » que ceux qui auront reçu les biens des vil- » les pendant cette année, viendront à Paris aux gens du » roi, qui sont les gens des comptes, aux octaves de la saint » Martin ensuivant pour rendre compte de la recette & dé- » pense.

Ordonnance du roi contre les blaphémateurs, ou, suivant le langage du tems, contre ceux qui *jurent le vilain serment* contre Dieu, la Vierge & les Saints. Il est à remarquer que le roi saint Louis qui, avant cette ordonnance, punissoit le blasphême par la mutilation de quelque membre, se radoucit dans celle-ci, à l'exhortation du pape Clément IV, & restreint le châtiment à une peine pécuniaire, ainsi que l'avoient fait les rois ses prédécesseurs.

Fin de l'empire des Latins (1262) sous Baudouin II. Michel Paléologue reprend Constantinople ; les Génois l'y servirent, & le secours des Vénitiens ne put sauver l'empereur Latin.

1269. 70.

Sixieme & derniere croisade, projettée dès l'an 1267. Saint Louis après avoir établi pour régens du royaume Matthieu de Vendôme, abbé de S. Denis, & Simon de Cler-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

mont de Nesle, auxquels il substitue, en cas de mort, Philippe évêque de Dreux, & Jean comte de Ponthieu, retourne en Afrique & assiege Tunis : la peste se met dans son camp, il y meurt.

Notre marine aussitôt détruite que créée sous Philippe Auguste, s'étoit bien rétablie sous S. Louis, si, comme le dit un historien, ce prince embarqua soixante mille hommes à Aigues-mortes ; il est vrai qu'il emprunta plusieurs vaisseaux aux Vénitiens & aux Génois, mais la plus grande partie de la flotte étoit de navires françois ; & quant à la premiere expédition, Joinville dit qu'au départ de Chipre pour la conquête de Damiette, il y avoit dix-huit cents vaisseaux tant grands que petits. S. Louis avoit aussi mis en mer une flotte considérable, pour défendre les côtes du Poitou contre la flotte de Henri III, & son frere Charles d'Anjou en avoit une de quatre-vingt voiles, composée de galeres & de vaisseaux, lors de son expédition de Naples.

La Sorbonne fut fondée sous ce regne, ainsi qu'il paroît par les let. pat. de 1250, (*Obs. de Cl. Menard*, *Antiq. de Paris*, *Tr. de la Police*) par Robert de Sorbonne, qui avoit été, suivant quelques-uns, confesseur de saint Louis; cependant on voit dans l'histoire de ce prince qu'a écrite Godefroi de Beaulieu, Jacobin, qu'un religieux fut son confesseur les vingt dernieres années de sa vie, qu'il l'accompagna dans les deux voyages d'outremer, & qu'il l'assista à la mort. Ce prince rassembla quelques livres dans une bibliotheque qu'il établit à la sainte Chapelle, ceux de l'Ecriture-sainte, quelques-uns des SS. Peres, & de bons auteurs.

Coutumes générales, connues sous le nom d'*Etablissemens de saint Louis* : ces établissemens, dans lesquels saint Louis comprit quelques loix de ses prédécesseurs, & plu-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

sieurs de celles qu'il avoit publiées auparavant, sont une espece de code qu'il fit faire peu de tems avant sa deuxieme croisade. La Pragmatique-sanction qu'il avoit publiée en 1268 sur les affaires ecclésiastiques, peut faire juger de son attention à maintenir les libertés de l'église gallicane : on a contesté l'authenticité de cette piece, mais elle est aujourd'hui généralement reconnue. S. Louis a bâti la sainte Chapelle; il a rendu diverses ordonnances pour & contre les Juifs. Par une de ces ordonnances, il est dit que les maires des villes auront la justice des Juifs demeurans dans leurs villes, ès cas dont les maires ont la connoissance; & par un mandement ils sont contraints *à ouir un prêcheur chrétien*. Etablissement de la police de Paris, par Etienne Boileau, prévôt de cette ville, magistrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes : *les prévôts-fermiers* avoient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, & les impôts sur les denrées étoient excessifs; il remédia à l'un & à l'autre : il rangea tous les marchands & artisans en différens corps de communauté, sous le titre de confrerie; il dressa les premiers statuts & forma plusieurs réglemens, ce qui fut fait avec tant de justice & une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes communautés, ou pour l'établissement des nouvelles. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom est *Boylesve*, a continué de se distinguer dans la province d'Anjou, où elle subsiste encore aujourd'hui.

C'est à ce regne, suivant Joinville, que se doit rapporter l'institution des maîtres des requêtes; ils n'étoient d'abord qu'au nombre de trois : ce nombre augmenta successivement, & par l'édit de 1752 il est fixé au nombre de quatre-vingt.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

Le pere Daniel a raison : *Saint Louis a été un des plus grands hommes & des plus singuliers qui ait jamais été.* En effet ce prince, d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puissans, la justice ou l'amour de son peuple, excitassent son ame qui, hors de-là sembloit foible, simple & timide : c'est ce qui faisoit qu'on le voyoit donner des exemples du plus grand courage quand il combattoit les rebelles, les ennemis de son état, ou les infidelles : c'est ce qui faisoit que tout pieux qu'il étoit, il savoit résister aux entreprises des papes & des évêques, quand il pouvoit craindre qu'elles n'excitassent des troubles dans son royaume : c'est ce qui faisoit que, sur l'administration de la justice, il étoit d'une exactitude digne d'admiration ; mais quand il étoit rendu à lui-même, quand il n'étoit plus que particulier, alors ses domestiques devenoient ses maîtres ; sa mere lui commandoit, & les pratiques de la dévotion la plus simple remplissoient ses journées. A la vérité toutes ces pratiques étoient anoblies par les vertus solides & jamais démenties, qui formerent son caractere.

Un historien arabe a fait son portrait. » Ce prince étoit » d'une belle figure ; il avoit de l'esprit, de la fermeté & » de la religion ; ses belles qualités lui attiroient la vénéra» tion des Chrétiens qui avoient en lui une extrême confiance.

Joinville attribue au comte de Montfort cette preuve de grande foi, d'avoir refusé étant en Albigeois d'aller voir la sainte Hostie, laquelle étoit visiblement changée au corps de Notre-Seigneur, & c'est du roi lui-même que Joinville témoigne avoir appris cette histoire : cependant du Cange, dans ses observations sur Joinville, dit que Jean Villani, livre VI, chap. VII, attribue ce fait à S. Louis lui-même, & non au comte de Montfort.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Saint Louis prêt de s'embarquer pour la cinquieme croisade, convoqua tous les barons de son royaume à Paris pour leur faire prêter serment, que s'il arrivoit faute de lui dans son voyage d'outremer, ils s'engageoient à reconnoître ses enfans pour ses successeurs. Joinville, qui surement étoit bien attaché au roi, fut convoqué comme les autres; *mais moi*, dit-il, *qui n'étois point sujet à lui, ne voulus point faire de serment, & aussi n'étoit point mon intention de demeurer.* Sur quoi du Cange, dans ses dissertations XIII & XIV, établit solidement que c'étoit une suite de la loi des fiefs, qui défendoit aux arrieres-vassaux de rendre ni serment ni hommage, à raison de leurs fiefs, à leur seigneur dominant, ne devant reconnoître que leur seigneur immédiat, dont ils étoient spécialement les sujets. Telle étoit en effet la jurisprudence d'alors : ce qui se confirme par l'article des établissemens de saint Louis, que ce prince publia lors de son dernier voyage en Afrique, où il est-dit que le vassal est obligé, sous peine de confiscation de son fief, de suivre son seigneur à la guerre contre le roi même, dans le cas où le roi auroit refusé justice à son seigneur : ce même Joinville, écrivant depuis à Louis-le-Hutin, le prie de l'excuser s'il ne l'appelle que *son bon seigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *Monseigneur* qu'au comte de Champagne son suzerain. (*du Cange.*) Etrange effet de l'autorité usurpée ! mais qui s'étoit étendu même au-delà de notre France, puisque l'empereur Frédéric I, pour détruire un pareil abus, marque expressément dans son ordonnance du camp du Ronçal, qu'il entend que l'empereur soit nommément excepté du serment de fidélité que le vassal prêtera à son seigneur.

Institution de l'ordre militaire & de chevalerie du Navire & du Croissant.

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous S. LOUIS.

Ce fut dans ce ſiecle que parut la *Légende dorée ;* c'eſt une vie des Saints compoſée en latin par *Jacques de Voragine*, archevêque de Gênes. Melchior Canus, évêque des Canaries, l'appelloit au contraire *Legenda ferrea.*

1270. *Avénement à la couronne.*	*ÉVENEMENS REMARQUABLES.*

PHILIPPE III, *dit* LE HARDI, *parvient à la couronne l'an 1270, étant âgé de 25 ans & quelques mois. Il fut surnommé le Hardi, parce qu'on prétend qu'il ne fut point étonné de se voir exposé aux armes des Barbares après la mort de son pere; mais il ne fit rien depuis qui pût lui mériter ce titre. Il fut sacré & couronné à Reims en 1271 par Miles de Bazoche, évêque de Soissons, le siege de Reims étant vacant.*

1270. 71. 72.

PHilippe-le-Hardi étant encore en Afrique après la mort de saint Louis son pere, rend une ordonnance au camp devant Carthage, touchant la majorité du roi fixée à quatorze ans : elle n'eut point lieu. *Voy. l'année* 1371. Il est secouru par Charles son oncle, roi de Sicile. Il bat les infidelles, puis fait avec eux une treve de dix ans, & revient en France avec Thibaud comte de Champagne & roi de Navarre, & Alphonse comte de Poitou, qui meurent en chemin. Alphonse étoit aussi comte de Toulouse ; lui & sa femme étant morts sans enfans, ce comté revint à la couronne, & n'y fut cependant réuni qu'en 1361. Henri succéda à Thibaud son frere au royaume de Navarre.

Premieres lettres d'anoblissement en faveur de Raoul l'orfevre ou argentier du roi. Cette introduction nouvelle, par laquelle on rapprochoit les roturiers des nobles, & qui fut appellée anoblissement, ne faisoit que rétablir les choses dans le premier état. Les citoyens de la France, même depuis Clovis, sous la premiere & long-tems sous la deuxieme race, étoient tous d'une condition égale, soit Francs, soit Gaulois ; & cette égalité qui dura tant que les rois furent absolus, ne fut troublée que par la révolte & la violence de ceux qui usurperent les seigneuries : ce n'est pas qu'il n'y eût sous les deux premieres races des hommes plus puissans que d'autres ; & en effet on auroit peine à com-

FEMMES.	ENFANS.	1285. MORT.	PRINCES contemporains.
Isabelle d'Aragon, que Philippe épousa en 1262. 1271	Louis, mort jeune, empoisonné.	PHILIPPE LE HARDI *meurt à Perpignan en revenant de l'expédition d'Aragon en 1285, âgé de 40 ans & quelques mois. Il fut enterré à S. Denis.*	*Papes.* Grégoire X. 1276 Innocent V. 1276 Adrien V. 1276 Jean XXI. 1277 Nicolas III. 1280 Martin IV. 1285
	PHILIPPE LE BEL.		
	Charles, comte de Valois, & d'Alençon, par qui la race des Valois monta sur le trône. 1325		*Empereurs d'Orient.* Michel Paléologue. 1283 Andronic II. 1332
	Robert, mort en bas âge.		
Marie de Brabant, mariée en 1274. 1321 Cette princesse, qui aimoit les poëtes autant que Henri duc de Brabant son pere les aimoit, aida un fameux poëte de ce tems, nommé *Ly Roix Adenez*, à mettre en bon ordre le roman de Cléomadez : ce même poëte avoit aussi mis en *rithme* les beaux faits des anciens chevaliers, entr'autres, ceux d'Ogier le Danois, de Bertrand du Bois, & de *Buénon* de Commarchis.	Louis, comte d'Evreux, dont le fils nommé Philippe fut ensuite roi de Navarre, par sa femme Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, roi de France & de Navarre : ils eurent pour fils Charles le *Mauvais*, 1319		*Empereur d'Occident.* Rodolphe, comte d'Hapsbourg, tige de la maison d'Autriche. 1291 *Rois d'Espagne.* Alphonse X. 1284 Sanche IV. 1295
	Marguerite, mariée à Edouard I, roi d'Angleterre, 1317		*Rois de Portugal.* Alphonse III. 1279 Denis. 1325
	Blanche, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche, fils ainé de l'empereur Albert I, 1305		*Rois d'Angleterre.* Henri III. 1273 Edouard I. 1308 *Roi d'Ecosse.* Alexandre III. 1286 *Roi de Dannemarck.* Eric VII. 1286 *Rois de Suéde.* Valdemar. 1276 Magnus. 1290 *Rois de Pologne.* Boleslas IV. 1279 Lesque. 1289

prendre comment des Gaulois ou des Francs revêtus de grandes dignités, auroient été du même ordre que les autres citoyens; mais cela vient de ce que l'on confond l'autorité avec l'état des personnes: on ne sauroit nier qu'il n'y eût des hommes plus considérables les uns que les autres; mais cela ne faisoit pas que les distinctions dont ils jouissoient les rendissent d'une autre nature, pour ainsi dire, que leurs concitoyens: ils en étoient les premiers, mais ils n'en étoient pas séparés, & les charges de l'état étoient également portées par les uns & par les autres, à la différence des tems postérieurs, où la noblesse obtint à cet égard de grands avantages sur la roture.

M. le président de Montesquieu, dans son excellent ouvrage de l'*Esprit des Loix*, contredit cette opinion un peu légérement, & auroit pu ménager davantage un homme plus instruit (*M. l'abbé du Bos*) qu'il ne l'a cru; d'ailleurs ce reproche tomberoit aussi sur M. de Valois, dont l'autorité doit être respectée, & qui s'explique ainsi, page 485: *in lege salicâ nobilium nulla fit mentio; il n'est fait aucune mention des nobles dans la loi salique*; toute la suite de ce passage est aussi précise: en effet, il seroit difficile de croire que dans une nation telle que les Francs, il y eût d'autres hommes que des égaux; s'ils l'étoient avant la conquête, auroient-ils cessé de l'être pour avoir conquis? Que Tégan dise à Hebon que l'empereur venoit d'affranchir: *l'empereur t'a fait libre, & non pas noble*, (c'est une des preuves de M. de M.) en est-ce une qu'il y eût alors des nobles? & le mot de *noble* répond-il à l'idée que nous avons aujourd'hui d'un homme noble? aujourd'hui que parmi nous, & suivant les principes monarchiques, nulle condition n'est égale, à la différence de ces tems-là, où tout le monde l'étoit: *l'empereur t'a affranchi, mais il ne t'a pas fait*

MINIST.	*GUERRIERS.*	*MAGISTR.*	*SAVANS & Illustres.*
Matthieu de Vendôme.	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Albert le Grand. 1280 S. Bonaventure. 1274 Raimond de Pennafort, vers 1275 Roger Bacon, vers 1284 S. Thomas d'Aquin. 1274
Pierre de la Brosse, pendu en 1279	Humbert de Beaujeu. 1285	Pierre Barbet, archevêque de Reims. 1298	Il ne faut pas omettre une belle réponse que fit ce Saint à Innocent IV. Il entroit dans la chambre du pape pendant que l'on comptoit de l'argent ; le pape lui dit, vous voyez que l'église n'est plus dans le siecle où elle disoit, *je n'ai ni or ni argent.* (Act. des Apôtres, 2.) à quoi le docteur angélique répondit, il est vrai, saint pere, mais aussi elle ne peut plus dire au paralytique, *leve-toi, & marche.*
	Maréchaux de France.	Henri de Vezelai, vivant en 1279	
	Lancelot de saint Maard, vivant en 1276	Pierre Challon, vivant en 1283	Etienne Tempier. 1279
	Ferri de Verneuil, vivant en 1288		On voit dans le président Fauchet, au *Recueil de la langue & poësie françoise*, l'extrait des ouvrages de cent vingt-sept poëtes, qui tous avoient écrit avant la fin du treizieme siecle.
	Guillaume, sieur du Bec-Crespin, vivant en 1283		

noble; sans doute, c'est-à-dire, il n'a pas fait que tu n'ayes pas été serf, de même que le roi, par l'anoblissement, ne sauroit faire un noble d'origine; en un mot, l'affranchissement tiroit de la servitude, mais il ne plaçoit pas un affranchi dans l'état d'un homme libre. Laissons M. de Boullainvilliers s'égarer, & tenons-nous-en à M. de Valois.

Le roi prend possession du comté de Toulouse par ses commissaires: les actes qui se passerent à ce sujet maintinrent la province dans l'usage de payer volontairement les tailles & les subsides: il punit la révolte du comte de Foix, en s'emparant de ce comté, qu'il lui rendit l'année d'après.

1273.

Les princes de l'Empire avoient élu pour empereur Henri landgrave de Turinge, au mépris de Conrad, à qui Frédéric son pere avoit laissé l'Empire. Henri étant mort en 1247, ils élurent Guillaume comte de Hollande, qui survécut à Conrad mort en 1254. Guillaume mourut en 1256 au milieu des troubles de l'Empire. A sa mort, Richard comte de Cornouaille, & Alphonse roi de Castille, furent élus par différens partis. C'est pendant ce tems de division, qui est nommé l'*interreghe*, & qui dura jusqu'en 1273, que Rodolphe comte d'Hapsbourg fut élu empereur à Francfort; il a été la tige de la maison d'Autriche, qui a subsisté jusqu'au dernier empereur Charles VI. Le pere Herrgott, qui a donné la généalogie de la maison d'Hapsbourg en 1737, & dont le systême paroît préférable à plus de vingt opinions différentes qui ont partagé les auteurs sur l'origine de cette maison, trouve cette origine dans la Bourgogne transjurane, dans la contrée de la Suisse nommé *Argoia* ou *Argew*. C'est-là que sont les domaines en titre de comté, qui appartenoient à la maison d'Hapsbourg avant

avant qu'elle eût pris ce nom. Elle n'a commencé à être connue sous la dénomination d'Hapsbourg, qu'à la fin du onzieme siecle, où les seigneurs commencerent à s'approprier celles de leurs seigneuries; ainsi, pour découvrir son origine, il faut remonter jusqu'à ceux qui ont ou gouverné en qualité de comtes, avant que les comtés fussent héréditaires, ou possédé en toute propriété les cantons (*pagi*) que nous voyons passer dans cette maison, dès que ces mêmes comtés deviennent patrimoniaux, & lui donner son nom aussitôt que s'introduisit la coutume de distinguer les nobles par leurs possessions. (Voyez les trois articles du Journal des Savans de l'année 1740, par M. de Foncemagne, qui ne laissent rien à désirer sur cette matiere.) Ç'avoit été durant l'interregne que la supériorité territoriale des états de l'Empire avoit jetté ses premieres racines, ce qui fut confirmé par les empereurs suivans.

Mort de Henri III, qui n'eut aucune influence dans les affaires de l'Europe; toujours en guerre avec ses barons, prince sans caractere, qui ruina ses sujets & fut toujours pauvre.

1274.

Philippe déclare la guerre à Alphonse, roi de Castille, sur ce qu'il avoit choisi pour successeur son second fils, au préjudice des enfans que Ferdinand de la Cerda, son aîné, avoit eus de Blanche, sœur de Philippe: cette guerre n'eut point de suite. Second concile de Lyon, célebre par les matieres qui y furent traitées, & entr'autres, *la Procession du Saint Esprit*, principal objet du schisme des Grecs. On trouve la preuve du droit *de joyeux avénement* dans un arrêt du parlement rendu à la Chandeleur de l'année 1274, & cette preuve est confirmée sous tous les regnes suivans;

ce qui réfute pleinement les auteurs qui ont écrit que ce droit étoit inconnu en France avant le regne de Henri III.

Le roi cede au pape Grégoire X le Comté Vénaissin.

1275. 76. 77. 78. 79. &c.

Ordonnance sur le droit d'amortissement. Pierre de la Brosse, autrefois le barbier de saint Louis, devenu depuis le favori de Philippe-le-Hardi, craignant le trop grand attachement que le roi avoit pour la reine Marie sa femme, accuse cette princesse d'avoir empoisonné Louis, fils aîné de Philippe du premier lit. La calomnie est découverte par une religieuse ou béguine de Nivelle en Flandre, que l'on alla consulter. La Brosse est pendu.

Suivant un jurisconsulte anglois, qui composa sous le regne d'Edouard I une pratique du droit anglois sous le titre de *Fleta*, il se tint une assemblée solemnelle à Montpellier, où tous les princes chrétiens convinrent par eux ou leurs ambassadeurs, que le domaine de leur couronne seroit inaliénable, & que les choses qui en auroient été démembrées y seroient réunies. Cet auteur a été contredit par Selden dans une savante dissertation sur la *Fleta*, qui prétend que cette assemblée n'a pas eu lieu : Selden a été suivi par Lauriere dans le recueil des ordonnances, & par dom Vaissette dans son histoire du Languedoc ; mais tout cela ne fait qu'une seule autorité ; & qui sait si Selden n'avoit pas des raisons politiques pour nier ce fait, sans l'autoriser d'aucune preuve, de même qu'il en eut surement quand il écrivit son *Mare clausum*, pour attribuer l'empire de la mer à l'Angleterre ? J'ajouterai que vers le même tems où j'indique cette assemblée de Montpellier, plusieurs princes de l'Europe s'étoient comme donnés le mot pour reconnoître que leur domaine étoit inaliénable. Voyez aux remarques particulieres qui finissent cet ouvrage.

ÉVENEMENS REMARQUAB. *sous* PHIL. LE HARDI.

1282.

Les Vêpres Siciliennes le jour de Pâques. On a appellé de ce nom le massacre des François qui étoient en Sicile ; cette conjuration si promptement exécutée, n'étoit pas entreprise témérairement. Jean de Procida, noble citoyen de Salerne, fugitif de la Sicile, depuis la catastrophe de Mainfroi, en fut le chef ; il étoit appuyé par Michel Paléologue, que Charles d'Anjou traitoit d'usurpateur, & qui vouloit placer son gendre Philippe sur le trône de Constantinople ; le roi d'Aragon y avoit un bien plus grand intérêt, & tous les Siciliens souffroient impatiemment le gouvernement de Charles d'Anjou. Le massacre de 8000 personnes fut l'ouvrage de deux heures ; il n'y eut d'épargnés que deux gentilshommes François, dont l'un de la maison des Porcelets, & l'autre Philippe Scalambre, dont la conduite étoit irréprochable. Pierre, roi d'Aragon, s'empara de la Sicile que ses successeurs conserverent depuis.

L'empereur Rodolphe déclare son fils Albert duc d'Autriche, après avoir reconquis cette province sur Ottocare roi de Bohême, qui l'avoit usurpée sur la maison d'Autriche, dont Albert étoit héritier par sa femme : de-là les comtes d'Hapsbourg ont pris le nom de ce duché, & ont fondé la seconde maison d'Autriche. L'Autriche avoit été érigée en duché par l'empereur Frédéric Barberousse en 1152, & suivant plusieurs auteurs en 1156. Ce fut Rodolphe qui ordonna que désormais dans l'Empire les actes publics seroient écrits en Allemand.

1283. 84. 85.

La loi des apanages commence à être plus connue par un

arrêt au sujet du comté de Poitiers adjugé au roi, au préjudice de Charles d'Anjou son oncle. L'apanage, tel que nous le concevons aujourd'hui, ne commença à être dans toute sa force que sous Philippe-le-Bel, & avoit eu auparavant bien des variations. Sous les deux premieres races, les enfans des rois partageoient également la couronne entr'eux : sous le commencement de la troisieme, l'inconvénient de ces partages fit prendre le parti de démembrer quelque portion des terres, dont le fils puîné auroit la propriété.

Mais à mesure que les principes de la vraie politique se perfectionnerent, l'inconvénient du démembrement d'une partie du domaine de la couronne s'étant fait sentir davantage, les partages ou apanages, dont l'apanagé pouvoit auparavant disposer comme de son bien, devinrent une espece de majorat ou de substitution, & furent enfin chargés de retour à la couronne à défaut d'*hoirs*. C'est-là véritablement où commencent les apanages, dont le nom représentoit une sorte de concession qui, sans morceler le domaine de la couronne, en suspendoit seulement la jouissance pour quelque tems & pour quelque portion, mais sans toucher à la propriété.

Cette loi se trouve établie par l'arrêt dont on vient de parler. Ce fut entre Charles d'Anjou roi de Sicile, & Philippe-le-Hardi son neveu, au sujet du comté de Poitiers : Charles prétendoit à ce comté comme plus proche héritier d'Alphonse dernier décédé, lequel étoit son frere, au lieu que Philippe n'étoit que son neveu : mais l'arrêt prononça en faveur de Philippe, sur ce principe, que toutes les fois que le roi faisoit don à un de ses puînés de quelque héritage, & que le donataire ou apanagiste mouroit sans héritiers, l'héritage retournoit au donateur roi, ou

à son héritier à la couronne, sans que le frere de l'apanagiste y pût rien prétendre.

Ainsi voilà les apanages restraints aux hoirs de l'apanagé ; mais dans ces hoirs les femelles ainsi que les mâles étoient comprises, ce qui étoit dangereux, parce que les portions des apanages pouvoient passer à des étrangers par mariage. Philippe-le-Bel remédia à ce dernier inconvénient; ce fut lui, dit du Tillet, qui ordonna par son codicille, ou par ses lettres-patentes, suivant Dupuy, que le comté de Poitou par lui baillé en apanage à son fils puîné, Monsieur, Philippe de France, qui fut roi depuis sous le nom de Philippe-le-Long, retourneroit à la couronne, défaillant les *hoirs mâles*, par où il excluoit les filles. Tel est le dernier état de cette jurisprudence.

Philippe marie son fils à Jeanne, reine de Navarre, héritiere de ce royaume, & des comtés de Champagne & de Brie, par la mort du roi Henri son pere. En conséquence de ce mariage, Philippe-le-Bel prit le titre de roi de Navarre. Le pape Martin IV déclare le roi d'Aragon déchu de ses états, pour le punir du massacre des Vêpres Siciliennes, & en investit Charles de Valois.

Guerre dans la Sicile entre le roi d'Aragon & Charles, roi de Naples, qui leva le siege de Messine, & mourut dans la Pouille (1285) de chagrin de la prison du prince de Salerne son fils, qui, dans son absence, combattit témérairement les Aragonois, & fut leur prisonnier. Robert d'Artois, fils de celui qui étoit mort en Afrique dans l'expédition de saint Louis, fut chargé de la régence par ce prince, qui laissoit Charles-le-Boiteux son fils prisonnier, & sa veuve sans appui. Philippe fait la guerre au roi d'Aragon, pour se venger de l'entreprise de la Sicile, faite contre Charles d'Anjou son oncle, & pour soutenir les droits de

Charles de Valois. Il prend deux villes dans le royaume d'Aragon, puis se retire sans succès. Il meurt à son retour. Le roi d'Aragon meurt aussi dans cette guerre, & laisse son second fils Jacques roi de Sicile, qui devint quelques années après roi d'Aragon, par la mort d'Alphonse son frere aîné. Ce fut alors que les deux royaumes de Naples & de Sicile furent distingués : Pierre roi d'Aragon étant roi de Sicile, & Charles-le-Boiteux ayant succédé à son pere au royaume de Naples & à ses prétentions sur la Sicile. Le pape Clément IV distinguoit ainsi ces deux royaumes : *Regnum Siciliæ citra & ultra pharum.*

Philippe, à l'occasion de son mariage avec Marie, qu'il fit célébrer dans la sainte Chapelle, par l'archevêque de Reims, malgré les remontrances de l'archevêque de Sens, déclara cette église exempte de la jurisdiction du métropolitain.

Fondation de l'université de Montpellier.

Il y eut sous ce regne des troubles dans le Languedoc & dans la Guyenne, excités par les seigneurs du pays, tels que les comtes de Foix, d'Armagnac, de Narbonne, &c. qui tantôt s'armoient les uns contre les autres, & tantôt étoient armés contre le roi ; & ces troubles étoient d'autant plus à craindre, que ces seigneurs tranchoient des souverains, & étoient alliés ou unis aux rois de Navarre, de Castille & d'Aragon. Philippe-le-Hardi fut occupé à les accorder entr'eux, ou à les réduire.

Le roi d'Angleterre qui ne datoit les chartes de la Guyenne que de l'année de son regne, est contraint à les dater du regne du roi, attendu la qualité d'Edouard, qui étoit son vassal pour le duché d'Aquitaine.

1285. Avénement à la couronne. | *ÉVENEMENS REMARQUABLES.*

PHILIPPE IV, *dit* LE BEL, *roi de France par son pere, & roi de Navarre par Jeanne sa femme, parvient à la couronne en 1285, âgé d'environ 17 ans. Il fut sacré à Reims le 6 janvier 1286, par Pierre Barbet qui en étoit archevêque. Il fut appellé faux monnoyeur, parce qu'il est le premier de nos rois qui ait altéré la monnoie.*

Le marc d'argent qui, au commencement de ce regne, étoit à 55 sols 6 d. tournois, étoit à 8 liv. dix s. en 1305, ce qui fut fait par le conseil de deux Florentins, nommés *Musiciati & Bichi,*

1285. 86. 87. 88. 89. 90. 91.

EDouard, roi d'Angleterre, rend hommage au roi, de l'Aquitaine : ce prince obtient d'Alphonse, roi d'Aragon, à qui il avoit promis sa fille en mariage, & de son frere Jacques, roi de Sicile, la liberté de Charles-le-Boiteux, sous les conditions que Charles renonceroit à ses prétentions sur la Sicile, & qu'il engageroit le comte de Valois à renoncer à sa prétention sur le royaume d'Aragon. Charles devenu libre, ne tint rien de ce qu'il avoit promis au roi d'Aragon : il passa en Italie, où il prit le parti des Guelfes contre les Gibelins, fut couronné par le pape roi des deux Siciles, battit le roi d'Aragon, & conclut avec lui une treve de cinq ans. En 1290 miracle de la sainte Hostie, connu sous le nom de *Miracle des Billettes.* Réglement pour l'Echiquier, ancienne jurisdiction des ducs de Normandie. Depuis la réunion de cette province à la couronne, le roi y envoyoit des gens du parlement, qui finirent par juger sans appel. (1317) Robert d'Artois revient en France. Philippe-le-Bel s'accommode avec Dom Sanche roi de Castille, aux dépens de la Cerda, qui s'étoit mis sous la protection du roi d'Aragon, l'ennemi de Philippe : cependant les justes prétentions de la Cerda continuant de donner de l'inquiétude dans la suite au roi de Castille, Ferdinand IV son fils engagea la Cerda à se soumettre à l'arbitrage des rois d'Aragon & de Portugal,

FEMME.	ENFANS.	1314. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, héritiere & reine de Navarre, fille unique de Henri I de Navarre, mariée en 1284. 1304 Sa statue se voit sur la porte du collége de Navarre, tenant dans ses mains ce collége en relief.	LOUIS HUTIN. PHILIPPE LE LONG. CHARLES LE BEL. Robert, mort jeune. Marguerite. Isabelle, mariée à Edouard II, roi d'Angleterre. 1357 Blanche, morte jeune.	PHILIPPE LE BEL *meurt à Fontainebleau, lieu de sa naissance, le 29 novembre 1314, âgé de 46 ans. Il fut enterré à S. Denis.* Son cœur est à Poissi avec cette épitaphe: *Ci-dedans est le cœur du roi Philippe, qui fonda ceste église, qui trépassa à Fontainebleau, la veille de S. André, l'an* 1314.	*Papes.* Honoré IV. 1289 Nicolas IV. 1292 Céleſtin V abdique. 1294 Boniface VIII 1303 Benoit X ou XI. 1304 Clément V. 1314 Le Saint Siege transféré à Avignon. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332 *Empereurs d'Occident.* Rodolphe. 1291 Adolphe de Nassau. 1298 Albert I. 1308 Henri de Luxembourg. 1313 *Maison Othomane. Commencement de cette maison.* Othoman. 1326 *Rois d'Espagne.* Sanche IV. 1295 Ferdinand IV. 1312 Alphonse XI. 1350 *Roi de Portugal.* Denis. 1325 *Rois d'Angleterre.* Edouard I. 1308 Edouard II. 1326 *Rois d'Ecosse.* Alexandre III. 1286 Jean Bailleul. 1303 Robert Brus. 1329 *Roi de Dannemarck.* Eric VIII. 1321 *Rois de Suéde.* Magnus. 1290 Birger. 1326 *Rois de Pologne.* Lesque. 1289 Primislas. 1296 Ladislas, déposé. 1300 Venceslas. 1304 Ladislas, rétabli. 1333 *Ducs de Russie.* Alexandre. Ce fut lui qui fixa la puissance Moscovite, & qui établit le siege de la domination Russienne à Moscow, mort vers 1300 Daniel Alexandrowitz. 1327

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous PHIL. LE BEL.

qui lui adjugerent en 1290 trente-deux villes, dont est composé le duché de *Medina Celi*, qui est encore aujourd'hui possédé par ses descendans par femmes. Charles-le-Boiteux engage (1291) Charles de Valois à renoncer à l'Aragon, & lui donne sa fille en mariage avec l'Anjou & le Maine. Le roi d'Aragon abandonne Jacques son frere, roi de Sicile. Othelin, comte de Bourgogne, marie sa fille à Philippe-le-Long, & donne son comté au roi.

1292. 93. 94. 95.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet de quelques vaisseaux normands insultés par les Anglois. Philippe en demande raison à Edouard I, qui refuse de rendre justice. Philippe le fait ajourner à la cour des pairs, pour y répondre à l'accusation de félonie par lui commise contre le roi son seigneur. Cet ajournement fut fait par les évêques de Beauvais & de Noyon : dans la suite ce ne fut plus que des chevaliers qui furent chargés de ces sortes d'ajournemens, qui se font aujourd'hui par les greffiers de la cour. Sur le refus d'Edouard, on le déclare convaincu du crime de félonie, & le duché de Guyenne est confisqué au profit du roi : ce prince y envoie son frere le comte de Valois & Raoul comte de Clermont, qui s'en emparent. Le roi fait arrêter Gui comte de Flandre, qui s'étoit joint à Edouard. Jacques, roi de Sicile, qui avoit succédé à Alphonse son frere au royaume d'Aragon, sans égard pour les droits de son frere Frédéric, cede la Sicile au duc d'Anjou, dans la crainte qu'il avoit de la puissance & des intrigues de Philippe-le-Bel ; mais Frédéric fit bien valoir ses droits, il se maintint dans la Sicile : alors se fit la véritable séparation de Naples & de Sicile.

Troubles en Ecosse (1295) excités par le roi Jean Bail-

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Enguerrand de Marigni, ministre des finances, pendu sous le regne suivant à Montfaucon, en 1315 *Clercs du secret.* Raoul de Perreau. Ames d'Orléans. Jean de Belut. Philippe de Marigni.	*Connétables.* Raoul de Clermont de Nesle. 1302 Gaucher de Châtillon, comte de Porcean. 1329 *Maréchaux de France.* Jean de Harcourt. 1302 Raoul le Flamenc, vivant en 1287 Jean de Varennes, vivant en 1292 Simon de Melun. 1302 Gui de Clermont. 1302 Foucaud de Merle. 1314 Miles de Noyers. 1350 Jean de Corbeil. 1318	*Chanceliers.* Jean de Vassoigne. 1300 Guillaume de Crepi. 1300 Pierre Flotte. 1302 Etienne de Suizi, cardinal. 1311 Pierre de Mornai. 1306 Pierre Belleperche. 1307 Pierre de Grez. 1325 Pierre de Corbeil. 1300 Guillaume de Nogaret. 1313 Gilles Aicelin de Montagu. 1318 Il fonda le collége de ce nom. Pierre de Latilli. 1327 Ceux qui exerçoient les fonctions de premiers présidens avant Philippe de Valois, étoient appellés *Maîtres du Parlement*; on nomme entr'autres Hugues de Courci, Guillaume Bertrand, &c. *Avocats du Roi.* Jean de Vassoigne. 1300 Jean Dubois, exerçoit en 1300 Jean Pastoureau, exerçoit en 1301	Jean Cholet, fondateur du collége qui porte son nom à Paris. 1293 Guillaume Durand. 1296 Guillaume de Nangis, vivant en 1301 Henri de Gand. 1293 Jean de Meun, vers 1316 Jean Scot. 1308

leul, qui empêchent Edouard de secourir la Guyenne. Commencement de la querelle de Boniface VIII avec Philippe-le-Bel. Ce pape érige l'évêché de Pamiers sans le consentement du roi, & partage ainsi l'ancien diocese de Toulouse en deux parts, sous prétexte que ce diocese étoit d'une trop grande étendue. L'évêché de Toulouse fut depuis distrait de la métropole de Narbonne, dont il étoit suffragant, & érigé en archevêché par le pape Jean XXII en 1317.

La Thaumassiere rapporte une ordonnance de 1294 *sur le luxe*, qui est curieuse par les détails où le roi entre sur chaque condition, & par la connoissance que l'on y trouve des mœurs & des usages d'alors. M. Gibert m'en a communiqué une de la Pentecôte 1279, tirée d'un manuscrit de la bibliotheque du roi, qui n'est pas moins curieuse. Mort de la reine Marguerite, veuve de saint Louis; la date de 1295 est prouvée par une donation de cette princesse en 1294, faite aux Cordeliers du fauxbourg saint Marcel, contre l'opinion des écrivains qui l'ont fait morte en 1285.

1296. 97. 98.

Guerre en Guyenne, où commande le comte de Valois. La reine Jeanne marche contre le comte de Bar, pour défendre la Champagne qui lui appartenoit; il se rend à elle, & fait hommage de ce comté. Mort de Jean, comte de Hollande : dans sa personne finit l'ancienne maison des comtes de Hollande, qui avoient porté ce titre pendant 437 ans. Jean d'Avene, comte de Hainaut, hérite par cette mort de la Hollande & de la Frise.

Treve de deux ans entre la France & l'Angleterre, par laquelle le roi donne Marguerite sa sœur en mariage à Edouard I, & sa fille Isabelle à Edouard fils de ce prince,

avec la Guyenne pour dot, à condition de la posséder comme avoient fait ses prédécesseurs, en qualité de vassal de la couronne de France.

Ordonnance faite au parlement de la Toussaint, par laquelle le roi défend les guerres privées tant que la sienne dureroit. Il abolit pour toujours dans le Languedoc la servitude de corps, qu'il change en un cens annuel.

Premieres lettres d'érection en duché-pairie, données à Jean, duc de Bretagne, en 1297. Le roi vouloit apparemment remplacer la pairie du comté de Champagne, qu'il avoit réunie à la couronne par son mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere. Il y eut pareille érection, de même date, en comtés-pairies, des comtés d'Anjou & d'Artois.

Adolphe de Nassau, qui avoit été élu empereur après Rodolphe, est déposé & battu par Albert, fils de Rodolphe, qui est fait empereur, & qui, à proprement parler, a commencé la maison d'Autriche. Commencement de l'empire des Turcs sous Othoman, qui lui donna son nom.

1299. 1300. 1301.

Philippe est rendu maître de la Flandre par son frere le comte de Valois. Gui se rend à ce comte, qui lui persuade de venir trouver le roi. Le roi ne veut point tenir l'accord fait par le comte de Valois, & fait prisonniers le comte de Flandre & ses deux fils. Charles de Valois offensé de ce désaveu, se retire en Italie où il épouse la petite-fille de Baudouin, empereur de Constantinople. Le pape lui donne cet empire, & le fait son vicaire en Italie. Nouvelle forme de jubilé introduite, où Boniface VIII joint des indulgences : ce jubilé devoit se célébrer tous les cent ans ; le pape Clément VI le rapprocha à 50, & le pape Paul II à 25. On a cru que le jubilé chrétien avoit été établi sur le

modele de celui des Juifs, qui se célébroit tous les cinquante ans ; mais le P. Pagi pense que les Chrétiens imiterent en quelque façon les jeux séculaires des anciens, en les imitant par un autre usage, pour ramener ainsi plus facilement les Payens, en se rapprochant d'eux dans une chose indifférente. On a dit la même chose de Moïse, & que l'esprit des cérémonies qu'il eut ordre de Dieu d'établir, étoit de faire oublier aux Israélites les cérémonies Egyptiennes. Charles de Valois fait la guerre en Italie ; il bannit le poëte Dante. Les Célestins institués dès 1244 sont introduits en France, (1300) & depuis fondés à Paris par Charles V. Le roi parcourt son royaume avec la reine dans la saison la plus dure, sans doute pour maintenir la noblesse dans l'obéissance, que Boniface VIII vouloit ébranler.

1302.

Bataille de Courtrai, où les François sont défaits, & où Robert II d'Artois est tué : il fut pere de Philippe & de Mahaud ; Philippe mourut avant son pere, & ce fut son fils Robert III, dont la révolte fut si fatale à la France. A la nouvelle de cette défaite, le roi assemble le ban & l'arriere-ban ; il impose le cinquieme sur tous les revenus de ses sujets, & il augmente les monnoies.

Gui de Lusignan, comte d'Angoulême & seigneur de Coignac, remet ses terres au roi. Jeanne fonde le college de Navarre à Paris. Ordonnance sur la réformation du royaume, dans laquelle sont plusieurs articles concernant le parlement. Philippe-le-Bel adjuge le comté d'Artois, vacant par la mort de Robert II, à Mahaud sa fille, par préférence à Robert III, petit-fils de Robert II, par Philippe son fils mort avant lui, & neveu de Mahaud, fondé sur ce

que la représentation n'avoit pas lieu dans le comté d'Artois. Robert d'Artois devenu majeur, vouloit revenir contre ce jugement; mais il fut obligé de le ratifier en 1309, & demeura dans le silence tout le reste de ce regne, & durant le regne de Louis Hutin.

1303.

Edouard abandonne les Flamands, & s'accommode avec Philippe qui lui rend la Guyenne. Ce traité est du 20 mai.

Les démêlés si connus entre Boniface VIII & Philippe-le-Bel, commencent à éclater : le premier sujet de mécontentement du pape venoit de ce que le roi avoit donné retraite aux Colonnes ses ennemis; mais le roi avoit des sujets bien plus graves de se plaindre de Boniface : ce pontife se croyant autorisé par ses prédécesseurs, vouloit partager avec lui les décimes levées sur le clergé de France; la résistance de Philippe irrite le pape, & pour premiere vengeance, il crée, comme nous l'avons dit, le nouvel évêché de Pamiers sans le concours de la puissance royale, nécessaire en cette matiere. Boniface fait plus; il se plaît à braver le roi, en nommant pour légat en France le même homme appellé Bernard Saissetti, qui s'étoit fait ordonner évêque malgré ce prince. Bernard, en vertu de ses pouvoirs de légat, ordonne au roi de partir pour une nouvelle croisade, & de mettre le comte de Flandre en liberté. Le roi fit arrêter Bernard, & le remit entre les mains de l'archevêque de Narbonne son métropolitain. Le pape lança une bulle foudroyante, qui mit le royaume en interdit. Philippe assemble les trois états du royaume, (on croit que ce fut la premiere fois que le tiers-état y fut admis) & convient de convoquer un concile : on en donne

avis aux princes voisins, & dans les états il'est arrêté qu'on appellera au futur concile de tout ce que le pape a fait. Nogaret part, en apparence pour signifier l'appel, mais en effet pour enlever le pape. Sciarra Colonne & lui l'investissent dans la ville d'Agnanie; Sciarra donne un soufflet au pape, & se met en devoir de le tuer; Nogaret l'en empêche; le pape meurt peu de tems après.

1304.

Bataille de Mons en Puelle, le mardi 18 août, après la fête de l'Assomption, où Philippe est vainqueur des Flamands; en mémoire de cette victoire on éleva à Notre-Dame une statue équestre de ce prince, & il fonda une rente de cent livres à l'église de Notre-Dame de Paris. Il y a eu des méprises sur ce monument, que quelques auteurs, & entr'autres Nicole Gilles, ont attribué à Philippe de Valois; mais pour s'assurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le nécrologe de l'église de Notre-Dame de Paris, ainsi que la sixieme leçon du bréviaire de Paris, où il est fait commémoration de cette victoire au 18 août, jour auquel se donna la bataille de Mons en Puelle, au lieu que celle de Cassel se donna le 23. Accord avec les Flamands; leur comte est mis en liberté; il vient à Compiegne, où il meurt âgé de 80 ans. Son fils Robert de Bethune lui succede. Benoît XI absout le roi des censures de Boniface VIII, ainsi que tous ceux qui étoient compris dans l'excommunication, excepté seulement Nogaret.

1305. 6. 7. 8.

Défense des duels pour toujours en matiere civile.

Bertrand de Got, dit Clément V, transporte le saint siege à Avignon en 1308: il y resta jusqu'en 1376, que Grégoire XI

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* PHIL. LE BEL.

Gregoire XI. (ç'a été le dernier pape François) en partie pour retourner à Rome, où il arriva en 1377. Il y a eu de la confusion dans les auteurs à ce sujet, par rapport aux dates, les uns datant la fin de la translation du départ d'Avignon, les autres du retour à Rome. Le pape déclare que la bulle *Unam sanctam*, donnée par Boniface VIII. contre Philippe-le-Bel, ne donne point d'atteinte aux libertés de la France. Institut de l'université d'Orléans, que le roi confirme en 1312. Quelques-uns prétendent que le parlement ne commença qu'alors à être sédentaire. *Ce fut l'institution des parlemens*, dit Loyseau, *qui nous sauva d'être cantonnés & démembrés comme en Italie & en Allemagne, & qui maintint son royaume en son entier.* Il y a diverses opinions sur l'origine des parlemens; ce que l'on peut en affirmer, c'est que les parlemens, tels qu'ils subsistent aujourd'hui, existoient dès l'an 1294. comme il paroît par une ordonnance de cette année, dont Budé fait mention dans son commentaire sur les Pandectes, qui existoit encore de son tems, (il est mort en 1540.) & que M. Gibert a retrouvée dans un volume du trésor des Chartes, par laquelle il est dit, contre le principe sagement établi, que l'on ne comptera point les voix, mais qu'elles seront pesées parmi les juges qui jugeront dans le tribunal majeur, *in maximo tribunali*; & que les présidens de la cour, *principes aut præsides curiæ*, prononceront suivant l'avis de ceux qu'ils croiront plus capables & mieux instruits, *ex consentium gravitate & meritis. (Budæus in Pandectas.)* Le roi en rendant le parlement de Paris sédentaire, jugea qu'il ne pouvoit plus suffire à l'étendue de son ressort, & créa vers ce tems le parlement de Toulouse; cependant il faut remarquer que Philippe-le-Hardi avoit établi dès l'an 1279. un parlement à Toulouse, mais qui ne dura que la quinzaine de Pâ-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *ſous* PHIL. LE BEL.

ques : & il ne faut pas omettre que, dès le tems d'Alphonſe, comte de Toulouſe, ce prince avoit à ſa ſuite ſon parlement, dont les ſéances ſe tenoient tantôt à ſa cour, tantôt à Vincennes, à Longpont, &c. (*Hiſtoire de Languedoc.*) Ce que je viens de dire ne regarde que la troiſieme race. Par rapport aux deux premieres, nous voyons que le comte du palais préſidoit à la cour ordinaire qui ſe tenoit dans le palais de nos rois. Là ſe terminoient toutes les affaires contentieuſes, & ſe réformoient les jugemens des tribunaux inférieurs : cette cour étoit compoſée des ſeigneurs appellés *Proceres*, & des *Lettrés*, *doctores legum*, qui tous jugeoient également. Les jugemens étoient intitulés *en l'audience tenue dans notre palais*, *pour entendre & juger les cauſes de tous nos ſujets ;* ce qu'il eſt important de remarquer, parce que cet intitulé diſtingue plus ſenſiblement dans les anciens monumens de notre Hiſtoire, la cour de juſtice de nos rois, des aſſemblées du champ de Mars, & écarte l'idée que les parlemens d'aujourd'hui fuſſent une émanation de ces grandes aſſemblées, par la reſſemblance du mot de parlemens. Les parlemens ou cours de juſtice ſous les trois races, furent toujours l'ouvrage de nos rois, & dans leur diſpoſition. *V. l'année* 1422.

Commencement de la république des Suiſſes, dont trois cantons ſe révoltent contre la maiſon d'Autriche qui prétendoit être leur ſouveraine : ces cantons étoient Uri, Undervalden & Schweitz : ce dernier donna ſon nom à la république, qui s'accrut ſucceſſivement par l'acceſſion de dix autres cantons, dont le dernier, qui eſt Appenzel, s'y joignit en 1513. & par l'alliance de quelques autres ſeigneuries, telles que S. Gal, Mulhauzen, les Griſons, le Valais, &c. Leur ſouveraineté fut reconnue à la paix de Munſter par l'empire & par la maiſon d'Autriche, comme celle

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHIL. LE BEL.

des Hollandois le fut par l'Espagne. Le roi veut engager le pape Clément V. qui lui devoit son pontificat, à procurer l'empire, vacant par la mort d'Albert, à Charles de Valois. Le pape presse secrétement les électeurs d'élire un prince Allemand. Henri, comte de Luxembourg, est élu. Le tems n'étoit pas encore venu, où la maison d'Autriche devoit se perpétuer sur le trône impérial, & ce ne fut que cent trente ans après, c'est-à-dire, en 1438. que l'empire devint dans la personne d'Albert II. comme héréditaire dans cette puissante maison. Mort d'Edouard I. Il faut remarquer à son sujet, que l'avantage le plus réel qu'aucun roi d'Angleterre ait procuré à ce royaume, est la conquête que fit ce prince du pays des Galles, qui avoit eu jusqu'alors ses princes particuliers : aussi le titre de prince de Galles fut-il attaché depuis à l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

1309. 10. 11. 12.

Au commencement de la troisieme race, le chancelier réunissoit toutes les fonctions des secretaires & des notaires. Frere Guérin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier de France, & ayant infiniment relevé cette charge, le secrétariat fut abandonné aux notaires & secretaires du roi, & le chancelier se réserva seulement l'inspection ; mais les secretaires qui approchoient du roi s'étant à leur tour rendus plus considérables, il y en eut quelques-uns que le roi distingua des autres, & qui furent nommés *Clercs du secret* ; c'est la premiere origine des secretaires d'état. Philippe, l'an 1309. déclara qu'il y auroit près de sa personne trois clercs du secret, & vingt-sept clercs ou notaires sous eux.

Les chevaliers de saint Jean de Jérusalem, sous la con-

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHIL. LE BEL

duite de leur grand maître Foulques de Villaret, s'emparent (1310.) sur les infideles de l'isle de Rhodes, d'où ils furent appellés chevaliers de Rhodes.

Abolition de l'ordre des Templiers. C'est un événement monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit que l'avarice les eût inventés. On prétend que les Templiers, protestant de leur innocence, ajournerent le pape Clément V. & le roi Philippe-le-Bel, au tribunal de Dieu, & qu'en effet ils moururent au tems prédit. On remarque aussi que, quelque tems auparavant, Ferdinand IV. de Castille, fut ajourné de même par deux gentilshommes qu'il fit mourir, sans avoir voulu entendre leur justification, & qu'il mourut dans les trente jours de l'ajournement, d'où le nom de Ferdinand l'*ajourné* lui est resté. Comté de Lyon uni à la couronne par la conquête qu'en fait Louis, fils aîné du roi, sur Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, à qui on laisse & à son chapitre la qualité de comte de Lyon. Clément V. sur les instances du roi, informe contre la mémoire de Boniface VIII. mais ce pape est justifié dans le concile de Vienne.

On s'apprête à faire la guerre à Robert, comte de Flandres, par faute de payement des huit cens mille livres qu'il devoit. Enguerrand de Marigni leve, sous le prétexte de cette guerre, de grandes sommes d'argent. Altération des monnoies : elle fut considérable, car le sol & le denier n'avoient plus de valeur intrinseque que les deux tiers de ce qu'ils avoient valu sous saint Louis, & on les donnoit cependant pour la même valeur ; la cause en étoit la rareté de l'espece dans le royaume, appauvri par les croisades.

Réglement de Passi du mois de juillet, par lequel le roi ordonne que les Quinze-vingts fondés par saint Louis portent une fleur-de-lis sur leur habit, pour les distinguer des

autres congrégations d'aveugles fondées avant eux.

Construction du pont Saint-Esprit, qui dura près de quarante-cinq ans à faire, & qui finit vers 1309. ce pont donna son nom à la ville, nommée auparavant Saint-Saturnin, dont les habitans avoient entrepris & conduit l'ouvrage, sous la direction du prieur de S. Saturnin, ordre de Cluni, co-seigneur de cette ville avec le roi.

1313. 14.

Philippe-le-Bel n'est pas heureux en brus : Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, est convaincue d'adultere, & étranglée dans la prison. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, est aussi accusée d'adultere, mais son mari la reprend. Blanche, femme de Charles-le-Bel, est convaincue du même crime, & elle sauve sa vie, en disant que son mariage est nul à cause de la parenté. Plusieurs exemples de fiefs achetés par les roturiers. Quelques annoblissemens. La noblesse & l'argent, tout étoit allé se perdre dans l'Orient, par les croisades : il falloit réparer ces deux pertes ; l'annoblissement pourvut à l'une autant que cela est possible, en attendant que le commerce pût réparer l'autre ; mais on sent bien que l'annoblissement ne sauroit forcer la nature, ni rendre noble d'extraction celui qui n'est que roturier, & que par conséquent l'annoblissement n'a pas empêché la différence qu'il y aura toujours entre un annobli & un noble. Qu'a-t-il donc produit ? il a levé cette séparation qui étoit dans l'état des personnes ; il les a rendues toutes d'une même espece, il a retranché plusieurs des prérogatives que les nobles prétendoient sur les roturiers, & par-là il a affoibli les nobles, sans donner aux roturiers autre chose que le privilege d'être élevés à un rang qu'ils ne tiennent point de leur naissance

car les rois ſont à la vérité également les maîtres de tous leurs ſujets, mais ils ne peuvent pas faire que, parmi ces ſujets, l'ancienneté des ſervices & des dignités des ancêtres ne mettent pas une différence qui forme la véritable nobleſſe; enfin l'annobliſſement en élevant le courage des roturiers, a amené parmi eux le luxe des grands, dont il les a par-là rapprochés encore davantage; en ſorte que le luxe qui avoit banni l'égalité de chez les Romains, l'a rétablie chez les François.

Philippe-le-Bel eſt le premier de nos rois qui ait reſtraint les appanages aux ſeuls hoirs mâles, (*Voyez l'année* 1283.) ainſi qu'il paroît par ſon codicile en forme d'ordonnance, de l'an 1314. (*du Tillet*, *Dupuis*, *Hudſon.*) C'étoit à l'occaſion du comté de Poitiers qu'il donna à ſon fils Philippe-le-Long, à condition d'en fournir une dot à ſes ſœurs. Philippe commença à réduire les hauts ſeigneurs à vendre leur droit de battre monnoie, au moyen d'un édit de 1313. par lequel il gênoit ſi fort la fabrication qui ſe faiſoit dans leurs terres, qu'ils trouverent plus utile d'y renoncer.

Jean de Montluc, greffier du parlement de Paris, s'aviſa le premier de faire des recueils de pluſieurs arrêts qu'il fit relier enſemble, & qui ſe nommerent *Regeſtum*, *quaſi iterum geſtum*, parce que c'étoit des copies : ils ſont encore dans le dépôt du parlement ; & on les nomme les *Olim*.

En parcourant les ordonnances de nos rois, je m'apperçois que celles contre l'uſure furent les plus fréquentes, & preſque les premieres ſous ce regne; apparemment que les altérations faites dans les monnoies y donnerent lieu. Ce prince rendit auſſi pluſieurs ordonnances contre les Juifs.

Clément V. étant mort le 20. avril 1314. les cardinaux s'aſſemblerent à Carpentras pour élire un autre pape; mais n'ayant pu s'accorder, le ſaint Siege reſta vacant pendant

tout le regne suivant, & ne fut rempli qu'au commencement du regne de Philippe-le-Long. Les cardinaux assemblés à Lyon se trouvant peu d'accord, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Ossa cardinal, qui se nomma lui-même, & fut pape sous le nom de Jean XXII. Il ne doutoit de rien, & publia peu après son élection, une bulle par laquelle il s'attribuoit la collation de tous les bénéfices qui viendroient à vaquer. C'étoit, disoit-il, pour empêcher la simonie. *Homo perstudiosus & vehementioris animi.*

1314. Avénement à la couronne.

LOUIS X. *dit* HUTIN, (*vieux mot qui signifie mutin & querelleur*) *parvient à la couronne l'an* 1314. *âgé de* 23. *ou* 25. *ans* (*car on n'est pas d'accord sur cette date.*) *Il fut sacré & couronné à Reims en* 1315. *par Robert de Courtenai, archevêque.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1314.

Louis Hutin différa son sacre jusqu'à l'année suivante, à cause des troubles de son royaume, & parce qu'il vouloit attendre sa nouvelle épouse, Clémence de Hongrie; ce qui n'empêcha pas qu'il ne prît le gouvernement de son état, quoiqu'avant ce temps on eût regardé le jour où se faisoit cette cérémonie, comme celui auquel le prince étoit investi de la puissance royale : il avoit déja été couronné roi de Navarre du vivant de son pere, après la mort de la reine de Navarre Jeanne sa mere.

1315.

Charles de Valois, fils de Philippe-le-Hardi, & oncle de Louis Hutin, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, quoique le roi fût majeur, destitua plusieurs officiers pour avancer ses créatures; il en avoit à la vérité un juste prétexte, par les vexations des impôts & l'altération des monnoies. Il ne s'étoit point trouvé d'argent pour les frais du sacre; on s'en prit à Enguerrand de Marigni, ennemi du prince, & ministre sous le feu roi : Charles le fit condamner à être pendu, ce qui fut exécuté à Montfaucon, gibet qu'il avoit lui-même fait dresser. Ce ministre étoit de bonne noblesse de Normandie, son grand-pere de la maison du Portier, ayant épousé une héritiere de la maison de Marigni, en fit porter le nom à ses descendans. *Voyez l'année* 1324.

FEMMES.	ENFANS.	1316. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne & d'Agnès, fille de Saint Louis, mariée en 1305. Louis la fit enfermer, à cause de son impudicité, au Château-Gaillard, puis étrangler en 1313. Belleforêt a voulu jetter des doutes sur la légitimité de Jeanne, à cause de la mauvaise conduite de sa mere. Clémence de Hongrie, mariée en 1315. morte en 1328. Bien différente de la premiere femme, car elle mourut de douleur de la mort de son mari.	Jeanne, héritiere du royaume de Navarre, qu'elle apporta à son mari Philippe, comte d'Evreux, petits-fils de Philippe le Hardi, & fils de Louis, comte d'Evreux, morte en 1349. *Le comte d'Evreux, après la mort de Philippe le Long & de Charles le Bel, entra en possession du royaume de Navarre, qui appartenoit à sa femme, comme fille & héritiere de Louis Hutin, attendu que ce royaume tomboit en quenouille, à la différence du royaume de France, auquel elle prétendoit aussi comme fille de Louis Hutin, mais dont elle fut exclue par la loi salique. Philippe le Long & Charles le Bel prirent cependant toujours le titre de roi de Navarre. A l'égard des comtés de Champagne & de Brie, dont Jeanne étoit aussi héritiere, Philippe de Valois les conserva en s'accommodant avec elle, & lui donnant d'autres terres en France. Ce traité est de 1336 & doit être regardé comme la véritable époque de l'union irrévocable de la Champagne & de la Brie à la couronne.* Jean, fils posthume, né en 1316 qui ne vécut que huit jours, & qu'on n'a pas mis à cause de cela au rang des rois de France. *Louis Hutin eut une fille naturelle, nommée* Endeline, *qui fut religieuse.*	LOUIS HUTIN *meurt au château de Vincennes le samedi 5 juin 1316, pour avoir bu à la glace après avoir eu chaud. On soupçonnoit qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à S. Denis.*	*Pape.* Vacance pendant tout ce regne. *Empereur d'Orient.* Andronic II, 1332 *Empereur d'Occident.* Louis V, duc de Baviere, 1347 *Maison Othomane.* Othoman, 1326 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI, 1350 *Roi de Portugal.* Denis, 1325 *Roi d'Angleterre.* Edouard II, 1326 *Roi d'Ecosse.* Robert Brus, 1329 *Roi de Dannemarck.* Eric VIII, 1321 *Rois de Suéde.* Birger, 1326 *Roi de Pologne.* Ladislas, 1333 *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz, 1327

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS HUTIN.

Concile de Senlis, où Pierre de Latilli, évêque de Châlons & chancelier de France, fut cité sur plusieurs chefs d'accusation, entr'autres, d'avoir eu part aux malversations d'Enguerrand de Marigni, & d'avoir empoisonné son prédécesseur : il en fut absous l'année d'après dans un autre concile tenu pareillement à Senlis.

Le roi qui avoit rappellé les Juifs dans le royaume pour douze ans, leur permet d'acheter des rotures. Quand le Juif se faisoit chrétien, ses biens étoient confisqués par le seigneur de la terre où il demeuroit, sous prétexte que la liberté qu'il acquéroit dépouilloit son seigneur de la propriété qu'il avoit auparavant de la personne du Juif : usage bizarre & d'une dangereuse conséquence, parce qu'il arrivoit le plus souvent delà, que ces Juifs convertis se trouvant ainsi dénués de tout, & réduits à la mendicité, retournoient au judaïsme. Cet usage fut sagement abrogé depuis, par une déclaration que Charles VI. donna en 1381. (*Brussel.*)

Lettres par lesquelles le roi, approuvant une constitution de l'empereur Frédéric, en ordonne l'exécution. L'article XI. est bien important ; il défend, sous quelque prétexte que ce puisse être, & sous la peine du quadruple & d'infamie, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, &c. Nous avons une belle loi de Constantin à ce sujet.

1316.

La même guerre commencée sous le regne précédent, contre le comte de Flandres, est continuée sans succès. Louis Hutin leve le siege de Courtrai. On accable le peuple d'impôts sous le prétexte de cette guerre ; on vend les

MINIST.	*GUERRIERS.*	*MAGISTR.*	*SAVANS & Illustres.*
Charles de Valois. 132[illegible]	*Connétable.* Gaucher de Châtillon. 1329 *Maréchaux de France.* Jean de Corbeil. 1318 Jean de Beaumont. 1318	*Chanceliers.* Une chose digne de remarque, c'est que Louis Hutin, pendant son regne, se servit du même sceau dont il s'étoit servi du vivant de son pere, comme s'il avoit prévu que son regne ne dureroit pas assez pour que ce fût la peine d'en changer. Pierre de Latilli. 1327 Etienne de Mornai. 1332 Pierre d'Arablai. 1346 *Avocats du Roi.* Paul de Brayeres exerçoit en 1315 Raoul de Presles. 1315	Gilles Colonn. 1316 Raimon Lulle. 1315

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS HUTIN.

offices de judicature, on leve des décimes ſur le clergé, on force les ſerfs, dont le roi avoit grand nombre dans ſes terres, à racheter malgré eux leur liberté, au prix des effets mobiliers dont on permettoit dans ce tems-là aux ſerfs de diſpoſer.

On voit une choſe ſinguliere par rapport aux affranchiſſemens, dans le regiſtre de Champagne, qui eſt au tréſor des chartes : c'eſt qu'Etienne, ſire de Conflans, vers l'an 1238. par tranſaction avec ſa mere, affranchit Robert de Beſil & ſes enfans, à la charge d'un mois de ſervice militaire par an, enſorte que le ſerf tenoit la liberté comme un fief.

Le palais où ſe tient aujourd'hui le parlement, fut rebâti par le roi Robert, & de nouveau augmenté par les rois ſes ſucceſſeurs juſqu'à Philippe-le-Bel. Pluſieurs croient qu'il abandonna le palais au parlement : ce qui eſt certain, c'eſt que Louis X. ſon fils, & les autres rois ſes ſucceſſeurs, choiſirent le Louvre pour leur demeure la plus ordinaire pendant leur ſéjour à Paris. (*Felibien.*)

1316. Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE V. *dit* LE LONG, (*ainsi surnommé à cause de sa grande taille,*) *comte de Poitou, parvient à la couronne l'an 1316, après son frere Louis Hutin, à l'exclusion de Jeanne, fille de Louis Hutin. Il étoit âgé de 23 ans. Il fut sacré à Reims avec la reine Jeanne sa femme, le 9 janvier 1317, par Robert de Courtenai.*

1316. 17. 18.

PHilippe-le-Long fut en même tems régent du royaume de Navarre pendant la minorité de Jeanne de Navarre sa niece, fille & héritiere de Louis Hutin, & du royaume de France, en attendant que Clémence de Hongrie accouchât. Cette princesse mit au monde un prince qui fut nommé JEAN, & qui ne vécut que huit jours. A sa mort, il y eut de grandes contestations sur la succession à la couronne.

Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, parce qu'il étoit frere de Marguerite de Bourgogne sa mere, prétendoit que Jeanne devoit être reine. L'affaire fut long-tems agitée; Philippe convoqua une grande assemblée pour le jour de la Purification, où, en présence du cardinal Pierre d'Arablai, il fut conclu que la loi Salique ne permettoit pas que les femmes héritassent de la couronne de France : c'est la premiere fois que dans notre histoire il ait été fait mention de la loi Salique. Comme il y avoit beaucoup de mécontens dans le royaume, Philippe-le-Long les appaisa tous par des dons : il donna à Eudes de Bourgogne Jeanne de France sa fille aînée en mariage, & en dot le comté de Bourgogne; par-là Eudes devint possesseur des deux Bourgognes : son petit-fils, Philippe de Rouvre, eut pour héritier le roi Jean, qui réunit ainsi le duché & le comté de Bourgogne. Charles, frere de Philippe-le-Long, & qui lui succéda,

FEMME.	*ENFANS.*	1322. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Jeanne, comtesse de Bourgogne, fille & héritiere d'Othon, comte de Bourgogne, & de Mahaud, comtesse d'Artois, mariée en 1306, morte en 1329 *Cette comtesse d'Artois avoit assisté au sacre du roi son gendre, en qualité de pair de France, & avoit soutenu avec les autres pairs la couronne sur la tête du roi. Elle avoit aussi assisté en la même qualité, au jugement rendu contre le comte de Flandres.*	Louis mort au berceau. Jeanne, mariée à Eudes, duc de Bourgogne. 1347 *Comme l'aînée elle hérita des comtés de Bourgogne & d'Artois, échus à sa mere; son fils & son petit-fils, derniers ducs de Bourgogne de leur race, les possédèrent. Après eux ils passerent au comte de Flandres, fils de Marguerite, sœur puînée de Jeanne; & par Marguerite, sa petite-fille, femme de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la derniere race: ils furent de nouveau soumis aux mêmes souverains que le duché de Bourgogne, pour en être encore séparés sous Louis XI. & réunis sous Louis XIV.* Marguerite, femme de Louis, comte de Flandres. 1382 Isabelle, mariée à Guigues VIII. dauphin de Viennois, puis à Jean, baron de Faucogney en Franche-Comté, vivante en 1345 Blanche, religieuse. 1358	PHILIPPE LE LONG *meurt le 3 janvier 1322 âgé de 28 ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Pape.* Jean XXII, 1334 *Empereur d'Orient.* Andronic II, 1332 *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere, 1347 *Maison Othomane.* Othoman, 1326 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI, 1350 *Roi de Portugal.* Denis, 1325 *Roi d'Angleterre.* Edouard II, 1326 *Roi d'Écosse.* Robert Brus, 1329 *Roi de Dannemarck.* Eric VIII, 1321 *Roi de Suéde.* Birger, 1326 *Roi de Pologne.* Ladislas, 1333 *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz, 1327

fut assez peu éclairé sur ses intérêts pour prendre le parti de Jeanne : on croit que c'étoit pour se faire donner un appanage plus considérable, vu que son frere ayant alors un fils, il n'avoit point d'espérance de lui succéder. Robert d'Artois réveille ses prétentions sur le comté d'Artois, & prend les armes pour s'en emparer : arrêt solemnel en 1318. qui confirme Mahaud dans la possession du comté-pairie d'Artois, & auquel Robert est contraint de se soumettre. Le roi avoit un intérêt personnel à cette affaire, ayant épousé Jeanne, fille de Mahaud, comtesse d'Artois, & d'Othon, comte de Bourgogne. Ce jugement fut la source de grandes guerres dans la suite, entre Philippe de Valois & Edouard III. roi d'Angleterre, qui prit le parti de Robert d'Artois.

On remarquera, peut-être comme une singularité, la circonstance où l'Artois est donné à Mahaud par préférence à son neveu, tandis que l'on faisoit valoir la loi Salique contre Jeanne, fille de Louis Hutin, en faveur de Philippe-le-Long : n'étoit-ce pas en effet une espece de contradiction, de voir la comtesse d'Artois en qualité de pair de France, soutenant la couronne sur la tête d'un prince qui venoit de priver de cette même couronne l'héritiere de son frere, sous prétexte qu'une fille n'étoit pas faite pour la porter ? La loi Salique n'étoit-elle donc pas la même pour l'Artois que pour la France ? Non : parce que les coutumes de chaque province fixoient la nature des fiefs, & que la couronne n'étoit dans aucune coutume, parce qu'elle n'étoit pas un fief; car, quoique Mézerai ait dit que le royaume se gouvernoit comme un grand fief, on sent bien qu'il ne vouloit pas dire que la France fût un fief, puisqu'un fief suppose un suzerain & des vassaux, & que la couronne ne releve que de Dieu, & n'a que des sujets :

MINIST.	*GUERRIERS.*	*MAGISTR.*	*SAVANS & Illustres.*
Gerard de la Guette, mort à la question en 1322	*Connétable.* Gaucher de Châtillon. 1329 *Maréchaux de France.* Jean de Corbeil. 1318 Jean de Beaumont. 1318 Renaud de Trie. 1324	*Chanceliers.* Pierre de Chapes. 1336 Jean de Cherchemont. 1328 *Procureur du Roi.* Guillaume de la Magdelaine, vivant en 1319	Antoine André, 1320 Dante, 1321 Jean, sire de Joinville, vers 1318 Sa sœur, nommée Isabelle, avoit épousé Ferri du Châtelet, fils de Thieri d'Enfer, & petit-fils de Ferri de Bitche, duc de Lorraine, (*Hist. génér. de la maison du Châtelet.*)

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* PHIL. LE LONG.

à la vérité le roi avoit des vassaux à cause de son domaine, mais ils n'en étoient pas moins ses sujets, & son domaine n'avoit de supérieur que lui-même. « Le royaume ne tombe » point en quenouille, dit Loisel, quoique les femmes » soient capables de tous autres fiefs. »

Le duc de Bretagne, qui ne s'étoit point trouvé au couronnement du roi, & qui n'avoit point envoyé d'excuse, quoiqu'il eût été convoqué, obtint des lettes de rémission pour ce défaut : *Rex remittit defectum.*

Bulle de Jean XXII. en 1316. qui déclare la sainte Chapelle exempte de la jurisdiction épiscopale.

Sanche d'Arragon, roi de Majorque, vient à Paris rendre hommage au roi pour la ville de Montpellier, qui étoit encore du domaine de la maison d'Arragon.

1319.

Ordonnance qui porte qu'il n'y aura nuls prélats au parlement, parce que le roi *fait conscience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur spiritualité* ; cependant le roi conserve les prélats qui sont dans son conseil. L'arrêt que le parlement rendit depuis en 1461. est conforme à cette ordonnance.

1320.

Fin des démêlés entre la France & la Flandres, après seize ans de guerre, par une paix conclue le 2 de juin. On accuse les Juifs d'avoir empoisonné quantité de puits & de fontaines, poussés à cela par les rois de Tunis & de Grenade, qui étoient Mahométans, & qui craignoient que le roi n'entreprît une nouvelle croisade.

Les Juifs avoient occupé, jusqu'à Philippe-le-Hardi, plusieurs quartiers dans ce qu'on appelloit la *Cité*, tels que

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* PHIL. LE LONG.

rue de la *Juiverie*, *l'Isle aux Juifs*, qui étoit dans le lieu où est la statue de Henri IV: & où ils avoient un moulin appellé *le moulin des Juifs*; &c. Il y a aujourd'hui dans l'enceinte du palais une rue nommée de *Nazareth*, dans le nouveau plan de Paris 1739. qui s'appelloit autrefois la rue de *Galilée*; il y en a une autre qui se nomme la rue de *Jérusalem*, parce qu'autrefois l'enclos du palais étoit un lieu d'asyle où les Juifs se retiroient avec la permission du concierge du palais.

1321.

Philippe-le-Long songeoit, quand il mourut, à établir par-tout un même poids & une même mesure, & à faire en sorte que dans toute la France on se servît de la même monnoie. Louis XI. eut depuis la même pensée.

Bulles de Clément V. nommées les *Clémentines*, reçues en France. Le *Sexte* de Boniface VIII. n'y est point reçu.

On voit par des lettres données par Philippe-le-Long l'an 1317. un usage qui paroît bien singulier : on donnoit alors le voile de religion à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plutôt. Quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction solemnelle, & qu'elles ne prononçassent pas de vœux, il semble cependant que si, après cette cérémonie, elles sortoient du cloître pour se marier, il leur falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à succéder; ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards sans ces lettres. (*Registres* 53 *du trésor des Chartes*, *piece* 190.) Un fait bien différent, c'est que plus de deux cens ans auparavant, vers l'an 1109. saint Hugues, abbé de Cluni, dans une supplique pour ses successeurs, où il leur recommande l'abbaye de filles de Marcigni qu'il avoit fondée, leur enjoint de ne point souffrir qu'on y re-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* PHIL. LE LONG.

çoive aucun sujet au-dessous de l'âge de vingt ans, faisant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyée de l'autorité de toute l'église. On ne doit pas non plus, par rapport aux religieuses, omettre un usage qui remonte jusqu'au douzieme siecle : on exigeoit d'elles qu'elles apprissent la langue latine, qui avoit cessé d'être vulgaire ; cet usage dura jusqu'au quatorzieme siecle, & n'auroit jamais dû finir.

Ce regne est recommandable par un grand nombre de sages ordonnances. Ordonnance faite à Saint-Germain, de laquelle, dit du Tillet, est tirée la *maxime reçue*, « qu'en » fait de justice on a égard à *lettres missives : ordonnance* » sainte de nos rois, pour se garder de surprise en cet en- » droit, qui est leur principale charge. » Autre ordonnance qui regle que les confiscations seront employées à acquitter les rentes à vie ou perpétuelles : autre, qui réunit au domaine les terres que le roi possédoit avant son avénement à la couronne : autre, qui défend aux maîtres du parlement, présidens ou autres, d'interrompre les *besongnes du parlement* : autre, au sujet de la discipline de cette compagnie.

1322.
Avénement à la couronne.

CHARLES IV. *dit* LE BEL.

Parvient à la couronne par la mort de son frere, l'an 1322, âgé d'environ 26 ans. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Robert de Courtenai. Charles le Bel prit le titre de roi de Navarre, ainsi que Philippe le Long l'avoit pris, tous deux en qualité de tuteurs de Jeanne leur niéce, fille de Louis Hutin, à qui le royaume de Navarre appartenoit du chef de sa mere.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1322. 23.

CE prince, dit du Tillet, *a été sévere justicier, en gardant le droit à un chacun.* Recherche des financiers, presque tous Lombards & Italiens. La Guette meurt à la question, où on le pressoit d'avouer en quel lieu il avoit caché son argent, qui se montoit, à ce que l'on disoit, à de grandes sommes acquises dans le maniement des deniers du roi. Jourdain de Lisle, fameux par ses brigandages, est pendu pour avoir tué un huissier qui l'avoit cité à comparoître au parlement. Dispute pour l'empire après la mort de Henri VII. entre Louis, duc de Baviere, & Frédéric, duc d'Autriche. Louis défait Frédéric en 1322 & demeure maître de l'empire, malgré l'opposition du pape Jean XXII.

Différend excité après la mort de Robert de Béthune, comte de Flandres, entre Louis son petits-fils, & Robert de Cassel son frere, qui prétendoit hériter de la Flandres, comme plus proche d'un degré que Louis.

C'étoit la même question qui étoit survenue au sujet du comté de Poitiers, entre Philippe-le-Hardi, & Charles d'Anjou son oncle; le parlement qui en fut saisi, rendit le même jugement, & Louis fut préféré. Ce prince, neveu du roi, & mal voulu par conséquent des Flamands, ennemis de la France, eut des guerres à soutenir contr'eux, qui finirent par un interdit que le pape jetta sur leur pays, & par

FEMMES.	ENFANS.	1328. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Bourgogne, fille puînée d'Othon IV. mariée en 1307 & répudiée pour sa mauvaise conduite. Elle fut enfermée au château Gaillard avec sa belle-sœur Marguerite, & puis se fit religieuse à Maubuisson. 1325 Leurs deux amans étoient les freres Launai, qui furent mis à mort.	Philippe, mort jeune. Jeanne, morte jeune.	CHARLES LE BEL. *meurt au bois de Vincennes, le premier jour de février 1328 âgé de 33 ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Pape.* Jean XXII, 1334 *Empereur d'Orient.* Andronic II, 1332 *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere, 1347 *Maison Othomane.* Othoman, 1326 Orchan, 1357 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI, 1350 *Rois de Portugal.* Denis, 1325 Alphonse IV, 1357 *Rois d'Angleterre.* Edouard II, 1327 Edouard III, 1377 *Roi d'Écosse.* Robert Brus, 1329 *Roi de Dannemarck.* Christophe II, 1333 *Rois de Suéde.* Birger, 1326 Magnus, 1363 *Roi de Pologne.* Ladislas, 1333 *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz, 1327
Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. mariée en 1322, morte en 1323.			
Jeanne, fille de Louis comte d'Evreux, mariée en 1328. On dit qu'elle alloit visiter souvent les Chartreux, & qu'elle apprêtoit leur repas. 1370	Jeanne, morte en bas âge. Marie. 1341 Blanche, qui épousa Philippe duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois.		

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE BEL.

les secours que Charles-le-Bel envoya à Louis.

1324. 25. 26. 27.

La guerre recommence entre Charles-le-Bel & Edouard II. qui avoit succédé à Edouard I. son pere, & qui n'avoit aucune de ses vertus. Montpesat fut cause de cette guerre, en défendant contre les troupes de France un château qu'il prétendoit relever du roi d'Angleterre. Charles de Valois passe en Guyenne, & y prend plusieurs villes aux Anglois. Mort de Charles de Valois : on a dit de lui qu'il fut fils, frere, pere, oncle, gendre, beau-pere de roi, & jamais roi. Les remords que ce prince témoigna en mourant, sur l'exécution d'Enguerrand de Marigni, justifierent la mémoire de ce ministre, qui en effet avoit été condamné sans être entendu; sa mémoire fut réhabilitée, & les biens rendus à sa maison. Charles-le-Bel est le premier roi qui ait accordé des décimes au pape : après lui en avoir refusé long-tems, il y consentit en les partageant. Isabelle, reine d'Angleterre, sœur de Charles-le-Bel, passe en France, sous prétexte de réconcilier son frere avec Edouard II. son mari, mais en effet pour lui demander du secours contre Spenser, favori d'Edouard, qui la mettoit mal avec son mari. On prétend qu'Isabelle avoit une galanterie avec Roger de Mortemer, Anglois. Charles donna quelque tems retraite à sa sœur; mais Edouard le pressant de la renvoyer, & ayant gagné le ministre de France, Isabelle se retira avec le prince de Galles son fils, qui se trouvoit en France à l'occasion de la foi & hommage qu'il étoit venu rendre pour la Guyenne, dont son pere lui avoit fait cession. Charles, forcé de faire partir sa sœur, lui donne secrétement du secours; elle se réfugia chez le comte de Hainaut, lequel, après avoir arrêté le mariage de sa fille avec

MINIST.	*GUERRIERS.*	*MAGISTR.*	*SAVANS & Illustres.*
Pierre Remi, pendu en 1328	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Pierre Auréole, vers 1323
Macé de Maches, trésorier changeur du roi, & René de Siran, subirent le même supplice.	Gaucher de Châtillon. 1329	Jean de Cherchemont. 1328	François de Maironis, 13[illegible]
	Maréchaux de France.	Pierre Rodier, vivant en 1328	Hervé Noël, 1[illegible]
	Renaud de Trie. 1324	*Procureurs du Roi.*	Jean de Paris, vers 1322
	Jean des Barres. 1324	Pierre de Villebrême, vivant en 1325	
	Matthieu de Trie. 1344	Simon de Buci. 1369	
		Avocat du Roi.	
		Pierre de Cugnieres, vivant en 1329	

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE BEL.

le prince de Galles, fit passer Isabelle en Angleterre avec Jean de Hainaut son frere. Ce qui est à remarquer, dit Froissart, c'est qu'un coup de vent la rejetta de la côte où elle vouloit aborder, & où elle eût trouvé les ennemis; pour la porter dans une autre où elle aborda en sureté. Le royaume se révolta en faveur de cette princesse; Spenser fut pendu, & l'on emprisonna le roi, qui se vit forcé de consentir à sa déposition. C'est le premier exemple d'un roi d'Angleterre déposé par l'autorité du parlement. On lui avoit déja enlevé un premier favori nommé Gaveston, que les barons firent décapiter. Cependant Edouard fut couronné, & son pere mourut dans sa prison, d'un fer chaud que des scélérats lui firent entrer dans le fondement. Le ciel vengea bien sur Isabelle les outrages qu'éprouva ce malheureux prince. Mortemer qui vouloit gouverner sous le nom d'Isabelle, fut exécuté en 1329. & Isabelle fut confinée en 1331. dans un château où elle mourut en 1358. après une prison de 28. ans. Robert Brus, usurpateur de l'Ecosse sur les Bailleuls, avoit profité de cette révolution, pour rendre sa couronne indépendante de l'Angleterre dont elle relevoit; mais cela ne dura gueres, & les Bailleuls rétablis par la protection d'Edouard, se remirent sous sa suzeraineté.

Tandis que le ciel préparoit à l'Angleterre, dans Edouard III. un des plus longs & des plus mémorables regnes qu'elle ait eus, la France vit périr le dernier héritier de Philippe-le-Bel. Ce roi avoit laissé en mourant trois princes, qui lui faisoient espérer une nombreuse postérité; tous trois disparurent en moins des quatorze ans, & la couronne passa à leur cousin-germain. Charles-le-Bel, le dernier des trois freres, étant tombé malade à Vincennes dans le mois de décembre, y mourut le premier février 1328, Ce châ-

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES LE BEL.

teau commencé sous Philippe de Valois, fut achevé sous Charles V. le palais moderne que l'on voit aujourd'hui est du dernier siecle. Le regne de Charles n'eut rien de remarquable, que les vains efforts du pape Jean XXII. pour lui mettre sur la tête la couronne impériale, qu'il vouloit ôter à Louis de Baviere. On parla aussi d'une croisade, qui devoit commencer par la conquête de Constantinople; & les deux Andronics, pere & fils, qui regnoient ensemble, en eurent quelqu'inquiétude; mais Charles-le-Bel n'avoit aucun des talens nécessaires pour de si hautes entreprises, & ainsi que ses freres, sans avoir rien fait ni pour ses peuples, ni pour sa gloire, il laissa l'état accablé de dettes.

Les reliques de la chapelle royale accompagnoient le roi par-tout où il alloit passer les quatre grandes fêtes annuelles; & lorsqu'il ne s'éloignoit pas de Paris, au-delà de trentre-quatre lieues, l'Hôtel-Dieu de Paris étoit chargé de faire porter ces reliques; le roi lui donnoit pour les voitures cent charges de bois pris dans la forêt de Cuise, aujourd'hui Compiégne.

La baronnie de Bourbon érigée en duché-pairie, en faveur de Louis I. mort en 1342. fils aîné de Robert de France, sixieme fils de S. Louis. Il quitta le nom de Clermont, & prit celui de la mere de sa femme, qui fit la branche de *Bourbon*, parce que le roi Charles-le-Bel voulut avoir la terre de Clermont où il étoit né. Jacques, un de ses enfans, fit la branche des comtes de la Marche. Je trouve dans les lettres d'érection, des termes dignes de remarque, & qui ont l'air d'une prédiction pour Henri IV. *J'espere*, dit le roi, *que les descendans du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE BEL.

Etablissement des Jeux Floraux à Toulouse, 1324. c'est ce qui nous est resté de ces anciens Troubadours qui étoient les chevaliers errans de la galanterie, & qui alloient chantant & faisant l'amour de châteaux en châteaux.

1328. Avénement à la couronne.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE VI. *dit* DE VALOIS, *parvient à la couronne l'an* 1328. *Il fut surnommé le Fortuné ; il falloit que ce fût avant la bataille de Creci, & apparemment il eut ce surnom parce qu'il parvint de fort loin à la couronne. Il étoit petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Charles de Valois. Il est le chef de la branche royale des Valois. Il fut sacré à Reims le 29. mai de la même année par l'archevêque Guillaume de Trie.*

1328.

LA France n'a gueres eu de tems plus malheureux que celui où a regné la branche des Valois. Charles-le-Bel, en mourant, laissa sa femme enceinte; elle accoucha d'une fille nommée Blanche. Les mêmes disputes qui s'étoient élevées sous Philippe-le-Long, se réveillerent au sujet de la succession à la couronne. Edouard III. y prétendoit par sa mere Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, dont par conséquent il étoit petit-fils, & plus proche que Philippe de Valois qui n'étoit que son neveu, étant fils de Charles de Valois, frere de Philippe-le-Bel. Le droit d'Edouard ne fut pas trouvé meilleur, par les douze pairs ni par les barons, que celui de Jeanne, fille de Louis Hutin : il étoit mâle, à la vérité, mais il ne descendoit pas d'un mâle ; ce qui a donné lieu à la regle de Loisel, tirée d'Alain Chartier, que de tout tems en ce royaume « toutefois & quantes qu'une » femme est déboutée d'aucune succession, com- » me *de fief noble*, les fils qui en viennent & » descendent, en sont aussi forclos. » Robert, comte d'Artois III. du nom, rendit de grands services au roi dans cette occasion. Il en coûta la vie à un riche bourgeois de Compiégne, nommé Simon Pouillet, pour avoir eu la témérité de se déclarer en faveur de la prétention d'Edouard III. Philippe rend à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, dont Philippe-le-Long & Charles-le-Bel avoient joui

FEMMES.	ENFANS.	1350. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II. duc de Bourgogne, & d'Agnès de France, mariée en 1313, morte en 1348 Ce fut à ses droits que le roi Jean réunit à la couronne le duché de Bourgogne, après la mort de Philippe de Rouvre.	JEAN. Louis, mort en naissant. Louis mourut peu après. Jean, mort en bas âge. Philippe, duc d'Orléans, qui épousa Blanche fille du roi Charles le Bel. 1375 *Il fut nommé Dauphin par Humbert, par le premier traité de transport du Dauphiné de 1343. Le roi son pere en le mariant avec la fille unique de Charles le Bel, lui donna en appanage le duché d'Orléans, pour le tenir en pairie, qui fut éteinte & réunie à la couronne par la mort de ce prince sans enfans.* Marie, femme de Jean de Brabant, duc de Limbourg. 1333 Blanche. 1371	PHILIPPE DE VALOIS *meurt à Nogent-le-Roi, près de Chartres en Beauce (le P. Simplicien dit Nogent-le-Rotrou) le* 22 *août* 1350 *âgé de* 57 *ans. Il fut enterré à saint Denis. Son cœur fut porté à la Chartreuse de Bourgfontaine, & ses entrailles aux Jacobins de Paris.*	*Papes.* Jean XXII, 1334 Benoît XI. ou XII, 1342 Clément VI, 1352 *Empereurs d'Orient.* Andronic II, 1332 Andronic le jeune 1341 Jean Cantacusene, 1357 Jean Paléologue, 1391 *Empereurs d'Occident.* Louis V. duc de Baviere, 1347 Charles IV, 1378 *Maison Othomane.* Orchan, 1357 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI, 1350 *Roi de Portugal.* Alphonse IV, 1357 *Roi d'Angleterre.* Edouard III, 1377 *Roi d'Ecosse.* Robert Brus, 1329 David II, 1370 *Rois de Dannemarck.* Christophe II, 1333 Valdemar III, 1375 *Roi de Suède.* Magnus, 1365 *Rois de Pologne.* Ladislas, 1333 Casimir III, 1370 *Ducs de Russie.* Georges Danielowitk, 1330 Démétrius Michaelowitz, 1330 Jwan Danielowitz, 1366 Jwan Jwanowitz, 1366
Blanche, fille de Philippe, comte d'Evreux, & de Jeanne de Navarre, mariée en 1349, morte en 1398	*Thomas de Walsinghan, historien anglois, lui attribue un fils naturel, nommé Jean, comte d'Armagnac, qui combattit en duel, & fut victorieux du chevalier d'Ypres en Flandres, en* 1350. (Simplicien.)	Quoiqu'il n'eût que 57 ans, il mourut vieux & cassé, dit *Brantôme*, il avoit épousé en secondes nôces Blanche d'Evreux, qui n'avoit que 17 ans. C'étoit la plus belle princesse de son tems; il l'aima beaucoup, & elle avança ses jours.	

à son préjudice, au moyen de quoi Philippe d'Evreux son mari fut roi de Navarre.

Edouard III. grand prince, causa, pendant le cours de ce regne, beaucoup d'embarras à Philippe de Valois. La veille de S. Barthelemi le roi défait les Flamands à la bataille de Cassel, malgré la bravade qu'ils firent de mettre sur le bord de leur retranchement la figure d'un cop avec ces mots: *Quand ce coq chanté aura, le roi Cassel conquêtera*. Il les contraint de reconnoître Louis leur comte, contre lequel ils s'étoient révoltés, pour leur souverain. Le roi fait des prodiges de valeur dans cette bataille, & le connétable Gaucher de Châtillon, âgé de quatre-vingts ans, s'y distingua. Recherche de Pierre Remi, *Général* des finances, & des financiers, qui sont condamnés à mort. La confiscation des biens de Pierre Remi montoit, à ce qu'on a écrit, à douze cens mille francs, ce qui feroit aujourd'hui environ vingt millions: cela me semble exagéré. Ordonnance sur les francs-fiefs, qui impose des droits appellés de *Francs-fiefs* sur les églises, & sur les roturiers qui avoient acquis des terres nobles. Ce n'étoit pas le premier réglement qui eût été fait à ce sujet. Nous avons une pareille ordonnance de Philippe-le-Hardi de 1275. sous le titre de *droit d'amortissement*: nous en avons une autre de Charles-le-Bel 1326. qui en rappelle une antérieure de S. Louis, *Beatissimi Ludovici proavi nostri inhærendo vestigiis*, (Brussel,) en sorte que S. Louis peut être regardé comme le premier de nos rois qui a cru devoir du moins tirer quelqu'avantage de l'aggrandissement des gens de main-morte & de l'ambition des roturiers.

L'empereur Louis de Baviere, par une entreprise inouie, dépose le pape Jean XXII. & substitue en sa place Pierre de Corbiere, frere mineur, qui prit le nom de Nicolas V. la

MINIST.	*GUERRIERS.*	*MAGISTR.*	*SAVANS & Illustres.*
Guillaume Flotte, vivant en 1352 Matthieu de Trie. 1344 Pierre de Beaucout.	*Connétables.* Gaucher de Châtillon. 1329 Raoul de Brienne comte d'Eu. 1344 Raoul II, comte d'Eu, son fils, décapité. 1350 *Maréchaux de France.* Cet office étoit amovible, comme il paroit par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, sire de Moreuil, où il lui marque qu'en lui ôtant l'office de maréchal pour le faire gouverneur de son fils aîné Jean, duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en son honneur & en ses biens. Matthieu de Trie. 1344 Robert Briquebec. 1347 Ancel de Joinville, vivant en 1351 Charles, sire de Montmorenci. 1381 Robert Vaurin. 1360 Bernard de Moreuil, vivant en 1350	*Chanceliers.* Matthieu Ferrand. 1329 Jean de Marigni. G. D. S. 1351 Guillaume de Sainte-Maure. 1334 P. Rogier, G. D. S. Il fut pape sous le nom de Clément VI. 1352 Gui Baudet, vers 1337 Estienne de Vissac, vers 1356 Guillaume Flotte, vivant en 1352 Firmin de Coquerel. 1349 Pierre de la Forêt. 1361 *Premier Président.* Simon de Buci, porte le premier ce titre, (1344) mort en 1369 *Procureurs du Roi.* P. de Demiville exerçoit en 1343	Alexandre de S. Elpide, vers 1330 Alvare Pélage, vivant en 1340 Arnaud de Villeneuve, vers 1340 Pierre de Cugnieres, vivant en 1329 Durand de S. Porcian, 1333 Gérard Odon, 1349 Gui de Perpignan, vers 1330 Holkot, vers 1349 Laure, 1348 Ludolfe, chartreux, vivant en 1350 Nicolas de Lyra, 1340 Occham, 1347 Jean Taulere, vivant en 1350

France s'y oppose, ainsi que la plupart des princes catholiques. Corbiere est fait prisonnier par le pape. La cause du ressentiment de l'empereur contre le pape, venoit de ce que Jean XXII s'étoit déclaré pour Frédéric son compétiteur à l'empire.

Ordonnance sur les monnoies, que le roi remet sur le même pied qu'elles étoient du tems de S. Louis.

1329. 30.

Le 6 juin Edouard, après bien des difficultés, rend hommage au roi pour la Guyenne dans l'église cathédrale d'Amiens, comme duc d'Aquitaine, pair de France, comte de Ponthieu & de Montreuil, sans spécifier la nature de l'hommage que le roi prétendoit devoir être lige : mais Edouard de retour en Angleterre, sur la nouvelle que le comte d'Alençon avoit fait des entreprises sur la Guyenne, envoya au roi des lettres-patentes, par lesquelles il reconnoissoit que cet hommage devoit être lige. (*Rapin Thoyras.*)

Nouvelle croisade projettée entre Jean XXII & le roi, qui s'étoit rendu à Avignon : elle n'eut point lieu; la mode des croisades étoit passée, & la prise de la ville d'Acre par le soudan de Babylone, arrivée dès l'an 1291, avoit mis enfin ces guerres lointaines au rang des chimeres, d'où elles n'auroient jamais dû sortir. Le comte de Clermont est fait duc de Bourbon.

Commencement des différends sur la distinction des deux puissances, & sur la jurisdiction ecclésiastique, attaquée fortement par Pierre de Cugnieres, avocat du roi, défenseur de la justice séculiere. Bertrand, évêque d'Autun, & Pierre Roger, nommé à l'archevêché de Sens, soutinrent les droits du clergé. Introduction de la forme de *l'appel*

	MAGISTR.	
	Procureurs du Roi.	
	Gil. Haudri. 1349	
	Jacques Dandrie, vivant en 1365	
	Avocats du Roi.	
	Pierre de Cugnieres, vivant en 1329	
	Pierre de la Forêt. 1361	
	Jean de Fourci, exerçoit en 1344	
	Robert le Cocq, pourvu en 1347	
	Jean Desmarés, vivant en 1365	

ÉVENEMENS REMARQUAB. sous PHIL. DE VALOIS.

comme d'abus, dont les principes sont plus anciens que le nom. On le nommoit autrefois *la voie des recours au prince*. Le roi est favorable aux ecclésiastiques ; mais cette querelle est le fondement de toutes les disputes qui se sont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux puissances, & dont l'effet a été de restreindre la jurisdiction ecclésiastique dans des bornes plus étroites. On pourroit en indiquer encore une autre cause, c'est que les évêques commencerent alors à négliger de convoquer les conciles de leurs provinces, où le corps des ecclésiastiques rassemblés tous les ans s'entretenoit dans sa premiere vigueur, tandis que les parlemens devenus sédentaires, affermirent leur autorité en ne se séparant jamais.

1331. 32. 33. 34. 35.

Condamnation de Robert III comte d'Artois, célebre par toutes les formalités qui y furent observées, & qui nous ont conservé la forme dans laquelle étoient jugés les pairs de France dans les procès criminels. Robert avoit déja perdu deux fois son procès pour l'Artois, l'une sous Philippe-le-Bel, & l'autre sous Philippe-le-Long, & il avoit gardé le silence sous le regne de Charles-le-Bel, quoiqu'il eût la principale confiance de ce prince : mais se sentant encore plus autorisé sous le regne de Philippe de Valois, dont il avoit l'honneur d'être le beau-frere, parce qu'il avoit épousé sa sœur du second lit, qu'il avoit servi utilement lors de la contestation pour la couronne avec Edouard III, & qui avoit érigé sa terre de Beaumont-le-Roger en comté-pairie, il revint enfin pour la troisieme fois en 1329, contre les jugemens rendus en faveur de Mahaud, sous le prétexte de nouveaux titres qu'il représentoit ; Mahaud conteste la vérité de ces titres & meurt subitement, ainsi que sa fille

ÉVENEMENS REMARQUAB. *sous* PHIL. DE VALOIS.

Jeanne, veuve de Philippe-le-Long, non sans soupçon de poison; Jeanne, duchesse de Bourgogne, fille de Philippe-le-Long & de Jeanne, défend à la demande de Robert, dont les titres fabriqués par la nommée Divion, sont reconnus faux : en conséquence Robert est ajourné jusqu'à quatre fois par des chevaliers & des conseillers, suivant l'usage d'alors : n'ayant point comparu, le roi dans son lit de justice tenu au Louvre en 1331 prononça contre lui l'arrêt portant bannissement hors du royaume, & confiscation de ses biens. On peut remarquer à cette occasion, que le roi émancipa son fils aîné, duc de Normandie, & le fit pair, afin que la cour fût suffisamment garnie de pairs.

Par ce jugement, une fille posséda un des grands fiefs de la couronne, contre les idées faussement établies, que les grands fiefs ne pouvant être desservis que par des mâles, les mâles seuls doivent en être investis; aussi les exemples de la jurisprudence contraire sont-ils fréquens dans notre histoire, sans doute fondés sur les coutumes des lieux. Ainsi l'on a vu Henri II, roi d'Angleterre, hériter de la Normandie aux droits de sa mere Mathilde, & ses enfans hériter de la Guyenne & du Poitou, par son mariage avec Eléonore : on a vu Charles d'Anjou, frere de saint Louis, posséder la Provence du chef de Béatrix sa femme, & Alphonse, frere de ce même roi, acquérir le comté de Toulouse par son mariage avec la fille unique de Raymond. On a vu par la mort de Henri, roi de Navarre, Jeanne sa fille apporter à Philippe-le-Bel les comtés de Champagne & de Brie; on a vu depuis les comtes d'Evreux demander ces mêmes comtés à Charles VI, étant aux droits de Jeanne, fille de Louis Hutin, & Charles VI leur en donner pour récompense la ville de Nemours, qu'il érigea pour eux en duché, &c.

ÉVENEMENS REMARQUAB. sous PHIL. DE VALOIS.

Robert sorti de France, ayant erré près de trois ans dans les Pays bas, se retira auprès du roi d'Angleterre, & devint un ennemi redoutable à Philippe de Valois, par la guerre qu'il engagea Edouard à déclarer à ce prince. Il avoit tenté auparavant d'assassiner le roi, la reine & leur fils aîné; mais ayant su que son projet avoit été éventé, il essaya d'*envouter* le roi, selon l'expression du tems; (c'étoit une maniere de faire périr son ennemi, quoiqu'éloigné de lui, par des maléfices ridicules, qui consistoient à piquer au cœur une figure de cire, que l'on supposoit être la représentation de l'ennemi dont on vouloit se défaire :) enfin rien de tout cela ne lui ayant réussi, il passa en Angleterre, déguisé en marchand, au commencement de l'année 1334, pour s'y préparer à reporter la guerre dans son pays, où il mourut en 1342.

Mort de Jean XXII, (1334) âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Ce pontife ajouta une troisieme couronne à la tiare pontificale : le pape Hormisdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII en avoit joint une seconde.

Jean XXII fonda l'Université de Cahors.

1336. 37. 38. 39.

Commencement de la guerre avec l'Angleterre, qui dura à plusieurs reprises plus de cent ans. Edouard III veut retirer les places de la Guyenne, dont le roi étoit en possession; il est aidé par les Flamands, révoltés de nouveau contre leur souverain, qui se déclarent contre la France, malgré tous les traités qu'ils avoient faits, & qui exigerent seulement qu'Edouard prît le titre de roi de France, en conséquence de ses pretentions sur la couronne, parce qu'alors, suivant la lettre de leur traité, ils ne faisoient que suivre le roi de France. Cette nouvelle révolte étoit prati-

EVENEMENS REMARQUAB. sous PHIL. DE VALOIS.

quée par Jacques d'Artevelle, brasseur de biere ; & par l'empereur Louis de Baviere, irrité contre le roi de ce qu'il avoit marié son fils aîné à Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême son ennemi. Le roi ravage la Flandre : Jean, duc de Normandie, son fils, prend Thun-l'Evêque sur l'Escaut, après avoir ravagé tout le Hainaut : mais ces avantages ne compenserent pas la perte que fit le roi sur mer l'année suivante à la bataille de l'Ecluse, où sa flotte, qui étoit de six vingt gros vaisseaux, montés par quarante mille hommes, fut battue par celle d'Angleterre. On a prétendu que le défaut de concert entre les deux amiraux (car il y en avoit deux sur notre flotte) avoit été la cause en partie de cette défaite : on y en pourroit ajouter une autre, comme le remarque l'auteur de l'*Essai sur la marine & le commerce*, d'après le cardinal d'Ossat, c'est que *nos anciens rois n'ayant tenu aucun compte de la marine, quoiqu'ils eussent un si beau & un si grand royaume flanqué de deux mers, quasi tout de son long*, on fut obligé de se servir de vaisseaux étrangers qui n'obéissoient qu'avec lenteur & répugnance.

Epoque des armes à feu, prouvée par un compte de Barthelemi de Drach, trésorier des guerres, rendu en 1338. Il paroît cependant que la poudre à canon étoit déja trouvée. On est fort incertain sur l'auteur de cette funeste découverte. Roger Bacon, Anglois, qui vivoit dans le treizieme siecle, est un de ceux à qui on l'attribue ; d'autres lui donnent une origine moins ancienne, & disent que ce fut un moine, nommé Berthod Schwarts, de Fribourg en Brisgaw, qui l'inventa en 1380. Horrible famine. Décret par lequel les princes Allemands déclarent que la dignité impériale ne releve que de Dieu seul, & que l'approbation du pape étoit inutile.

ÉVÉNEMENS REMARQUAB. *sous* PHIL. DE VALOIS.

1340.

Edouard fait le siege de Tournai. Jeanne de Valois, veuve du comte de Hainaut, sa belle-mere & sœur de Philippe, engage ces princes à une suspension d'armes. Edouard rappellé en Angleterre par la guerre d'Ecosse, y consent. Cette diversion eût été bien utile à la France, si le roi avoit su en profiter.

Treve d'un an le 20 septembre.

1341. 42. 43.

La guerre recommence avec l'Angleterre, au sujet des troubles de Bretagne. Jean III duc de Bretagne, n'ayant point d'enfans, maria Jeanne la boiteuse, fille de Gui de Penthievre son frere puîné, qui étoit mort, à Charles comte de Blois, fils de la sœur de Philippe de Valois, & lui donna par contrat de mariage le duché de Bretagne. Après la mort de Jean, arrivée en 1341, son frere nommé Jean comme lui, comte de Montfort, disputa la succession à sa niece; jugeant que le roi la soutiendroit, il s'allie au roi d'Angleterre, & lui fait hommage de la Bretagne. Philippe fait ajourner Jean IV comte de Montfort au parlement, qui adjuge le duché au comte de Blois, mari de Jeanne. Guerre entre le roi & le comte de Montfort. Le comte qui fut fait prisonnier, mourut deux ans après, laissant un fils âgé de cinq ans, nommé Jean: sa femme Jeanne, fille de Louis de Flandres, comte de Nevers, continue l'alliance avec Edouard, & fait la guerre à la France. Treve de trois ans. Robert III meurt en 1342, âgé de cinquante-cinq ans. La mort de Robert, dit le *Sage*, roi de Naples, met sa petite-fille Jeanne sur le trône. Il paroît par des registres de la

chambre des comptes de l'an 1343, que les *Clercs du secret* savoient alors le titre de *Secrétaires des finances*. Philippe de Valois en eut sept.

1344. 45. 46.

Ordonnance du 10 avril, qui incorpore les conseillers *jugeurs* & les conseillers *rapporteurs*, dont auparavant les uns étoient tirés de la noblesse, & les autres du nombre des citoyens.

La guerre recommence à l'occasion du meurtre d'Olivier de Clisson, que l'on apprit qu'il avoit signé un traité secret avec le roi d'Angleterre, & de quelques seigneurs Bretons que Philippe fit décapiter sans aucune formalité. Il les avoit attirés en Bretagne, sur le bruit d'un tournoi qu'il fit publier à cet effet. Cette violation du droit des gens arma Edouard de nouveau, & fut une des causes de tous les malheurs de ce regne. On rapporte à ce tems l'origine de la gabelle; ce qui fit qu'Edouard III nommoit Philippe de Valois assez plaisamment l'*auteur de la loi salique*. Il paroît cependant que ce fut Philippe-le-Long qui, le premier, mit un impôt sur le sel; à la vérité Philippe de Valois augmenta cet impôt, mais jusques-là le sel avoit toujours été marchand, ainsi qu'on le voit par un réglement du 13 janvier 1350, sur ce qui doit être observé par les marchands de sel; & ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers que le roi se réserva le droit de le vendre, en établissant des greniers où tout le sel fut porté: la gabelle fut depuis mise en ferme par Henri II, ainsi qu'il paroît par une adjudication qu'il fit faire en son conseil le 4 janvier 1548, pour un premier bail de dix ans. Les pays du Nord sont privés de la chaleur nécessaire pour faire le sel, & ceux situés au-delà du quarante-deuxieme degré de latitude, comme est l'Espa-

gne, font un sel trop corrosif, qui mange & détruit les chairs au lieu de les nourrir & de les conserver; la France seule se trouve dans un climat tempéré propre à faire le sel; aussi est-ce une des plus grandes richesses de ce royaume; & le cardinal de Richelieu, dans son testament politique, dit que ce qu'il avoit connu de surintendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du sel levé sur les salines, à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne. Edouard, conduit par Geoffroi d'Harcourt, rentre en Normandie: ce Geoffroi étoit de la maison de Harcourt, & avoit été banni par arrêt, faute d'avoir comparu au parlement, sur une querelle qu'il avoit eue avec le maréchal de Briquebec. Bataille de Créci le 26 août 1346, où le roi est défait pour avoir attaqué imprudemment Edouard qui avoit passé la Somme à gué. Charles d'Alençon son frere, & chef de cette branche, y fut tué. Le prince de Galles, fils d'Edouard, âgé seulement de seize ans, eut grande part à cette victoire; &, comme le disoit le roi son pere, y gagna *ses premiers éperons*. Ordonnance par laquelle il paroît que le roi étoit seul en droit de battre monnoie dans son royaume.

La fameuse reine Jeanne de Naples fait étrangler André de Hongrie son premier mari: elle en eut trois autres, Louis d'Anjou-Sicile, Jacques d'Aragon, & Othon de Brunswick. Petrarque fut bien traité à sa cour.

1347.

Prise de Calais par Edouard, après onze mois & quelques jours de siege, le 3 août; les Anglois l'ont gardée jusqu'en 1558, que François duc de Guise la reprit. Le roi, pour reconnoître la brave résistance des habitans de Calais, leur donna tous les offices qui viendroient à vaquer, soit

à sa nomination, soit à celle des ducs de Normandie & d'Orléans ses fils, *jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment pourvus*, & déclare nuls tous autres dons qui seroient faits à leur préjudice, en ce non compris les offices du parlement, suivant un arrêt rendu depuis. Treve de six mois entre la France & l'Angleterre; elle fut prolongée à diverses reprises.

1348.

Peste générale, qui emporte une prodigieuse quantité d'hommes. Ce fléau réveilla la piété, mais en même tems il fit naître la secte fanatique des Flagellans, qui de la folie passa au brigandage.

Le pape Clément VI, (Pierre Rogier, qui avoit été chancelier de France) achete la ville d'Avignon de la reine Jeanne, par contrat du 19 juin, pour la somme de quatre-vingt-mille florins, & s'engage à secourir cette princesse pour le recouvrement de ses états. Les papes possédoient déja le comté Vénaissin, par le don que leur en avoit fait Philippe-le-Hardi dans son entrevue à Lyon avec Grégoire X.

1349. 50.

Nos rois jouissent en toute souveraineté du Dauphiné & du comté de Viennois, en conséquence de trois traités faits entre le roi Philippe de Valois & le dauphin Humbert II, dernier prince de la maison de la Tour-du-Pin qui ait possédé le Dauphiné. Ce prince, inconsolable de la mort de son fils unique, qu'il avoit eu de Marie de Baux, songea à se retirer du monde, & fit cession & transport de ses états à Philippe de Valois, par un premier traité passé en 1343, confirmé en 1344, & enfin consumé en 1349. Ce prince, depuis les deux premiers traités, ayant changé d'avis, avoit arrêté son mariage avec Jeanne de Bourbon; mais Philippe

de Valois, que ce mariage alloit priver d'une si riche possession, le rompit, & donna cette princesse à son petit-fils Charles V : ce fut pour lors que se conclut le traité de 1349. Le dauphin entra ensuite dans l'ordre de saint Dominique, où il prit l'habit le 17 juillet, suivant ces termes de l'article 287 aux preuves de l'histoire du Dauphiné, *item die crastinâ, 17 julii, ordinem & habitum Prædicatorum induit :* il y mourut en 1355, âgé de 43 ans. Le roi eut la principale obligation de ce traité à Amblard de Beaumont, confident & ministre de Humbert, dont la maison subsiste encore aujourd'hui. L'archevêque de Paris (Christophe de Beaumont) en descendoit. On a cru, mal-à-propos, qu'une des conditions du traité avoit été que le titre de dauphin seroit porté par le fils aîné de nos rois : il arriva au contraire que le premier dauphin nommé par Humbert au premier traité de 1343, fut le second fils de Philippe de Valois ; mais il est vrai que cela n'eut pas lieu, & que ce titre a toujours été porté depuis par le fils aîné du roi. Nous voyons qu'en 14[illegible] Charles VII céda cette province au dauphin son [illegible] quoiqu'il n'eût alors que trois ans, & que ce prince confirma cette cession en 1440 : c'est la derniere cession que l'on trouve qui en ait été faite par nos rois à leurs fils aînés ; s'étant contentés depuis de leur en faire porter le nom. Malgré la réunion de cette province à la couronne, elle a toujours conservé un sceau particulier, dont le chancelier a la garde, à la différence des autres provinces qui perdirent leur chancellerie à chaque réunion. (*Marillac, traité des Chanc.*) Philippe acquit du roi de Majorque la baronnie de Montpellier en Languedoc, qui étoit un fief de la couronne : il avoit aussi réuni à la couronne les comtés d'Anjou & du Maine, qu'il tenoit de Marguerite sa mere, fille de Charles II roi de Naples, comte d'Anjou & du Maine. Création de

l'univerſité de Perpignan. Inſtitution de l'ordre de la Jarretiere, par Edouard III. Ordonnance ſur l'inaliénabilité du domaine.

1350. Avénement à la couronne. | ÉVENEMENS REMARQUABLES.

JEAN, parvient à la couronne le 23 août 1350, âgé de trente ans. Il fut sacré à Reims le 26 septembre, & couronné avec Jeanne de Boulogne sa deuxieme femme. Il avoit été baptisé dans l'église du Mans, suivant qu'il paroît par des lettres de Charles V, de 1372.

1350. 51.

NUL prince n'a si souvent assemblé les états généraux ou particuliers des provinces ; il en assembla tous les ans jusqu'à la bataille de Poitiers. La France se divisoit alors en deux parts ; *la Languedoyl* & *la Languedoc*, séparées par la Loire. La premiere comprenoit la partie septentrionale de la France, & *la Languedoc* la méridionale. Institution de l'ordre de l'Etoile, en faveur des plus grands seigneurs ; la devise étoit, *Monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages : cet ordre dont le siege étoit à saint Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du Guet. Le connétable Raoul, comte d'Eu & de Guines, accusé d'avoir intelligence avec les Anglois, [illegible] décapité sans qu'on observe les formes de [illegible]cédure : cette violence au commencement d'[illegible] regne, aliéna tous les esprits, & fut cause en partie des malheurs du roi Jean.

1352. 53. 54.

Charles d'Espagne de la Cerda, qui avoit été fait connétable après l'exécution du comte d'Eu, est assassiné par l'ordre du roi de Navarre, Charles, dit *le Mauvais*, en haine de ce qu'on lui avoit donné le comté d'Angoulême, que le roi de Navarre prétendoit avoir pour la dot de sa femme, fille du roi Jean : cependant, par l'interrogatoire d'un nommé

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Bonne de Luxembourg, fille de Jean, roi de Bohême, mariée en 1332, morte en 1349. Elle est enterrée à Maubuisson. On ne peut lui donner le titre de reine, parce qu'elle mourut avant que son mari fût roi.	CHARLES V.	1364. JEAN meurt à Londres en l'année 1364, âgé de 44 ans. Il est enterré à S. Denis.	*Papes.*
	Louis, tige des ducs d'Anjou, qui ont fait la deuxieme branche des rois de Naples, 1384		Clément VI, 1352 Innocent VI, 1362 Urbain V, 1370
	Jean, duc de Berri, 1416		*Empereurs d'Orient.* Jean Cantacusene, 1357 Jean Paléologue, 1391
	Amé VIII, duc de Savoie, qui fut pape pendant le schisme, sous le nom de Félix V, étoit son petit-fils par Marie de Berri sa mere.		*Empereur d'Occident.* Charles IV, 1378 *Maison Othomane.* Amurat I, 1389
	Philippe le Hardi, tige de la branche des derniers ducs de Bourgogne, 1404		*Roi d'Espagne.* Pierre le Cruel, 1369
	Jeanne, femme de Charles le Mauvais, roi de Navarre: époque des malheurs de ce regne, 1373		*Rois de Portugal.* Alphonse IV, 1357 Pierre le Justicier, 1367
Jeanne, fille de Guillaume XII, comte de Boulogne & de [illegible] veuve qui étoit de Philippe de Rouvre, dernier duc de la premiere branche de Bourgogne, mariée en 1349, morte en 1361.	Marie, mariée à Robert I, duc de Bar, vers 1404 Agnès, 1349 Marguerite, 1352 Isabelle, femme de Jean Galéas, premier duc de Milan, 1372		*Roi d'Angleterre.* Edouard III, 1377 *Roi d'Ecosse.* David II, 1370
	Le roi Jean étant obligé de payer une somme très-considérable pour sa rançon, fut réduit, dit Villani, à vendre, pour ainsi dire, sa propre chair à l'encan; il vendit sa fille à Galéas Viscomti, tyran de Milan, 600000 florins, pour être mariée à Galéas, qui avoit alors onze ans.		*Roi de Dannemarck.* Valdemar III, 1375 *Rois de Suéde.* Magnus, 1363 Albert, vaincu par Marguerite en 1387 *Roi de Pologne.* Casimir III, 1370 *Ducs de Russie.* Iwan Danielowitz, 1366 Iwan Iwanowitz, 1360

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* JEAN.

Friquet, agent du prince, il paroîtroit que son intention n'étoit que de s'assurer de la personne du connétable, & que l'on excéda ses ordres. Lettres (1353) par lesquelles le roi déclare les conseillers du parlement affranchis de tous péages pour leurs vivres, afin qu'ils puissent être tout entiers à leurs offices, *ferventiùs laborare pro republicâ*. Ordonnance (1353) pour la convocation du *ban* & de *l'arriere-ban*; il en est fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. La différence de ces deux mots venoit, ou de ce que le *ban* regardoit les fiefs, & *l'arriere-ban* les arriere-fiefs, ou de ce que le ban étoit le service ordinaire de chaque vassal, suivant la nature de son fief, & que l'arriere-ban étoit une convocation extraordinaire de tous les vassaux. Le roi seul ou son fils pouvoit faire cette convocation, qui n'avoit lieu que dans une nécessité urgente : le vassal pouvoit se dispenser de s'y trouver en donnant de l'argent, ou quelqu'un qui le remplaçât.

Fin tragique de Nicolas Rienzi, qui avoit voulu rétablir le tribunat à Rome, pendant que le saint siege étoit à Avignon en 1354. Quelques années auparavant (1[illegible]) étoit mort à Lucques Castruccio Castracani, qui s'étoit fait souverain de cette république : c'étoit le tems des entreprises, & où les Guelphes & les Gibelins partageoient l'Italie.

1355. 56.

Charles, fils du roi Jean, porte le premier le nom de dauphin, & est fait duc de Normandie ; il invite le roi de Navarre, avec qui il avoit été en quelque liaison, à venir à sa réception. Le roi de Navarre y vient ; & Jean l'y fait arrêter le 5 avril. Cette action auroit l'air de la perfidie, si le roi n'avoit pas été informé que le roi de Na-

MINISTR.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illustres.

MINISTR.

Pierre de la Forêt, cardinal. 1361

Jean, cardinal de Beauvais. 1373

GUERRIERS.

Connétables.

Raoul, comte d'Eu, décapité en 1350

Charles d'Espagne de la Cerda. 1354

Jacques de Bourbon. 1361

Gaulter de Brienne. 1356

Robert de Fiennes, vivant en 1380

Maréchaux de France.

Gui de Nesle. 1353

Edouard, sire de Beaujeu. 1351

Rogues de Hangest. 1352

Jean de Clermont. 1356

Arnoul d'Audenehem. 1370

MAGISTR.

Chanceliers.

Pierre de la Forêt. 1361

Il fut obligé de prendre des lettres d'annoblissement, pour acheter un fief noble, parce que l'office de chancelier n'annoblissoit pas alors.

Gilles Aycelin de Montagu, cardinal, évêque de Thérouanne. 1378

Jean de Dormans, *dit* le cardinal de Beauvais. 1373

Premier Président.

Simon de Buci, annobli. 1369

Procureur du Roi.

Jacques Dandrie. 1365

Avocats du Roi.

Gérard de Montaigu, pourvu en 1351

Guillaume de Dormans. 1373

SAVANS & Illustres.

Barthole. 1355

L'empereur Charles IV. l'admit dans ses conseils, & lui permit de porter les armes de Bohême, quoiqu'il fût d'assez basse naissance.

Buridan, vivant en 1355

EVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

varre traitoit avec l'Anglois, & avoit voulu séduire jusqu'à son fils; mais le meurtre du connétable n'auroit-il pas été une excuse suffisante à cette vengeance? Etats généraux tenus à Paris pour demander des subsides. L'emprisonnement du roi de Navarre fait armer son frere Philippe & les parens des seigneurs qui avoient été massacrés à Rouen lors de son emprisonnement; ils appellent à leur secours Edouard III. La treve conclue entre la France & l'Angleterre, tant de fois rompue & renouvellée, se change enfin en une guerre cruelle en 1356. Edouard envoie son fils Edouard, prince de Galles, fameux par le gain de la bataille de Creci, pour commander son armée; il ravage l'Auvergne, le Limousin & le Poitou. Jean, ayant rassemblé ses troupes, l'atteignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit se sauver. Le prince de Galles demande la paix au roi; il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une treve de sept ans. Jean refuse toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, & est défait à la bataille qu'on nomme de Poitiers, le lundi 19 de septembre 1356. Il y reçut deux blessures au visage. Le prince de Galles le mene à Bordeaux, d'où il fut conduit l'année d'après prisonnier en Angleterre. Pierre de Bourbon fut tué à côté du roi; il étoit accablé de dettes, & avoit par cette raison été excommunié à la poursuite de ses créanciers. Louis II. de Bourbon son fils, un des plus grands princes de ce nom, le fit absoudre après sa mort, afin de faire prier Dieu pour lui, & le pape Innocent VI. ne leva l'excommunication que sur l'obligation du fils, qui promit de payer les dettes de son pere: il créa en 1369. l'ordre de l'Ecu d'or. Etats généraux; ils accordent un aide au dauphin qui gouvernoit, mais ce fut à des conditions bien dures; car il se vit forcé

		MAGISTR.	
		Avocats du Roi. Renaud de Aci, massacré en 1357 *Il est qualifié général avocat en parlement, & aussi spécial avocat du roi, pour distinguer ses fonctions, quand il parloit dans les causes des particuliers, ou dans les causes du roi.*	

EVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

à consentir à la destitution des premiers magistrats, tels que le chancelier de la Forêt, le premier président de Buci, &c. que leur vertu rendoit suspects à ceux qui vouloient profiter des malheurs publics : on demandoit aussi la liberté du roi de Navarre ; le dauphin la refusa : cependant il falloit leur accorder encore de nommer les officiers qui devoient faire la levée des deniers ; comme par la permission de Jean ils les avoient déja nommés aux états de l'année 1355. C'est à ces officiers, qui ne devoient subsister qu'autant que l'aide devoit avoir cours, que l'on peut rapporter l'origine des cours des aides : celle de Paris fut érigée en titre de cour en 1390, abolie par les ordonnances d'Orléans en 1560, & de Moulins en 1566, & rétablie enfin par édit de Charles IX en 1569. Bulle d'or donnée par Charles IV, pour régler l'élection de l'empereur : elle contient quarante articles, dont vingt-trois furent publiés à Nuremberg, & les dix-sept autres à Metz, où Charles dauphin se trouva : ce fut le célebre Barthole qui dressa cette loi, dont le dernier article prescrit aux électeurs séculiers de faire instruire leurs fils dans la connoissance des langues. Henri VI ayant fait en 1196 une constitution pour rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison, même en faveur des filles au défaut des mâles, cette constitution fut admise à Rome, & reçue par cinquante-deux princes de l'empire, malgré le droit d'élection qui leur appartenoit ; mais elle n'eut plus d'effet après son fils Frédéric II, lors du long interregne qui mit le trouble dans toute l'Allemagne. On en revint aux élections, & la Bulle d'or, qui est devenue la loi permanente de l'empire, en régla les conditions.

1357.

Le roi de Navarre se sauve de prison ; il conçoit le pro-

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* JEAN.

jet de se faire roi de France ; il arme contre le dauphin qui gouvernoit en qualité de lieutenant du roi pendant la détention de son pere, & qui devenu majeur dans la même année, le 14 mars, prit le titre de régent. Depuis la prise du roi jusqu'à sa délivrance, on mit à la tête des *Lettres royaux* le nom de Charles dauphin.

1358.

Les paysans se soulevent contre la noblesse : cette faction fut appellée *la Jacquerie*. Les Parisiens ayant Etienne Marcel, prévôt des marchands, à leur tête, se révolterent contre le dauphin régent. Marcel massacre Robert de Clermont, maréchal de Normandie, & Jean de Conflans, maréchal de Champagne, en présence & dans la chambre même du dauphin, & donne à ce prince son chaperon pour sauvegarde. Le dauphin se retire de Paris ; le roi de Navarre y commet toutes sortes d'excès, & en est chassé à son tour. Marcel, dans la crainte d'être puni de tous ses crimes par le régent, dont l'armée avoit investi Paris, y met le comble en voulant livrer la ville aux Anglois ; mais comme il s'avançoit vers la porte saint-Antoine, le premier août sur le minuit, Jean Maillard, fidele & courageux citoyen, assomma ce traître d'un coup de hache. Sa mort fit cesser la rébellion, & le dauphin rentra dans Paris le 4 du même mois. L'université donna dans ces tems-là un grand exemple de fidélité.

Prise d'Auxerre par les Anglois, dont ils n'étoient plus les maîtres en 1360.

1359.

Le roi de Navarre déclare la guerre dans les formes au régent qui reprend plusieurs villes. Du Guesclin commence

à se faire connoître par ses exploits en Bretagne contre le duc de Lancastre.

La province de Languedoc témoigne son zele en accordant un subside considérable. Le régent fait la paix avec le Navarrois. La guerre avoit empêché pendant plusieurs années que le parlement ne s'assemblât, ce qui causoit de grands désordres dans l'état, tant pour le civil que pour le criminel. Le régent ordonne cette année que les présidens du parlement; *le parlement non séant*, jugeront les affaires qui seront portées devant eux, en attendant qu'il puisse assembler le parlement. Il est bon de rapporter les termes de cette ordonnance. « Comme pour le fait & occupation » des présentes guerres, qui long-tems ont été & encore » sont, *le parlement qui de tout tems a été, & est, quand il » se tient, la justice capitale & souveraine de tout le royaume » de France, représentant, sans moyen, la personne de mon- » dit seigneur & la nôtre, &c.* Il restreint le nombre des » officiers du parlement, des enquêtes, des requêtes, des » comptes, &c. & veut que ceux qui, au moyen de la » restriction faite par son ordonnance, ne demeurent plus » en office, soient subrogés arrivant vacance desdits offi- » ces.

Le traité qui avoit été négocié en Angleterre pour la liberté du roi Jean, & dont les conditions étoient très-désavantageuses, révolta toute la France, & les états ayant délibéré à ce sujet, ne voulurent point l'accepter. Les Anglois rentrent en France, ils l'attaquent par l'Artois, la Champagne & la Bourgogne : le roi d'Angleterre s'avance jusques sous les murs de Paris ; delà il se retire près de Chartres, où un orage affreux épouvante, dit-on, si fort son armée, qu'il croit y reconnoître l'ordre du ciel de faire la paix. Du Tillet dit « qu'*Edouard III. fut touché si avant*

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

» *de la considération que tous sages princes doivent avoir de* » *n'abuser de l'heur & victoires qu'ils obtiennent contre leurs* » *ennemis*, *qu'il s'accorde à la paix qui fut arrêtée à Bre-* » *tigni le* 8. *mai* » ; peut-être l'orage lui servit-il de prétexte, voyant son armée frappée d'une terreur panique.

1360.

Traité de Bretigni, près de Chartres, conclu le 8. mai par Charles régent, & les députés d'Edouard ; par l'article XII. il est dit que Jean renoncera à toute souveraineté sur la Guyenne, &c. dont la propriété restera à Edouard, & qu'Edouard, de son côté, renoncera à ses prétentions à la couronne de France, à la Normandie, &c. Ils conviennent de se trouver à Calais, pour déterminer le lieu & le tems où se feront les renonciations. Ce traité fut ratifié par les deux rois à Calais le 24. octobre suivant, à la réserve du seul article XII. qui n'y est point rappellé : cependant ces princes conviennent par des lettres signées le même jour, d'envoyer à Bruges à la saint André 1361. les renonciations que par le traité de Bretigni on avoit projetté de faire à Calais ; mais cette derniere convention n'eut point lieu ; car Jean ayant envoyé à Bruges, suivant la parole qu'il en avoit donnée, porter ses renonciations, & les députés d'Edouard ne s'y étant point trouvés, les choses demeurerent, par rapport à la souveraineté de la Guyenne, dans l'état où elles étoient avant le traité de Bretigni ; & Edouard fut mis en possession de la Guyenne, &c. *réservant les commissaires du roi*, dit le Songe du Vergier, *la souveraineté*, *le ressort & les sujets*, sans que ceux d'Edouard s'y opposassent : leur raison étoit qu'il eût fallu qu'Edouard eût renoncé, suivant le même article, au titre de roi de France ; ainsi Edouard resta vassal du roi. En conséquence du traité

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

de Bretigni, le roi Jean fut mis en liberté après quatre ans de prison. Ordonnance qui permet aux Juifs de demeurer dans le royaume pendant vingt ans : cette ordonnance est accompagnée de lettres, par lesquelles le roi leur donne, pour gardien & conservateur de leurs privileges, le comte d'Estampes (*de la maison d'Evreux.*) Le roi de Navarre est compris dans ce traité ; il avoit fait le sien avec le régent un an auparavant. Edouard interdit l'usage de la langue françoise dans tous les actes publics en Angleterre, où l'on s'en étoit servi jusqu'alors.

1361. 62. 63.

Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne, de la premiere maison de Bourgogne, meurt à Rouvre près de Dijon le 21. septembre, âgé de quatorze ans. Jean réunit ce duché à la couronne par le droit du sang, comme plus proche parent, parce qu'il étoit fils de Jeanne de Bourgogne, sœur du duc Eudes, grand-pere du jeune duc Philippe de Rouvre ; ensuite, par une imprudence que ses enfans payerent bien cher, au lieu de conserver un domaine si important, il le donna à Philippe-le-Hardi, son quatrieme fils, le 6. septembre 1363, à titre d'appanage, reversible à la couronne, faute d'*hoirs mâles* ; car c'est ainsi que doivent s'entendre ces paroles, *hærede succedente*, qui se trouvent dans les lettres-patentes, & qui sont conformes à la loi établie par Philippe-le-Bel en 1314. Philippe fut surnommé le Hardi, pour avoir combattu vaillamment auprès de son pere à la bataille de Poitiers, ou plutôt pour s'être mis avec violence, en qualité de doyen des pairs, au dessus de Louis, duc d'Anjou son frere aîné, créé pair dès l'an 1360. qui avoit pris sa place à côté du roi : c'étoit celui de ses enfans que le roi aimoit le plus.

EVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

Il réunit le comté-pairie de Flandres à la branche de Bourgogne, par son mariage avec Marguerite, derniere héritiere des comtes de Flandres, & veuve de Philippe de Rouvre; en sorte que ses enfans recueillirent toute la dépouille de Philippe de Rouvre, & celle de sa veuve devenue leur mere: il est le chef de la seconde maison royale de Bourgogne. Par la charte du roi Jean, qui contient la donation du duché, il fut institué premier pair de France; jusques-là les ducs d'Aquitaine & de Normandie avoient pris en plusieurs occasions le pas sur le duc de Bourgogne, qui ne l'a eu d'une façon bien décidée que depuis l'an 1380. Ce fait me paroît digne de remarque par rapport à l'autorité royale, qui peut en quelque sorte changer la nature des choses, en donnant à une institution nouvelle la priorité du tems sur de plus anciennes; c'est sans doute cet exemple qui autorisa Henri III. à ce qu'il fit en faveur des ducs de Joyeuse & d'Epernon.

Le roi réunit à la couronne le duché de Normandie, & les comtés de Champagne & de Toulouse. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, est tué à la bataille de Brignais, où il fut défait en voulant dissiper ce qu'on appelloit *les grandes Compagnies*, qui avoient désolé la France, & qui passerent dans la suite en Italie. Ces grandes compagnies étoient composées de gens de guerre qui s'assembloient sans être autorisés par le prince, & qui s'élisoient un chef. Elles commencerent à paroître en France, suivant le continuateur de Nangis, en 1360. il les appelle *Filii Belial*, *guerratores de variis nationibus: non habentes titulum*: ils se nommoient aussi les Tard-venus, ou Malandrins, ou Routiers, &c.

1364.

Jean retourne en Angleterre pour y traiter de la rançon

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

du duc d'Anjou son fils, qui s'en étoit sauvé y étant en ôtage. Quelques-uns ont dit que c'étoit aussi pour y revoir une femme dont il étoit amoureux ; il y mourut. Ce prince étoit peu avisé, mais d'un grand courage, & estimable par sa bonne foi : c'étoit lui qui disoit : « quand la bonne foi seroit bannie de la terre, elle devroit se retrouver dans la bouche des rois ». La variation des monnoies sous ce prince est la plus forte preuve des malheurs de ce regne : variation si subite que, *à grand'peine étoit homme qui, en juste payement des monnoies, de jour en jour se pût connoître.* (Rec. des ordonn.) C'étoit le genre d'impôt de ce tems-là, & sans doute le plus fatal au commerce : aussi le peuple obtint-il, comme une grace, qu'il fût remplacé par les tailles & les aides. Ce qui est extraordinaire, c'est que jamais le luxe n'avoit été porté plus loin par la noblesse.

1364. Avénement à la couronne.	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

CHARLES V. *parvient à la couronne l'an 1364. âgé de 27. ans ; sa grande prudence lui fit donner le surnom de Sage, le titre le plus beau qu'ait jamais obtenu aucun de nos rois ; aussi Alphonse d'Arragon disoit*, qu'il n'y avoit qu'un cas où un roi pouvoit devenir pauvre : c'est quand la sagesse seroit à vendre. *Il est le premier des fils de France qui ait pris le titre de Dauphin. Il se fit sacrer & couronner à Reims avec la reine sa femme, par l'archevêque Jean de Craon, le 19. mai 1364.*

1364.

CHarles, dit le *Mauvais*, roi de Navarre, ne cherchoit qu'un prétexte pour reprendre les armes : il renouvella les prétentions qu'il avoit eues sur le duché de Bourgogne, lorsque le feu roi s'en étoit saisi à la mort de Philippe de Rouvre ; il y joignit ses autres droits sur la Champagne & la Brie, & la guerre recommença plus vivement que jamais.

Bataille de Cocherel, près du village de ce nom, entre Evreux & Vernon, gagnée le 6. mai par du Guesclin, commandant pour Charles V. contre le roi de Navarre, dont les troupes furent défaites. Le Captal de Buch qui les commandoit est fait prisonnier. La guerre continue par rapport à la Bretagne, entre Charles de Blois, & le jeune comte de Monfort, dit Jean V. Ils font un traité dans les Landes de Beaumanoir : Charles de Blois, excité par sa femme, comtesse de Penthievre, ne veut pas l'exécuter ; il donne la bataille d'Aurai le jour de saint Michel ; il y est tué, laissant un fils nommé Jean, lors prisonnier en Angleterre, & du Guesclin est fait prisonnier par Jean Chandos, le plus fameux capitaine d'Angleterre. Le comte de Montfort fait la paix avec la veuve de Charles de Blois, & par le traité de Guerande conclu en 1365. il est reconnu pour duc de Bretagne, dont il rend la foi & hommage au roi. Pendant cette guerre, qui duroit depuis 1341. deux princesses donnerent des preu-

FEMMES.	ENFANS.	1380. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, fille de Pierre I. du nom, duc de Bourbon, & d'Isabelle de Valois, mariée en 1349, morte en 1377	CHARLES VI. Louis, duc d'Orléans. Il avoit été duc de Touraine : il épousa Valentine de Milan, fut pere de Charles d'Orléans, renommé par ses poésies, ayeul de Louis XII. & bisayeul de François I. qui exercerent successivement les droits de Valentine sur le Milanès. 1407 *Il fut aussi duc de Valois, par l'érection de ce comté en pairie, que fit Charles VI. en 1406. Il fut pere de Philippe, comte de Vertus, qui ne laissa qu'un bâtard, & du fameux bâtard d'Orléans, autrement le comte de Dunois, mort, suivant quelques-uns, en 1470, suivant d'autres en 1468. Il avoit eu ce dernier de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cani. Le duché d'Orléans qu'il avoit eu en appanage, pour le tenir en pairie, fut réuni à la couronne lorsque Louis XII. son petit-fils parvint à la couronne.* Jean, mort en bas âge. Jeanne, morte en bas âge. Bonne, morte en bas âge. 1360 Jeanne, morte en bas âge. 1360 Marie. Isabelle. Catherine, mariée à Jean de Berri, comte de Montpensier. 1388	CHARLES V. *meurt le seize septembre au château de Beauté, au bois de Vincennes, dans la quarante-quatrieme année de son âge. Il fut enterré à saint Denis.* Christine de Pisan, fille de Thomas de Pisan, assure que le roi mourut à l'heure que son pere avoit prédit : elle lui donne la qualité d'Astronome du roi. On peut juger de l'estime où étoit cet officier par les grandes pensions dont il jouissoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent liv. de gages, & ses livrées n'alloient à gueres moins, sommes consid. pour ce tems-là, tant l'Astrologie que l'on nomme judiciaire, étoit à la mode alors, même auprès des princes les plus sages & les plus religieux.	*Papes.* Urbain V, 1370 Grégoire XI, 1378 Urbain VI, 1389 *Empereur d'Orient.* Jean Paléologue, 1389 *Empereurs d'Occident.* Charles IV, 1378 Venceslas, 1400 *Maison Othomane.* Amurat I, 1388 *Rois d'Espagne.* Pirre le Cruel, 1369 Henri II, 1379 Jean I, 1390 *Rois de Portugal.* Pierre le Justicier, 1367 Ferdinand I, 1383 *Rois d'Angleterre.* Edouard III, 1377 Richard II, 1399 *Rois d'Ecosse.* David II, 1370 Robert II, 1390 *Rois de Dannemarck.* Valdemar III, 1375 Olaüs V, 1387 *Roi de Suéde.* Albert, vaincu par Marguerite en 1387 *Rois de Pologne.* Casimir III. dit le Grand, 1370 Louis, roi de Hongrie, surnommé le Grand, 1382 Ces deux princes méritoient le titre de Grand, Casimir par ses sages loix, & Louis par sa valeur. Le trône de Pologne devint électif à la mort de Louis. *Ducs de Russie.* Jwan Danielowitz, 1366 Jwan Jwanowitz, 1366 Démétrius Jwanowitz, 1381

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

ves d'un grand courage, la comtesse de Montfort, fille de Louis de Flandres, comte de Nevers, & Jeanne la Boiteuse, pendant la prison & après la mort de leurs maris.

Révocation des domaines aliénés depuis la mort de Philippe-le-Bel.

1365.

Traité de paix entre Charles V. & le roi de Navarre, le 6. mars. Le comté d'Evreux qui étoit son patrimoine, lui fut laissé, & on lui donna Montpellier & ses dépendances, avec réserve de la souveraineté & du ressort, pour le dédommager de Mante & Meulan qu'on ne lui rendit point, & pour ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

1366.

Création de l'université d'Orange par Raimond V. prince d'Orange, le dernier de la maison de Baux : sa fille Marie porte cette principauté dans la maison de Châlons, d'où elle a passé dans celle de Nassau.

Bertrand du Guesclin va faire la guerre en Espagne, & emmene les *grandes Compagnies*, dont il purgea la France. Les précautions de Charles V. à ce sujet, méritent d'être lues dans l'ordonnance qu'il rendit alors. Du Guesclin chasse du royaume de Castille Pierre, dit *le Cruel* : ce prince souillé du meurtre de son frere, avoit achevé de se rendre odieux par la mort violente de sa femme Blanche de Bourbon, sœur de la femme de Charles V. qu'il empoisonna pour se livrer à l'amour qu'il avoit pour Marie de Padille. Bertrand fait couronner à sa place Henri, comte de Transtamare, frere bâtard de ce roi. Henri fit du Guesclin connétable de Castille.

MINISTRES.

Jean de la Grange, dit le cardinal d'Amiens. 1420

Philippe de Maisieres.

Secrétaires des finances.

Gerard de Montaigu, pere de Jean, grand maître de France.

Gontier de Bagneux.

Nicolas de Verres.

Pierre Blanchet, qui signa l'édit de 1374 pour la majorité des rois à quatorze ans.

GUERRIERS.

Connétables.

Robert de Fiennes, dit Moreau, vivant en 1280

Bertrand du Guesclin. 1380

Maréchaux de France.

Arnoul d'Audenehem. 1370

Jean le Meingre, dit Boucicaut. 1367

Jean, sire de Neuville, vivant en 1359

Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391

Louis de Sancerre. 1402

Simon, comte de Brenne.

Enguerand, sire de Couci.

Olivier de Clisson.

Ces trois derniers sont nommés dans l'ordonnance de Charles V.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Jean de Dormans, dit le cardinal de Beauvais. 1373

Guillaume de Dormans, 1373

Pierre d'Orgemont fut élu par scrutin en présence du roi. 1389

Premiers Présidens.

Simon de Buci. 1369

Pierre de Déméville, qualifié premier président dans les lettres du 2 août 1370 qui sont dans un registre du parlement, commençant le 12 novembre 1369

Guillaume de Sens. 1373

Pierre d'Orgemont. 1389

Arnaud de Corbie. 1413

SAVANS & *Illustres.*

Hug. Aubriot, vivant en 1381
Jean Bocace. 1375
Ste. Brigite. 1373
Ste. Catherine de Sienne. 1380
Maître Gervais.
Guill. de Machaut, vivant en 1370
Fr. Petrarque. 1374
Suson. 1375
Alf. Vargas. 1366

Le regne de Charles V. est une époque mémorable dans l'histoire des lettres. *Ce prince*, dit Christine de Pisan, *avoit été instruit en lettres moult suffisamment* : ce fut vers son regne, selon Pasquier, que les *chants royaux, balades, rondeaux & pastorales commencerent d'avoir cours* ; c'est en effet à son tems que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaîne de nos poëtes François. Froissart faisoit des vers sous le regne de ce prince. Charles d'Orléans, pere de Louis XII. nous a laissé un recueil *manuscrit* de ses poésies. A sa mort, François Villon avoit *33* ans, & Jean Marot, pere de Clément, étoit né. (*Mémoire de l'Académie des B. L.*)

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

1367. 68.

Le prince de Galles donne du secours à Pierre-le Cruel qui s'étoit retiré en Guyenne, & le rétablit sur le trône. Pierre se brouille avec le prince de Galles son bienfaiteur. Henri rentre dans la Castille, tue de sa main Pierre, & devient paisible possesseur du royaume. On a dit que Pierre-le-Cruel voyant Dom Henri de retour en Castille, s'étoit fait Musulman pour obtenir le secours des Maures; mais c'est un conte mal inventé par certains anciens romanciers, « qui » tiennent néanmoins encore rang d'historiens auprès du vul-» gaire, parce qu'ils rapportent quelque chose de vrai. » (*Révolutions d'Espagne, par le P. d'Orléans.*)

Révolte de la Guyenne (1368.) contre Edouard, prince de Galles, qui en tiroit des impôts excessifs.

1369. 70.

Le comte d'Armagnac & plusieurs autres seigneurs appellent au parlement de Paris. Edouard y est cité en qualité de vassal de la couronne, (*V. l'année* 1360.) & n'ayant pas comparu, les terres qu'il possédoit en France sont confisquées. La guerre recommence entre Charles V. & Edouard III. malgré toutes les tentatives du roi pour faire connoître à Edouard son injustice.

Du Guesclin est fait connétable de France, sur la démission du seigneur de Fiennes; il reprend dans le cours de cette guerre presque toute la Guyenne, le Poitou, où périt le brave Chandos Anglois, la Xaintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limousin, le Ponthieu, &c. Aubriot, prévôt de Paris, pose les fondemens de la Bastille en 1370.

Ordonnance qui défend les jeux de hasard, & excite à

	MAGISTR.	
	Procureur du Roi.	
	Guillaume de S. Hermant. 1384	
	Avocats du Roi.	
	Jean Paſtorel, vivant en 1367	
	Raoul de Preſles, fils naturel du premier, mort en 1382	
	Jean d'Ay. 1375	
	Jean Daillois exerçoit en 1374	
	Jean Deſmarès, qui avoit déplu aux ducs d'Anjou & de Berri, pour avoit parlé hardiment ſur la majorité du roi, fut décapité en 1382	
	Jean Canart, vivant en 1387	

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

tous les jeux d'adresse & de force, l'arc, l'arbalêtre, &c. capables de former le corps & d'exercer aux armes. Cette ordonnance se sent bien du tems où la nation n'étoit que guerriere : mais dans l'énumération des jeux défendus, on est étonné d'y en trouver qui n'étoient point des jeux de hasard, & qui appartenoient à l'esprit, ou qui pouvoient contribuer à dénouer le corps des jeunes gens. *Défendons par ces présentes* tous jeux de Dez, de *Tables* (de Dames), *de Palmes* (Paume), de *Quilles*, de *Palet*, de *Billes* (Billard), &c.

Nouvelle ordonnance sur le droit d'amortissement.

Autres ordonnances, en faveur des commerçans étrangers qui se trouveroient dans le royaume, lors de la déclaration de la guerre. Le roi déclare qu'ils n'auront rien à craindre ; & qu'ils pourront sortir librement du royaume, & en emporter leurs effets, & que s'ils viennent à mourir en France, tous leurs biens seront conservés à leurs héritiers. Ce regne est remarquable par les loix diverses & également sages qui nous sont restées.

La couronne d'Ecosse passe dans la maison de Stuart, par la mort de David, roi d'Ecosse, qui laissa pour héritier Robert Stuart, fils de sa sœur.

1371. 72. 73. 74. 75.

Charles V accorde la noblesse à tous les bourgeois de Paris ; elle leur fut confirmée par Charles VI, Louis XI, François I & Henri II. Henri III restreignit ce privilege en 1577 aux seuls prévôt des marchands & échevins ; il fut supprimé en 1667, rétabli en 1707, supprimé de nouveau en 1715, & rétabli enfin en 1716, tel qu'il subsiste aujourd'hui.

Ordonnance qui défend les guerres privées.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES V.

Le roi tire de grands secours des Juifs, qu'il oblige à porter une marque particuliere sur leurs habits.

Jean V duc de Bretagne, qui avoit pris parti pour les Anglois, avoit été déclaré rebelle par arrêt du parlement; & comme tel privé de ce duché, où il ne conservoit plus que le port de Brest. Les Anglois sont battus par la flotte Castillane, dans un combat naval proche de la Rochelle, & le roi Henri de Castille rendit dans cette occasion à Charles V, le secours que celui-ci lui avoit prêté contre Pierre-le-Cruel. Le captal de Buch, qui avoit obtenu sa liberté lors du traité fait entre Charles V & le roi de Navarre, est de nouveau fait prisonnier près Soubise par Yvain de Galles. La perte de ce général fut plus fatale aux Anglois que celle d'une bataille. Charles V refusa de le rendre; & il mourut prisonnier au Temple au bout de cinq ans, après avoir refusé généreusement de s'engager au service de la France.

Treve entre la France & l'Angleterre, où la France conserve tous ses avantages : elle avoit perdu sous le roi Jean ce que Philippe Auguste avoit conquis sur les Anglois. Charles V s'en remit en possession. Nous verrons encore une fois Henri V aussi triomphant qu'Edouard III, & Charles VII aussi heureux que Charles V fut prudent & avisé.

Ordonnance de Charles V du mois d'août 1374, par laquelle les rois sont déclarés majeurs à quatorze ans; *donec decimum quartum ætatis annum attigerint*. Il voulut que l'université, le prévôt des marchands & les échevins de la ville de Paris fussent présens à l'enrégistrement qu'il fit faire au parlement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance sous le regne de Charles IX, & il fut dit que l'esprit de la loi étoit, que les rois fussent majeurs à quatorze ans commencés, & non pas accomplis;

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

suivant la regle, que dans les causes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur.*

Ordonnance sur la régence, au mois d'octobre 1374, par laquelle Charles déclare, que s'il meurt avant que son fils soit entré dans l'âge de quatorze ans, le duc d'Anjou son frere sera régent du royaume jusqu'à ce que le jeune roi soit entré dans sa quatorzieme année. Dans le même mois, il donne une autre ordonnance qui porte, que s'il meurt avant que son fils aîné soit entré dans sa quatorzieme année, la reine aura la tutelle de ses enfans, fils & filles, jusqu'à ce que le roi soit parvenu à l'âge de quatorze ans, & qu'avec elle les ducs de Bourgogne & de Bourbon seront tuteurs; & que si la reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le duc de Bourgogne sera tuteur, & à son défaut le duc de Bourbon.

Il étoit tems de mettre ordre à l'abus des régences qui absorboient l'autorité royale. Dans la prémiere & la seconde race, le roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans; & pendant sa minorité tous les actes étoient scellés du sceau du régent. Cet usage étoit fondé sur l'opinion que le roi n'étoit point roi qu'il n'eût été sacré, & ce sacre étoit différé par le régent, le plus long-tems qu'il pouvoit: aussi voyons-nous que, même encore sous la troisieme race, où la puissance des régens étoit fort diminuée, les rois faisoient sacrer leurs fils de leur vivant, pour assurer leur état, que l'autorité du régent pouvoit rendre incertain. Cette matiere est trop vaste pour la traiter dans toute son étendue; il suffira de quelques remarques. 1°. La régence étoit distinguée de la tutelle, & ne se confondoit pas dans la même personne; en sorte que, par exemple, Charles V avoit donné la tutelle de son fils à la reine son épouse, & la régence au duc d'Anjou; ce qui n'eut pas lieu, parce que

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

la reine mourut avant Charles V. La reine Blanche, mere de saint Louis, fut la premiere qui réunit ces deux titres que l'on distingua toujours, mais que l'on ne sépara jamais depuis Charles V. 2°. Les rois ont disposé de la régence par leurs testamens, & leurs dispositions ont été suivies. 3°. Charles IX est le premier qui ait déclaré solemnellement sa majorité. 4°. Le premier de nos rois qui ait voulu apporter quelques réglemens sur les régences, est Philippe-le-Hardi : il rendit deux ordonnances, l'une, étant encore en Afrique, & l'autre à son retour, par lesquelles il vouloit que son fils fût déclaré majeur à quatorze ans ; mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution après lui, celles même de Charles V furent contredites pendant la minorité de Charles VI, qui rendit à son tour deux déclarations conformes à celles du roi son pere, qui sont enfin devenues la jurisprudence constante de notre droit public en cette matiere.

Le Songe du Vergier, *Somnium Viridarii*, a été fait, dit-on, en 1374 entre plusieurs auteurs à qui on en fait honneur ; il me semble que c'est à Raoul de Presles qu'il doit rester : il traite de la puissance ecclésiastique & séculiere.

1376. 77.

Le célebre prince de Galles mourut le 17 juillet 1376, âgé de quarante-six ans. Les Anglois l'appelloient communément le *Prince Noir*, parce qu'il portoit des armes de cette couleur : *il possédoit*, dit Rapin Thoyras, *toutes les vertus dans un degré éminent : aussi bon soldat que grand capitaine, brave sans férocité, fier dans les combats, mais très-affable dans la société..... toujours soumis & respectueux envers le roi son pere.* Le roi de France lui fait faire

un service à Notre-Dame. Le roi d'Angleterre mourut un an après son fils, & Richard, fils du prince de Galles, lui succéda à l'âge d'onze ans.

Les Florentins liés pour lors d'intérêt avec le pape Grégoire XI, lui envoient Catherine de Sienne, qui le détermina à rétablir le siege à Rome (1377) d'où il avoit été transféré à Avignon depuis 1308. (Il a été le dernier des papes François.) Le motif de ce retour fut la révolte des Boulonnois qui vouloient se soustraire à la puissance du pape, & que le pontife ne pouvoit atteindre de si loin; le saint siege y est toujours resté depuis.

1378.

La mort d'Edouard III mit Charles V en état d'achever la conquête de la Guyenne, qu'il reprit toute entiere, à la réserve de la ville de Bordeaux. L'empereur Charles de Luxembourg & son fils Venceslas sont reçus à Paris le 4 janvier; l'empereur y venoit pour acquitter un vœu qu'il avoit fait de visiter l'abbaye de saint Maur près de Paris : il mourut quelques mois après. On a dit de lui, qu'il avoit ruiné sa maison pour acquérir l'Empire, & qu'il ruina l'Empire pour rétablir sa maison. Des complices du roi de Navarre, qui vouloit empoisonner le roi, comme il avoit déjà fait, sont exécutés. Le duc d'Anjou enleve Montpellier au roi de Navarre.

1379.

Le roi, sur les conclusions de Canart son avocat, confisque & réunit la Bretagne, pour crime de félonie, sur le comte de Montfort, sauf le droit des enfans de Charles de Blois; mais cette réunion n'eut pas lieu, parce que le duc sut se défendre, & que le roi mourut peu de tems après.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

Commencement du schisme. Grégoire XI avoit succédé à Urbain V, qui n'étoit pas cardinal quand il fut élu pape. Après la mort de Grégoire XI, arrivée le 27 mars 1378, Urbain VI fut élu par tous les cardinaux qui étoient à Rome; plusieurs d'entr'eux en étant sortis, prétendirent que la violence du peuple avoit empêché que l'élection ne fût libre, & ils élurent le 20 septembre de la même année Clément VII, qui dans la suite se retira à Avignon. Ce schisme ne finit que quarante ans après au concile de Constance. On a dit que les cardinaux électeurs de Clément avoient auparavant envoyé offrir le pontificat au roi Charles V, qui étoit veuf, & que ce prince l'avoit refusé, parce qu'étant estropié du bras gauche, il n'auroit pu célébrer la messe. (*Martene.*)

1380.

Le connétable du Guesclin meurt de maladie le 13 juillet âgé de soixante-six ans, devant Châteauneuf de Rendon qu'il assiégeoit. Il fut enterré à saint Denis auprès du tombeau que Charles V s'étoit fait préparer. En disant adieu aux vieux capitaines qui l'avoient suivi depuis quarante ans, il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avoit dit mille fois, *qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfans & le pauvre peuple, n'étoient point leurs ennemis.*

Les ennemis lui rendirent un honneur singulier. Le gouverneur de Rendon avoit capitulé avec le connétable, & il étoit convenu de se rendre le 12 juillet, en cas qu'il ne fût pas secouru : quand on le somma de rendre la place le lendemain, qui fut le jour de la mort de du Guesclin, le gouverneur dit qu'il lui tiendroit parole, même après sa mort : en effet il sortit avec les plus considérables offi-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

ciers de sa garnison & vint mettre sur le cercueil du connétable les clefs de la ville, en lui rendant les mêmes respects que s'il eût été vivant. (Il y a des historiens qui disent qu'il vivoit encore quand on lui remit les clefs.) Les fameux capitaines qui avoient été sous lui, refuserent l'épée de connétable, comme ne se sentant pas dignes de la porter après lui ; cependant Olivier de Clisson fut forcé quelque tems après de la recevoir.

Le roi de Navarre avoit donné du poison à Charles lorsqu'il n'étoit encore que dauphin. Un médecin suspendit l'effet du poison en lui ouvrant le bras, & dit que quand cette plaie se refermeroit, il mourroit ; la plaie se referma en 1380. Ce prince, le jour même de sa mort, supprima par une ordonnance expresse une partie des impôts qu'il avoit établis.

Charles V, entre bien des éloges, en a mérité un qui doit servir d'instruction à tous les rois : c'est que jamais prince ne se plut tant à demander conseil, & ne se laissa moins gouverner que lui. Edouard disoit *qu'il n'y eut onc roi qui si peut s'armât, & qui lui donnât tant d'affaires.* Et du Tillet le loue en disant, *que jamais il ne vêtit armure ni autre habillement de guerre.* En effet il ne parut jamais à la tête de ses armées, dont il donna le principal commandement au connétable du Guesclin ; mais sa rare prudence répara les malheurs qui avoient affligé la France pendant le regne du roi Jean ; elle lui fit reprendre sur les Anglois, sans sortir de son cabinet, presque tout ce que son pere & son grand-pere, avec du courage & bien des peines, avoient perdu en combattant en personne ; & la gloire de ce regne fut d'avoir eu en même tems le prince le plus sage, & le général le plus habile. On ne doit pas omettre une belle réponse de ce prince : quelqu'un murmuroit de l'honneur qu'il

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES V.

portoit aux gens de lettres, appellés dans ce tems *Clercs*, il répondit, *les clercs ou à sapience l'on ne peut trop honorer*, *& tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité, mais quand déboutée y sera, il décherra.* (Christine de Pisan.) Au rapport de Froissart, on n'avoit pas jugé trop favorablement de ce prince à la bataille de Poitiers, par la faute de son gouverneur, qui, dès le commencement du combat, le fit retirer avec ses deux freres: *Charles, Louis & Jean*, dit-il, *fils du roi de France, étoient jeunes d'âge & de conseil, si avoit en eux petit recouvrer, & nul d'eux ne vouloit entreprendre le gouvernement du royaume.* Comment Froissart, dont l'histoire ne finit qu'en 1400, n'a-t-il pas, pour son honneur, désavoué un jugement si précipité & si injuste, pour s'accorder avec toute la nation sur le mérite éminent & reconnu de ce grand roi? Cependant Brantome lui reproche d'avoir trop consulté son goût, en épousant la fille du duc de Bourbon, au lieu d'épouser l'héritiere de Flandres qu'il donna en mariage à son dernier frere Philippe-le-Hardi. Il avoit acheté, pendant la prison du roi son pere, l'hôtel de saint Paul, qu'il appella *l'hôtel des grands ébattemens.* L'argent immense qu'il y dépensa dans des tems malheureux, pourroit étonner; aussi donna-t-il des lettres en 1364 pour que cet hôtel fût réuni au domaine. Mais ce fut l'effet d'une plus sage administration; car ayant trouvé à la mort de son pere le trésor épuisé, il répara les finances, ses troupes furent bien payées; il gagna les princes ses voisins; il bâtit plus qu'aucun de ses prédécesseurs, & il ne mit pas d'impôts; il fit reconstruire ses châteaux de Creil, de Vincennes, de Beauté, de Mantes, de Montargis, &c. c'est sur une des cheminées de ce dernier château, qu'est représenté le combat d'un chien contre le meurtrier de son maître.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES V.

La marine fut presque oubliée en France après la mort de Charlemagne : depuis ce regne les seigneurs particuliers avoient leurs amiraux nommés *Patrimoniaux* ; elle recommença à renaître sous saint Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'*Amiral*. La guerre avec l'Angleterre rendit la marine plus considérable sous Charles V par les soins de son amiral Jean de Vienne, seigneur de Rollans. Cet amiral disoit que les Anglois n'étoient jamais plus foibles que chez eux. Les regnes suivans laisserent la marine dans l'oubli, ainsi que le commerce, dont il n'étoit seulement pas question ; mais l'un & l'autre ont reparu avec éclat sous le ministere du cardinal de Richelieu, & ont été élevés au plus haut degré de splendeur par M. Colbert & par M. de Seignelai son fils, sous le regne de Louis XIV.

On peut regarder Charles V comme le véritable fondateur de la bibliotheque du roi : ce prince aimoit fort la lecture, & c'étoit lui faire un présent très-agréable que de lui donner des livres ; il parvint à en rassembler environ neuf cents, nombre bien considérable pour un tems où l'imprimerie n'avoit pas encore été inventée, & pour un prince à qui le roi Jean son pere n'avoit laissé qu'une vingtaine de volumes au plus. La bibliotheque de Charles V étoit composée de livres de dévotion, d'astrologie, de médecine, de droit, d'histoire & de romans : peu d'anciens auteurs des bons siecles, pas un seul exemplaire des ouvrages de Ciceron, & l'on n'y trouvoit des poëtes Latins qu'Ovide, Lucain & Boëce ; des traductions en françois de quelques auteurs, comme les politiques d'Aristote, Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, &c. Charles V les fit placer dans une des tours du Louvre, que l'on nomma *la Tour de la Librairie*. C'est de ces foi-

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

bles commencemens que s'est formée la bibliotheque royale, dont il auroit été difficile alors de prévoir l'éclat & la grandeur: elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII & de François I, à mesure que les lettres & le goût des sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces princes. Catherine de Médicis, qui avoit acheté la bibliotheque de Médicis, que le malheur des guerres d'Italie avoit fait transporter à Rome, la garda tant qu'elle vécut, ayant un bibliothécaire à ses gages; & après sa mort M. de Thou, qui étoit bibliothécaire du roi, racheta cette bibliotheque des créanciers de Catherine, & en enrichit la bibliotheque du roi. Mais ç'a été principalement sous les regnes de Louis XIV & de Louis XV, qu'elle a été portée à ce degré d'immensité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuse bibliotheque du monde.

1380. *Avénement à la couronne.*	ÉVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES VI *parvient à la couronne en 1380, âgé de 12 ans & 9 mois. Il fut sacré & couronné à Reims par l'archevêque Richard Pique, le 4 novembre.*

De tous les pairs laïcs, il n'y eut que Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui assista à cette cérémonie, Louis comte de Flandres étant absent, & les quatre autres pairies anciennes étant déja réunies à la couronne. Il prétendit, soutint & obtint son rang de premier pair de France, contre Louis son aîné & créé pair dès l'an 1360 qu'il précéda. Charles VI avoit été baptisé dans l'église de S. Paul par le card. de Beauvais en 1368; le parrain fut Charles de Montmorenci, qui lui donna son nom; la marraine, la veuve de Charles le Bel.

1380.

LA minorité de Charles VI donna lieu aux malheurs de son regne, & la démence où il tomba y mit le comble. Les armoiries de France sont réduites à trois fleurs-de-lys. On peut cependant rapporter au regne de Charles V l'origine de cette réduction. Au commencement de ce regne il y eut des contestations à l'occasion de la régence, entre les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, oncles du roi: ils assemblerent au palais un conseil, dans lequel le duc d'Anjou déclara qu'il prétendoit réunir la qualité de tuteur à celle de régent; la dispute s'échauffa, & on résolut, pour en prévenir les suites, de s'en rapporter à des arbitres, qui déférerent au duc d'Anjou la régence & la présidence au conseil, qui déclarerent que les ducs de Bourgogne & de Bourbon auroient l'éducation du roi avec la surintendance de sa maison, & qui arrêterent que l'on préviendroit l'âge auquel le roi auroit dû être sacré. On le prévint en effet, & dès le 4 novembre le duc d'Anjou cessa d'être régent. Pendant le court espace de sa régence, il avoit intitulé les lettres royaux de son nom; il a été le dernier régent qui ait eu un sceau. De nouvelles brouilleries entre les quatre oncles du roi, donnerent lieu à un nouvel accommodement, par lequel, entr'autres articles, il fut arrêté que le duc d'Anjou auroit la présidence au conseil, & que la garde de la personne du

1422.

FEMME.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Isabelle de Baviere, mariée en 1385, morte en horreur à tous les bons François, en 1435. Son corps fut tant méprisé qu'il fut mis de son hôtel dans un petit bâteau sur la riviere de Seine, sans autre forme de cérémonie & pompe... & fut ainsi porté à Saint Denis en son sépulcre, ni plus ni moins qu'une simple demoiselle. (*Brantome.*)	Charles, mort en bas âgé. Charles, duc de Guyenne, 1400 Louis, mort sans avoir eu d'enfans de Marguerite de Bourgogne, en 1415 Jean, marié à Jacqueline de Baviere, dont il n'eut point d'enfans; enterré à S. Corneille de Compiégne, 1416 CHARLES VII. Philippe, mort le jour de sa naissance. Jeanne, morte jeune. Isabelle, qui épousa en premieres noces Richard II, roi d'Angleterre, & en secondes noces Charles, duc d'Orléans, 1409 Jeanne, mariée à Jean VI, duc de Bretagne, 1433 Marie, 1438 Michelle, mariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont elle n'eut point d'enfans, 1422 Catherine, mariée à Henri V, roi d'Angleterre, & depuis à Owen-Tider, grand-pere de Henri VII, roi d'Angleterre, 1438 Charles VI eut *d'Odette de Champdivers une fille naturelle, nommée* Marguerite de Valois, *demoiselle de Belleville, qui fut mariée à Jean de Harpedene, seigneur de Belleville en Poitou, morte avant* 1458	CHARLES VI *meurt à Paris dans l'hôtel de St. Paul le* 20 *octobre* 1422, *âgé de* 54 *ans. Il est enterré à S. Denis.* Bonincontri, dans ses annales, prétend que sa démence vint d'une potion amoureuse, *potione amatoria*, qu'on lui donna. Ce prince fut tellement abandonné qu'il ne se trouva pas un prince du sang à ses funérailles.	*Papes.* Urbain VI, 1389 Boniface IX, 1404 Innocent VII, 1406 Grégoire XII, 1409 Alexandre V, 1410 Jean XXIII abdique 1415 Martin V, 1431 *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue, 1384 Emanuel II, 1418 Jean Paléologue, 1444 *Empereurs d'Occident.* Venceslas, 1400 Robert, 1410 Sigismond, 1437 *Maison Othomane.* Amurat I, 1388 Bajazet I, 1401 Soliman, 1409 Moïse, 1413 Mahomet I, 1421 *Rois d'Espagne.* Jean, 1390 Henri III, 1406 Jean II, 1454 *Rois de Portugal.* Ferdinand I, 1383 Jean, 1433 *Rois d'Angleterre.* Richard II, 1399 Henri IV, 1413 Henri V, 1422 *Rois d'Ecosse.* Robert II, 1390 Robert III, 1406 Jacques II, 1437 *Rois de Dannemarck.* Olaüs, 1387 Marguerite, 1412 Eric IX abdique, 1438 *Rois de Suéde.* Albert, 1396 Marguerite, 1412 Eric IX abdique, 1438 *Rois de Pologne.* Louis, 1382 Ladislas Jagellon, 1434 *Ducs de Russie.* Bas. Démitrowitz, 1399 Gr. Démitrowitz, 1406 Basile Basilowitz, 1413

roi seroit donnée aux ducs de Bourgogne & de Bourbon, qui *par le gré* des ducs d'Anjou & de Berri, nommeroient les officiers des maisons du roi.

1381.

Les exactions du duc d'Anjou indisposent les peuples. Le duc de Bretagne rend hommage au roi. Il y avoit eu une grande difficulté à la fin du dernier regne sur la forme de cet hommage. Jean comte de Montfort, devenu duc de Bretagne, prétendoit toujours que le roi se contentât d'un hommage *simple*, qui n'engageât que son duché & non sa personne; & il étoit de la regle que ce fût un hommage *lige*, puisque le duc de Bretagne étoit regardé comme les autres grands vassaux de la couronne, qui pouvoient encourir la peine de félonie; mais dans la crainte qu'il ne portât son hommage au roi d'Angleterre, & qu'il ne lui ouvrît ses ports pour entrer dans le royaume; on eut recours à l'expédient de recevoir son hommage, *tel qu'il devoit être selon le droit & l'ancien usage.*

1382.

Louis, duc d'Anjou, part pour Naples où il étoit appellé par l'adoption de la reine Jeanne : cette princesse digne de pitié, si les malheurs servoient à faire oublier les crimes, ayant perdu les enfans qu'elle avoit eus, & hors d'état d'en avoir à l'âge de cinquante-sept ans de son quatrieme mari Othon de Brunswick, avoit fait épouser sa niece à son cousin Charles de Duras, dit *de la Paix*, parce qu'il avoit ménagé un traité entre la Hongrie & Venise; mais bien peu digne de ce titre, par rapport à Jeanne sa bienfaictrice : ce prince adopté par elle, s'ennuya d'attendre sa mort : le grand schisme favorisa ses desseins; Urbain VI, en haine

MINISTR.

Jean de Montaigu, surintendant des finances, eut la tête tranchée en 1409

Pierre des Essars, surintendant, eut la tête tranchée en 1314

Cet homme devoit son élévation au duc de Bourgogne, & possédoit à lui seul sept ou huit charges des plus belles de l'état : celle de prévôt de Paris, de maître des eaux & forêts, de grand bouteiller, de grand fauconnier, de grand général gouverneur des finances, capitaine de Paris, de Cherbourg, & de Montargis.

Secrétaires des finances.

P. Blanchet.
Yves d'Arian.
Jean Tabari.
J. Blanchet.

GUERR.

Connétables.

Olivier de Clisson. 1407
Philippe d'Artois, comte d'Eu. 1397
Louis de Sancerre, de la maison de Champagne. 1402
Charles d'Albert. 1415
Valéran de Luxembourg. 1413
Bernard d'Armagnac. 1418
Charles de Lorraine. 1430

Maréchaux de France.

Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391
Louis de Sancerre. 1402
Pierre de Craon.

Il est douteux qu'il l'ait été. (*Hist. de Sablé par Ménage.*)

Jean le Meingre, dit Boucicaut II. 1421

MAGISTR.

Chanceliers.

Pierre d'Orgemont, qui se démit en 1380, mort en 1389
Milés Dormans. 1387
Pierre de Giac. 1407
Arnaud de Corbie. 1413

Il créa de plein droit, en 1390, un notaire royal, c'est-à-dire, un secrétaire du roi ; & le roi, pour le rendre digne d'un si haut emploi, le fit chevalier au Louvre.

N. Dubosc. 1408
Montaigu. 1415
Eust. de Laistre, élu en 1420

On le contraignit à se défaire de son office de chancelier en 1417, & H. de Marle, premier président, fut élu par scrutin pour remplir sa place ; Robert Mauger remplit la place de premier président par élection ; & celle de quatrieme président fut aussi donnée, par scrutin à Jean de Railli, suivant les nouvelles ordonnances qui en donnoient le droit au parlement.

SAVANS & Illustres.

Balde, 1400
Honoré Bonet, vers 1399
Nicolas Flamel, vers 1409

Naudé, qui, après avoir été bibliothéc. des cardinaux Bagni & Barberin, mourut bibliothéc. du cardinal Mazarin, ne doute point que Flamel ne fût un fripon ; lequel ayant été correspondant des Juifs, lorsqu'ils furent chassés de France, & les ayant beaucoup volés, feignit, pour cacher la vraie source de ses richesses, d'avoir trouvé la pierre philosophale : mais n'auroit-il pas dû se cacher autant de sa découverte que de ses richesses ? & ce secret ne l'exposoit-il pas encore plus que des trésors, qui après tout n'étoient pris que sur les Juifs dont l'état ne s'embarrassoit gueres ? Cependant comme le merveilleux est facilement adopté, il est resté pour constant que Flamel avoit trouvé la pierre philosophale. C'est le sentiment du sieur Salomon dans sa *Bibl. des philosophes chymistes*, & une de ses grandes preuves sont les hiéroglyphiques que l'on voit au cimetiere des Inno-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

du pape Clément VII soutenu par Jeanne, donna du secours à Charles, & la providence permit que cette princesse pérît du même genre de mort qu'elle avoit fait éprouver à André son premier mari. Charles la fit étrangler, sans que Louis duc d'Anjou, qu'elle avoit appellé à son secours, & qui avoit emporté l'or & l'argent de France, pour profiter de son adoption, eût pu la secourir. Louis fut le chef de la seconde maison d'Anjou de Naples, & périt dans cette expédition l'an 1384. Sa postérité ne fut pas plus heureuse, elle ne vit ce trône que de loin, ou si elle y monta, ce ne fut que pour quelques instans.

Bataille de Rosebecq gagnée sur les Flamands par les François, que commandoit le duc de Bourgogne. Le roi défit quarante mille Flamands, & leur capitaine Artevelle y fut tué : il se nommoit Philippe, & étoit fils de Jacques massacré à Gand. Le duc de Bourgogne, héritier par sa femme du comte de Flandres, contre qui les Flamands s'étoient révoltés, avoit un intérêt personnel dans cette guerre : il y mena le roi, qui, en qualité de seigneur suzerain du comté de Flandres, étoit obligé de protéger son vassal.

1383.

Le roi rentre dans Paris, qui s'étoit mutiné pendant son absence, & y fait punir les principaux rebelles, qu'on nommoit *les Maillotins*. Treve d'un an entre la France & l'Angleterre, qui reprennent les armes à l'occasion du schisme, la France tenant pour le pape Clément, & l'Angleterre pour Urbain.

Je trouve un fait bien singulier dans les lettres du 20 juin, qui sont au registre 125 du trésor des chartes, piece 2. Le roi voulant réhabiliter un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avoit été

MINISTRES.

Secrétaires des finances.

Thibaud Horie.

J. de S. Louis.

Hugues Blanchet.

Il fut successivement maître des requêtes en place de Louis d'Orléans, fils naturel du duc d'Orléans, évêque de Poitiers, trésorier de la sainte Chapelle, & enfin élu archevêque de Sens.

Jacques Duval.

Mace Ferou.

J. de Crespi.

P. Conchan.

P. Manchac.

Louis Blanchet, député vers le duc de Bretagne.

J. de Montaigu, évêque de Chartres, & depuis archevêque de Sens.

J. de Montreuil, prévôt de St. Pierre de l'Isle, em-

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

J. de Rieux. 1417

Louis de Loigni, vivant en 1413

Jacques d'Heilli, dit le maréchal de Guyenne. 1415

Amauri de Severac. 1427

Pierre de Rieux. 1439

Cl. de Beauvoir de Chastelus. 1453

J. de Villiers de l'Isle-Adam. 1437

Jacques de Montberon. 1422

Ant. de Vergi de Dampmartin. 1439

J. de la Baume. 1435

Gilb. de la Fayette. 1463

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Henri de Marle. 1418

J. le Clerc. 1438

R. le Maçon. 1442

Il avoit sauvé la vie au dauphin (depuis Charles VII) en 1418, lorsque le duc de Bourgogne entra dans Paris.

Michel Gouge. 1444

Premiers Présidens.

Arnaud de Corbie. 1413

Guil. de Sens II. 1399

Jean de Popincourt. 1403

A la mort de Jean de Popincourt, le chancelier se rendit au parlement, & déclara que le roi avoit donné la charge vacante à Henri de Marle, troisieme président. Pierre Boschet, second président, s'y opposa : sur cette opposition, le chancelier laissa la liberté de procéder à l'élection, qui tomba sur celui que le roi avoit nommé.

H. de Marle. 1418

Robert Mauger. 1418

SAVANS & Illustres.

cens. Borel dans son *Trésor des antiquités Gauloises*, sans indiquer l'origine de la fortune de Flamel, prétend seulement prouver qu'elle ne vient pas des Juifs. » Pour ce qui est de ses grands biens, dit-il, il est constant qu'il ne les a point eus des Juifs, ni des Anglois, ni des hôpitaux, ni des Templiers; vu qu'il n'a administré le bien d'aucun de ces gens-là, & que les anachronismes que font ceux qui l'en accusent, font voir le contraire; car il n'a point été du tems des Juifs ni des autres, & bien loin d'avoir profité des hôpitaux, il leur a donné son bien. «

Jean Froissart, vers 1400

Jean Huss. 1415

J. de Montreuil, 1418

Nicolas Oresme, 1382

J. Petit, vers 1415

Christine de Pisan, vivante en 1411

Jérôme de Prague, 1416

S. Vincent de Ferrier, 1419

J. Wiclef, 1384

coupé pour avoir frappé un Flamand, nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, de la matiere qu'il voudra.

1384.

Mort de Louis III, comte de Flandres. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui avoit épousé dès l'an 1369 Marguerite sa fille unique, veuve de Philippe de Rouvre, dont elle n'eut point d'enfans, lui succede dans les comtés de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, de Retel, de Nevers, &c.

1385.

La guerre finit entre le duc de Bourgogne & les Flamands.

Ordonnance publiée au parlement, qui laisse les évêques les maîtres de disposer de leurs biens patrimoniaux & de leurs acquêts.

1386.

Entreprise sur l'Angleterre, manquée par la jalousie du duc de Berri, qui se rendit trop tard à l'armée. Arrêt du parlement qui ordonne le duel entre Carrouge & le Gris. La femme de Carrouge accusa le Gris, auprès de son mari, d'avoir attenté à son honneur; le Gris nia le fait, & sur la plainte de Carrouge, le parlement déclara qu'il *échéoit gage*, comme on parloit alors, & ordonna le duel; le Gris y fut tué, & dans la suite il fut reconnu innocent, par le témoignage de l'auteur même du crime, qui le déclara en mourant.

MINISTRES.

Secrétaires des finances.

ployé en diverses ambassades, assassiné à Paris par les Bourguignons. 1418

Gontier Col, député l'an 1395 vers le pape Benoît, pour négocier la paix de l'église.

Jean de Bethisac, créature du duc de Berri, brûlé à Toulouse pour ses vexations.
Jean Hue.
Guil. d'Aunoi.
Guil. de la Fons.
Etienne de la Charité.
Guil. Barau.
Baudé des Bordes.
Laurent Callot.
Georg. d'Ostende.
J. Seguirat.

MAGISTRATS.

Premier Président.

Philippe de Morvilliers. 1438

Procureurs du Roi.

Guil. de S. Hermant, ou S. Germain. 1384
J. Ancher, reçu en 1384
G. de Villaminou, exerçoit en 1397
Pierre le Cerf. 1409
Denis de Maurroi. 1412
Jean Aguenin. 1429
Guil. le Tur, vivant en 1427
Gautier Jayer, destitué en 1421
Guil. Barthelemi, vivant en 1435

Avocats du Roi.

Jean Desmarès, décapité en 1382
Jean Canart, vivant en 1387
Jean de Cessieres, exerçoit en 1389
Oudard Bethune.
Pierre le Fevre. 1411
J. le Cocq, exerçoit en 1393
Jean de Popincourt. 1403

SAVANS & Illustres.

La doctrine de Wiclef étoit quasi la même que celle des Protestans, qui parurent un siecle après lui : Jean Hufs, sans être aussi coupable que lui, en adopta plusieurs principes, aussi téméraires qu'injurieux à la religion & au St. Siege : il vint au concile, où son opiniâtreté à ne se point rétracter, le fit brûler vif, malgré le sauf-conduit de l'empereur. Jerôme de Prague, son disciple, mais qui lui étoit bien supérieur en esprit & en éloquence, subit le même supplice. Ces exécutions furent cause dans la suite des guerres cruelles que les Hussites exciterent dans la Bohême.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

1387. 88.

Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, gendre du roi Jean, meurt d'un étrange accident : ce prince détestable avoit empoisonné le roi Charles V & tenté d'empoisonner le roi Charles VI. Son fils Charles lui succede. Le duc de Bretagne retient le connétable de Clisson prisonnier ; &, malgré les instances du roi de France, ne le relâche qu'avec rançon, & en se faisant céder quatre ou cinq places. Clisson étoit un grand homme, pour n'être pas au milieu des orages de ces tems malheureux ; le roi & le duc de Bretagne son souverain, oublierent & récompenserent ses services, mais il les servit toujours constamment l'un & l'autre contre les Anglois : on lui avoit ôté l'épée de connétable, lors de la maladie de Charles VI, & elle fut donnée au comte d'Eu.

Commencement des disputes entre les Dominicains & les Franciscains, au sujet de l'immaculée Conception, attaquée par les premiers. Le concile de Basle, session 36, décida depuis, que l'opinion de l'immaculée conception devoit être approuvée & embrassée par tous les Catholiques. Le concile de Trente n'a pas prononcé sur cette matiere. Paul V défendit en 1617 d'enseigner rien de contraire à cette croyance, ce qui fut confirmé par Grégoire XV & par Alexandre VII.

Le roi, par sa déclaration du 5 février 1388, *pour son honneur & profit de lui & de son peuple*, réduit les offices dans sa chambre du parlement, dans celle des enquêtes, & celle des requêtes à un moindre nombre, & veut que quand un office vaquera, le parlement *élise le plus suffisant à remplir ledit office*.

		MAGISTRATS.	
		Avocats du Roi. Clément de Reilhac exerçoit en 1398 J. Perrier. 1413 J. Jouvenel, ou Jouvenal *des Ursins*, prévôt des marchands; illustre par son courage lors des troubles de la ville de *Paris*, qui lui donna l'hôtel des Ursins dont il prit le nom & les armes. Il fut chancelier du dauphin, & pere du chancelier de France & de l'archevêque de Reims. 1431 Guil. le Tur, vivant en 1427 André Cottin, vivant en 1418 Pierre de Marigni, vivant en 1420 Nicolas Raoulin, commis en 1420	

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

1389.

Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI, épouse Valentine de Milan.

Magnifique entrée de la reine Isabelle de Baviere à Paris. Le roi, en visitant son royaume, voit à Avignon le pape Clément VII, qui couronne roi de Naples le jeune Louis, duc d'Anjou.

Ordre de la *Ceinture de l'Espérance*, que le roi fonda étant à Toulouse.

1390.

Expédition de quelques princes chrétiens, à qui les Génois avoient demandé du secours contre les barbares de Tunis.

1391. 92. 93.

Ordonnance du mois de janvier 1391, portant réglement sur la tutelle des enfans de France, en cas que le roi décédât avant que son fils aîné fût majeur; autre ordonnance du même mois, sur la régence du royaume. Pierre de Craon, après avoir dissipé les fonds qui lui avoient été confiés par Louis, duc d'Anjou, roi de Naples, étoit tombé dans la disgrace du duc d'Orléans : il s'en prit au connétable de Clisson, qu'il assassina, (1393) mais le connétable n'en mourut pas. Jean V, duc de Bretagne, donne retraite à l'assassin. Sur le refus qu'il fait de le livrer, le roi marche contre le duc. Dans sa route, Charles VI qui avoit déja laissé voir quelques égaremens d'esprit, perd tout-à-coup la raison, & entre dans des accès de fureur. Sa démence augmente par un accident qui lui arriva à un ballet : il eut cependant tout le reste de sa vie de bons intervalles.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

Les ducs de Bourgogne & de Berri ont l'adminiſtration des affaires, à l'excluſion du duc d'Orléans. Expulſion, ſans retour, des Juifs, qui ſont dépouillés de leurs biens : reſſource honteuſe & uſitée de la mauvaiſe adminiſtration des finances.

Marguerite de Valdemar, dite la *Semiramis du Nord*, reine de Danemarck par ſon pere, & de Norwege par Hacquin ſon mari, avoit réuni ces deux royaumes dans ſa perſonne après la mort d'Olaüs ſon fils. La guerre heureuſe qu'elle eut contre Albert, la rendit encore maîtreſſe de la couronne de Suede ; & dans une aſſemblée des Etats généraux de ces trois royaumes, qu'elle tint en 1393 à Calmar, elle réunit les trois couronnes ſur ſa tête.

1394. 95. 96.

Mariage d'Iſabelle de France avec Richard II roi d'Angleterre, veuf d'Anne ſœur de l'empereur Venceſlas, où fut conclue une treve de vingt-huit ans, dont une des principales conditions fut le rachat de Cherbourg & de Breſt. Les Anglois ne le pardonnerent pas à leur roi. Le ſchiſme continue toujours. Sigiſmond, roi de Hongrie par Marie ſa femme, de la premiere maiſon d'Anjou, & fils de Charles IV empereur, (depuis empereur lui-même) eſt défait à Nicopolis dont il faiſoit le ſiege. Bajazet I l'attaque, & taille ſon armée en piece; le comte de la Marche-Bourbon, le comte de Nevers, dit Jean-ſans-peur, depuis duc de Bourgogne, Enguerrand de Couci, le dernier de ſa branche, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. y furent faits priſonniers, après avoir donné des marques de la plus grande valeur, mais Tamerlan les vengea bientôt après. On ſait le traitement qu'il fit à Bajazet après ſa victoire dans la Galatie près d'Angorie en 1402.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

1397. 98. 99. 1400.

Commencement de l'animosité des maisons de Bourgogne & d'Orléans, au sujet du gouvernement. Certains moines, prêtres, qui avoient accusé faussement le duc d'Orléans d'avoir jetté un sort sur le roi Charles VI son frere, sont condamnés à mort : on leur permet de se confesser avant l'exécution. Ce fut à cette occasion que fut donnée la déclaration qui accorde des confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui auparavant ne se pratiquoit pas en France : ce fut le seigneur de Craon, réconcilié avec la cour, qui obtint cette déclaration. (*Rec. des Ordonnances.*)

Révolution en Angleterre. Richard II en horreur à ses peuples, est déposé : le duc de Lancastre son cousin-germain, proclamé roi sous le nom de Henri IV le 30 septembre 1399, le fait mourir.

Archambault de Grailli, captal de Buch, qui avoit épousé Isabelle sœur du comte de Foix, succede à ce comté après la mort de son beau-frere, par le jugement du parlement, & fonde la deuxieme maison de Foix, plus illustre encore que la premiere, puisqu'elle monta sur le trône de Navarre. Assemblée tenue en France en 1398, où il est résolu qu'à l'avenir il sera pourvu aux bénéfices électifs par élection, aux autres par collation des ordinaires, & que pour ceux qui étoient tenus par les adhérens des prétendans à la papauté, les ordinaires y pourvoiroient en commende. Ordonnance du 7 janvier 1400, qui porte que » l'on élira les » présidens & conseillers du parlement en la cour, en pré- » sence du chancelier, & que les nobles y seront principa- » lement élus, & de divers lieux du royaume, pour ce » que les coutumes sont diverses. « A la mort de Jean de » Montfort, dit le *Conquérant*, duc de Bretagne, (1399)

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

ses trois enfans sont retenus en France ; (*du Tillet*) sa veuve se remaria avec le roi d'Angleterre.

1401. 2. 3.

La république de Gênes, qui s'étoit donnée au roi, demande Boucicaut pour gouverneur, après que le roi eut été obligé de rappeller le comte de Saint-Paul, de la maison de Luxembourg, qui déplut aux Génois pour avoir trop plu à leurs femmes. Le maréchal en prit le gouvernement : mais l'inconstance naturelle de ce peuple, ou suivant quelques-uns, la sévérité dont il avoit usé à l'égard des Génois dans plusieurs occasions, donna lieu à une révolution (1409) qui, ayant mis le marquis de Montferrat à la tête de la république, força Boucicaut à repasser en France.

Le duc d'Orléans gouverne au préjudice du duc de Bourgogne, qui reprend bientôt le dessus. L'Eglise de France, qui s'étoit soustraite à Benoît XIII en attendant la fin du schisme, se remet dans son obédience par les pratiques du duc d'Orléans.

Réglement du mois de décembre 1402, par lequel il est permis aux confreres de la passion établis à Paris, d'y représenter publiquement les pieces de théâtre appellées *mysteres*.

Ordonnance du mois d'avril 1403, qui porte que » lorsque le roi montera sur le trône, en quelque minorité qu'il soit, il sera réputé pour roi, & que le royaume sera gouverné par lui & en son nom, par les plus prochains de son sang & par les plus sages hommes de son conseil. «

1404. 5. 6.

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, meurt à Hall dans le Brabant. Son fils Jean, dit *Sans-peur*, lui succede,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

& se rend maître de la régence du royaume, comme feu son pere, à l'exclusion de la reine & du duc d'Orléans, auxquels il fit quitter Paris. Philippe-le-Hardi, premier duc de Bourgogne, chef de la deuxieme maison de Bourgogne, étoit devenu, comme nous l'avons dit, par son mariage en 1369 avec Marguerite comtesse de Flandres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne-comté, &c. Jean son fils ajouta à ces possessions, par son mariage avec Marguerite de Baviere, les comtés de Hainaut, Hollande & Zélande, &c. Malgré la mort des prétendans à la papauté, le schisme dure toujours. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne feignent de se réconcilier. Fameux combat de sept François contre sept Anglois, ayant à leur tête Barbasan & le chevalier de l'Escale; les Anglois furent battus.

1407.

Le duc d'Orléans est à assassiné à Paris, rue Barbette, le 23 novembre, par ordre du duc de Bourgogne. On a dit que cette mort avoit été causée en partie par la jalousie que le duc de Bourgogne eut de sa femme. Le duc d'Orléans laissa trois fils légitimes, Charles pere de Louis XII, Philippe comte de Vertus, Jean comte d'Angoulême, ayeul de François I., & pour bâtard le comte de Dunois, chef de la maison de Longueville. Ordonnance du 26 décembre, qui confirme celle de 1403 sur la majorité des rois de France.

1408. 9.

Loin de venger l'assassinat commis en la personne du duc d'Orléans, on reçut la justification de Jean qui, en se retirant en Flandres, chargea le docteur Jean Petit, cordelier, de le défendre : il n'est pas si facile de justifier un meurtre

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

que de le commettre, disoit Papinien à Caracalla. La réconciliation des deux maisons, qui ne fut que simulée, se fit dans la ville de Chartres. Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, meurt de douleur de voir la mort de son mari impunie. C'étoit le sort du mari & de la femme de plaire à la reine & au roi, mais il n'y avoit que de l'amitié entre Valentine & Charles VI, au lieu que sur le compte d'Isabelle de Baviere les soupçons étoient portés plus loin. Concile de Pise où Grégoire XII & Benoît XIII furent déposés, & Alexandre V proclamé pape : ce concile n'étant pas reconnu généralement, il y eût un antipape de plus, & le schisme ne finit que par le concile de Constance.

1410. 11. 12. 13. 14.

Le duc de Bourgogne est le maître du gouvernement. Faction des Bourguignons & des Orléanois, dit *Armagnacs*. Ce nom leur venoit du comte d'Armagnac, qui s'étoit joint à son gendre le duc d'Orléans. Paix faite entre les deux partis au château de Bicêtre près Paris : ce château se nommoit Vincestre, parce qu'il appartenoit à Jean, évêque de Vincestre en Angleterre. Les troubles recommencent. Le comte de Saint-Paul, nommé gouverneur de Paris, dans le dessein de chasser de cette ville tous ceux qui ne seroient pas pour le duc de Bourgogne, s'applique à gagner la populace : il choisit plusieurs bouchers qu'il fit chefs d'un corps de cinq cents hommes des plus déterminés, qu'on appella *Cabochiens*, du nom de Caboche, un de ces chefs, & qui exercerent toutes sortes de violences. Le duc d'Orléans appelle les Anglois ; le roi arme contre lui par le conseil du duc de Bourgogne. Paix d'Auxerre. Les troubles recommencent : les Parisiens échauffés par le duc de Bourgogne, retiennent ren-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

fermé dans l'hôtel de Saint-Paul Louis dauphin, ami du duc d'Orléans, qui vouloit se sauver de Paris. Le roi se joint cette fois au duc d'Orléans, & fait la guerre au Bourguignon.

Charles VI, l'an 1413, pour empêcher que les charges de secrétaires des finances ne se multipliassent, ordonna que nul ne pourroit être secrétaire, qu'il n'eût été reçu auparavant dans l'office de notaire, ce qui semble encore subsister aujourd'hui, puisque les secrétaires d'état doivent avoir une charge de secrétaire du roi, & que l'an 1633 le corps des secrétaires du roi ayant fait assigner M. de Chavigni, secrétaire d'état, pour voir dire que défenses lui seroient faites de signer les lettres ordinaires du sceau, parce qu'il n'étoit pas de leur corps, il fut ordonné par arrêt du conseil qu'il se feroit pourvoir dans six mois d'une charge de secrétaire du roi.

Mort de Henri IV roi d'Angleterre, en 1413, ce ne fut pas sans des remords d'avoir détrôné son roi; il voulut les inspirer à son fils, qui n'en prit pas moins la couronne.

1415. 16. 17. 18.

Le roi, dans une imposition qu'il fait sur tout le royaume, nomme des commissaires pour recevoir celles du Languedoc: cette province réclame ses privileges, suivant lesquels elle avoit coutume d'assembler les Etats, pour donner leur consentement aux subsides: mais malgré cette réclamation, les subsides furent payés par l'ordre du roi, qui fit écrire par le dauphin, que c'étoit *pour cette fois seulement, sans préjudice de leurs privileges.*

Bataille d'Azincourt gagnée par Henri V contre les François, à-peu-près dans les mêmes circonstances que celle de Creci sous Philippe de Valois, & celle de Poitiers sous le roi Jean: Charles d'Orléans fut fait prisonnier. Ce fut à la bataille d'Azincourt que l'oriflamme parut pour la derniere

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

fois, suivant du Tillet, Sponde, dom Félibien & le pere Simplicien; cependant, suivant une chronique manuscrite, Louis XI prit encore l'oriflamme en 1465. Ce qu'il périt de noblesse dans cette journée ne se peut nombrer: on compte à la tête six princes du sang, & le connétable d'Albret, général de l'armée; le comte d'Armagnac eut après lui l'épée de connétable: le dernier prince de la branche d'Artois y fut fait prisonnier; il mourut long-tems après (1472) gouverneur de Paris. Jean, duc d'Alençon, petit-neveu du roi, y laissa la vie; Henri V y seroit mort de sa main, si son casque ne l'eût sauvé; Jean I, duc de Bourbon, y fut aussi fait prisonnier. Ce fut un de ses fils, Jean I, qui fut la tige de la premiere branche de Montpensier. Je ferai aussi mention, pour la singularité, de Jean de Montaigu, qui fut tué à cette bataille; il étoit fils du chambellan, & frere du surintendant; on le vit tour-à-tour, évêque de Chartres, président des comptes, archevêque de Sens, chancelier de France; il présida à une assemblée du clergé, & enfin il quitta l'état ecclésiastique, & alla se faire tuer à Azincourt. Croiroit-on bien que ce même Henri V, le conquérant d'une grande partie de la France, étoit obligé chaque année de mettre en gage ses pierreries & sa couronne pour entrer en campagne.? (*Rymer.*)

Mort de Louis, premier dauphin, le 18 décembre 1415. Mort de Jean, second dauphin, empoisonné le 5 avril 1416: il étoit lié avec le Bourguignon, dont il étoit le neveu par sa femme, & qui l'avoit élevé. Louis II d'Anjou, roi de Naples, dont il n'avoit plus que le titre, & beau-pere du dernier dauphin (Charles VII) fut soupçonné de cette mort. Le Bourguignon se lie avec Henri V. L'Anglois après une victoire navale gagnée devant Harfleur qu'il prit, entre dans la Normandie, dont il s'empare; toute la France est inondée

d'ennemis. Le moment approchoit de la fatale révolution qui plaça un étranger sur le trône de nos rois. Isabelle de Baviere, femme de Charles VI, se lie avec le duc de Bourgogne, l'ennemi de son mari & de son fils Charles, troisieme dauphin : cette femme avare, ambitieuse & galante, avoit à se venger tout-à-la-fois du roi, qui venoit de faire noyer un de ses amans, nommé Boisbourbon, & des Armagnacs & du dauphin, qui avoient enlevé les trésors qu'elle avoit accumulés aux dépens de l'état ; elle livre Tours & Paris, & force le dauphin de se retirer à Poitiers, où il transfere le parlement, & prend la qualité de régent du royaume. De-là ce prince, jusqu'à la mort de son pere, parcourut différentes provinces, pour y maintenir ce qu'il lui restoit d'autorité. Il vient en Languedoc, (1420) & content de la fidélité des habitans de Toulouse, il accorda aux *Capitouls* le privilege de posséder des seigneuries sans payer aucun droit : c'est-là proprement l'origine de la noblesse dont jouissent les capitouls de Toulouse.

L'empereur Sigismond, roi de Hongrie, occupé de faire finir le schisme & les divisions de la France & de l'Angleterre, étoit arrivé à Paris le premier mars 1415 : le roi l'y reçut avec tous les honneurs possibles, mais ce prince en abusa : on l'avoit conduit au palais dans la chambre du parlement, on lui donna séance au siege royal ; & comme il entendit une cause où l'on reprochoit comme un moyen à une des parties, de ce qu'il n'étoit pas *chevalier*, l'empereur de son autorité, l'arma *chevalier* ; il fit plus : il voulut, étant à Lyon, ériger le comté de Savoie en duché ; » mais les gens du roi al-
» lerent lui faire entendre que tel acte d'érection étoit acte
» de souveraineté, & que le roi ne veut & ne doit reconnoî-
» tre autre supérieur que Dieu, quoi voyant l'empereur se
» partit de Lyon grandement indigné, & passant en la ville

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

» de Montluel, y fit l'éréction ducale de Savoie en 1416. «
Avant de passer à Lyon, il avoit fait un voyage à Londres, où il avoit pris des engagemens contre la France avec Henri V & Jean-sans-peur.

Rentrée du duc de Bourgogne dans Paris, où Villiers de l'Isle-Adam, qui l'avoit précédé un mois auparavant, avoit commis toutes sortes de violences. Le duc de Berri & Louis II, roi de Sicile, beau-pere du dauphin, qui avoient pris tant de part aux affaires, venoient de mourir. Le comte d'Armagnac est massacré.

Fin du concile de Constance commencé en 1414, il termina le schisme, & Martin V fut élu. Ce concile condamna les hérésies de Wiclef, de Jean Hufs, & de Jérome de Prague: c'est l'époque de la réforme que l'Eglise mit dans la discipline, par rapport à la collation des bénéfices.

1419.

Henri V prend la ville de Rouen après un siege de plus de six mois: ainsi la France a trois ennemis qui la déchirent, l'Anglois, le Bourguignon & le Dauphin lui-même.

Troubles excités dans la Bretagne par Marguerite de Clisson, veuve de Jean de Blois, comte de Penthievre; elle n'oublie pas que ses enfans auroient pu en être les souverains, & elle engage son fils aîné à se rendre le maître, par la plus noire perfidie, de la personne du duc de Bretagne, qu'il fit prisonnier. Les Bretons volent à son secours; ils se saisissent de la comtesse de Penthievre, qui est trop heureuse de procurer la liberté du duc pour obtenir la sienne: un si étrange événement empêche le duc de Bretagne de s'entremettre, comme il avoit déja fait, entre le dauphin son beau-frere, soupçonné d'ailleurs de favoriser les Penthievres & le duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne voyant Henri V trop

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

puissant, entend aux propositions d'accommodement que lui fit faire le dauphin, qui de son côté sentoit qu'il ne pouvoit résister seul à l'Anglois : ils se voient sur le pont de Montereau, où Jean-sans-peur est poignardé. Isabelle se lie avec Philippe-le-Bon, successeur de Jean-sans-peur, contre le dauphin ; elle fait une treve avec l'Angleterre, qui fut suivie d'une paix funeste à la France. Cette princesse avoit établi à Amiens une cour souveraine de justice, pour tenir lieu de celle du parlement. Les lettres & mandemens se faisoient au nom de la reine en cette forme : *Isabelle, par la grace de Dieu, reine de France, ayant pour l'occupation de monsieur le roi le gouvernement & administration du royaume.* Alors tout fut double en France, parlement, grands officiers, &c.

René d'Anjou, devenu duc de Lorraine après la mort de Charles II duc de Lorraine, par son mariage avec Isabelle, fille de ce prince, réunit au duché de Lorraine celui de Bar, qui lui est cédé par le cardinal de Bar son oncle.

1420.

Traité signé à Troyes le 21 mai, par lequel il fut dit que Catherine de France épouseroit Henri V, ce qui fut exécuté un mois après, & qu'après la mort de Charles VI la couronne de France passeroit à Henri V, qui prit dès-lors le titre de régent & d'héritier du royaume. Cette Catherine, après la mort de Henri V, se remaria à Owen Tider de qui elle eut Edmond, comte de Richemont, pere de Henri VII. Depuis le traité de Troyes, fait entre les deux rois, jusqu'au décès du roi de France Charles VI, le chancelier le Clerc faisoit mettre au-dessous des lettres qui s'expédioient dans la chancellerie, ces mots : *Par le roi, à la relation du roi d'Angleterre, héritier & régent en France.*

Lit de justice tenu le 23 décembre par des juges vendus à

00143564

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016